TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 627 — 40 PAGES — SAMEDI 31 MARS 1979

Au XV[e] congrès du P.C.I.

M. Berlinguer préconise un « nouvel internationalisme »

(LIRE PAGE 8 L'ARTICLE DE ROBERT SOLE.)



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 60 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 16 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09

C. C. P. 4207-23 Paris

Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Changement à Bucarest

Deux mois seulement après le dernier remaniement, le gouvernement roumain a été de nouveau modifié le jeudi 29 mars. Le changement cette fois est d'importance : M. Manea Manescu, premier ministre depuis 1974, cède la place à son premier adjoint, M. Ilie Verdetz.

Officiellement, M. Manescu se retire à sa demande et pour « raisons de santé ». C'est possible, bien que le chef du gouvernement n'ait pas paru moins actif ces derniers temps que par le passé. M. Ceausescu avait de toute façon suffisamment de motifs de réorganiser son équipe gouvernementale.

La réforme économique que le parti compte généraliser à partir de cette année exigeait qu'on mette en place un certain nombre d'hommes nouveaux, moins marqués que leurs prédécesseurs par les anciennes méthodes. En dépit des objectifs modestes qu'elle se fixe, cette réforme s'est heurtée et se heurte toujours à des résistances parmi les cadres de l'économie et de l'administration, dérangés dans leurs habitudes et désormais obligés de tenir davantage compte des critères de rentabilité et de qualité.

La mise en vigueur du nouveau système apparaît d'autant plus nécessaire que l'économie roumaine, après avoir connu des taux d'expansion « japonais » (de 10 % à 15 % par an), donne des signes évidents d'essoufflement. Des retards et des déficiences dans ce domaine seraient d'autant plus néfastes que la Roumanie, longtemps épargnée grâce à ses réserves de pétrole, doit faire face à son tour à des difficultés d'approvisionnement énergétique à la suite de la crise en Iran ; ce pays lui fournissait ces dernières années jusqu'à 5 à 6 millions de tonnes d'or noir par an.

Il s'agit aussi pour les dirigeants de Bucarest de préparer dès maintenant les meilleures conditions pour le prochain plan quinquennal, dont l'élaboration a déjà commencé, mais dont la présentation finale dépendra pour une bonne part des résultats économiques de l'année en cours. Dans ces conditions, on comprend que M. Ceausescu, sans considérer forcément que M. Manescu ait démérité, veuille mettre en place des hommes sur lesquels il est assuré d'exercer une influence totale. C'est le cas de M. Ilie Verdetz, qui assumait depuis le mois de mars 1978 la fonction de premier vice-premier ministre. Homme de l'appareil du parti, dont les compétences se sont, jusqu'à présent, exercées essentiellement dans les tâches de contrôle de l'activité économique, le nouveau premier ministre, fidèle entre les fidèles, est entièrement dévoué au chef de l'Etat, avec lequel il a, comme du reste M. Manescu, des liens de famille.

M. Ceausescu peut certainement compter aussi sur le nouveau président du comité du plan, M. Nicolas Constantin, qui dirigeait jusqu'alors le groupe des conseillers du secrétaire général. M. Constantin est en outre nommé vice-premier ministre et accède — en qualité de membre suppléant — au comité politique exécutif du parti.

Ces derniers remaniements n'ont cependant aucune importance politique majeure. Depuis 1965, un homme concentre le pouvoir à Bucarest. Avocat passionné de l'indépendance nationale, il résiste aux pressions de ses alliés. Adepte d'un socialisme rigoureux, il veille à briser un mouvement de contestation qui apparaît dans le monde intellectuel et jusque dans la classe ouvrière. Porté au pinacle par ses services de propagande, M. Ceausescu donne l'impression de décider de tout, mais il laisse à ses collaborateurs la responsabilité des erreurs commises. Un tel système provoque la rotation constante des cadres supérieurs pour mieux protéger la position du père de la nation.

(Lire nos informations page 8.)

Lire page 36 :

Les grandes fortunes d'Indonésie et des Philippines ou le règne des compradores.

L'Europe face au Japon

La Commission de Bruxelles menace Tokyo de représailles commerciales

Au moment même où les négociations commerciales multilatérales (dites « Tokyo round ») semblent toucher à leur fin, donnant une certaine impression de réussite, la guerre commerciale se rallume entre pays industrialisés.

A Tokyo, M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a carrément menacé le Japon, affirmant que si celui-ci ne réduisait pas ses excédents commerciaux, il serait impossible de maintenir un système fondé sur la liberté des échanges. (Lire page 35.)

A Bruxelles, un document confidentiel des services de la Commission conclut, pour la première fois clairement, à la nécessité de limiter les exportations japonaises en Europe. Ces représailles pourraient intervenir à l'automne si le Japon ne fait pas de sérieuses concessions lors du « sommet » occidental de Tokyo, à la fin de juin.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La « *politique de persuasion raisonnable* » menée depuis 1976 par la Communauté à l'égard du Japon pour l'amener à réduire son excédent commercial envers les Neuf n'a donné que des résultats « *extrêmement maigres* ». Si la situation ne s'améliore pas au cours des mois à venir, autrement dit si le Japon continue à vouloir « *conserver en permanence une balance excédentaire vis-à-vis de la C.E.E. et des Etats-Unis* », la Communauté sera dans l'obligation de réagir plus vivement.

Elle sera amenée, l'automne prochain, par exemple c'est-à-dire après le sommet occidental de Tokyo, qui constituerait ainsi l'ultime chance d'un arrangement), à « *envisager certaines mesures qui réduiraient de manière significative — mais non de manière suffisamment importante pour déclencher une guerre commerciale mondiale .. les importations du Japon dans la Communauté* ». Cette menace directe figure pour la première fois dans un document rédigé par les services de la Commission européenne, et dont celle-ci vient de prendre connaissance.

Ce texte allie une analyse économique fouillée à une étonnante liberté de ton. La rumeur en attribue la paternité à M. Roy Denman, le directeur général des relations extérieures de la Commission de Bruxelles. A l'origine de nos difficultés commerciales, on trouve, explique l'auteur, l'extraordinaire compétitivité japonaise, « *cette expansion impétueuse* » que seul pouvait produire « *un pays de maniaques du travail, qui vivent dans ce que les Occidentaux considéreraient guère mieux que des clapiers, où les cadres abandonnent leur droit aux vacances parce qu'ils estiment que leur entreprise a besoin de leurs efforts (...)*.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 35.)

● **IRAN**

Les opérations du référendum sur la République islamique ont commencé

(LIRE PAGE 4.)

● **PROCHE-ORIENT**

M. Begin se félicite des engagements pris par Washington

(LIRE PAGE 3.)

Le droit de manifester

La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN examinent les modalités d'une riposte aux décisions du président de la République

Les représentants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN devaient se rencontrer, ce vendredi 30 mars, à 15 h. 30, pour examiner les modalités d'une riposte aux directives du président de la République visant à restreindre le droit de manifestation. Il s'agirait, pense-t-on, d'une déclaration commune, qui serait suivie de diverses formes de protestations. Certains syndicalistes envisageraient des arrêts de travail.

Dès la soirée du 29 mars, la C.G.T. et la C.F.D.T. avaient publié des communiqués accusant le président de la République d'abandonner « sa façade libérale » pour porter « un nouveau coup à la démocratie ».

De son côté, d'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T. et F.O.) s'élève, dans un communiqué, contre ce qu'elle considère comme une atteinte « au droit fondamental des citoyens »

Le P.C., le P.S. et le P.S.U. ont, eux aussi, condamné cette initiative jugée « exorbitante », « alarmante » et contraire à l'exercice des libertés. (Lire nos informations page 12.)

Vocabulaire

Entre la fascination de l'an 2000 et les frayeurs d'hier, il y a, pour le chef de l'Etat, l'épaisseur d'un événement : les violences commises à Paris après une manifestation organisée sur l'initiative de la C.G.T. Ces violences, largement rapportées, n'avaient pas manqué de susciter d'abondants commentaires. C'est légitime. Ce qui l'est moins, c'est, des incidents, tirer des dispositions d'ordre général et absolu ; d'événements révoltants, mais mineurs au regard de tous les troubles qui agitent le pays, tirer déjà des conséquences majeures : une volonté mal voilée de mettre en lisière une liberté traditionnelle inhérente à la République — bien qu'elle lui soit antérieure, — la liberté de défiler sur la voie publique, autrement dit le droit de manifestation.

Certes, dira-t-on, les propos du président de la République lors du conseil des ministres du jeudi 29 mars méritent-ils tant d'alarme ? Est-il si étonnant, après les déprédations constatées, que le chef de l'Etat, selon le communiqué officiel, demande que les préfets s'opposent aux manifestations « *dès lors que celles-ci ne présentent pas des garanties absolues de sécurité* » ? Assurément pas, du moment qu'on s'entend sur les mots, que le texte ostensible, que l'on veut anodin, ne cache pas un sous-texte qui le serait moins. Mais ce vocabulaire n'est pas forcément marqué au coin de l'innocence. D'autant que les préfets savent ce que parler veut dire.

A ces derniers, on vient intimer l'ordre, s'ils craignent tant soit peu des incidents, de « *refuser désormais les autorisations de manifestations dans le centre des villes* ». N'était-il pas plus clair d'écrire « *interdire* » plutôt que de recourir à ce charabia ? N'était-ce pas aussi plus légal ?

Trois textes, non comprise la loi anti-casseurs du 8 juin 1970, réglementent les réunions et les manifestations : les lois du 30 juin 1881 et du 28 mars 1907, le décret-loi du 23 octobre 1935.

PHILIPPE BOUCHER.

(Lire la suite page 12.)

La prescription des crimes de guerre

Les députés allemands engagent un long débat

Le débat sur la levée de la prescription des crimes de guerre s'est ouvert le 29 mars devant le Parlement de Bonn. Il doit durer plusieurs semaines. Il s'agit pour les députés allemands de voter un texte déclarant que les crimes de guerre demeureront passibles de poursuites après le terme fixé au 1[er] janvier 1980.

De notre correspondant

Bonn. — Le Bundestag offrait, le jeudi 29 mars, un spectacle inhabituel. A part le chancelier Schmidt, personne n'ocupait le banc des ministres. Tout au long d'un débat qui s'est prolongé pendant une dizaine d'heures sur un ton particulièrement solennel, aucune injure n'a été échangée. Des orateurs sociaux-démocrates soulevaient des applaudissements dans le camp de la C.D.U., tandis que des porte-parole de l'opposition bénéficiaient de la même amabilité de la part du S.P.D. Pour une fois, la discipline partisane était officiellement abolie afin que chaque représentant du peuple puisse trancher en son âme et conscience le problème posé par la prescription des crimes nazis qui doit, en principe, intervenir à la fin de l'année.

A trois reprises déjà, le Bundestag avait cru régler ce problème en prolongeant le délai pendant lequel les responsables des atrocités hitlériennes peuvent être poursuivis. Maintenant que la nouvelle échéance se rapproche, les parlementaires comme les citoyens de la R.F.A. s'aperçoivent une fois encore que la période la plus sombre de leur histoire n'est toujours ni oubliée ni liquidée.

Face à cette situation, le gouvernement n'a pas voulu prendre lui-même position. Comme M. Schmidt — parlant en qualité de simple député — l'a indiqué à l'ouverture du débat, il s'agit pour chaque représentant du peuple de décider s'il convient ou non d'abolir la prescription des crimes commis sous le régime hitlérien.

JEAN WETZ.

(Lire la suite page 8.)

« La reine du monde »

par PIERRE DROUIN

« *L'opinion est comme la reine du monde* », a écrit Pascal. Contrairement aux apparences, M. Raymond Barre pense que la France se gouverne avec l'opinion. Simplement, il ne croit pas que celle-ci se manifeste par les canaux habituels de la presse ou des sondages, mais qu'elle palpite au plus profond de la nation, qu'on la sent mieux hors de Paris, au contact direct avec les citoyens ou leurs représentants locaux. Le premier ministre est, au reste, persuadé que cette opinion-là sait fort bien apprécier les efforts qu'il demande au pays, qu'elle sait discerner mieux que les analystes économiques les voies du redressement.

Insaisissable, « servante maîtresse », aisément embauchée par les gouvernements, surtout si elle est silencieuse, l'opinion n'est-elle plus ce qu'elle était ?

Les partis politiques, lors des « riches heures » parlementaires, pouvaient composer une palette d'opinions dont le mélange reflétait assez bien l'opinion publique. Aujourd'hui celle-ci est désorientée sur les grands sujets par la division de la majorité et celle de la gauche.

Les syndicats ont une autre audience dans l'opinion, même si celle-ci a parfois le sentiment qu'ils sont un peu débordés par la base. Leur pouvoir s'est renforcé pour diverses raisons :

1. Les problèmes économiques et sociaux font beaucoup plus souvent que jadis la « une » des journaux. Lorsqu'un sujet de ce type est — provisoirement — chassé de l'actualité : la crise monétaire, par exemple, d'autres les remplacent : l'inflation, le chômage, notamment. Les syndicats, eux aussi, ont appris à décrocher de la « micro-économie » et, dans les instances du Plan ou ailleurs, ils ont « fait leurs classes » et savent discuter des « grands équilibres ».

2. La concentration des outils économiques et leur raffinement technologique offrent aux syndicats une « prise » bien meilleure qu'il y a cinquante ans. Qu'il s'agisse des transports, d'électricité, des postes de télévision, l'impact d'un mouvement de grève sur le public est énorme, on l'a bien vu ces derniers temps où des ministres et des responsables officiels ont invoqué fermement les droits de l'usager ;

3) Les syndicats savent beaucoup mieux se servir des médias (1). Ainsi, jusqu'en 1968, la C.F.D.T. n'avait pas de service de presse, et c'est seulement un an avant que la C.G.T. a mis le sien en place, en relation permanente avec les professionnels groupés dans l'association des journalistes sociaux.

(Lire la suite page 16.)

(1) *Lire Presse-Actualité*, mars 1979.

AU JOUR LE JOUR

Exagérations

« On tend à exagérer l'insécurité provoquée par la violence et à alarmer l'opinion. Pourtant il ne saurait être question d'entraver la liberté dont s'honorent les démocraties occidentales. » *Ces sages paroles ont été prononcées, jeudi 29 mars, à Rome, rapporte l'A.F.P., par M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice.*

Les choses sont donc claires : il ne faut pas compter sur l'Etat pour « alarmer l'opinion », et il ne faut pas redouter, de son fait, d'entraves aux libertés. Les alarmes et les entraves seraient le fait d'oiseaux de malheur et de casseurs de démocratie. Qu'on n'attende pas du chef de l'Etat, par exemple, qu'il « exagère » l'importance des violences, ni qu'il envisage d'interdire plus souvent les manifestations de rue.

BRUNO FRAPPAT.

« La plus belle soirée de ma vie », un film d'Ettore Scola

Des amis chers

Dans l'œuvre d'Ettore Scola, « *La plus belle soirée de ma vie* » s'intercale entre « *Drame de la jalousie* » (1970) et « *Nous nous sommes tant aimés* » (1974). Inspiré d'une nouvelle de Friedrich Dürrenmatt, « *la Panne* », le scénario a pour auteur Sergio Amidei qui fut longtemps le scénariste de Rossellini, et dont l'apport au néo-réalisme italien fut très important. Précisons également que, selon le vœu de Scola, c'est dans sa version française que le film nous est présenté. Décision qui s'explique moins par les nécessités de l'histoire (située, semble-t-il, en Suisse italienne) que par le désir du cinéaste de rendre hommage aux quatre grands comédiens qu'il avait réunis autour d'Alberto Sordi : Pierre Brasseur (dont ce fut le dernier rôle à l'écran), Michel Simon, Claude Dauphin et Charles Vanel.

Industriel italien, Alfredo est un de ces nouveaux riches à qui leur entregent et leur absence de scrupules ont permis de profiter au maximum du « boom » économique. Venu en Suisse pour y planquer une forte somme, il se retrouve, à la suite d'incidents bizarres, dans un château où l'accueillent quatre joyeux retraités, tous anciens serviteurs de la justice. Il y a là un juge, un procureur, un avocat, un greffier. Il y a également une servante aguichante, dont les sourires incitent l'industriel à accepter l'hospitalité qu'on lui offre.

Commence alors un fastueux repas qui prend très vite des allures de procès. Procès pour rire naturellement. Simple jeu de société auquel les nouveaux amis d'Alfredo lui ont demandé de participer, et que l'« accusé » — car c'est le rôle de l'accusé qu'il tient — trouve follement amusant. Ivre de vanité autant que d'alcool, il répond à toutes les questions qu'on lui pose, évoque ses débuts difficiles.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 27.)

idées

SOCIALISME

Socialisation et nationalisation

par DANIEL ALBAN et FRANÇOIS SOULAGE (*)

DANS le débat qui s'est instauré au sein de la gauche sur la rupture avec le capitalisme, un élément semble totalement absent : l'entreprise. Le projet socialiste semble ne retenir que deux solutions : l'entreprise capitaliste privée, vouée au déclin, voire à la disparition, et l'entreprise nationalisée, résultat de l'appropriation publique des moyens de production et d'échanges. Hors de la nationalisation, point de salut.

Ce mode de représentation a peut-être l'avantage de la simplicité et de la clarté, mais il est erroné et incomplet. La gauche a-t-elle oublié l'immense tissu industriel et commercial que constituent les sociétés d'économie mixte, les coopératives, les mutuelles, les régies, pour lesquelles tant d'élus locaux et de militants dépensent leur énergie sans compter.

Le projet des socialistes pour l'entreprise doit concilier les contraintes de la situation économique nationale et internationale (inflation, chômage, échanges extérieurs) et la nécessité de réformer les structures, de conserver un tissu productif compétitif, de promouvoir des innovations sociales, ainsi que de nouveaux rapports internes de pouvoir. La nationalisation des grands groupes ne répond que très imparfaitement au problème posé. Les socialistes devraient s'interroger sur un processus de transformation beaucoup plus profond : la socialisation. Contrairement à la nationalisation qui est une situation figée, la socialisation est un processus qui vise à mettre fin au pouvoir absolu du détenteur du capital ; pour instaurer une situation de partage de ce pouvoir et des droits qu'il confère entre les diverses parties prenantes : les apporteurs de travail et de capitaux de risques, sans oublier l'environnement économique et social et les autorités locales, régionales ou naticnales garantes de l'intérêt général et de l'équilibre du système.

formule semble être d'ordre financier. Il faut éviter que, chassé de l'intérieur, le pouvoir du capital ne s'impose de l'extérieur, grâce à la nécessité de l'apport de fonds propres

Nous ne sommes pas aussi laudatifs à l'égard des *autres formes de coopération*, en particulier dans le domaine agricole. Où y a-t-il socialisation sinon sur les risques encourus liés à la commercialisation des produits ? Le même constat nuancé devrait être fait pour *le secteur de la mutualité*. Seuls certains milieux professionnels, en particulier les enseignants, ont conscience de participer au renforcement d'un secteur non capitaliste. Ailleurs, le réflexe corporatiste demeure essentiel.

La croissance du secteur de l'économie sociale constitue une des clés du développement de la société française, car son essor s'appuie sur deux réflexes : la recherche de l'unité d'un groupe, la recherche de la sécurité. Dès lors que l'un et l'autre sont assurés par des moyens appropriés, ce qui serait le cas des coopératives et mutuelles, et des entreprises autogérées, si un gouvernement de gauche décidait de favoriser leur développement en liaison avec la démocratisation profonde de ces entreprises, il deviendrait possible de réaliser les objectifs en apparence inconciliables *définis au début de cet* article.

Trois formes d'intervention de l'Etat

Dans sa forme la plus accomplie, elle suppose l'abolition de toute forme de propriété et du salariat. Une étape satisfaisante serait l'abrogation des droits exorbitants que confère la propriété, ou la suppression du caractère privé et personnel de cette propriété. Un minimum est le partage entre les acteurs déjà cités des avantages et des inconvénients qu'entraîne la gestion des unités.

Nous ne pensons pas que la socialisation des entreprises puisse revêtir une forme unique. Nous devons distinguer au sein du secteur socialisé le secteur d'appropriation publique, trop rapidement identifié aux entreprises nationalisées, et l'appropriation collective, non étatique et décentralisée, qui constitue le secteur de l'économie sociale.

L'appropriation publique implique par définition l'intervention de l'Etat ; elle peut prendre au moins trois formes différentes :

● *L'établissement public*, forme d'entreprise au sein de laquelle les actifs appartiennent en totalité à la nation, qui peut en disposer comme elle l'entend. Il n'y a plus ni actionnaires ni actions ; la législation sociale échappe au droit commun. Les P.T.T., le C.E.A., l'E.D.F., la R.A.T.P., les ports autonomes, la Caisse nationale de crédit agricole, les établissements d'aménagement des villes nouvelles, sont des établissements publics. Soumis à l'équilibre budgétaire, ils ont d'abord pour mission le service public et échappent en principe à la concurrence.

● *L'entreprise nationale*, assez proche dans la pratique de l'établissement public, résulte du seul transfert de la propriété des actions au profit de l'Etat. Il existe assez peu d'entreprises nationales pures ; les Charbonnages de France, l'Entreprise minière et chimique, les banques et assurances nationalisées, en sont des exemples.

Sont considérées comme nationales les entreprises dans lesquelles l'Etat détient la quasi-totalité des actions. Elles proviennent en général d'opérations de nationalisations à 100 % ou de regroupements d'entreprises nationales.

● *La société d'économie mixte est la forme* la *plus répandue de* propriété publique. La liste en est impressionnante : entreprises chimiques d'Etat (C.D.F.-Chimie, A.P.C., M.D.P.A.), entreprises pétrolières Elf et C.F.P., la Compagnie nationale maritime, Air France, Air Inter, S.N.C.F. et leurs nombreuses filiales, les sociétés concessionnaires d'autoroutes, la Sofirad, la SNIAS, *la SNECMA et leurs filiales, etc.* On retrouve dans les collectivités locales et régionales le même type d'entreprises pour les opérations d'équipement et d'aménagement ou de gestion d'équipements.

Le concept de propriété cède ici la place à la notion de fonction à remplir. La propriété privée est toujours présente, mais dans une positon seconde qui ne lui permet pas d'accéder au pouvoir. L'Etat ou les collectivités sont les seuls décideurs dès lors qu'ils sont décidés à utiliser les droits qui sont les leurs. L'autonomie de l'entreprise est très grande, mais la place des travailleurs dans la décision et la rupture avec les rapports de production capitaliste sont particulièrement faibles. Le pouvoir de *l'Etat se substitue* au *pouvoir du* capital et empêche la progression vers les finalités de la socialisation, qui sont une grande audace sociale, l'efficacité économique, la rupture avec les rapports de pouvoir de domination.

Nécessité et limites des nationalisations

Il n'est pas question de nier que les nationalisations puissent tenir une place essentielle dans *le projet socialiste ; mais il faut* en définir les limites et savoir qu'elles ne constituent pas une panacée.

● *La nationalisation ne constitue pas une rupture avec l'organisation capitaliste du travail* et les comportements hiérarchiques des individus. Elle est même souvent un élément de renforcement *d'une société de non-responsabilité.* Il faudrait avoir le courage, à travers une nationalisation, de détruire l'ensemble des relations de travail issues du capitalisme pour en recomposer d'autres qui accéléreront le processus de socialisation.

● *La nationalisation ne doit pas être liée à la reprise d'entreprises en difficulté.* La *socialisation des pertes* (par l'intervention de l'Etat) et la dévalorisation du capital ne peuvent que conforter ou récompenser le capitalisme dans sa forme la plus perverse. L'intervention de l'Etat doit, dans ces circonstances, se manifester par une prise de contrôle total ou mieux favoriser des expériences de gestion afin *de permettre* à la *collectivité*, dont celle des travailleurs, de gérer l'outil de production.

Il n'est pas évident, d'autre part, que la meilleure réponse aux situations de monopole soit la nationalisation. L'Etat dispose de moyens puissants de contrôle, financiers, réglementaires ou législatifs, mal ou peu utilisés. A la limite, la meilleure défense contre *le monopole n'est-elle pas le marché ?* Mais pas un marché débridé, au sein duquel les rapports de force sont les seuls éléments dominants. Le marché en tant qu'instrument de régulation et de concurrence ne peut jouer son rôle que si, à un niveau élevé, sont définies les règles du jeu et imposés par le plan les axes essentiels de l'action des agents de production. Seul le couple plan-marché permet de réaliser l'allocation optimale des ressources.

1) L'EXTENSION DU SECTEUR PUBLIC EST UN FACTEUR DE REUSSITE DE LA PLANIFICATION. — L'expérience prouve qu'une planification souple et décentralisée qui prenne en compte les besoins des collectivités et concoure à l'intérêt général ne peut survivre dans un contexte hyper-libéral où règne l'économie privée. Pour que la participation des citoyens ait un sens à l'échelle de la nation, pour que soient fabriqués des produits utiles et accessibles au plus grand nombre, pour que soient créés des équipements qui améliorent la vie de la majorité, il est plus facile de s'appuyer sur des entreprises nationales puissantes.

2) LES ENTREPRISES NATIONALES SONT L'OUTIL D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE VOLONTAIRE. — La gestion capitaliste repose sur l'obtention du profit maximum, qui assure la survie et le développement de l'entreprise, mais satisfait également le désir d'argent et de puissance de minorités. Or l'intérêt privé et l'intérêt national ne coïncident pas toujours. Ils sont même parfois violemment antagoniste, et cela conduit à des méfaits, supportables lorsqu'ils concernent de petites questions, mais intolérables lorsqu'il s'agit de dépérissement de région, de retard technologique accumulé, d'indépendance nationale mise en péril ou des biens stratégiques ou de première utilité délaissés. D'autres critères de gestion et de *politique doivent être* mis en avant et la nation dispose dans l'entreprise publique d'un puissant moyen d'action.

3) LES ENTREPRISES PUBLIQUES SONT L'INSTRUMENT PRIVILEGIE D'UNE POLITIQUE SOCIALE ET DE L'EMPLOI. — En période de récession, les entreprises ont tendance à s'attaquer aux dépenses les plus compressibles que sont les frais de personnel. Cela évite de se pencher sur toute une catégorie de dépenses discrétionnaires qui assurent un tampon et une réserve consistants à l'entreprise, clés du pouvoir et de la puissance. Sur ce plan, la supériorité de l'entreprise publique est flagrante. A lui seul, cet argument devrait suffire à gagner la cause de l'extension du secteur public.

Bien entendu, l'extension du nombre et du poids des entreprises publiques relève d'une démarche politique. L'entreprise nationale est un outil de la socialisation. Epurée de ses déviances bureaucratiques, elle pourrait contribuer à redonner au pouvoir démocratique une marge d'action supplémentaire pour assurer le respect des priorités nationales ; à satisfaire la revendication d'une légitimité du pouvoir dans l'entreprise, qui est une aspiration profonde des travailleurs ; à accélérer, enfin, la démocratisation de la vie économique à partir du développement du pouvoir des travailleurs et autres partenaires, non seulement dans les organes de décision, mais à tous les niveaux.

Appropriation collective et économie sociale

L'appropriation collective résulte directement de la pensée politique des premiers auteurs socialistes. Ceux-ci ont d'abord imaginé les mutuelles et les coopératives comme moyens, pour les travailleurs, de se défendre contre les méfaits du capitalisme industriel sauvage en plein développement. Ils ont ensuite imaginé les « associations de travailleurs » comme moyen de l'émancipation économique des travailleurs.

Les régies résultent de la même démarche appliquée dans les collectivités locales.

Dans les coopératives et les mutuelles, le processus de socialisation est plus intense. Les plus-values résultant de la propriété sont en effet impartageables et les résultats acquis, pour leur plus grande part, à la collectivité des coopérateurs ou mutualistes.

La médiation de l'Etat pour assurer la socialisation est ici supprimée. Cependant, en l'état actuel des législations et des attitudes, y compris parmi les hommes de gauche, on ne saurait être satisfait de l'efficacité économique et surtout sociale de ce type d'entreprises. Limitées à de petites unités, *les coopératives ouvrières de production* nous paraissent essentiellement avoir valeur d'expérience ; seul un soutien puissant pourrait leur faire franchir un seuil au-delà duquel elles pourraient représenter une réponse alternative à l'entreprise capitaliste privée.

Elles constituent un outil extraordinaire de mobilisation autour d'une idée et d'une équipe libérée de l'emprise du capital. Leur dimension restreinte, la solidarité entre les membres sur *un projet commun, le soutien* d'un environnement économique et social désormais favorable aux idées de décentralisation, de « vivre au pays », sont autant d'éléments positifs pour une avancée plus complète vers la transformation de la relation salariale. Le plus important obstacle au développement de la

(*) Vice-président et membre du bureau de Socialisme et Entreprise.

LE MANCHE ET LA COGNÉE

par CLAUDE MANCERON (*)

POUR aller place de la République, je suivrai le boulevard François Mitterrand jusqu'en 1981. Non que je veuille déjà l'assimiler à nos grands parrains des banlieues, Aristide Briand ou Anatole France. Tout mon engagement contre la tentation des camarades qui jettent le manche après la cognée repose au contraire sur la certitude que la ligne de Mitterrand n'a pas cessé d'incarner la lutte contre le régime de l'argent et que l'homme qui sert cette ligne déborde encore de la vivacité des grands lutteurs, comme chaque fois qu'on l'affronte à un renoncement éventuel. Ce n'est pas à titre posthume que je me rallie, une fois de plus, à ce combat-là. Mieux valait d'ailleurs être avec Jean Jaurès ou Léon Blum de leur vivant que de saluer leur mémoire.

Dans ma comparaison du boulevard, je voudrais qu'on voie l'image d'une grande route où nous avons marché à des millions depuis 1965. C'est tout droit. Nous avons été de plus en plus nombreux à tourner le dos au capitalisme, à refuser les bifurcations de la troisième force, *à éviter les impasses du dogmatisme* bureaucratique où les dirigeants communistes ont voulu nous enfermer. Le socialisme français a suivi son chemin original ; aucun homme de bonne foi ne peut nier que c'est grâce à François Mitterrand, et que les seules chances d'un changement réel de la vie à brève échéance sont ainsi préservées par l'existence et l'accroissement *progressif d'un vrai* parti socialiste.

Résistant dès 1940, Mitterrand a résisté à la restauration de l'ordre moral en 1958 ; il a résisté à la tentation (éprouvée par tant d'autres !) de l'alliance centriste en 1965, en 1973, en 1974. Il a, d'accord avec la grande majorité des socialistes, résisté au diktat suicidaire des communistes en septembre 1977. A mesure qu'il tenait bon, le socialisme reprenait en France sa crédibilité, son authenticité. Il redevenait une formidable tentative pour le bonheur dans la liberté. Le vent reprenait son goût. La pâte levait. Notre pays apparemment anesthésié pouvait espérer redevenir le laboratoire de l'avenir. Et plus prosaïquement, des millions de femmes et d'hommes menacés dans leur existence même par le chômage, la pauvreté, la sous-culture, retrouvaient des couleurs au présent.

Tandis que cette marche se poursuivait, amorcée, comme toujours en histoire, par la rencontre d'un grand courant d'opinion et d'un homme apte à le servir, les caricatures de Mitterrand s'évanouissaient l'une après l'autre. L'homme ambitieux ? Son action militante lui a coupé la route de tout poste gouvernemental depuis vingt ans. Le nouveau Kerenski, ou le second Masarik, cheval de Troie des communistes ? On a vu ce qu'il en était dans la nuit du 22 septembre. Entre-temps, après que le raz de marée des élections municipales eut fait prévoir une victoire législative de la gauche, « *les milieux bien informés* » *s'apitoyaient* sur la mystérieuse maladie qui le rongeait. « *N'était-ce pas la même que celle de Georges Pompidou ?...* », me demanda, en été 1977, un diplomate qui me prenait sans doute pour le médecin de service. Même ce mal chuchoté ne parvint point à l'abattre : Mitterrand fut miraculeusement guéri dès la rupture de la gauche. Ce sera sans doute le seul miracle à mettre à l'actif de Georges Marchais.

En avril 1978, le choc de la déception de mars n'avait point arrêté la montée du parti socialiste. Cinq élections partielles entraînaient, grâce à lui, l'élection des candidats de gauche les mieux placés. Restait et reste encore un seul espoir à la droite la plus cynique que la France subisse depuis Guizot : une anémie pernicieuse du seul parti capable de reconstituer un front de classe largement étendu contre les privilégiés.

Si « *Rome n'est plus dans Rome* », si le socialisme s'affadit à nouveau chez nous, en tournant à une aimable société de marketing, meilleure que les autres pour gérer le capitalisme, ou à une *fabrique* perpétuelle de notables musclés, adieu l'ami ! Nous n'aurons plus qu'à boire jusqu'à la *lie, c'est-à-dire jusqu'en 1988, le* calice que nous tend M. Giscard d'Estaing : deux millions de chômeurs, la débâcle de l'Université, la désolation des campagnes, la faillite des entreprises, la justice à vau l'eau, à moins que Dieu sait quelles bandes de désespérés ou de manipulés ne viennent faire une irruption à l'italienne dans ce quartier réservé des plaisirs délicats qu'un dernier quarteron de jouisseurs continuera d'appeler « la nouvelle société ».

Tout le débat passionnant qui précède le congrès de Metz porte finalement sur un calendrier d'action et sur la profondeur de celle-ci. Mitterrand, c'est dans deux ans, ou plus tôt peut-être, trois mois de mesures irréversibles, qui traduiront dans les faits la rupture avec le *capitalisme par l'appropriation collective* du crédit et des grands moyens de production ; Mitterrand, c'est la garantie, grâce à la prise et la tenue énergique du pouvoir d'Etat, que cela ne nous sera pas repris, comme certaines conquêtes du Front populaire ; Mitterrand, c'est la lancée de l'autogestion progressive par la décentralisation régionale et l'instauration de la démocratie *dans l'entreprise.*

L'ébauche d'une révolution, oui-da ! Mais dans le respect de la légalité, avec ce quelque chose en plus qui est de nature à réconcilier les socialistes d'abord, la gauche ensuite, les Français pour finir. Mais comment appeler ce que Mitterrand nous apporte ici d'incomparable et qu'il est encore temps d'ouvrir les yeux à tous pour ne pas laisser passer ?

Je dirais : la ténacité dans la courtoisie.

(*) Ecrivain.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	125 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	225 F	435 F	645 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LES SUITES DU TRAITÉ ISRAÉLO-ÉGYPTIEN

La conférence des ministres arabes des affaires étrangères et de l'économie a renvoyé de vingt-quatre heures — jeudi 29 mars — ses travaux qui avaient débuté mardi à Bagdad. Après avoir menacé, mercredi, de quitter à son tour la conférence comme l'avaient fait l'O.L.P., la Syrie et la Libye, l'Irak a tenté, jeudi soir, un dernier effort pour sauver l'unité. Dans un message adressé aux autres chefs d'Etat arabes, le président Bakr leur a proposé de ne tenir la prochaine session que vendredi soir afin de donner le temps aux ministres de consulter leur gouvernement respectif.

Jeudi après-midi, l'Arabie Saoudite et d'autres pays modérés du Golfe avaient refusé de rompre « entièrement » les relations diplomatiques avec l'Egypte et de retirer ses capitaux investis dans ce pays. Le prince Saoud Al Fayçal, ministre saoudien des affaires étrangères, avait menacé, jeudi, d'adopter une attitude « énergique » face aux « initiatives individuelles dans le monde arabe ». Il avait ajouté : « Nous estimons que quitter des conférences arabes ne sert pas notre cause, pas plus que les accusations lancées contre les parties soucieuses des causes arabes et attachées aux résolution du sommet de Bagdad.

De son côté, M. Abdel Halim Khaddam, ministre syrien des affaires étrangères, a affirmé, jeudi, qu'« une nouvelle situation sera créée » au Proche-Orient « du fait des accords des Etats arabes ». Dans une déclaration rapportée par l'agence irakienne, M. Khaddam a ajouté que la situation ainsi créée « risque de durer longtemps et de causer beaucoup de souffrances » à la nation arabe. Il a affirmé que la Syrie, dont la capitale est située à « cinquante kilomètres de l'ennemi, n'assouplira plus sa position ». Le porte-parole de l'O.L.P. à Bagdad, M. Yasser Abed Rabbo, a de son côté déclaré que « les puissances qui hésitent ne sont pas celles qui déterminent la situation arabe ». Le parti Baas, au pouvoir à Bagdad, et les mouvements de résistance palestiniens ont assuré que « tout régime qui appuie la traîtrise de Sadate, la justifie, ou fournit à Sadate une quelconque assistance, est un traître qu'il faut renverser ». Les deux parties invitent les pays arabes à « nationaliser le pétrole, à boycotter l'impérialisme américain dans les domaines économique, politique et militaire et à retirer les fonds arabes des Etats-Unis » et préconisent « le renforcement du Front de la fermeté » (Syrie, Algérie, Yémen du Sud, Libye et O.L.P.) en vue de former « un front national progressiste capable d'affronter l'agression impérialiste et de frapper les intérêts américains ». Le Front démocratique pour la libération de la Palestine (F.D.L.P.) de M. Nayef Hawatmeh a encore accusé l'Arabie Saoudite, jeudi, de « vouloir saper la conférence ministérielle de Bagdad ». M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., a adressé jeudi, deux messages au roi Khaled d'Arabie Saoudite et à l'émir du Koweït afin de les inviter « à affronter le complot de la traîtrise sadatienne ». M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., a proposé la tenue d'une conférence arabe au sommet si les ministres ne parvenaient pas à s'entendre à Bagdad.

● AU CAIRE, on a annoncé jeudi que l'Egypte avait décidé de retirer les membres de sa mission diplomatique à Amman après que la Jordanie eut mardi, retiré son ambassadeur au Caire. Dans une allocution prononcée à Washington, devant les représentants de la communauté égyptienne, le président Sadate a affirmé que les pays pétroliers du Golfe avaient suspendu, depuis l'année dernière, leur assistance économique à l'Egypte et refusé une nouvelle demande d'aide après que 2 milliards de dollars octroyés par les pays du Golfe eurent été dépensés par Le Caire.

● A WASHINGTON, on a appris jeudi que le gouvernement égyptien avait réagi très sèchement à la signature du « mémorandum d'accord » entre les Etats-Unis et Israël (« le Monde » du 30 mars), auquel il ne reconnait aucune légalité. Dans deux lettres adressées au secrétaire d'Etat, M. Vance, et rendues publiques par l'Egypte, le premier ministre, M. Khalil, affirme que la teneur de ce mémorandum aura des effets négatifs sur les relations entre Le Caire et Washington et risque de renforcer l'hostilité de certains pays arabes à l'égard du processus de paix. M. Khalil ajoute que l'Egypte considérera ce document comme nul et non avenu. Visiblement embarrassé et surpris, le département d'Etat a réagi en affirmant que les réactions égyptiennes provenaient d'une erreur d'interprétation et souligné que les assurances données à Israël étaient essentiellement d'ordre politique et qu'elles n'engageaient les Etats-Unis à aucune action militaire. Le mémorandum n'était ni une alliance ni un pacte de défense bilatéral. M. Vance a souligné lui-même jeudi que les Etats-Unis n'étaient pas tenus par le mémorandum d'engager des forces en Israël et que ce document « ne modifie pas les obligations des Etats-Unis en cas de menace à la paix dans la région ».

● A BONN, où il est arrivé jeudi, le président Sadate, qui est accompagné de cinq ministres, a eu des conversations avec le gouvernement fédéral dont il attend, nous indique notre correspondant, « une assistance qui par son importance serait comparable au plan Marshall ».

● EN CISJORDANIE ET A GAZA, les forces de sécurité israélienne ont pris des dispositions strictes pour prévenir, ce vendredi, tout incident lors des manfestations organisées à l'occasion du troisième anniversaire de la « Journée de la terre ».

● A RABAT, les centrales syndicales marocaines (l'Union marocaine du travail, l'Union générale des travailleurs marocains, la Confédération démocratique du travail) ont appelé leurs adhérents à une grève de solidarité avec les Palestiniens, ce vendredi, en signe de « condamnation du traité de capitulation de Sadate », attitude que partagent unanimement, nous signale notre correspondant, les partis et la presse.

Nous avons établi avec les États-Unis des relations sans précédent depuis la création d'Israël

déclare M. Begin à son retour de Washington

De notre correspondant

Jérusalem. — Accueilli avec solennité à son retour, jeudi soir 29 mars, en Israël, M. Begin a, certes, rappelé quel « *événement historique* » et quel « *tournant* » représentait le traité de paix avec l'Egypte, mais il a souligné qu'il avait aussi un autre événement à annoncer aux Israéliens : « *Nous avons établi avec les Etats-Unis des relations sans précédent depuis la création de l'Etat.* » Au risque d'envenimer l'irritation des Egyptiens à ce sujet, à la veille de son voyage au Caire, le premier ministre a montré l'importance qu'il attachait au « mémorandum » signé entre les gouvernements israélien et américain quelques heures après le traité.

Interrogé sur ce point à la télévision, M. Meïr Rosenne, conseiller juridique du ministère des affaires étrangères, et l'un des principaux négociateurs israéliens, a tenu à expliquer que les garanties américaines n'étaient pas l'expression d'une méfiance à l'égard de l'Egypte, mais il en a toutefois révélé la valeur en déclarant qu'il s'agissait du « *document juridique le plus contraignant* » jamais élaboré entre Jérusalem et Washington. Auparavant, comme pour confirmer les craintes égyptiennes, M. Moshe Dayan lui-même avait dit : « *C'est en apprenant les réactions égyptiennes que j'ai compris l'importance de ce mémorandum.* »

M. Begin avait le sourire et il a exprimé sa confiance dans l'avenir en déclarant : « *Nous espérons que cette paix, conclue grâce aux sacrifices d'Israël, au courage du président Sadate et à la contribution déterminante du président Carter, deviendra une paix permanente.* » Il a tenu ces propos pendant la cérémonie organisée en son honneur à la Knesset — la première manifestation d'ampleur à Jérusalem depuis la signature du traité — et au cours de laquelle, M. Itzhak Navon a fait l'éloge de la « persévérance » et de la « ténacité » du premier ministre durant les seize mois de négociations. A l'instar de M. Navon, M. Begin a mis l'accent sur la nécessité de consacrer désormais « *davantage de temps* » aux difficultés intérieures d'Israël. Cette insistance a été très remarquée. « *Le moment est maintenant venu de bâtir notre société,* a-t-il dit, en précisant, à propos de la situation économique et sociale : *nos frères d'Amérique nous aideront à surmonter la crise du logement et à effacer le problème de la pauvreté.* »

Jeudi, M. Moshe Dayan a réuni le corps diplomatique pour expliquer les modalités d'application de l'ensemble des documents signés à Washington. Il a déclaré que le gouvernement devra définir, dans les deux semaines à venir, les principes de l'autonomie dans les territoires occupés, et préciser ainsi sa position. Il a rappelé qu'une commission ministérielle était chargée de préparer des décisions à ce sujet et indiqué, par ailleurs, qu'Israël n'avait pas encore pris d'engagement définitif au sujet des « *gestes de bonne volonté* » demandés par l'Egypte pour encourager les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza à accepter le régime d'autonomie.

La veille, M. Dayan avait souligné que seulement deux « *petits gestes* » avaient, pour l'instant, été prévus par M. Begin. Le premier a trait au transfert du siège du gouvernement militaire de Gaza en dehors des limites de la ville, mais il a précisé qu'il ne s'agissait que d'un « *déplacement* », et que l'actuelle administration militaire ne serait pas modifiée. Le second geste concerne la libération d'un « *petit nombre* » de prisonniers palestiniens de Cisjordanie et de Gaza (ils sont actuellement vingt-trois) détenus sous le régime de la « *détention administrative* ». Il a encore ajouté que cette mesure ne serait prise que si elle ne mettait pas en danger la sécurité du pays.

M. Dayan a tenu à minimiser la portée de ces décisions très « *symboliques* » et pour lesquelles de nombreux membres du gouvernement et de la majorité ont fait part de leurs grandes réserves. Le ministre a indiqué qu'il n'y avait pas lieu de changer la situation à propos de deux autres demandes égyptiennes : l'autorisation d'activités politiques dans les territoires occupés et la levée de la censure ainsi que la liberté de déplacement.

FRANCIS CORNU.

Le Caire ne s'inquiète guère du boycottage arabe

De notre correspondant

Le Caire. — Les Egyptiens ne s'inquiètant pas outre mesure du boycottage arabe. « *Au moins, en Tunisie, nous pourrons continuer à mettre nos enfants dans de bonnes écoles françaises, mais comment ferons-nous pour trouver là-bas des secrétaires tapant à la machine en arabe ?* » L'éventuel transfert de la Ligue arabe à Tunis suscite, avant tout, des réactions d'ordre personnel ou matériel parmi les fonctionnaires de l'organisation. Le cachet « français » de Tunis compensera bien la vie douce des bords du Nil... « *L'essentiel est qu'on nous épargne Bagdad !* »

Quant aux Egyptiens, ils se sont, depuis quelques mois, résignés à la perte de prestige entraînée par le possible départ de la Ligue de leur capitale, tout en étant convaincus que l'absence de leur pays de cette institution en fera un organisme-croupion. « *La paix vaut bien la Ligue.* » Quant au raïs, on lui prête une boutade : « *Pour ce à quoi sert la Ligue...* », qui est loin d'être éloignée de la réalité, même si elle traduit aussi le souci de se consoler.

Dressant son bâtiment terne, fourré de salons mauresques, en plein cœur du Caire, symboliquement installée à la place d'anciennes casernes anglaises et à côté du ministère égyptien des affaires étrangères, dont elle fut longtemps une simple annexe, la Ligue arabe a donné maintes et maintes fois, depuis trente-cinq ans qu'elle existe (1), la preuve d'une incapacité presque congénitale à résoudre durablement les différends interarabes. Néanmoins, elle a été, comme les Nations unies, un forum utile. Finalement, le reproche majeur que l'on pourrait formuler à l'endroit de la Ligue est de n'avoir eu utiliser ni les intellectuels arabes de valeur, qu'elle a recrutés à grands frais, ni les fonds dont elle a disposé, pour améliorer l'image des Arabes dans le monde. Elle n'a même jamais organisé de véritable service de documentation, malgré l'existence d'un secrétariat général adjoint chargé de l'information et d'un budget annuel *ad hoc* de 15 millions de francs en 1978. Le budget total de l'organisation a été, l'an passé, de 95 millions de francs, soit près du double de celui de 1977 ; malgré cette augmentation, près de la moitié de l'enveloppe réservée à l'information a été « détournée » en 1978 pour combler le déficit d'autres départements.

Mille fonctionnaires à la Ligue arabe

La Ligue emploie, dans son siège central du Caire, ses délégations permanentes à l'étranger, et le bureau de boycottage arabe de Damas, environ six cents ressortissants arabes, dont, approximativement, 60 % sont Egyptiens. Un millier de personnes, parmi lesquelles 80 % seraient également égyptiennes, et ayant aussi le statut privilégié de fonctionnaire international, travaillent en outre dans les dix-sept organisations arabes spécialisées (culture, travail, économie, criminologie, poids et mesures, transport maritime, aviation civile, union postale, etc.) établies en Egypte. Toutefois, certains autres organismes : agricoles, industriels et financiers, sont installés au Soudan, en Algérie et au Koweït. S'il est vrai que plus d'un Arabe sur trois est actuellement égyptien, Le Caire ne contribue plus, depuis cette année, au budget de la Ligue que pour 8,5 % du total (14 % pour Ryad et Koweït, 12 % pour Tripoli), le nombre de ses nationaux travaillant pour l'organisation panarabe est tout à fait exorbitant, selon le règlement interne de la Ligue. Mais aucun autre Etat arabe n'est en mesure de fournir des cadres dans la même proportion que l'Egypte. Néanmoins, l'intérim du secrétaire général démissionnaire, un Egyptien, M. Mahmoud Riad (*le Monde* du 24 mars), sera, en principe, assuré à partir du 1er avril par un Libanais (musulman chiite), M. Assaad El Assaad, qui était jusqu'ici l'un des sept secrétaires généraux adjoints.

Le commerce égypto-arabe étant dérisoire, l'Egypte devant produire, en 1979, Sinaï non compris, près de 30 millions de tonnes de pétrole, alors qu'elle en consommera au maximum 20 millions, et l'aide occidentale pouvant, au moins un temps, pallier l'éventuelle disparition des concours arabes (l'équivalent de 5 à 7 milliards de francs viendra, en 1979, des Etats-Unis, la France prêtera sans doute cette année, par divers canaux officiels, comme en 1978, environ 1 milliard de francs, l'Allemagne fédérale et le Japon ont promis des prêts substantiels, l'aide de la Banque mondiale est en hausse régulière), Le Caire ne s'inquiète pas sérieusement, pour le moment, à la perspective de mesures arabes de rétorsion à son égard.

La seule réelle menace

Ni Ryad ni Koweït n'ont même agité la menace du retrait de leurs dépôts en devises (indépendants des avances et des dons) effectués auprès de la Banque centrale d'Egypte au cours des derniers exercices : ils représentent environ 10 milliards de francs, dont plus de la moitié appartiennent à l'Arabie Saoudite, et, selon les informations disponibles, Le Caire a utilisé une bonne part de cet argent. Il n'est même pas dit que la suspension de la participation financière arabe aux projets économiques, au reste tous mineurs, puisse vraiment gêner l'Egypte. Faute de plans précis, et à cause de son incorrigible bureaucratie, Le Caire n'a-t-il pas employé moins de 40 % des 60 milliards de francs que toute l'aide mondiale réunie lui a accordés au cours des dix ans écoulés ? Assurée de son approvisionnement en céréales — les Etats-Unis y veillaient même à l'époque de Nasser. — l'Egypte peut « tenir ». Son assainissement économique a besoin, avant les investissements, d'une remise en ordre de la gestion industrielle. Gageons que ce sera plus ardu à obtenir que de nouveaux moratoires ou prêts étrangers.

En réalité, la seule décision des régimes arabes — et ceux-ci le savent parfaitement — qui pourrait immédiatement et cruellement nuire à l'Egypte serait de renvoyer chez eux, où, sans travail, ils pourraient constituer des agitateurs potentiels, tout ou partie du million quatre cent mille Egyptiens (selon de tout derniers chiffres confirmés par le Fonds monétaire international) travaillant en Arabie, en Libye, au Koweït, dans les Emirats et, pour un petit nombre d'entre eux, en Irak et en Algérie. Cette population expatriée envoie environ 5 milliards de francs par an dans son pays d'origine. Mais qui pourrait remplacer les comptables de Tripoli, les instituteurs de Benghazi, les maçons de Djeddah ou les médecins d'Abou-Dhabi, s'ils étaient renvoyés dans la vallée du Nil ? Personne. Aussi plusieurs capitales arabes ont-elles fait savoir qu'elles « *ne prendraient aucune mesure contre le peuple égyptien* »... non par amour de celui-ci — les témoignages sont trop nombreux sur les humiliations, voire les mauvais traitements, imposés aux travailleurs égyptiens par les nantis du pétrole, bien avant que le raïs ne prenne langue avec Israël — mais par simple souci de préservation de l'activité économique de leurs pays et de leur confort quotidien.

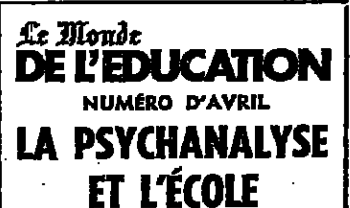
J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Le pacte de la Ligue des Etats arabes fut élaboré et paraphé à Alexandrie en octobre 1944 par l'Egypte, la Syrie, le Liban, l'Irak, la Transjordanie, l'Arabie Saoudite et le Yémen. Il fut signé définitivement au Caire par les six premiers de ces Etats le 22 mars 1945.

● Un « *mastic* » a rendu incompréhensible la conclusion de l'article de J.-P. Péroncel-Hugoz sur la situation au Caire (*le Monde* du 28 mars). Il convient de rétablir : « Le traité qui vient d'être signé montre que la paix la plus attendue peut avoir une aube froide et incertaine. »

● *La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme* (LICA) (1) « *salue avec émotion et joie le premier traité de paix entre l'Etat juif et le plus important pays arabe* », et y voit « *le signe manifeste d'un rapprochement possible entre tous les peuples du Proche-Orient, pour lequel la LICA continuera d'œuvrer* ».

(1) 40, rue de Paradis, Paris-10e.



PROCHE-ORIENT

Iran

LE RÉFÉRENDUM SUR LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE

Les adversaires du processus retenu pour la consultation ont exposé les motifs de leur abstention

Les opérations du référendum pour une République islamique, dont les résultats détaillés ne seraient pas connus avant quinze jours, ont commencé ce vendredi matin 30 mars en *Iran*. En déposant son bulletin dans l'urne, le premier ministre M. Bazargan a déclaré : « La République iranienne sera islamique et démocratique. » Il a assuré s'être entretenu, la veille, avec l'ayatollah Khomeiny du statut des femmes « dont tous les droits et libertés seront garantis » et a ajouté : « A l'extérieur, la République islamique d'Iran sera neutre, active et *cherchera à avoir de bonnes relations* avec tous sur la base du respect mutuel. »

D'autre part, cinq anciens ministres, un ancien sénateur et un général ont été arrêtés, selon le quotidien « Ettelaat », par les « comités Khomeiny ». Deux anciens collaborateurs de M. Bakhtiar, M. Ahmad Mirfendreski et M. Cyrus Amouzegar, respectivement chargés dans la cabinet de l'ancien premier ministre des affaires *étrangères et de l'information*, figurent sur cette liste. Trois cent quatre détenus, arrêtés après la révolution, ont été mis en liberté récemment, selon le procureur général du tribunal révolutionnaire islamique.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — La campagne en faveur d'une réponse favorable à la République islamique, au référendum de ce vendredi 30 mars, bat son plein jusqu'au dernier moment. Succédant à l'ayatollah Khomeiny qui avait demandé, il y a trois jours, aux Iraniens de se rendre « massivement » aux urnes pour accomplir leur « devoir nationaliste et islamique », les chefs religieux chiites ont multiplié les messages appelant la population à participer au référendum. Ils soulignent que chacun est libre de voter comme il le veut, mais ils laissent entendre *que seule la République* islamique peut assurer les libertés politiques et la prospérité, en terminant inlassablement leur appel par la phrase désormais rituelle : *« Quant à moi, je voterai pour la République islamique. »* Un peu partout, les banderoles tendues en travers des rues reproduisent les paroles de Khomeiny : *« Le peuple ne veut rien d'autre que la République islamique »*, *« Pour que le sang de nos martyrs n'ait pas été versé en vain, votez oui »*.

Le hojjatolislam (dignité islamique) Ibrahim Moffateh, qui serait l'un des membres du Conseil révolutionnaire islamique, a déclaré, mercredi 28 mars, que, sur une population de 35 millions d'habitants, 10 à 12 millions participeront, vraisemblablement, à la consultation, dont 1,7 million de jeunes de seize à dix-huit ans qui, pour la première fois dans l'histoire de l'Iran, ont reçu le droit de vote. Un détail qui a son importance : les électeurs devront présenter leurs cartes d'identité qui seront tamponnées, et leur index sera marqué d'une encre ne pouvant s'effacer avant vingt-quatre heures. Une double précaution, dit-on au ministère de l'intérieur, afin d'empêcher toute fraude. Certains y voient cependant une mesure destinée à décourager les éventuels abstentionnistes qui pourraient craindre que l'absence d'un cachet officiel sur leurs cartes puisse leur attirer à l'avenir de sérieux ennuis, comme cela a été souvent le cas sous le régime précédent.

Les communistes pour le « oui »

Parmi les groupements qui ont fait campagne pour le « oui » figure, en premier lieu, le parti religieux de l'ayatollah Behechti, qui jouit de l'appui des « comités révolutionnaires », du soutien des mollahs conservateurs et du haut patronage de l'ayatollah Khomeiny. Ce parti, qui vient de s'installer dans de nouveaux locaux situés près du Majlis (Parlement), a inondé les rues de tracts favorables à la République islamique et a disposé d'un temps d'antenne quotidien à la radio-télévision nationale.

Il faut aussi mentionner le Front national de M. Sandjabi, allié laïque des religieux au sein du gouvernement de M. Bazargan, le parti paniraniste de M. Pereshpour, ainsi que le Parti de la République islamique du peuple musulman de l'Iran formé récemment par l'ayatollah Chariat Madhari, qui avait, il y a quelques semaines encore, critiqué le libellé restrictif de la question posée aux Iraniens : *« Oui ou non, êtes-vous pour le remplacement de la monarchie par une République islamique dont la Constitution sera approuvée ? »*

Paradoxalement, le parti communiste Toudeh et le Mouvement démocratique pour l'unité, de M. Behazine, qui lui est proche, ont jeté tout leur poids dans la bataille pour la République islamique. L'organe du parti communiste, *Mardom*, explique ce jeudi les raisons de son vote positif. Pour les dirigeants communistes, qui ont désormais pignon sur rue, la *« révolution iranienne est une révolution populaire de tendance religieuse »* et une *« révolution populaire sera toujours populaire »*. Ce qui est important, pour l'instant, c'est de *« préserver l'unité des forces révolutionnaires »* qui auront, par la suite, l'occasion de participer à l'élaboration de la Constitution, afin d'empêcher *« toute déviation de la voie démocratique empruntée par la révolution »*. Au passage, *Mardom* égratigne le gouvernement de M. Bazargan pour avoir demandé et obtenu de l'ayatollah Khomeiny l'arrêt momentané des procès *« contre-révolutionnaires »*, et dénonce les critiques formulées par le premier ministre contre les *« revendications excessives des travailleurs »*.

La victoire du « oui » ne fait pas de doute, mais les adversaires du référendum-plébiscite ne baissent pas les bras pour autant et s'efforcent, avec les faibles moyens de propagande dont ils disposent, de clarifier les raisons pour lesquelles ils ne participeront pas à la consultation du 30 mars.

Il y a une dizaine de jours, les deux grandes associations de gauche, les fedayin Khalq (fedayin du peuple, marxistes) et les moudjahidin (religieux) avaient exposé leurs réserves quant à la procédure choisie pour organiser le référendum (*le Monde* du 20 mars). Les fedayin avaient alors annoncé qu'ils boycotteraient la consultation si aucun changement n'était apporté à la formulation de la question. Les moudjahidin n'ont pas brandi la menace du boycottage bien qu'ils partagent les analyses de leurs alliés marxistes. Faisant partie d'un mouvement essentiellement islamique, tout en étant de gauche, il leur est difficile de prôner l'abstention.

Le nouveau Front national démocratique de M[e] Matine-Daftar, petit-fils de Mossadegh, qui collabore étroitement avec les deux organisations de gauche, a exposé sans ambiguïté son point de vue le 20 mars.

Le Front démocratique, qui est devenu depuis sa création, au début du mois, un centre d'attraction pour la plupart des forces politiques qui se réclament de l'héritage de Mossadegh et du courant laïque, tout en réaffirmant son appui au gouvernement de M. Bazargan, estimait que *« demander au peuple de choisir entre un gouvernement qu'il a lui-même renversé et un système de gouvernement qui lui est inconnu, dans un court laps de temps et sans lui présenter une alternative, est nettement antidémocratique »*. En conséquence, le Front avait demandé au gouvernement provisoire de limiter la première étape du référendum à l'abolition de la monarchie et son remplacement par une république, et d'organiser dans une seconde phase, après que les points de vue auront été longuement débattus, un second référendum pour décider de la nature de la république. *« Dans un référendum organisé sans prendre en considération les idéaux démocratiques,* assurait le Front, *une grande partie des forces progressistes est dans l'impossibilité pratique d'exprimer ses vœux. »* Le Front national démocratique, en conséquence, ne participera pas au référendum.

Depuis la publication du point de vue des amis de M[e] Matine-Daftar, une douzaine de mouvements ont rejoint les positions *du F.N.D.* Parmi eux figurent sept mouvements de gauche kurdes et l'ayatollah Hosseini de Mahabad, qui vient d'annoncer qu'il ne participe pas au référendum, n'ayant pas obtenu des garanties formelles de la part du gouvernement au sujet de l'autonomie du Kurdistan au sein d'un Iran démocratique. Le parti démocratique kurde iranien, présidé par M. Ghassemloo, qui n'avait pris jusqu'à mercredi aucune décision à ce sujet, a fait savoir jeudi qu'il boycotterait le référendum. Cette annonce, qui a été faite après la visite à Qom d'une délégation du parti semble indiquer que le P.D.K.I. n'a pu convaincre l'ayatollah Khomeiny de faire un geste en faveur des Kurdes.

Sous le titre « Pourquoi nous ne participerons pas au référendum », le premier numéro de l'hebdomadaire *la Liberté*, du Front national démocratique, constate amèrement que l'opération du 30 mars était parfaitement inutile *« et qu'il aurait fallu d'abord élaborer le texte de la Constitution en collaboration avec les différents groupements politiques du pays »*. A ce propos, les grandes lignes de la nouvelle Constitution, opportunément « révélées » par M. Tabatabai, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, laissent sceptique dans la mesure où les noms de ses auteurs demeurent toujours secret d'Etat. L'opposition laïque a tendance à considérer ces « fuites » comme une manœuvre destinée à désarmer les inquiétudes de ceux qui voient dans le référendum le fait du prince.

JEAN GUEYRAS.

Liban

LA MORT D'UN « CASQUE BLEU » FRANÇAIS

Le commandement de la FINUL accuse les milices chrétiennes d'avoir « ouvert le feu sans sommation »

De notre correspondant

Beyrouth. — Un soldat du bataillon logistique français de la FINUL (Forces intérimaires des Nations unies au Liban) a été tué et deux autres blessés, dont l'un grièvement, jeudi 29 mars, près de Nakoura au Sud-Liban, à la suite de tirs nourris déclenchés par les milices chrétiennes contre le quartier général des « casques bleus » *(nos dernières éditions du 30 mars)*. Selon un communiqué du bureau d'information des Nations unies à Beyrouth, l'incident s'est produit dans les circonstances suivantes :

« Jeudi vers 10 h. 30, trois éléments armés des « forces de facto » (milices chrétiennes du Sud-Liban) *ont tenté de franchir le poste de contrôle relevant des Nations unies à Nakoura où est stationné le bataillon logistique français. Les soldats leur ont interdit le passage, ce qui a provoqué une vive altercation qui s'est terminée cependant sans accrochage. Peu de temps après les « forces* de facto » *ont ouvert le feu sans sommations sur le quartier général des Nations unies, où travaillent un certain nombre de civils, dont des femmes, ainsi que sur les positions du bataillon logistique français. Le bureau du conseiller politique du commandement de la FINUL a été atteint de même que trois soldats français, dont l'un est mort à l'hôpital de campagne de Nakoura. »*

Le communiqué ajoute : *« Le commandement de la FINUL estime que les « forces* de facto », *ont tiré plus de mille balles de mitrailleuses semi-lourdes et lourdes et cinq obus de canon antichars sur le Q.G. du commandement. Les soldats français ont riposté. La situation est restée tendue jusque dans l'après-midi. »*

Le militaire français tué est le caporal Pierre Jacquot. Les deux blessés sont, pour le plus grièvement atteint, le parachutiste Roland Laurant, et le caporal-chef Raymond Ledl. Depuis leur arrivée au Sud-Liban, en mars 1978, les « casques bleus » français ont eu quatre morts et treize blessés dans des accrochages avec les forces palestino-progressistes ou les milices chrétiennes. Ces dernières, soutenues par Israël, contrôlent la bande frontalière en bordure du territoire de l'Etat hébreu. Nakoura, sur la route côtière, se trouve à 4 kilomètres au nord de la frontière israélienne. L'artillerie des milices a également bombardé, jeudi, les positions des « casques bleus » népalais faisant un tué dans les rangs de la population civile libanaise. — *(Intérim.)*

AMÉRIQUES

Argentine

Les principales forces politiques condamnent l'attitude « totalitaire » du régime militaire

Les dirigeants de six partis argentins ont engagé le mercredi 28 mars le président Jorge Videla à renoncer à ce qu'ils appellent l'attitude *« totalitaire »* de son régime et à sa politique économique, à laquelle *« s'opposent presque tous les secteurs »* du pays.

Dans une déclaration commune, les dirigeants des partis péroniste, conservateur, communiste, de deux partis socialistes et du parti intransigeant demandent au général Videla de légaliser les partis et les syndicats, de dire quand la démocratie sera restaurée et d'expliquer pourquoi des milliers d'opposants sont portés manquants ou détenus sans inculpation, après trois ans de gouvernement militaire.

La politique économique du gouvernement, déclare le texte, détruit les industries locales et accroît les importations. Elle suscite la *« récession, l'inflation. Elle est antinationale »*.

Le parti radical — seconde formation politique — n'a pas signé cet appel, mais a publié, de son côté, une déclaration similaire.

Le lendemain, le général Videla a déclaré, dans un discours radiotélévisé, prononcé à l'occasion du troisième anniversaire du coup d'Etat militaire : *« Après avoir rétabli l'ordre et gagné la paix, il sera nécessaire, dans l'étape qui commence, d'insuffler un contenu politique au processus de réorganisation nationale grâce à une proposition concrète des forces armées. »* Cette proposition, selon le général, doit *« être enrichie par un dialogue fécond »*. Le président, cependant, n'a pas précisé les modalités du dialogue annoncé. Il a déclaré que *« l'instauration d'une authentique démocratie pluraliste »* impliquait *« une société intégrée sur la base d'accords fondamentaux entre tous ses composants »*.

M. Maurice Papon à Buenos-Aires

On indique, d'autre part, à Paris, que M. Maurice Papon, ancien préfet de police, ministre du budget, se rendra le 1[er] avril à Buenos-Aires pour une visite officielle de cinq jours. L'annonce de ce déplacement a provoqué un vif intérêt dans les milieux officiels économiques et politiques argentins.

C'est en effet la première fois, depuis que les militaires ont pris le pouvoir le 24 mars 1976, qu'un ministre en exercice d'un pays de la Communauté européenne se rend en visite officielle à Buenos-Aires.

L'ambassadeur d'Argentine à Paris, M. Tomas de Anchorena, qui a précédé à Buenos-Aires le ministre français, a insisté, dès son arrivée, sur l'importance de cette visite dont le but est *« de signer un accord pour éviter la double imposition et de faire avancer les relations bilatérales »*.

L'invitation faite à M. Papon avait été transmise par le ministre de l'économie argentine, M. Martinez de Hoz. Une part importante de son programme sera consacrée à ses contacts avec des dirigeants d'entreprise. M. Papon doit se rendre à Cordoba, où il visitera notamment les installations de Renault-Argentine.

Le programme du ministre du budget ne se limitera pas aux contacts avec des personnalités économiques. Outre un entretien avec le président de la République, le général Videla, M. Papon doit rencontrer le ministre de l'intérieur, le général Albano Harguindeguy, et le ministre des affaires étrangères, le général Carlos Pastor. On indique, dans les milieux bien informés de Buenos-Aires, que le ministre pourrait aborder des problèmes qui ont créé des tensions entre les deux gouvernements, notamment la situation des Français prisonniers ou disparus en Argentine. — *(A.F.P., A.P.)*

[La visite de M. Papon à Buenos-Aires, trois ans après le coup d'Etat militaire du 24 mars 1976, est un appui précieux à l'un des régimes les plus brutaux d'Amérique latine. L'annonce de ce déplacement survient quelques jours après que les plus hauts responsables militaires du pays eurent renouvelé leur hostilité à une prochaine participation des civils à la vie publique. Elle intervient alors que les familles des disparus français en Argentine désespèrent du sort de leurs proches (« le Monde » du 28 mars). Elle survient enfin après qu'un nouveau et grave conflit du travail, provoqué par une politique sociale régressive, eut perturbé l'entreprise IKA-Renault de Cordoba, filiale de la Régie nationale française.

Le fait qu'aucun gouvernement occidental — hormis celui des Etats-Unis — du camp socialiste ou du tiers-monde n'ait, pour différentes raisons, encore condamné les graves violations des droits de l'homme commises en Argentine ne saurait justifier la surenchère à laquelle se livre la France. — J.-P. C.]

● *Le professeur Carlos Barrera,* ancien titulaire de la chaire de théorie du sous-développement à l'université de Bahia-Blanca, qui avait été arrêté le 16 juillet 1976, a été mis le 22 mars en liberté provisoire, annonce l'Agence France-Presse de Buenos-Aires. Le professeur, qui a fait son doctorat en France et soutenu sa thèse sur le développement économique en 1969 à Grenoble, avait été accusé d'avoir pratiqué l' *« infiltration idéologique »* dans l'université. Une cinquantaine de professeurs avaient été inculpés en même temps que lui, dont une vingtaine avaient été arrêtés, les autres se trouvant pour la plupart à l'étranger. M. Barrera a été maintenu trente-deux mois en prison préventive. En février, la mise à disposition du pouvoir exécutif a été levée. Puis un tribunal a rendu un verdict de non-lieu sur le chef d'accusation relatif à l' *« infiltration idéologique »*. M. Barrera et ses collègues avaient fait l'objet de nombreuses prises de position en leur faveur de plusieurs économistes français de renom.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● UN « CONSEIL SUPREME POUR LA DEFENSE DU PAYS », ayant pour mission de *« déjouer les conspirations des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, d'éliminer les traîtres et de protéger la glorieuse révolution d'avril »*, a été formé à Kaboul, a annoncé, le jeudi 29 mars, Radio-Kaboul. Le chef de l'Etat, M. Taraki, préside ce conseil, dont la composition n'est pas précisée. D'autres mesures renforçant les pouvoirs du président ont été annoncées. Ces décisions font suite à la nomination (*le Monde* du 29 mars) de M. Hafizullah Amin, ancien ministre des affaires étrangères, au poste de premier ministre. — *(A.F.P.)*

Bolivie

● LE GENERAL BANZER A ETE MIS A LA RETRAITE, le jeudi 29 mars, en même temps que cinq de ses anciens ministres qui avaient le grade de général à l'époque de sa présidence. Le général David Padilla, actuel chef de l'Etat, a justifié la décision en indiquant que les six hommes avaient tenté *« de briser l'unité et la discipline des forces armées »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

Colombie

● M. OLIVIER STIRN, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, doit se rendre en visite officielle à Bogota le dimanche 1[er] avril. Il s'entretiendra en particulier avec le président Turbay qui doit effectuer une visite officielle en France en juin prochain. M. Stirn est attendu ensuite à Lima le 4 avril où il doit rencontrer les dirigeants péruviens et présider une réunion des ambassadeurs de France en Amérique du Sud.

Cuba

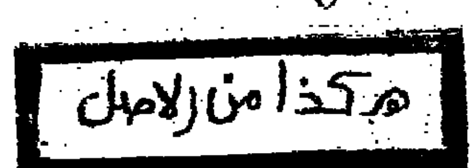
● UNE BASE SOUS-MARINE SOVIETIQUE destinée à abriter des submersibles conventionnels serait en construction dans le port de Cienfuegos, a indiqué jeudi 29 mars le département d'Etat. Ce port avait été au centre d'une controverse entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en 1970, les services secrets américains y ayant découvert le début de construction d'une base sous-marine destinée à recevoir des appareils à propulsion nucléaire. — *(A.F.P.)*

Michel Foucault et l'Iran

« LA RÉVOLUTION AU NOM DE DIEU »

Dans le compte rendu par P.-J. Franceschini du livre de Claire Brière et Pierre Blanchet *la Révolution au nom de Dieu* (*le Monde* du 29 mars), la phrase citée *in fine* (*« Gare à celui qui n'est pas conforme... d'où peut-être en Europe les réticences que l'on sait »*) a été attribuée par erreur à Michel Foucault. Elle figurait dans une intervention de Claire Brière au cours d'un entretien : le commentaire de P.-J. Franceschini qui suivait ne s'appliquait donc pas à l'écrivain. Il n'entendait aucunement mettre en cause l'attachement de Michel Foucault au respect des droits de l'homme en Iran. De plus, le texte de Claire Brière n'était pas une manière d'atténuer les excès que condamne aujourd'hui M. Bazargan : ils n'avaient pas eu lieu au moment où le livre était rédigé.

Michel Foucault, loin de désigner par « une belle litote » une « tentative » totalitaire, dans ce même passage ainsi que dans l'entretien tout entier, insistait sur les dangers d'antisémitisme et de xénophobie ; il montrait la grande probabilité d'une dissociation du mouvement unitaire ; il espérait enfin que le peuple arien surmonterait les périls inhérents au retour à l'islam.





Liban

LA MORT D'UN « CASQUE BLEU » FRANÇAIS

Le commandement de la FINUL accuse les milices chrétiennes d'avoir « ouvert le feu sans sommation »

AMÉRIQUES

Argentine

Les principales forces politiques condamnent l'attitude « totalitaire » du régime militaire

PROCHE-ORIENT

De la mer trop Rouge au golfe qui n'est plus Persique

III. — Où le pétrole devient verdure

De notre envoyé spécial ANDRÉ FONTAINE

Dans ses deux premiers articles (« le Monde » des 29 et 30 mars), André Fontaine a évoqué l'impact de la modernisation sur la société islamique traditionnelle en Arabie Saoudite et dans les Emirats arabes unis, puis décrit les ambitions des planificateurs de Ryad.

Abou-Dhabi. — C'est un aérodrome comme beaucoup d'autres dans cette partie du monde, et qui sera bientôt abandonné au profit d'un autre, dont on prétend qu'il absorbera deux ans de la production italienne de marbre. Foule à l'entrée difficilement contrôlée par un policier débordé. Queues habituelles aux banques d'enregistrement, où se mélangent les tenues les plus diverses. Parmi ceux qui sont là, attendant sagement leur tour, un bédouin sans âge, qui porte sur le poing un faucon. Personne n'y porte attention : le faucon est l'emblème national, l'ami des innombrables chasseurs, un motif décoratif omniprésent.

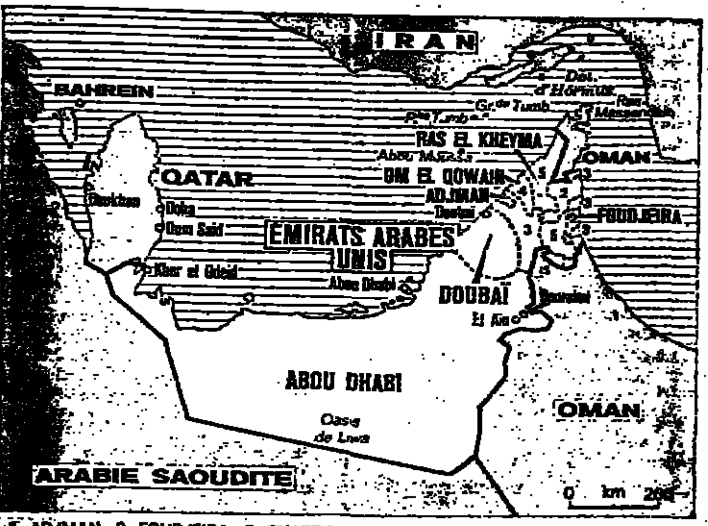
Entre l'animal et l'homme, il peut y avoir plus qu'une connivence : une sorte de parenté. Comment n'être pas saisi, en entrant dans le Majlis, le salon de cheikh Rachid, qui règne depuis toujours sur l'Emirat de Doubaï, par sa ressemblance avec le faucon, dont le portrait en pied, gris et bleu, orne notre chambre d'hôtel ? Sous le voile retenu par un *agal* porté de travers, même œil perçant, même nez d'oiseau de proie, même visage aux aguets.

Doubaï est la perle de cette côte qu'on appelait autrefois, non sans quelque raison peut-être, des Pirates et sur laquelle, pendant un bon siècle la Grande-Bretagne, maîtresse dans l'art du « diviser pour régner », a exercé une autorité aussi efficace que discrète. La décolonisation, le pétrole, ont bousculé cet ordre ancien. Seigneur du deuxième Etat par ordre d'importance de la Fédération des émirats arabes unis, Cheikh Rachid en est devenu le vice-président, quitte à n'accepter qu'en grognant la ferme autorité du président, l'émir d'Abou-Dhabi, Cheikh Zayed. Il se prive d'autant moins de critiquer les initiatives de ce dernier qu'il peut se prévaloir d'une belle ancienneté : Doubaï était depuis longtemps florissante qu'Abou-Dhabi, dont personne ne connaissait le nom, n'était toujours qu'un village de pêcheurs de poissons et d'huîtres perlières, fait de cases de palmes ou de boue séchée.

A Doubaï aussi on pêchait la perle. Mais la prospérité du port due surtout à la contrebande qui s'y pratique depuis des siècles sur une vaste échelle, avait survécu à l'invasion du marché par la perle de culture japonaise. La ville est depuis longtemps également un des centres principaux du commerce de l'or, dont 10 % des quantités échangées chaque année dans le monde passeraient chez ses commerçants. Un vaste souk est entièrement consacré à la vente du métal précieux, qui s'étale dans les vitrines en pendantifs, en bracelets, en ceintures même, dont le poids donne à rêver.

Venus de l'Iran, de l'Inde, du Pakistan, de l'Afrique, de tout l'océan Indien, *felouques* et bateaux de toutes sortes sillonnent majestueusement la crique qui sépare le port de la vieille ville aux curieuses tours d'aération, et dont la largeur, la couleur, l'animation, jusqu'aux maisons les pieds dans l'eau, rappellent fort le Grand Canal de Venise.

Autour de ce pittoresque, que prolonge un bazar plus indien qu'arabe, les promoteurs sont à l'œuvre. Partout s'édifient des buildings de plus en plus hauts, pour le bureau ou l'habitation.



1. ADJMAN 2. FOUDJEIRA 3. CHARDJA 4. OM EL QOWAIN 5. RAS EL KHEYMA

Va-t-on trouver assez de monde pour les occuper ? Redoutable homme d'affaires, supérieurement conseillé par son vieil associé, l'ambassadeur des Emirats à Londres, M. Mihdi Al-Tager, pousse l'économie jusqu'à puiser dans un tout petit flacon d'aspirine, qu'il promène avec lui depuis toujours, le tabac dont il bourre sa pipe minuscule de corsaire. Il n'en est pas moins l'un des hommes les plus riches du monde, au demeurant passablement endetté, car il déteste entamer son capital. Ses ambitions sont vastes, comme en témoigne le complexe industriel en cours de construction à Jebel-Ali, sur la côte, en bordure de la route d'Abou-Dhabi, où l'on bétonne dans le sable blanc les soixante-dix quais du port de l'an 2000, et où sont également prévues une raffinerie, une usine de liquéfaction du gaz, une fonderie d'aluminium et, pourquoi pas, une aciérie...

Sans doute jaloux de la réussite de son homologue de Doubaï, celui de Chardja, Cheikh Sultan, dont l'émirat jouxte le sien, s'est lui aussi payé une vraie métropole avec buildings, larges avenues à toboggans, mosquées innombrables, et même un immense grand magasin, curieux croisement des tribunes de l'hippodrome de Longchamp et des bâtiments du Goum de Moscou. Pour ne pas parler d'un non moins immense aéroport international, dont le seul inconvénient est d'être situé à 15 kilomètres, très exactement, de celui de Doubaï. Un peu comme si Orly et Roissy, toutes proportions gardées, se faisaient concurrence.

Résultat : les écriteaux « *To let* » (à louer) qui se succèdent du haut en bas des immeubles achevés, de nombreux chantiers en panne, un aérodrome à peine desservi, un endettement que les libéralités pourtant considérables de l'émir d'Abou-Dhabi ne suffisent pas à éponger. Car si Cheikh Zayed, de l'avis général, aide avec munificence les émirats plus pauvres, il reste que les sept Etats fédérés, qui ont unifié leur défense, leur politique étrangère, leur enseignement, n'ont pas été jusqu'à mettre en commun leurs ressources, ni même à aligner leur politique pétrolière : Abou-Dhabi peut parfaitement relever ses prix sans que les autres le fassent. De même pour les douanes : strictes à Abou-Dhabi, elles n'existent que pour la forme à Doubaï. D'où une sensible différence de prix entre les deux villes.

Des ressources très variables

Dimensions et ressources varient beaucoup d'un émirat à l'autre. L'existence d'Adjmar (250 kilomètres carrés) et d'Om-Al-Qowain (800 kilomètres carrés) relève du folklore : il fut un temps, auquel l'union postale universelle a mis fin, où ils vivaient surtout de l'émission de timbres-poste. Chardja, déjà nommée, fait meilleure figure, avec ses 2 600 kilomètres carrés qui lui assurent une enclave sur la côte de la mer d'Oman, abritant, à Khorfakkan, un centre de tourisme à l'avenir prometteur. En revanche, il coupe en deux tronçons l'émirat de Foudjeira (1 300 kilomètres carrés) que son jeune et sympathique émir voue, lui aussi, au tourisme ainsi qu'à l'agriculture.

Cette région, comme l'émirat de Ras-El-Kheyma, au nord, contigu au sultanat d'Oman, ressemble peu aux étendues désertiques dont la blancheur, dans les émirats de Doubaï et d'Abou-Dhabi, tranche net sur l'émeraude de la mer. Avant de s'enfoncer dans les eaux plus sombres de l'océan Indien, riche de poissons et de coquillages de toutes sortes, une chaîne de montagnes majestueuses découpe des plages moelleuses à l'intention des campeurs du week-end, et procure à la végétation une ombre propice. Il pleut au demeurant beaucoup plus ici que dans les autres émirats et les oasis se succèdent autour du lit des oueds jusqu'à la côte. On y cultive la datte, la mangue, le citron, toutes sortes de légumes.

Il y a d'autres oasis ailleurs, et notamment celle d'Al-Aïn, où est installée l'université de la Fédération et où la Compagnie française des pétroles patronne une intéressante expérience en terre aride dont *le Monde* a déjà parlé (1). Mais Cheikh Zayed est un obsédé de la chlorophylle. Il connaît l'adage arabe selon lequel « *celui-là qui a planté un arbre, il n'a pas manqué sa vie* ». Des arbres, il n'en a pas seulement planté un peu partout, ce qui implique qu'on les arrose chaque jour que Dieu fait, dans son étincelante capitale. Palmiers et lauriers-roses se succèdent sur le trottoir médian de l'autoroute de 150 kilomètres qui la relie à l'oasis d'Al-Aïn et que traversent soudain, terreur des automobilistes, des chameaux que la modernisation rend, petit à petit, à l'état sauvage.

A Abou-Dhabi même, aux carrefours, sur les places et sur la corniche, le gazon est si bien entretenu qu'on en oublie l'insolite. A 2 kilomètres de là, dans l'îlot de Sadiyat, des agriculteurs formés en Arizona font pousser des tomates, des concombres, des poivrons, des salades, des pommes de terre, sur le sable du rivage enrichi de divers engrais, sous des serres de plastique perpétuellement aérées par un système de refroidissement utilisant l'eau de mer.

De telles réalisations, qui coûtent les yeux de la tête, n'ont d'autre ambition que de rendre la vie des habitants un peu plus agréable, en leur donnant davantage d'air à respirer durant la longue canicule et en leur fournissant des légumes frais, dont l'abondance sur les marchés ne saurait faire oublier qu'ils sont vendus beaucoup plus cher qu'à Paris. La Fédération n'a pas l'ambition, bien entendu, de vivre des revenus de son sol ; ceux du pétrole lui laissent encore pas mal de temps pour explorer et mettre en exploitation ses ressources minières : soufre, amiante, gypse et peut-être uranium, poursuivre la mise en place de l'industrie locale et, surtout, développer une capacité de raffinage encore insuffisante pour couvrir les besoins des émirats, ce qui oblige ceux-ci, paradoxe des paradoxes, à importer de l'essence.

Personne ne connaît mieux la question, malgré son jeune âge — trente-trois ans — que le ministre du pétrole et des ressources minérales, M. Mana Saeed al Otaiba, docteur de l'université du Caire et auteur d'une étude volumineuse, récemment traduite en français, sur l'économie de son pays. Il nous a reçu dans le palais qui lui sert de résidence et que gardent, à toutes fins utiles, une trentaine de guerriers enturbannés avec des barbes en broussaille, bardés de fusils et de mitraillettes, sortis tout droit de *Tintin au pays de l'or noir*. Après une brève halte dans le grand salon où quatre-vingts fauteuils Louis XIII sont sagement alignés le long des murs, le maître des lieux nous conduit dans ses appartements intimes : moquettes épaisses, fourrures, jardin japonais, cascade, circuit intérieur de télévision, déferlement d'électronique : c'est l'antre de James Bond. « *N'appuyez pas sur ce bouton, vous feriez sauter la planète* », a dit M. François-Poncet au ministre lorsqu'il lui a rendu visite à la fin de l'an dernier.

Une sorte de Beaubourg marin

M. Mana Saeed al Otaiba évalue à 190 milliards de barils, dont 165 pour Abou-Dhabi, les réserves de brut de la Fédération, et les quantités récupérables à 75 milliards. Il croit possible de poursuivre l'exploitation pendant cinquante ans environ, étant entendu qu'il resterait encore du gaz pour une période égale. Il existe en effet d'énormes réserves de gaz dans cette région, notamment *off shore*.

Il y a quelques jours à peine, on a appris la découverte d'un champ très important, à une profondeur de quelque 5 000 mètres, à proximité du « super-complexe » d'Umm-Sharif, sorte de Beaubourg marin, archipel de tuyaux qui aurait enchanté Jules Verne.

Quatre-vingts hommes y vivent dans une atmosphère de science-fiction, en attendant d'aller passer, tous les vingt-neuf jours, vingt-sept jours avec leur famille qui habite souvent à des milliers de kilomètres. Sur les sept plates-formes reliées par des passerelles suspendues à la hauteur d'un onzième étage, on trouve une centrale électrique, une salle de contrôle de l'ensemble des opérations du secteur, une usine de traitement de l'eau de mer injectée dans les puits de ce même secteur pour en extraire, comme on le ferait d'une éponge, le pétrole et le gaz qui sont ensuite séparés pour être acheminés vers l'île de Das, à dix minutes d'hélicoptère, où sont chargés les supertankers.

Das, c'est la centrale commune aux diverses sociétés opérant *off shore*, dans lesquelles l'émirat est désormais majoritaire, avec d'importantes participations d'Exxon, de Mobil, de Shell, de B.P., de la C.F.P. et des Japonais. Un nuage de fumée d'un noir apocalyptique recouvre une partie de l'île, longue de 2 kilomètres, tout juste assez pour que puissent s'y poser les Dash canadiens. On y trouve une usine de liquéfaction et le plus vaste réservoir de gaz du monde. Faute de place, les femmes ne sont pas admises sur ce territoire minuscule, distant de quelque 150 kilomètres de la terre ferme, sur lequel règne, débonnaire, un jeune Ecossais qui découvre chaque jour un peu plus que tout un chacun ici a surtout l'obsession de la sécurité. « *Un seul homme avec une boîte d'allumettes*, disait Staline à l'ambassadeur des Etats-Unis en 1946, *pourrait nous créer de graves dommages dans nos champs de pétrole du Caucase.* » Il n'en faudrait pas beaucoup plus pour faire s'envoler ici des milliards, c'est le cas de le dire, en fumée. Et le « gendarme » iranien, dont les prétentions hégémoniques n'étaient à vrai dire pas tellement bien supportées, n'est plus là pour assurer la défense d'une région trop riche pour ne pas susciter bien des convoitises.

Prochain article :

LA CRISE DE CONFIANCE

(1) Voir *le Monde* des 30-31 décembre 1973 et 4 juillet 1975.

ASIE

Chine

La presse établit un lien entre le développement de la délinquance et le mouvement en faveur des libertés

De notre correspondant

Pékin. — La jeunesse chinoise ne comprend rien à la démocratie. De multiples témoignages parus ces derniers temps dans la presse dénoncent les excès d'« *anarchisme* » ou d'« *ultra démocratisme* » auxquels conduit trop souvent une interprétation erronée des politiques nouvelles à l'honneur depuis la chute de la « bande des quatre » et les conséquences plus ou moins sérieuses qui en résultent pour l'ordre public.

Les faits rapportés sont de gravité très inégale. Cela commence par le goût des modes étrangères qui accapare, paraît-il, l'esprit des jeunes et les détourne fâcheusement des tâches de production et de l'étude. Deux lecteurs du *Journal de Pékin* demandaient récemment que soit interdite la vente de « *ces pantalons en forme de trompettes* » et qu'une « *éducation esthétique* » soit entreprise contre le port des cheveux longs, qui dénote, à leur sens, « *un esprit dépressif et décadent* ». L'occupation des loisirs prête aussi à critique. Le *Journal de la jeunesse*, encore par l'intermédiaire du courrier des lecteurs, regrette que les jeunes jouent aux cartes de plus en plus souvent pour de l'argent, même si les sommes en jeu sont minimes. Jusqu'à des heures avancées de la nuit ! Le même journal révélait la pratique récente, en Chine méridionale, de sessions nocturnes au cours desquelles plusieurs centaines de jeunes gens se réunissent pour chanter ensemble jusqu'à 2 ou 3 heures du matin.

Plus grave encore, le *Journal de Pékin* rapporte que des groupes de surveillance ont été constitués, avec l'aide de la police, dans diverses rues de la capitale pour y faire face à une dangereuse recrudescence de la délinquance. Ici un jeune homme a été arrêté devant un marché « *au moment où il plongeait la main dans la poche d'une cliente* », ailleurs « *plusieurs petits voleurs* » ont été appréhendés grâce à la vigilance des travailleurs.

Au pire enfin, on assiste à la formation de bandes de voyous qui « *déclenchent des bagarres, volent, cherchent querelles aux filles* » et menacent plus ou moins sérieusement la sécurité. Cela peut aller assez loin puisque le cas est signalé d'une usine pékinoise de constructions mécaniques dont les ouvriers avaient peur pour rentrer chez eux le soir.

La délinquance et la criminalité ont toujours existé et ce n'est pas la première fois qu'on en entend parler. Des attaques de banques avaient, par exemple, eu lieu en province pendant l'été 1976. Le fait nouveau est que les incidents rapportés depuis quelque temps sont en général attribués à la jeunesse. Surtout, ils sont présentés comme de regrettables retombées du mouvement en faveur des droits et libertés démocratiques.

Le lien avec les événements politiques récents est clairement illustré par le cas d'une commune de la banlieue est de Pékin rapporté par le quotidien de la capitale. L'an passé, relate le journal, le mouvement de dénonciation de Lin Biao et de la « bande des quatre » s'est bien développé dans la commune. Les gens ont commencé à se libérer l'esprit et à « *oser critiquer les cadres et les erreurs dans le travail* ». Rien à dire jusque-là. Mais, « *en même temps, sont apparus des phénomènes qui dépassaient le cadre d'une saine vie démocratique. Les jeunes gens n'obéissaient plus aux ordres des dirigeants locaux, se battaient, sabotaient la discipline du travail* ». Si un cadre essayait de remédier à cette situation et de reprendre les choses en main, il était aussitôt accusé de « *faire entrave à la démocratie* ». Le même journal a mis les points sur les i dans un sévère éditorial sur les « *droits et devoirs des citoyens* », dont un certain nombre de gens, dit-il, « *en particulier des jeunes manquant d'expérience, ont encore une compréhension erronée* ». Dressant un catalogue des erreurs commises dans ce domaine, le *Journal de Pékin* évoque notamment le cas de ceux qui « *assimilent les droits démocratiques à la liberté de se comporter chacun selon son gré et d'avancer des revendications déraisonnables* ». Si leurs revendications ne sont pas satisfaites, poursuit-il, ils « *se livrent à la diffamation, provoquent des arrêts dans la production, des troubles, lancent des assauts contre les organismes officiels* ». Pire encore, « *des gens mal intentionnés sont allés, dans des buts inavouables, jusqu'à vendre leur âme, à vendre des secrets de l'Etat sous prétexte de pratiquer la liberté* ».

« *Dans notre société socialiste*, poursuit l'éditorial, *il existe encore des contre-révolutionnaires qui agissent contre le régime socialiste. Il existe des assassins, des incendiaires, des voleurs, des casseurs et des pilleurs... Ces ennemis de classe et ces criminels se mêlent fréquemment aux masses pour y mener des actions démagogiques sous l'enseigne de la défense du bien du peuple et de la démocratie. Or leur but réel est de s'opposer au parti communiste et au régme socialiste.* »

Un débat au sein de la direction

Ces formules font directement écho à un discours prononcé le 16 mars par M. Deng Xiaoping, et qui a fait depuis cette date l'objet d'une large mais discrète diffusion dans la population. La fermeté du langage employé correspond d'ailleurs à diverses mesures prises récemment à Pékin et destinées à mettre le holà à ce qui est soudain qualifié d'« *excès* ». Si des bals sont toujours organisés dans la capitale à l'intention des étrangers, on n'y voit plus, par exemple, aucun Chinois depuis une dizaine de jours.

Personne, pour le moment, ne dramatise la situation. Une interprétation courante est que l'on assiste à l'un de ces à-coups regrettables dont la vie politique est trop coutumière, mais qui ne devrait pas affecter en profondeur l'évolution des événements ni du régime.

En toute hypothèse, la campagne en cours appelle cependant au moins trois observations.

Son aspect le plus préoccupant est l'amalgame établi de fait entre les notions de « *libertés démocratiques* » et celle de délinquance. Certes, la presse distingue entre jeunes gens « *égarés* » — envers lesquels il faut agir par une patiente persuasion — et les criminels contre lesquels il faut lutter sans merci. Mais la suggestion s'impose qu'une fois engagé sur la pente des cheveux longs on risque de glisser vers des « *troubles* » moins innocents et qui tombent sous le coup de la loi. Le régime, en second lieu, paraît manquer d'arguments pour remédier à la situation. Les plus fréquemment employés sont, d'une part, que le niveau de vie ne saurait s'améliorer que progressivement, au fur et à mesure que se développera la production, d'autre part, que la situation actuelle représente déjà un progrès considérable par rapport à l'époque antérieure à la libération, où les travailleurs « *étaient opprimés comme des bêtes de somme* » et mouraient de faim. Un tel langage trouve peu d'écho au sein d'une jeunesse dont les souvenirs ne remontent pas si loin et qui est beaucoup trop dépolitisée — conséquence des déceptions de la révolution culturelle et des revirements majeurs entrepris depuis deux ans — pour se consacrer avec abnégation à l'édification d'une société socialiste future sans penser à ses intérêts matériels immédiats. Le décalage des générations se révèle ici avec une exceptionnelle netteté.

Au sein de la direction elle-même enfin, tout confirme que des divergences de vues existent quant aux problèmes posés par ce qu'il est convenu d'appeler le développement de la démocratie. Il y a un peu plus d'un mois, le 21 février, le *Quotidien du peuple* se gaussait de ceux qui « *veulent faire appel aux forces de sécurité dès que quelqu'un affiche un dazibao critiquant des camarades dirigeants* ». Le ton a changé depuis. A Shangai, où l'agitation se poursuit sporadiquement, la municipalité a fixé des règles strictes pour l'affichage des journaux muraux et l'on condamne fermement à Pékin les manifestations d'« *anarchisme* ». Que s'est-il passé entretemps ? Il est à peu près acquis que d'importantes discussions internes ont eu lieu sur ce sujet jusqu'à la mi-mars, dont M. Deng Xiaoping aurait précisément tiré les conclusions dans son discours du 16. Il aurait à cette occasion sensiblement modifié sa propre attitude, admettant que la « *libéralisation des esprits* », dont il avait joué jusqu'à présent comme d'une arme politique majeure, devait être soumise à d'inévitables disciplines sous peine de troubles sérieux dans l'ordre public. Ce qui lui vaut d'être attaqué par les milieux contestataires qui le soutenaient hier et qui lui rappellent aujourd'hui que, revenu au pouvoir par la volonté du peuple, il serait mal venu d'ignorer désormais les sentiments populaires. Certains observateurs, citant des rumeurs incontrôlables, n'excluent pas que l'affaire ait été à l'origine de graves affrontements au sein de l'équipe dirigeante. Si des critiques ont été formulées à l'égard de M. Deng Xiaoping, ce sont cependant ses adversaires qui auraient fait les frais principaux de la crise. On s'interroge notamment à cet égard sur la disparition prolongée de M. Wang Dongxing, généralement considéré parmi les vices présidents du P.C. comme le plus proche de l'héritage maoïste.

ALAIN JACOB.

Pakistan

L'INCERTITUDE DEMEURE SUR LE SORT DE M. BHUTTO

Islamabad *(A.F.P., A.P.)*. — L'incertitude reste totale sur le sort de l'ancien premier ministre, M. Bhutto, condamné à mort. En dépit de pressions nationales et internationales considérables, le général Zia Ul Haq n'a pas manifesté jusqu'à maintenant l'intention de lui accorder la grâce que peut solliciter n'importe quel citoyen pakistanais. Passé la date du 31 mars, le chef de l'Etat devra faire connaître sa décision ; en cas de maintien de la sentence, un préavis de quarante-huit heures sera donné au supplicié avant l'exécution.

Le principal avocat de M. Bhutto a déclaré, jeudi 29 mars, après le rejet des derniers recours, que « *la bataille légale pour sauver l'ancien chef de gouvernement était terminée* » et que « *l'action allait se déplacer ailleurs* ». Malgré l'arrestation de très nombreux militants, et la loi martiale, le Parti populaire pakistanais appellerait à des manifestations.

Selon l'avocat, M. Bhutto n'aurait « *pas touché de nourriture solide depuis cinq jours* ». Il serait squelettique et sa santé serait gravement altérée par des conditions de détention éprouvantes. Il aurait, d'autre part, été « bousculé » par ses gardiens.

● *Le Pakistan* a posé sa candidature pour devenir membre à part entière du mouvement des non-alignés, a indiqué, le 30 mars, le ministère des affaires étrangères du Sri Lanka. Le bureau de coordination du mouvement examinera cette candidature — le Pakistan est membre observateur — au cours de sa rencontre, en juin, à Colombo. La décision finale sera prise lors de la réunion des pays non-alignés, à la Havane, en septembre. — *(A.F.P.)*

Malaisie

● LE ROI DE MALAISIE, TUANKU YAHYA PETRA, EST MORT, d'une crise cardiaque, jeudi 29 mars, à Kuala-Lumpur. Sur le trône, depuis le 21 septembre 1975, il était né en 1917 ; il était également sultan de l'Etat du Kelantan. L'intérim sera assuré par le vice-roi, Sultan Haji Ahmad Shah Al-Mustain Billah, sultan du Pahang, âgé de quarante-huit ans. Le conseil des souverains, formé des neuf sultans de la Fédération, se réunira sous peu pour élire le prochain roi. Le roi exerce son mandat pendant cinq ans. Son pouvoir est essentielement représentatif. Le roi est le chef de la religion d'Etat, l'islam, et est le garant des privilèges spéciaux accordés à l'ethnie malaisie.

Vietnam

● DEUX PAYSANS VIETNAMIENS ont accusé les forces de sécurité de Hanoï d'avoir massacré dix-sept villageois appartenant à la minorité ethnique des Shas, dans la région de Laocai. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Union soviétique

APRÈS LE DRAME A L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

Les « Izvestia » mettent en cause les diplomates américains

De notre correspondant

Moscou. — Les autorités soviétiques n'ont pas attendu longtemps pour exploiter politiquement le drame qui s'est produit le mercredi 28 mars à l'ambassade américaine à Moscou *(le Monde* du 30 mars). Les *Izvestia* ont, dans un long article publié jeudi, mis en cause les diplomates américains, disposés à accueillir « *n'importe qui* » dans leur ambassade. « *Cette situation s'est créée à la suite des actions peu convenables — et, disons-le franchement, irresponsables* — [des représentants américains]). *Ce n'est pas la première fois que des fonctionnaires de l'ambassade établissent des contacts avec des individus louches et les invitent chez eux.* »

Pour les Soviétiques, c'est parce que les Américains ont une pratique assez libérale des contacts avec les citoyens de l'U.R.S.S. que le drame est survenu, mais « *le scénario n'a pas été respecté* », ajoutent les *Izvestia*, qui accusent les Américains de s'être conduits comme des pleutres. Lorsque l'individu a menacé de faire exploser une bombe, « *le courage des Américains s'est évaporé*, écrit le journal. *Ils ont tenté de se laver les mains et ont fait appel aux autorités soviétiques ; autrement dit : si le type fait exploser quelque chose, que ce soit les Soviétiques qui courent les risque, et pas les Américains* ».

Les Soviétiques ont maintenant beau jeu d'affirmer que les miliciens qui gardent jour et nuit les représentations étrangères à Moscou — et plus généralement les bâtiments où habitent des étrangers, — qui en interdisent l'accès aux citoyens soviétiques ou relèvent l'identité de ceux qui sont munis d'une invitation en bonne et due forme, sont là pour garantir la sécurité des étrangers et non pour empêcher — ou pour le moins rendre plus difficiles — les contacts avec les habitants du pays. Les *Izvestia* relèvent d'ailleurs que l'individu introduit à l'ambassade américaine par un deuxième secrétaire aurait « *montré des signes d'agitation de plus en plus marqués* » en approchant de la représentation américaine.

Le journal relève encore que l'individu en question, nommé Iouri Vlassenko, était « *sans occupation déterminée depuis un certain temps, qu'il avait été soigné dans des hôpitaux psychiatriques, que, ces derniers temps, il était recherché par la milice pour avoir organisé une bagarre dans un lieu public, et pour avoir menacé de commettre un meurtre* ». Les *Izvestia* suggèrent ainsi que, contrairement aux affirmations répétées des Américains, ce ne sont pas que des dissidents ou des non-conformistes qui cherchent asile à l'ambassade.

L'article se termine par une mise en garde aux diplomates des Etats-Unis : nous espérons qu'ils tireront « *la leçon de ces événements et qu'ils s'occuperont à l'avenir de ce dont les représentants officiels d'un pays dans un autre pays sont censés s'occuper* ». C'est évidemment là toute la question : le drame de mercredi amènera-t-il les autorités américaines à limiter les rapports de leurs diplomates avec les Soviétiques, au risque de priver certains de ceux-ci des concours et du soutien que, pour diverses raisons, ils sont en droit d'espérer ?

DANIEL VERNET.

AFRIQUE

AU TERME DE SA VISITE OFFICIELLE A PARIS

M. Abdou Diouf a obtenu un accroissement de l'aide française au Sénégal

Au terme d'une visite officielle de trois jours en France, M. Abdou Diouf, premier ministre du Sénégal, a regagné Dakar ce vendredi 30 mars, après avoir obtenu un substantiel accroissement de l'aide consentie par la France à son pays. Il s'agit, précise le communiqué commun, d'une assistance financière de 30 millions de francs venant s'ajouter aux 30 millions déjà octroyés pour la construction de l'université de Saint-Louis, qui pourra accueillir quatre mille étudiants dès 1982.

La France a confirmé qu'elle mettait à la disposition du Sénégal un financement exceptionnel de 20 millions de francs dans le cadre du « plan Sahel » pour mettre en œuvre, dans les mois à venir, un programme de lutte contre la sécheresse. Paris débloquera, d'autre part, 20 millions de francs sur les 80 millions déjà prévus pour participer à la construction du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal. En outre, M. Barre s'est déclaré disposé à examiner favorablement les possibilités d'appui aux projets de développement de la radiotélévision sénégalaise et d'extension de l'hôpital de Zinguinchor.

Au cours d'une conférence de presse, M. Abdou Diouf a notamment souligné : « *Nous avons trouvé une oreille favorable et nous essaierons d'être dignes de la coopération franco-sénégalaise en pratiquant une bonne et rigoureuse gestion.* » M. Diouf a, d'autre part, qualifié de « *situation préoccupante* » l'annonce de la création d'un Front de lutte armée pour l'autodétermination des Noirs de Mauritanie *(le Monde* du 30 mars) et il a souhaité que la paix règne « *chez cet Etat frère habité par des populations qui nous sont chères* ».

République Sud-Africaine

Le budget de la défense est accru de vingt pour cent

De notre correspondante

Johannesburg. — Plutôt que d'injecter des grosses sommes dans un nombre réduit de secteurs, M. Horwood, ministre des finances, qui a présenté son budget 1979-1980 au Parlement, mercredi 28 mars, a préféré accorder un peu à chacun en relevant l'échelle des revenus impo~~bles, en diminuant les taxes d'importation et celles sur les entreprises, en augmentant les retraites et les salaires de la plupart des fonctionnaires. Actuellement, tout le monde ou presque parmi les Blancs semble satisfait. On grommelle en revanche parmi les Africains qui voient leurs retraites et pensions augmenter dans une proportion insuffisante par rapport aux avantages accordés aux autres communautés. Ils devraient cependant être soumis dans l'avenir au système d'impôt des Blancs, ce qui les exempterait en principe d'un impôt spécial qu'ils payaient jusqu'à présent malgré leurs très bas salaires.

Du côté de l'opposition, le Progressive Federal Party désire que le gouvernement accorde plus d'argent à la défense pour que l'armée soit mieux équipée et mieux payée. Pourtant, le budget de la défense augmente considérablement, d'environ 20 % par rapport à 1978-1979, et atteint la somme record de 1 857,4 millions de rands (9 528,4 millions de francs), ce qui représente un sixième des dépenses totales du pays.

En cinq ans, les fonds accordés à la défense ont presque doublé puisqu'ils étaient de 948 millions de rands en 1975-1976. En principe, l'Afrique du Sud ne peut plus acheter d'armes à l'étranger depuis l'embargo voté en novembre 1977 à l'ONU. Si elle continue à s'en procurer au « prix fort », il semble qu'une partie importante de ces dépenses soit consacrée au développement déjà considérable de l'industrie d'armements du pays.

Il est certain que, sans l'or et la hausse de son cours, Pretoria ne pourrait pas se permettre un tel budget. Mais l'Afrique du Sud est favorisée par la nature concernant le métal jaune, dont elle est le premier producteur mondial. En 1978, 704,5 tonnes d'or ont été vendues, soit seulement 4,5 tonnes de plus qu'en 1977, mais les ventes en valeur ont bondi de 2 815 millions de rands (14 425,4 millions de francs), à 3 897 millions (19 991 millions de francs), soit un accroissement de 38 %. Le prix de l'once d'or était en moyenne de 194,24 dollars en 1978, alors qu'il n'était que de 143,87 dollars en 1977.

Les Krugerrands (pièces d'or sud-africaines) ont largement contribué à la rentrée de devises étrangères. En 1978, plus de 6 millions d'entre elles ont été vendues, dont 5,9 millions à l'étranger. Elles ont rapporté 1 000 millions de rands (5 258 millions de francs), soit 130 % de plus qu'en 1977.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Ouganda

Le maréchal Idi Amin Dada aurait abandonné Kampala

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — *Alors que des milliers de fuyards évacuaient Kampala en prévision d'une attaque contre la ville, les adversaires du maréchal Idi Amin Dada ont annoncé, jeudi après-midi 29 mars, que l'aéroport d'Entebbe était* « à leur merci », *qu'ils pouvaient pénétrer dans la capitale quand ils le voudraient et que le maréchal s'était enfui en direction du nord ougandais à la tête d'une colonne blindée de ses* « mercenaires ».

Dans son premier communiqué militaire, publié à Dar-es-Salaam, le Front national de libération de l'Ouganda (F.N.L.O.) a affirmé qu'il avait décidé, avant de prendre Kampala, de « *donner le temps de partir aux citoyens et aux étrangers innocents* ». Des sources diplomatiques indiquent, de leur côté, que l'offensive des « *forces de libération* » se poursuit sur trois routes au sud et à l'ouest de Kampala. Jeudi soir, elles se trouvaient à 11 kilomètres de Kampala, sur la route d'Entebbe, et à 19 kilomètres de la capitale, sur la route de Masaka.

Jeudi, bureaux et magasins sont restés fermés dans le centre de Kampala alors que les habitants de la périphérie rassemblaient quelques effets avant de s'éloigner. La police militaire aurait procédé à des rafles de soldats indisciplinés et Radio-Kampala a lancé un appel aux militaires « *qui n'avaient pas peur* », leur demandant de « *se défendre au lieu de s'enfuir* ».

Dans la nuit de mercredi à jeudi, trois Tupolev-22, venant de Libye, auraient débarqué des munitions à Entebbe, si l'on en croit des diplomates sur place, mais l'aéroport aurait été coupé jeudi de la capitale. Le communiqué du F.N.L.O. affirme que le maréchal Amin se trouvait dans la colonne qui a quitté Kampala en direction du nord. Si cette information est exacte, le maréchal pourrait tenter de poursuivre la lutte à partir du nord-ouest du pays, dont il est originaire. Il serait également possible que les « *mercenaires* » mentionnés par le F.N.L.O. soient, pour l'essentiel, les Nubiens de la garde prétorienne du maréchal, ainsi que des Libyens.

De source proche du F.N.L.O., on indique que l'ultimatum libyen à la Tanzanie, enjoignant à cette dernière de s'engager à retirer ses forces d'Ouganda, a contribué à précipiter l'offensive sur Kampala, le F.N.L.O. et Dar-es-Salaam entendant ainsi prendre de vitesse toute éventuelle intervention militaire libyenne aux côtés du maréchal. Samedi, Tripoli avait adressé un premier avertissement à Dar-es-Salaam, soit quatre jours avant l'ultimatum lui-même, ce qui aurait laissé le temps aux insurgés ougandais et à l'armée tanzanienne de relancer leur marche sur Kampala. Ces derniers n'auraient rencontré pratiquement aucune résistance, l'indiscipline des forces du maréchal Amin se propageant du « front » vers le centre de Kampala.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Côte-d'Ivoire

● M. FELIX HOUPHOUET-BOIGNY, président ivoirien, a reçu, jeudi 29 mars, M. Olivier Giscard d'Estaing, président du Centre européen de coopération internationale (CECI), de passage à Abidjan où il conduit une délégation du Centre. M. Giscard d'Estaing et les membres de sa délégation devaient quitter la Côte-d'Ivoire vendredi pour le Cameroun. — *(A.F.P.)*

Tunisie

● LE PRESIDENT BOURGUIBA a regagné, mercredi 28 mars, sa résidence de Carthage après avoir subi pendant quarante-huit heures des examens « *en vue d'établir un contrôle de son bilan et d'équilibrer son traitement* » au service de cardiologie de l'hôpital militaire de Tunis. — *(Corresp.)*



A pa… de… S… et Dal… po… à tou…

هكذا من الأصل

A partir du 2 Juin, vols 747 Braniff de Paris-Orly sans escale à Boston et Dallas-Fort Worth, portes d'accès à toute l'Amérique.

Le 2 juin, Braniff International inaugure une liaison entre Paris-Orly et les USA à raison de 6 vols en 747 par semaine.

Des vols sans escale vers le cœur de l'Amérique : Dallas-Fort Worth et Boston, portes d'accès privilégiées vers toute l'Amérique.

De là, nous vous offrons des correspondances vers 57 centres économiques et touristiques à travers les USA ou vers Mexico, et Acapulco, ou vers toute l'Amérique du Sud, du Panama à l'Argentine.

Aucune autre compagnie aérienne au monde n'a un tel réseau de lignes sur les deux Amériques. De même, personne ne peut vous offrir l'agréable confort de fauteuils en cuir naturel et l'élégance des uniformes beiges d'un des personnels de bord les plus aimables du monde.

Enfin, tous les vols Braniff arrivent et partent des mêmes terminaux qui groupent les services américains d'immigration et de douane. Cette structure permet aux passagers de transiter plus facilement d'un 747 Braniff à un autre avion Braniff.

Vous pouvez constater que Braniff vous offre un nombre incroyable d'avantages, qui vont du savoir faire au service. 50 ans d'expérience, 104 avions à réaction en service et 41 en commande font de Braniff International la compagnie aérienne la plus dynamique.

En voyageant avec Braniff, vous avez accès à toute l'Amérique.

C'est une possibilité que vous ne pouvez pas négliger.

VOLS AU DEPART DE PARIS
(Sous réserve d'approbation gouvernementale).

vers Boston : 3 vols en 747 par semaine au départ de Paris-Orly. Sans escale mardi et dimanche - Seules liaisons en 747 vers Boston et la Nouvelle Angleterre.

vers Dallas-Fort Worth : départs journaliers de Paris-Orly en 747 sauf mercredi. Vols 747 sans escale lundi et jeudi. Vols directs en 747 samedi.

Vols Concorde lundi et vendredi, en coopération avec Air France.

TARIF HAUTE SAISON ALLER-RETOUR. (Sous réserve d'approbation gouvernementale).

Vols 747 de Paris-Orly à :	Boston	Detroit
Première Classe	6 010 F	6 510 F
Classe économ.	3 590 F	4 290 F
Exc. 14/45 jours*	2 990 F	3 575 F
APEX*	1 945 F	2 330 F
Budget*	1 370 F	1 620 F

Vols 747 de Paris-Orly à :	Dallas-Fort Worth
Première Classe	7 870 F
Classe économique	5 160 F
Exc. 14/45 jours*	4 365 F
APEX*	3 025 F
Budget*	1 740 F

* Conditions spéciales.

Votre réservation est immédiatement confirmée. Vous pouvez choisir votre siège à l'avance pour les vols transatlantiques, et toutes les correspondances Braniff dès la réservation.

Vous pouvez déjà réserver auprès de votre agent de voyage ou de Braniff à Paris : tél. 720.42.42 - telex : 613 009F

BRANIFF INTERNATIONAL

Etats-Unis, Hawaï, Alaska, Canada, Mexique, Amérique du Sud, Europe.

EUROPE

Italie

A L'OUVERTURE DU QUINZIÈME CONGRÈS DU P.C.I.

M. Berlinguer préconise « un nouvel internationalisme »

De notre correspondant

Rome. — La tribune du Palais des sports de Rome où a commencé, ce vendredi 30 mars, le quinzième congrès du P.C.I., est barrée d'une inscription assez banale : « Une grande force populaire et démocratique pour ouvrir une voie nouvelle à l'Italie et à l'Europe. » Ce slogan passe-partout, évoquant les prochaines élections législatives et européennes, ne rend guère compte des incertitudes et des désillusions du premier parti communiste d'Europe occidentale affronté à l'un des congrès les plus difficiles de son histoire alors qu'il n'a jamais été aussi puissant.

Beaucoup plus significatif est le long rapport qu'a lu le secrétaire général, M. Berlinguer, en ouvrant les travaux. On y trouve une illustration nuancée de la double difficulté du P.C.I. à se situer sur la scène internationale et sur l'échiquier politique italien. Typique de la pensée berlinguérienne, ce texte présente toujours le pour et le contre, l'ancien et le nouveau, insistant sur le premier pour mieux faire accepter le second : la révolution d'Octobre a été un grand moment mais elle n'est plus d'actualité ; les pays socialistes ont obtenu de grands résultats, mais ils sont en crise, etc.

C'est une synthèse des découvertes du P.C.I. au cours des quatre dernières années. Elle confirme que ce parti réfléchit et s'exprime bien différemment de son homologue de France dont il n'a sans doute pamais été aussi éloigné. Un coup d'œil à la tribune des délégations étrangères (1) permet de s'en rendre compte : 19 partis sociaux-démocrates ou travaillistes sont présents et, de toutes les formations politiques italiennes, seule l'extrême-droite est absente.

La « troisième phase » du socialisme

Pour situer son parti, M. Berlinguer refuse de se référer à un dogme quelconque. Certes, dit-il, le marxisme démontre *« sa substantielle validité »* et le P.C.I. *« ne peut renier ou diminuer ses liens historiques avec la révolution d'Octobre et l'œuvre de Lénine »*. Mais celles-ci s'expliquaient dans un contexte historique et précis et méritent *« un examen critique »*.

Le secrétaire général prône *« une troisième voie »* qui est, à ses yeux, *« une troisième phase »*. La première avait été la lutte du mouvement ouvrier pour sortir du capitalisme au XIX[e] siècle. La seconde fut inaugurée par la révolution d'Octobre. Aujourd'hui, l'Europe occidentale doit trouver autre chose. Cette Europe *« et sa communauté »* ont une fonction essentielle pour assurer la paix, le désarmement et le développement de la planète. A noter, au passage, un bref coup de chapeau à la politique étrangère de l'Allemagne fédérale, comme pour répondre à M. Marchais dont les positions récentes ont suscité à Rome une certaine consternation. L'eurocommunisme est expédié en quelques lignes, avec une simple citation des thèses préparatoires du congrès, qui n'apportaient rien de nouveau à cet égard.

Le secrétaire général est persuadé qu'un *« nouvel internationalisme »* s'impose. Non plus fondé sur l'idéologie, mais sur la recherche de la justice et de la paix, avec la participation de *« toutes les forces révolutionnaires et progressistes »*. C'est bien davantage que la reconnaissance de l'autonomie de chaque P.C. défendue, depuis longtemps, par les Italiens.

A propos de non-ingérence, on remarquera le passage sur le Vietnam. M. Berlinguer fait machine arrière après avoir approuvé l'intervention de ce pays au Cambodge. Sa thèse désormais est qu'aucun Etat n'a le droit d'intervenir dans les affaires d'un autre ou de violer sa souveraineté. Un embarras certain se manifeste chez le secrétaire général du P.C.I. à propos des rapports entre la Chine et l'Union soviétique. Il souhaite vivement leur réconciliation, demande que nul ne fasse à l'autre de procès injuste, mais ses vœux paraissent bien loin de la réalité. On notera enfin dans ce chapitre international que si une paix globale est souhaitée au Proche-Orient avec la participation des Palestiniens, le traité de paix israélo-égyptien n'est pas condamné par le P.C.I.

L'Italie a occupé la plus grande partie du discours de M. Berlinguer. C'est doublement compréhensible. D'une part, le P.C.I. se prépare à des élections, et, d'autre part, il a besoin de tirer les conclusions de deux années et demie assez décevantes de participation à la majorité parlementaire. Son secrétaire général propose donc à la fois un bilan (contrasté) de cette expérience, un programme gouvernemental (qui contient peu de nouveautés) et des orientations stratégiques de fond.

Unité de la gauche et compromis historique

M. Berlinguer est persuadé que l'Italie traverse une crise très grave et il n'hésite pas à employer des mots comme *« décadence »* ou *« désagrégation »*. Pour résoudre cette crise, il faut avant tout un *« gouvernement d'unité démocratique »* auquel le P.C.I. participerait pleinement. De même sont nécessaires *« la convergence et la rencontre entre les masses socialiste, communiste et catholique »* pour rénover le pays, c'est-à-dire le compromis historique. Une formule dont le secrétaire général du P.C.I. se demande en passant si elle n'est pas valable aussi pour d'autres pays d'Europe occidentale.

Deux choses intéressantes, mais attendues, concernent les alliances politiques et sociales. Premièrement, M. Berlinguer veut relancer l'unité de la gauche italienne parce que, selon lui, *« une plus grande entente entre communistes et socialistes »* doit être la *« force propulsive »* de l'union nationale. Deuxièmement, le secrétaire général du P.C.I. rappelle que *« la classe ouvrière a une irremplaçable fonction dirigeante »*. Mais on doit se rendre compte que *« la stratification sociale est devenue beaucoup plus articulée et variée »*. Il faut donc *« élargir les alliances »* du mouvement ouvrier avec les femmes, les jeunes, les marginaux... Le P.C.I. se rajeunit et se féminise, a souligné M. Berlinguer. Mais après une période de grande expansion, il a perdu près de 24 000 inscrits l'an dernier. Il doit donc recommencer à *« s'occuper des problèmes concrets des gens »*, sans opportunisme, sans sectarisme, mais en redécouvrant *« la lutte »*. Ce n'est pas par hasard que ce mot est souvent revenu dans la bouche du secrétaire général : après une période de somnolence dans les antichambres du pouvoir, le P.C.I. veut à nouveau « lutter », fût-ce dans l'opposition.

ROBERT SOLÉ.

(1) La délégation du parti communiste français est composée de MM. Charles Fiterman, secrétaire du comité central et membre du bureau politique ; Gremetz, membre du bureau politique ; Mme Yvonne Allegret, membre du comité central, et M. Pierre Laroche, collaborateur de la section de politique extérieure du comité central.

LE DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Notre engagement de grand parti national a pour référence centrale l'Europe occidentale »

M. Enrico Berlinguer s'est exprimé dans les termes suivants sur trois points majeurs de politique internationale :

● L'EUROPE : *« La fonction de l'Europe occidentale est peut-être grande. Au cours de ces mois de tension internationale, des pays comme la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et d'autres, ont agi avec sens de responsabilité et d'équilibre (...). Notre engagement de grand parti national italien a comme référence centrale l'Europe occidentale parce que notre pays, nous-mêmes, sommes partie intégrante de cette réalité que nous voulons contribuer à transformer dans la direction d'un socialisme fondé sur la liberté, la démocratie et le pluralisme (...). Les communistes italiens, repoussant toute vision sans nuance et rhétorique de l'Europe, ont saisi cependant toute l'importance qu'assume aujourd'hui la communauté européenne. Les différents Etats nationaux européens pris séparément sont des entités trop étroites pour pouvoir affronter avec succès ces problèmes nouveaux. »*

● LA NON-INGERENCE : *« Pour surmonter la crise de la détente, on doit réaffirmer nettement et solennellement qu'aucun motif ne justifie l'ingérence et l'intervention dans la vie interne d'un Etat. Il n'est pas admissible de violer l'intégrité et la souveraineté des Etats pour soutenir des régimes réactionnaires, mais non plus pour exporter la révolution, pour infliger des punitions, pour prévenir des menaces plus ou moins hypothétiques. »*

● L'INTERNATIONALISME : *« Un internationalisme nouveau doit être fondé, comme nous le soutenons depuis longtemps, sur la reconnaissance des diversités et sur le respect entier de l'autonomie de chaque parti communiste et de chaque force révolutionnaire et progressiste. Nous estimons cependant que le moment est arrivé de faire un pas pas de plus, en ce sens que toutes les forces révolutionnaires et progressistes — communistes, socialistes, démocrates d'inspiration laïque et chrétienne, mouvements de libération — s'engagent à définir les principes fondamentaux, les orientations et les objectifs d'une stratégie de la paix et du développement qui puissent donner lieu aussi à des initiatives communes. En somme, il y a un besoin urgent d'un changement dans le cours de l'humanité et aussi d'une collaboration internationaliste d'un type tout à fait nouveau. »*

Roumanie

LE COMITÉ CENTRAL A COMPLÉTÉ SON SECRÉTARIAT

(De notre correspondant en Europe centrale)

Vienne. — Le comité central du P.C. roumain n'a pas seulement décidé de remplacer M. Manea Manescu par M. Ilie Verdetz à la direction du gouvernement, et de nommer M. Nicolas Constantin à la présidence du comité du plan (le Bulletin de l'étranger). Il a aussi désigné deux nouveaux membres du secrétariat du comité central. Ces postes, précédemment occupés par MM. Bobu et Musat, étaient vacants depuis janvier.

Les deux promus sont MM. Dimitru Popa et Ilie Radulescu, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui suivra les questions internationales. Chef du département de la propagande du comité central, il y a quelques années, M. I. Radulescu avait connu une première disgrâce en 1971 après le premier voyage en Chine de M. Ceausescu. Relegué en province, il avait à nouveau connu des difficultés en 1977 au moment de la grève des mineurs de la vallée du Jiu : il était alors premier secrétaire du parti dans cette région. Sa nouvelle affectation tend à montrer que sa carrière n'a pas souffert de ces différentes « bavures ».

Enfin, plusieurs changements modifient la composition du Conseil d'Etat (organisme collégial à la tête de l'Etat). M. Gheorghe Radulescu, membre du présidium du parti, et qui fait preuve d'une longévité politique tout à fait étonnante, est nommé vice-président de cet organisme que quittent, en revanche, MM. Bobu et Ion Dinca.

M. L.

● *MM. Eugène Ionesco, président, et Alain Ravennes*, du Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés (CIEL, 112, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris), ont publié une déclaration sur la répression et la persécution en Roumanie. Ils attirent l'attention sur *« le cas du R.P. Calciu-Dumitreasa, emprisonné le 10 mars et déjà incarcéré pour délit de prêche et d'opinion de 1948 à 1964 ; de Marcel Petrisor (écrivain) ; Petre Tutea (philosophe) ; Aurel State (professeur) ; Victor Frunza (écrivain et journaliste) ; Rémus Radina (écrivain) ; Vlad Georgescu (historien) et Octavian Voinea (qui n'a pu achever ses études supérieures, ayant fait vingt-deux ans de prison), dont plus personne n'a de nouvelles et dont les lignes téléphoniques aboutissement directement à la police politique.*

» Deux des principaux animateurs du Syndicat libre des travailleurs de Roumanie, le docteur Ionel Cana et Gheorghe Prasoveanu, ont également « disparu ». Enfin, Emil Riman, directeur du Théâtre de Bucarest, a été arrêté (et molesté) sous le chef d'inculpation intolérable « d'homosexualité ».

En conclusion, *« le CIEL appelle solennellement tous les intellectuels, scientifiques, artistes, créateurs français et européens à interrompre immédiatement, et aussi longtemps que dureront cette répression et ces disparitions, tous contacts avec les institutions officielles de la Roumanie, tous voyages dans ce pays, tout accueil des représentants officiels »*.

Grande-Bretagne

Après l'échec de M. Callaghan aux Communes

Les travaillistes comptent sur une campagne électorale de quatre semaines pour tenter d'user le crédit de Mme Thatcher

De notre correspondant

Londres. — Après avoir été reçu par la reine, M. Callaghan a annoncé, jeudi 29 mars, que les élections générales auraient lieu le jeudi 3 mai, en même temps que les élections locales en Angleterre (sauf à Londres) et au Pays de Galles. Cette coïncidence a été vivement critiquée par les conservateurs, qui auraient préféré la date du 26 avril.

Ils considèrent la décision de M. Callaghan comme une nouvelle manœuvre visant à favoriser le parti travailliste : la conjonction des deux consultations entraînera sans doute une large participation électorale qui, généralement, avantage le Labour. La double consultation pose d'ailleurs des problèmes techniques : pour le moment, il n'y a pas assez d'urnes suffisamment grandes pour recevoir les deux catégories de bulletins de vote, qui seront de couleurs différentes afin d'éviter, ou en tout cas de limiter, des confusions inévitables.

Le calendrier politique s'établit ainsi : samedi 7 avril, proclamation royale de la dissolution ; lundi 9 avril, ouverture de la campagne électorale (elle sera interrompue par les vacances de Pâques) ; jeudi 3 mai, élections générales et locales ; mercredi 9 mai, réunion du nouveau Parlement ; jeudi 15 mai, ouverture solennelle du Parlement.

Les travaillistes veulent lancer officiellement leur campagne dès le 9 avril. Elle durera ainsi quatre semaines, soit une semaine de plus que d'habitude. Ils espèrent que plus la campagne sera longue, plus Mme Thatcher aura l'occasion de commettre des bévues. Beaucoup de travaillistes, animés par un « chauvinisme masculin » évident, escomptent que les nerfs de la « femme de fer » (un des surnoms de Mme Thatcher) craqueront au moment approprié. Néanmoins, M. Callaghan, s'adressant au groupe parlementaire travailliste, a recommandé à ses troupes de résister à la tentation d'attaquer la personne du leader conservateur, craignant qu'une telle attitude n'ait un effet négatif sur le vote des femmes.

Après avoir souligné que la bataille se jouera dans cinquante circonscriptions marginales, M. Callaghan a ajouté : *« Nous devons livrer bataille sur les principes du socialisme démocratique et sur notre programme, mais pas en cherchant à dénigrer les individus. »*

M. Callaghan fera campagne sur les résultats économiques obtenus par son gouvernement, notamment la baisse spectaculaire du taux d'inflation, qui a été réduit de plus de moitié au cours des trois dernières années, et le bon état de la balance des paiements.

M. Callaghan joue aussi sur la crainte des électeurs qu'un gouvernement Thatcher remette en question l'aide aux industries en difficulté, augmentant ainsi le chômage et les dépenses sociales, et provoque des affrontements permanents avec les syndicats. Selon M. Callaghan, le retour au pouvoir d'un gouvernement travailliste est essentiel pour achever le redressement économique, alors qu'un changement brutal de politique, entrepris par les conservateurs, ne pourrait que le compromettre. Au passage, M. Callaghan a aussi donné l'assurance qu'un gouvernement travailliste arriverait à mettre fin à *« certains aspects absurdes »* de la politique agricole communautaire.

Les conservateurs restent toujours grands favoris de la prochaine course électorale. Néanmoins, le dernier sondage Gallup, publié par le *Daily Telegraph*, ainsi que le résultat de l'élection partielle d'Edge Hill, un faubourg de Liverpool, doivent les inciter à ne pas relâcher leurs efforts. Selon Gallup, l'avance des conservateurs est maintenant de 7 %, soit une baisse sensible par rapport au sondage d'il y a deux semaines (14,50 %) et de celui de février (20 %). Cette marge serait, certes, suffisante pour leur assurer une grande victoire et la majorité absolue de sièges aux Communes, mais elle n'est pas assez grande, en ce début de campagne, pour les mettre définitivement hors de la portée des travaillistes.

Les résultats de l'élection partielle de Liverpool, où les libéraux ravissent par une majorité de 8 133 voix un siège tenu par les travaillistes, ne sont pas encourageants pour les deux grands partis. Il faut tenir compte des conditions locales qui ont favorisé le jeune candidat libéral M. David Alton, conseiller municipal, qui a presque doublé le nombre des voix libérales par rapport à 1974. Mais l'effondrement du candidat travailliste est grave dans la mesure où il confirme que le Labour n'a pas encore récupéré le terrain perdu au cours de la crise sociale de l'hiver. Le candidat conservateur a, lui, perdu sa caution électorale.

La « résurrection » du vote libéral favorise les travaillistes sur le plan national, car, si les amis de M. David Steel maintenaient leur position au lieu de s'effondrer comme certains le croient après le « scandale Thorpe », le Labour aurait de meilleures chances de garder ses sièges marginaux.

HENRI PIERRE.

L'Ulster espère un réveil de la vie politique

De notre correspondant

Belfast. — La défaite du gouvernement travailliste a été en général accueillie favorablement dans les milieux politiques d'Irlande du Nord. Peu de formations ont apprécié la léthargie qui s'est emparée de la province sous le gouvernement direct de Londres. Le résultat très serré du scrutin aux Communes a inévitablement provoqué des spéculations sur les alliances de dernière heure que M. Callaghan aurait pu trouver en Ulster en échange de concessions politiques ou économiques mineures. M. Harold McCusker, député unioniste d'Armagh, a ainsi obtenu en échange de sa voix, et peu avant le vote du 28 mars, une réduction des prix des produits alimentaires et du carburant en Irlande du Nord au niveau de ceux pratiqués en Grande-Bretagne.

Certains observateurs prédisent que les élections du 3 mai vont heureusement réveiller la vie politique de la province. D'autres craignent que ce « réveil » se traduise surtout par un regain de violences confessionnelles. Le principal problème des diverses formations sera, en fait, d'obtenir une participation importante d'un électorat réticent.

En gros, le camp unioniste souhaite l'élection d'un gouvernement faible, ouvert au compromis, qui lui permettra d'exercer le maximum d'influence sur la province. Le parti travailliste social-démocrate (S.D.L.P.), principale formation catholique modérée, espère au contraire l'élection d'un gouvernement fort, quelle que soit sa « couleur », dans l'espoir que le bloc unioniste ne pourra plus faire la pluie et le beau temps comme c'était le cas ces dernières années.

Le parti interconfessionnel et modéré de l'Alliance a décidé de présenter des candidats dans les douze circonscriptions, ce qui risque, en fait, de fractionner les votes dans plusieurs secteurs névralgiques.

Il y a peu de chances, pour que la représentation actuelle de la province — sept unionistes officiels, trois unionistes non officiels, un S.D.L.P. et un indépendant (catholique) — soit sérieusement modifiée. Trois des circonscriptions pourraient changer de mains si les votes traditionnellement confessionnels s'éparpillaient.

(Intérim.)

R.F.A.

Le débat au Bundestag sur la prescription des crimes de guerre

(Suite de la première page.)

En ce qui le concerne lui-même, le chancelier n'a cependant pas dissimulé qu'après avoir sollicité l'avis des groupements politiques et des organisations religieuses, aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger, il se rangera à l'avis de la grande majorité aux yeux de laquelle on ne devrait pas fermer définitivement la porte à la poursuite et à la condamnation des criminels nazis.

Si, à cet égard, des divisions se manifestent au sein de chaque parti, certains alignements n'en continuent pas moins de subsister. La plupart des sociaux-démocrates veulent abolir la prescription. La C.D.U. penche dans l'autre sens, bien qu'une trentaine de députés chrétiens-démocrates, conduits par un vétéran du parti, M. Johann Baptist Gradl, soient résolus à *« chasser le national-socialisme des derniers recoins »* où il pourrait encore se réfugier.

A une ou deux exceptions près, les chrétiens-sociaux bavarois sont unanimes à vouloir maintenir la prescription, tandis que le parti libéral est le plus déchiré. La décision finale sera prise cet été. Tous les pointages indiquent que le Bundestag lèvera les limitations à la poursuite des crimes nazis. Il reste à savoir cependant si le débat de jeudi et les controverses qui vont se poursuivre dans les commissions parlementaires modifieront encore les prises de position déjà affirmées.

Un choix simple

Un grand nombre d'arguments politiques, juridiques et moraux ont été échangés au Bundestag. Le cœur du débat se trouve dans le conflit qui oppose, d'une part, les vieilles traditions juridiques prévoyant la prescription des crimes et l'énormité des atrocités nazies qui, pour beaucoup, ne doivent pas être soumises aux règles communes. Le choix offert au Bundestag est donc très simple : maintenir ou abolir la prescription pour tous les meurtres, qu'ils trouvent leur origine dans la politique nationale-socialiste ou dans la vie « normale ».

Comme on pouvait s'y attendre, nombre d'orateurs ont insisté sur le fait que, dans cette affaire, les pays étrangers observent avec beaucoup d'attention l'attitude de la République fédérale. C'est pourquoi certains ont cru bon de rappeler que, durant et après la guerre, des crimes auraient également été commis à l'encontre des Allemands. M. Gradl a même déchaîné une tempête d'applaudissements en disant que plus deux millions de ses compatriotes auraient été pourchassés et assassinés en Europe orientale.

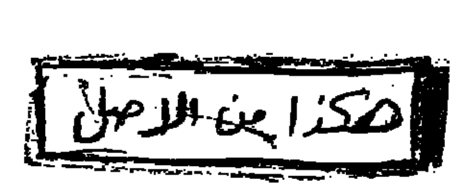
De leur côté, les partisans du maintien de la prescription ont trouvé des munitions précieuses dans le fait que les alliés eux-mêmes ont finalement libéré plusieurs milliers de criminels nazis que leurs propres tribunaux avaient condamnés à mort. Cet aspect du problème a été soulevé notamment par le comte Stauffenberg, fils de l'auteur de l'attentat manqué du 20 juillet 1944 contre Hitler. Il a insisté sur le fait que les obligations imposées à la République fédérale lui interdisent de toucher aujourd'hui ces criminels bénéficiaires de la clémence des vainqueurs.

Sur un point, les deux camps se sont trouvés à peu près d'accord. La prescription ne toucherait que les criminels encore inconnus et les criminels non identifiés jusqu'à aujourd'hui. Aussi les chances de mettre à jour beaucoup d'affaires nouvelles seraient-elles très réduites. Que se passerait-il toutefois si même une simple poignée de criminels réfugiés dans d'autres pays profitaient de la prescription pour revenir en Allemagne, où ils pourraient se vanter de leurs exploits? Pour M. Schmidt, une telle situation serait proprement intolérable.

A cela, les partisans de la prescription objectent qu'après trente-cinq ans, les tribunaux ont de plus en plus de mal à établir la vérité et à découvrir les preuves sans lesquelles aucune condamnation n'est possible. Mieux vaut un criminel impuni, s'est écrié un député de la C.D.U., plutôt que *« cinquante acquittements, qui affecteraient de façon très sérieuse la réputation de la justice allemande »*. Certains avocats ne proclameraient-ils pas que la poursuite des procès contre les criminels nazis aurait pour seul résultat d'accroître chaque jour le nombre des acquittements, dont ils peuvent s'enorgueillir du point de vue professionnel ?

Une solution apparemment simple et logique a été proposée par l'ancien ministre libéral de l'intérieur, M. Werner Maihofer. Il soutient que, d'un point de vue juridique, le maintien de la prescription irait à l'encontre de la convention des droits de l'homme, de la convention internationale contre le génocide, et des recommandations du conseil de l'Europe. Aussi suggère-t-il de recourir à une solution « différenciée » qui maintiendrait la prescription pour les crimes d'ordre commun mais pas pour les crimes du national-socialisme. Le ministre de la justice, M. Hans-Jochen Vogel a cependant soutenu qu'une telle distinction serait bien trop difficile à établir. Pour l'instant, la proposition de M. Maihofer, qui paraît pourtant de nature à résoudre clairement un problème complexe, n'a pas trouvé plus de six partisans au Bundestag.

JEAN WETZ.



هكذا من الاصل

Le Monde

politique

AVANT LES ASSISES DU R.P.R.

Une étape difficile pour M. Jacques Chirac

Les assises nationales du R.P.R. qui se réuniront samedi 31 mars, porte de Champerret, à Paris, procéderont à la réélection de M. Jacques Chirac, seul candidat à la présidence du R.P.R. qu'il dirige depuis le 5 décembre 1976. Elles définiront également la ligne politique du mouvement tant à l'égard de la majorité qu'en ce qui concerne l'élection de l'Assemblée européenne.

Rarement M. Jacques Chirac aura dû aborder une étape de sa carrière politique dans des conditions aussi difficiles et sous des auspices aussi peu prometteurs. Ses initiatives, parfois insuffisamment préparées et mal expliquées, ont surpris. Le mouvement gaulliste est traversé de courants divers, et la contestation s'y exprime.

L'accident dont le maire de Paris avait été victime, le 26 novembre 1978, sur une route de Corrèze, l'a privé de la maîtrise totale de son action et a ouvert une période agitée, dont ses alliés et ses concurrents ont tenté de tirer profit plus encore que ne l'ont fait ses adversaires politiques habituels et déclarés.

En dépit de ces difficultés — la dernière étant la perte de la présidence du conseil général de la Corrèze, — le président du R.P.R. conserve intacts son optimisme, sa volonté, sa confiance et aussi son esprit offensif, comme le prouve la lettre qu'il vient d'adresser à ses militants (*Le Monde* du 30 mars).

Dès samedi 31 mars, il compte exprimer ses sentiments devant les assises de son mouvement, et il entamera, aussitôt après, la campagne électorale de la « *Liste pour la défense des intérêts de la France en Europe* » en vue du scrutin du 10 juin, avec une détermination au moins aussi grande que celle qu'il avait mise au service de la victoire de la majorité pour les élections législatives, il y a un an.

Ses relations se sont tour à tour détériorées avec le président de la République, avec le premier ministre et le gouvernement, avec ses partenaires de la majorité et avec certains éléments du gaullisme appartenant ou non au R.P.R. Il est néanmoins essentiellement préoccupé par les prochaines échéances nationales : l'élection européenne du 10 juin et ensuite, bien qu'il s'en défende, l'élection présidentielle de mai 1981.

M. Chirac, qui disait déjà en privé, depuis longtemps, que M. Giscard d'Estaing attendait de lui qu'il lui « *apporte l'U.D.R. sur un plateau pour lui couper le cou* », a déclaré devant le groupe gaulliste de l'Assemblée le 13 mars que « *pour le pouvoir un bon R.P.R. est un R.P.R. mort, c'est-à-dire neutralisé* » et il a mis en garde les parlementaires contre les tentatives de séduction. Aujourd'hui il affirme que « *la machine à laminer le gaullisme* » est en route. Un tel langage a toutes chances d'être compris et approuvé par la plupart des militants. Chez ceux-là en effet — les réunions des assemblées locales le prouvent — l'anti-giscardisme est de plus en plus vif, et la suceptibilité gaulliste est à fleur de peau. Ainsi, dans des régions fort éloignées de l'Alsace, la candidature de M. Hoeffel contre M. André Bord à Strasbourg a été ressentie comme une offense délibérée faite aux gaullistes sur l'ordre de l'Elysée. Cette bavure électorale a pris l'allure d'une preuve de la volonté du chef de l'Etat de grignoter et d'humilier le parti de M. Chirac.

Avec le gouvernement de M. Barre, les relations de M. Chirac ne sont guère meilleures mais ne se conçoivent pas en termes de concurrence. Sans doute l'ancien premier ministre est-il irrité que son successeur rappelle fréquemment les méfaits de sa gestion pour les opposer aux bienfaits de la sienne, mais c'est aussi avec une amère satisfaction qu'il enregistre les progrès de l'inflation et du chômage depuis que M. Barre occupe l'hôtel Matignon, progrès qui « *poussent dans l'opposition beaucoup de Français* ». A l'accusation de diviser la majorité lancée par M. Barre contre M. Chirac, ce dernier répond en imputant à l'action économique et sociale du gouvernement la perte d'audience de cette majorité. Et, bien qu'il le fasse en vain depuis un an, il continue de demander un changement de politique économique et sociale, une priorité pour la lutte contre le chômage et une relance des investissements productifs.

Contraint et forcé

Refusant de pousser son comportement jusqu'à son terme logique et de renverser le gouvernement, ce qui ouvrirait une crise dont profiterait l'opposition, il est condamné à clamer qu'une « troisième voie » est possible entre le collectivisme et le libéralisme conservateur. C'est donc contraint et forcé que le R.P.R. demeure « *solidaire de la majorité parlementaire* ». Or pour la première fois, M. Chirac ne rappelle pas que le R.P.R. est en état de « trêve » à l'égard du gouvernement, laissant ainsi supposer que celle-ci prendra fin dès le lendemain de l'élection européenne du 10 juin.

Les relations de M. Chirac avec la majorité au Parlement n'ont pas été améliorées par la session extraordinaire convoquée à son réunion n'a pas renforcé son initiative n'a pas renforcé son autorité sur les députés de son propre groupe. L'incompréhension et même la grogne ont gagné du terrain et l'on a pu noter que M. Chirac était accueilli avec moins de chaleur que naguère par ses collègues qui ne se privent plus, en public, de critiquer ses décisions. Certains lui reprochent son « agitation », ses déclarations multiples et imprévues, et préféreraient qu'il prenne davantage le temps de la réflexion ou de l'explication ou qu'il choisisse mieux son heure pour agir comme le fit M. Giscard d'Estaing avant 1974. Toutefois aucun d'eux n'a quitté le groupe ni le mouvement tant la solidarité, qu'on la baptise instinct grégaire ou compagnonnage, est forte chez les gaullistes. Un membre du gouvernement et un ancien ministre pourtant peu suspects de « chiraquisme » nous confiaient : « *Nous avons essayé de devenir giscardiens mais, non, décidément, c'est impossible.* » En effet, hormis quelques déjeuners discrets autour de M. Chaban-Delmas, de M. Peyrefitte, de M. Nungesser et quelques apartés semi-clandestins, aucune tentative de fractionnement n'a encore vu le jour, bien que l'on assure à intervalles réguliers que l'Elysée s'en occupe et s'en préoccupe.

Plus sérieuses sont les réserves exprimées sur la façon dont le R.P.R. est dirigé. En lançant leurs attaques contre l'entourage de M. Chirac, certains visaient — sans le dire — le président du R.P.R. lui-même. Ce fut notamment le cas de M. Peyrefitte, et aussi de M. Alexandre Sanguinetti, quelque peu dépité que ses avis n'aient pas été pris en considération et qu'il n'ait pu s'intégrer au groupe des « conseillers occultes » de « la bande des quatre » (1). D'autres reconnaissent, comme M. Couve de Murville, qu'« *un malaise existe entre les parlementaires et l'appareil du mouvement* », sans aller, comme M. Yves Guéna, jusqu'à rendre public leur désaccord.

Il est vrai que pendant les quatre mois d'absence de M. Chirac ses collaborateurs se sont parés d'un pouvoir autocratique, que M. Devaquet, secrétaire général, n'a pas joué son rôle de deuxième personnalité du mouvement et qu'aucune autorité ne pouvait s'exprimer de façon incontestable. Ces carences tout autant que les initiatives brutales de M. Chirac — notamment son « appel de Cochin » — ont provoqué quelques troubles dans certaines fédérations. Des militants ont été moins assidus aux réunions, d'autres au nombre d'environ trois cents sur un total de sept cent soixante mille adhérents ont envoyé leur démission. Mais on assure au siège du R.P.R. que les adhésions se font actuellement au rythme de cent soixante par jour.

Si les militants constituent une masse de manœuvre précieuse, c'est surtout de l'électorat que se préoccupe M. Chirac. Or, il ne se passe pas de jour sans que les adversaires-alliés du R.P.R. ne fassent état de la baisse de son audience, de ses difficultés d'implantation, de l'incohérence de ses attitudes, de la vanité de ses critiques et surtout des ambitions personnelles du maire de Paris.

On répond rue de Lille que le R.P.R. a recueilli au premier tour des élections cantonales le même pourcentage de voix qu'il y a six ans et que l'U.D.F. n'a pas davantage progressé bien qu'elle détienne les leviers du pouvoir.

On assure aussi que le remplacement de M. Guéna par M. Labbé, président du groupe parlementaire, qui bénéficie depuis 1973 de la confiance des députés, renforcera la coopération avec les élus. Sa présence a déjà développé la concertation rue de Lille où il sera prochainement rejoint par d'autres « conseillers ». Aucun remaniement de l'état-major n'interviendra, toutefois, avant les élections européennes.

On met aussi en valeur le fait que les avertissements de M. Chirac étaient fondés : le chômage n'augmente-t-il pas sans cesse et le mécontentement ne se traduit-il pas en votes hostiles quand ce n'est pas en violences ?

Le problème des montants compensatoires agricoles a-t-il été réglé comme l'annonçait le chef de l'Etat ou différé comme le prédisait le chef du R.P.R. ? La guerre larvée, livrée au gaullistes, a-t-elle cessé après les déclarations de M. Giscard d'Estain sur l'union de la majorité ou s'est-elle poursuivie ouvertement lors des élections cantonales ? La vivacité des indignations de M. Chirac ne répond-elle pas à la froide résolution de l'Elysée de briser le R.P.R. ? L'ancien premier ministre n'a-t-il pas eu raison de dénoncer les tentatives, ou au moins la tentation de rééquilibrer la majorité au profit de la gauche sans profit pour la première ?

Le président de la République ne se sent-il pas embarrassé au point de demander une déclaration commune à tous les partis sur les compétences de l'Assemblée européenne pour mieux s'opposer éventuellement à ses partenaires ? Or n'est-ce pas le R.P.R. qui, dans son congrès du 12 novembre, doutait de la capacité de la France seule de tenir tête aux autres ? La déclaration commune faite par MM. Chirac et Debré sur l'Europe constitue en fait un refus de souscrire à l'engagement proposé par M. Giscard d'Estaing à l'ensemble des partis. Leur « charte » en tiendra lieu et leur permettra de se distinguer encore davantage du chef de l'Etat.

On se refuse toutefois au R.P.R. à parler de l'après-10 juin. Tout, pour le moment, est concentré sur la campagne qui précédera l'élection de l'Assemblée européenne. Les gaullistes y voient un enjeu de taille. Ils répètent moins volontiers qu'il y a quelques semaines que l'objectif de la « *liste pour la défense des intérêts de la France en Europe* » sera de distancer celle de l'U.D.F., mais ils ne cachent pas que de leur score dépendra leur attitude ultérieure à l'égard du gouvernement, de la majorité et du président de la République.

ANDRÉ PASSERON.

(1) L'expression « bande des quatre » utilisée par M. Sanguinetti visait MM. Guéna, conseiller politique, et Pasqua, secrétaire général adjoint, ainsi que M. Pierre Juillet et Mme Marie-France Garaud, collaborateurs de M. Chirac.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le CNIP n'exclut pas de figurer sur une « troisième liste »

Le Centre national des indépendants et paysans a rendu publiques, jeudi 29 mars, ses « propositions pour l'Europe ». M. Bertrand Motte, président du CNIP, a commenté cette publication en soulignant que son parti se rallie « sans observation ni réserve aux définitions de l'Europe confédérale données tour à tour par le président de la République et le chef du gouvernement ». Il a aussi évoqué la « possibilité très sérieuse » d'une « troisième liste » rassemblant pour les élections européennes des membres du CNIP et des « personnalités socio-professionnelles partageant les options de ce parti ». Il a toutefois souligné que cette éventualité n'exclut pas des contacts avec l'Elysée, Matignon, le R.P.R. et l'U.D.F., étant entendu que ceux-ci ne pourraient se développer que si on donne à son parti « des garanties certaines » concernant la présence en « bonne place » de ses candidats.

Les indépendants persistent donc dans la tactique qu'ils ont adoptée lors des élections législatives de 1978 et qui consiste à se tenir à mi-distance des deux principaux courants de la majorité en espérant en tirer le meilleur bénéfice. — N.-J. B.

Les propositions du CNIP sont regroupées dans une plaquette intitulée *Libéraux et Européens* et qui a été adaptée à l'unanimité par le comité directeur de la formation, le 21 février 1979.

Les indépendants y estiment notamment que « *l'éthique libérale* » qui est la leur ne saurait s'accommoder de « *certains abus regrettables* » auxquels peuvent donner lieu « *les restructurations de sociétés financières, commerciales ou industrielles* ». Aussi se prononcent-ils en faveur d'une « *sorte de législation « antitrusts » adaptée au marché européen, comme la législation américaine est adaptée au marché américain* ». Ils demandent aussi « *qu'à l'intérieur des Etats membres, et sur le vu d'engageemnts communautaires, soit mis fin à des monopoles d'Etat qui n'auraient pas leurs fondements dans la notion du service public* ».

Le CNIP est favorable au principe de l'adhésion sollicitée par l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Il souligne aussi : « *Le renforcement intrinsèque que constitue le recours au suffrage universel ne nous apparaît pas dans les institutions européennes comme une excroissance nouvelle et menaçante, mais plutôt comme une restitution de la représentation parlementaire, telle que l'avait conçue le traité de Rome pour le présent et souhaitée pour l'avenir ; la démocratie se trouvera en situation de mieux contrôler une technocratie qui lui échappait.*

» *L'Assemblée européenne élue au suffrage universel n'a aucune vocation à se substituer aux Parlements nationaux. (...)*

» *Les élus du CNIP n'iront pas à l'Assemblée européenne pour en bloquer le fonctionnement, mais au contraire pour participer à un travail constructif d'épanouissement de la Confédération.* »

Le Centre national des indépendants propose qu'un « *ministre pour l'Europe siège au gouvernement français* ». Il estime, en outre, qu'« *il faut mettre la diplomatie de l'Europe des Neuf à l'heure de la concertation* ».

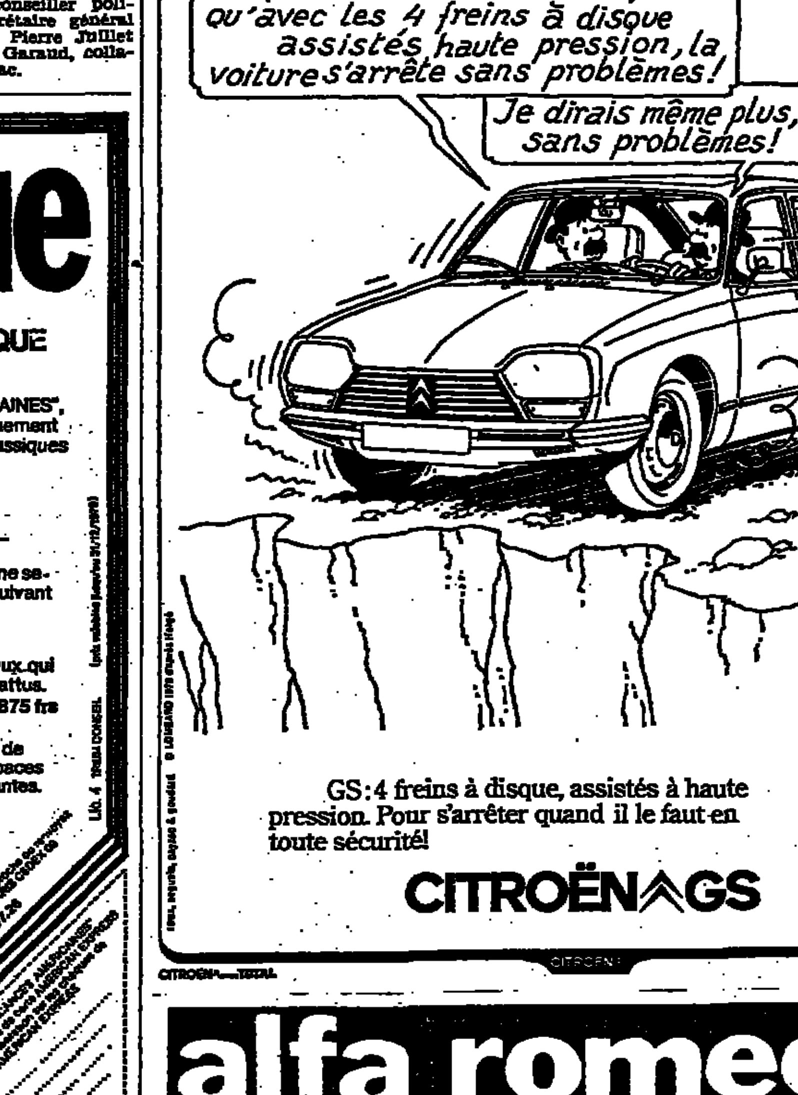
Dans le domaine de la défense, les auteurs des propositions souhaitent « *la mise à l'étude d'une sanctuarisation nucléaire de l'Europe, ainsi que d'un accord immédiat de standardisation des armements classiques à l'échelle de l'Europe* ». Ils écrivent : « *On ne peut pas accepter le risque de voir les chars du pacte de Varsovie déferler sur l'Europe sans rien faire pour s'en prémunir et en comptant, une fois de plus, sur les Américains. (...) L'avenir de l'Europe exige le développement d'une stratégie commune.* »

MM. Chirac et Debré présenteront une liste et une charte communes

MM. Jacques Chirac et Michel Debré ont publié, le 29 mars, une déclaration dans laquelle ils annoncent leur intention commune de proposer aux électeurs une liste de candidats à l'Assemblée des Communautés européennes et une charte définissant leur politique à cet égard. Outre que le président du R.P.R. et l'ancien premier ministre du général de Gaulle marquent ainsi leur rapprochement, ils apportent une réponse — qui est une fin de non-recevoir — à la proposition faite par M. Giscard d'Estaing à tous les partis politiques de souscrire à une déclaration commune relative aux pouvoirs de la future Assemblée européenne.

Voici le texte de cette déclaration : « *Nous avons décidé de présenter aux Françaises et aux Français une liste de candidats à l'Assemblée des Communautés européennes. Notre objectif est d'assurer, par le respect de l'indépendance et de l'unité du pays, la défense des intérêts de la France. A cette fin, une charte définira la politique que notre pays entend mener dans la Communauté européenne pour assurer en toute souveraineté la sauvegarde des intérêts des Français et développer les accords particuliers pour des actions européennes dans les multiples domaines qui commandent l'avenir. Parallèlement, la France s'attachera à maintenir l'acquis communautaire et à empêcher les carences, les déviations et les débordements des organes de la Communauté. Les candidats de la liste de défense des intérêts de de la France dans l'Europe s'engageront à défendre la charte et à respecter les règles que donnera le groupe national permanent qu'ils formeront après le scrutin du 10 juin. Au moment où la France connaît des difficultés économiques et sociales très importantes, la solution de nos problèmes d'emploi et de niveau de vie ne peut être subordonnée aux seules contraintes des autres pays de la Communauté. La coopération européenne que nous souhaitons n'aura de valeur qu'à condition que la France mette d'abord en œuvre une politique nationale de redressement et de croissance.* »

● *Le conseil du Mouvement fédéraliste européen*, réuni jeudi 29 mars au palais du Luxembourg a adopté une résolution dans laquelle il affirme notamment : « *Dans un monde dominé par les superpuissances, l'Europe et, à travers elle, la France, ne peut faire entendre sa voix et peser de son poids que si elle s'exprime par un gouvernement doté de pouvoirs limités mais réels, et contrôlé par le Parlement élu au suffrage universel direct.* »





POLITIQUE

LA PRÉPARATION DU XXIIIe CONGRÈS DU P.C.F.

M. Marchais : le P.S. veut utiliser le P.C.F. comme réservoir à voix

On comprend que les dirigeants du parti communiste n'apprécient pas de voir, dans certains cantons, des suffrages socialistes faire défaut lors du second tour de scrutin au candidat d'union de la gauche lorsque celui-ci est membre du P.C.F. On comprend qu'ils s'offusquent de voir le conseiller général socialiste sortant d'Hayange refuser de se retirer alors qu'au premier tour il avait été devancé par un communiste. Le P.S. a toutefois exclu le coupable de ses rangs. On comprend qu'ils dénoncent l'attitude d'un conseiller général radical de gauche, mais élu comme socialiste en 1976, qui, dans le Val-d'Oise, empêche le P.C.F. d'enlever la présidence de l'assemblée départementale. Le M.R.G. a toutefois exclu le coupable de ses rangs.

Dans une interview publiée dans l'Humanité *du 30 mars, M. Georges Marchais estime que de tels manquements à la discipline unitaire découlent de la politique suivie par M. Mitterrand et la direction du P.S. Faut-il croire, dès lors, que les mauvais reports de voix communistes sur des candidats socialistes, et par exemple l'échec de M. Léon Fatous, maire d'Arras, conseiller socialiste sortant, résultent des choix faits par la direction du P.C.F.?*

Il est vrai que le P.S. a tendance à vouloir réduire le P.C.F. au rôle de force d'appoint, qu'il aimerait en faire, comme dit M. Marchais, un « réservoir de voix » pour le second tour. Pendant des années, par exemple, le P.S. contrôlait le conseil général de la Haute-Garonne grâce aux suffrages du P.C.F., mais sans que ce parti parvienne à enlever un siège.

Il n'en reste pas moins que le secrétaire général du P.C.F. ne peut se plaindre trop véhémentement de la progression socialiste. En effet, même en admettant qu'en 1973 il était absent dans environ quatre cent trente cantons, son évolution en voix se traduit par une stagnation. Elle ne lui aurait pas permis de gagner trente-deux sièges et deux présidences de conseils généraux. Ces acquis, il les doit à la poussée socialiste et aux reports, au second tour, des voix du P.S. aussi inégaux qu'ils aient pu être. — T. P.

M. Georges Marchais déclare notamment à propos de la « marche sur Paris » organisée par la C.G.T. : « *Ce succès doit nous faire réfléchir, nous communistes. Il nous montre en effet combien nous sommes entendus lorsque nous appelons les travailleurs à refuser la résignation, la passivité, l'acceptation des maux qu'ils subissent.* »

A propos des élections cantonales, le secrétaire général du P.C.F. ajoute : « *Chaque parti politique est dans une grande mesure comptable des voix qui se portent sur ses candidats ; il lui appartient d'agir de telle manière que l'électorat qui lui fait confiance approuve et suive ses orientations et décisions. En l'occurrence, je dirai que le report très insatisfaisant des voix socialistes sur les candidats d'union de la gauche lorsqu'ils étaient communistes, lors du deuxième tour de ces élections, pose à l'opinion démocratique deux questions fondamentales, deux questions qu'il est impossible d'esquiver.*

» *En premier lieu, le simple examen des chiffres montre qu'en plusieurs dizaines d'endroits, le parti socialiste, non seulement n'a pas mené la bataille nécessaire pour amener son électorat à reporter ses suffrages sur nos candidats, mais que volontairement, délibérément, il les a fait battre. Je dis que ce comportement pose un grave problème, pour nous, pour ceux et celles qui nous font confiance, et plus généralement pour tous les hommes et les femmes de gauche, que de se trouver devant des partenaires qui prennent publiquement de bons engagements et agissent en sous-main en sens inverse. François Mitterrand peut bien ensuite proclamer devant les caméras de la télévision, la main sur le cœur, son attachement à l'union : ce que la pratique concrète, effective, réelle, de son parti révèle, c'est que le parti socialiste ne conçoit l'union que comme un moyen bien pratique pour se renforcer et pour utiliser notre parti en tant que réservoir à voix au moment du deuxième tour. Je le dis clairement : ni notre parti, ni son électorat ne sauraient accepter ce rôle et cette situation. J'y insiste : jamais. Personne ne doit se faire d'illusions à ce sujet.* »

La seconde remarque que je veux faire, c'est qu'au-delà des manœuvres du parti socialiste, le comportement — disons : spontané — de son électorat pose également une grande question. Pourquoi, en effet, celui-ci ne s'est-il pas comporté en électorat de gauche au second tour lorsque le candidat d'union était communiste? Pourquoi, sinon parce que la politique, l'action quotidienne du parti pour lequel il s'est prononcé, le parti socialiste, ne le motive absolument pas pour rejoindre le combat contre la droite, le combat pour le changement?

A partir du moment où le parti socialiste ne s'oppose pas réellement à la politique d'austérité de Giscard d'Estaing, qu'il refuse de s'en prendre aux causes du chômage organisé par Giscard d'Estaing, qu'il accepte la perspective d'intégration européenne définie par Giscard d'Estaing, qu'il s'enthousiasme pour l'élargissement du Marché commun voulu par Giscard d'Estaing — comment son électorat pourrait-il voter pour un parti, le parti communiste, qui combat franchement, carrément la politique giscardienne d'austérité, de chômage, d'intégration européenne et d'élargissement du Marché commun?

C'est à l'évidence parce que le parti socialiste manifeste de nombreuses convergences avec Giscard d'Estaing que certains de ses électeurs en viennent à considérer qu'il vaut mieux élire un candidat de droite giscardien qu'un candidat communiste. C'est en ce sens que nous dirons que cette consultation traduit bien l'orientation à droite du parti socialiste qui a provoqué l'an dernier l'échec de la gauche aux élections législatives. »

● *M. Jacques Perrilliat (R.P.R.)*, directeur des sports au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, a donné sa démission de maire de Blanzac (Charente). Il explique sa décision par le fait qu'aucune suite n'a été donnée à la requête présentée en octobre dernier par les treize maires du Blanzacais concernant le classement du vignoble dans le cru des petites champagnes. A cette occasion, les maires annonçaient qu'ils se démettraient de leurs fonctions s'ils n'obtenaient pas de réponse le 3 janvier. M. Perrilliat s'était présenté sans succès aux dernières élections cantonales dans le canton d'Angoulême I.

M. GOLDRING : le parti n'est pas uni comme un seul homme.

Dans le cadre de la tribune de discussion ouverte dans *l'Humanité* à l'occasion du XXIIIe congrès du P.C.F., M. Maurice Goldring, membre de la fédération de Paris, écrit vendredi 30 mars :

« *La politique du XXIIe congrès, réaffirmée et développée dans le document préparatoire au XXIIIe congrès, est la seule politique révolutionnaire possible en France et dans le monde d'aujourd'hui (...). Comme il n'existe pas d'autre politique possible, tout le monde s'en réclame et personne ne s'écarte en paroles de cette orientation. C'est pourquoi les discussions qui agitent le parti communistes sont compliquées. Or il suffit d'ouvrir la moitié d'un œil pour constater que le parti n'est pas « uni comme un seul homme » (...). Ainsi, tous les communistes étaient « d'accord sur les textes », mais lorsque le bureau politique a condamné l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, les communistes tous d'accord n'étaient plus tous d'accord. Ainsi tous les communistes étaient « d'accord avec le XXIIe congrès », mais lorsque le parti socialiste a voulu utiliser son poids nouveau pour entraîner le parti communiste dans l'impasse réformiste, alors les communistes tous d'accord n'ont plus été tous d'accord sur la nécessité de résister à cette pression.* »

M. Goldring critique ensuite la notion de « guerre idéologique » « *Qu'ajoute le mot « guerre » à la discussion? Je crains qu'il entretienne une tension interne au parti dont nous n'avons pas besoin. Dans une guerre, il y a des fuyards, des traîtres, des déserteurs. S'il y a « guerre idéologique », il faut « serrer les rangs », ne pas donner « d'armes à l'adversaire ».*

Enfin, sans être en désaccord avec la formule sur le bilan « globalement positif » des pays socialistes, il constate que depuis que cette expression est apparue, lors de la rencontre avec les intellectuels à Vitry, en décembre 1978, « *la protestation de principe contre les atteintes aux libertés dans les pays socialistes a pratiquement disparu, ce qui m'inquiète* ».

A propos d'une « opération anticommuniste »

« L'Humanité » du 30 mars consacre une pleine page, sous le titre « Une nouvelle opération anticommuniste du « Monde », à répondre à l'information dans laquelle nous signalions l'exclusion de fait d'un responsable de la mairie d'Ivry-sur-Seine parce que, dans une lettre au quotidien communiste, il s'était ému de la manière dont la presse du P.C.F. rendait compte de l'affaire de prostitution d'enfants et de pédophilie de Saint-Ouen, et avait défendu le principe d'une liberté sexuelle totale, y compris pour les enfants et les adolescents (« le Monde » du 29 mars).

Le quotidien communiste publie la lettre adressée par MM. Marc Croissant et Jean-Pierre Januel à *l'Humanité* et la réponse de M. Leroy, deux documents dont nous avions donné des extraits. Il publie également la lettre du maire d'Ivry-sur-Seine au *Monde* (voir ci-dessous). *L'Humanité* ajoute quelques commentaires, qui nécessitent plusieurs mises au point.

Le quotidien communiste nous reproche d'avoir utilisé « *les termes les plus grossièrement outranciers, jusqu'à parler de scènes de chasse dans le Val-de-Marne* ». Il s'agissait d'une citation. La formule a été utilisée par un intellectuel communiste célèbre : M. Antoine Vitez, directeur du Théâtre des Quartiers d'Ivry.

L'Humanité s'étonne que nous n'ayons pas publié le jour même la lettre que nous avons reçue — tardivement — de M. Laloé et n'hésite pas à y voir une preuve de la « *mauvaise foi* » du *Monde*. Nous pouvons lui retourner le compliment.

A propos de M. Fiterman, nous avons confondu deux réunions. Celle des bureaux de cellules de la ville d'Ivry, qui s'est tenue le 28 février et qui a été effectivement houleuse, puisque l'un des responsables du P.C.F. est allé jusqu'à dire qu'il y avait deux partis, celui représenté à la tribune et celui qui était dans la salle. L'assemblée du 7 mars à laquelle s'est rendu M. Fiterman n'a pu être houleuse, puisque les dirigeants *communistes ont refusé de* donner la parole à la salle.

Enfin, *l'Humanité* ne souffle mot sur le fait que M. Croissant s'est vu refuser sa carte du P.C.F. pour 1979.

Notons encore, en réponse à M. Laloé, que M. Croissant n'est plus, *depuis deux ans*, au *contact* des milliers de jeunes, puisqu'il est conseiller culturel d'Ivry, chargé des sciences et des techniques. Il avait auparavant dirigé pendant cinq ans le service municipal de la jeunesse et l'avait quitté, avec les félicitations de la municipalité, *pour se voir offrir* une promotion. D'autre part, rien, dans la lettre qu'il a adressée à *l'Humanité*, n'indique qu'il défend la prostitution des enfants.

Il est exact qu'un changement de service a été proposé à M. Croissant — on a parlé de la voirie. Il n'en reste pas moins que le contexte de cette affaire place le responsable des affaires culturelles de la mairie d'Ivry, comme nous l'avions noté, dans une situation de licenciement de fait.

L'ampleur donnée à la réponse au *Monde* par *l'Humanité* illustre le grave malaise provoqué au sein du P.C.F. par cet épisode. — T. P.

La lettre du maire

M. Jacques Laloé, maire d'Ivry, nous écrit :

Vous prétendez qu'un employé communal d'Ivry, M. Marc Croissant, aurait été licencé pour délit d'opinion. Je m'élève avec indignation contre une telle accusation.

Quels sont les faits?

J'ai été informé, par les soins de la section d'Ivry du parti communiste français dont je suis membre, d'une lettre adressée par M. Croissant au journal *l'Humanité*. J'ai ainsi appris avec stupeur que M. Croissant considère comme normaux et non répréhensibles les actes pour lesquels les responsables de l'affaire de mœurs de Saint-Ouen ont été inculpés : la prostitution d'enfants — dont je rappelle que le plus jeune avait quatre ans — et le commerce de photos pornographiques.

Puisque vous avez cru devoir prendre l'initiative de donner à cette affaire une telle publicité, je tiens à vous dire que la position défendue par M. Croissant est pour moi tout à fait intolérable, tant sur le plan de la loi que sur celui de la simple morale.

Je suis pour ma part trop respectueux de la liberté individuelle pour m'immiscer dans la vie privée des employés municipaux d'Ivry. Mais, de toute évidence, c'est de bien autre chose dont il s'agit ici.

En tant que premier magistrat de cette grande ville, j'ai le devoir de défendre les intérêts de la population. Ma préoccupation était en l'occurrence d'autant plus fondée que M. Croissant remplissait des fonctions éducatives *vis-à-vis de milliers de* jeunes enfants de notre ville. Au surplus, je ne saurais donner à mes adversaires la possibilité de mettre en cause la capacité de la municipalité et de ceux qui agissent en son nom à bien servir cette population qui lui fait confiance.

C'est dans ces conditions que j'ai été amené à convoquer M. Croissant pour l'informer qu'il serait, non pas licencié comme vous le suggérez mensongèrement, mais affecté à un autre service.

APRÈS LES ÉLECTIONS

Mœurs électorales nouvelles et opposition à la violence

La Corse « re-stabilisée » ?

De notre envoyé spécial

Ajaccio. — Y aurait-il donc en Corse un micro-climat politique? Le résultat des élections cantonales le laisserait croire. Alors que sur le continent la majorité présidentielle cède du terrain, dans l'île elle marque des points. Elle enlève deux sièges à l'union de la gauche et *prend ainsi le contrôle* du conseil régional (1). « Pierre Giudicelli (P.C.), premier adjoint au maire de Bastia, coiffé au poteau par Marie-Jean Vinciguerra (U.D.F.), il fallait le faire », remarquent des observateurs locaux.

Pour Yves-Bertrand Burgalat, préfet de région (2), « *il est clair que l'électorat a été sensible à la menace autonomiste* ». A vrai dire, comme partout ailleurs en France, la population corse apparaît également divisée entre la droite et la gauche, si l'on s'en tient au nombre de voix recueillies par l'une et par l'autre. Dans quelque consultation que ce soit, les autochtones réagissent aux événements insulaires comme à la conjoncture nationale.

Au demeurant, un point est acquis, les mœurs électorales sont, de façon irréversible, en voie d'assainissement. La suppression du vote par correspondance y a déjà largement contribué. Pressée par le Comité économique et social, l'administration préfectorale s'est maintenant donné pour mission — l'ordinateur aidant — d'apurer les listes — c'est-à-dire d'éliminer les multiples inscriptions, — avant l'été 1980. Les autonomistes invoqueront-ils, longtemps encore, l'argument de la fraude pour échapper au verdict des urnes?

« *Les consultations sont faussées dès le départ,* jugent des lycéens. *On ne parle jamais de grande politique ; derrière chaque bulletin, il y a un intérêt particulier à la clé.* » Cela dit, les jeunes reconnaissent que les élections, « *ça représente quelque chose* », et beaucoup commencent à reprocher aux autonomistes leur manque de courage.

Pour l'heure, l'Union du peuple corse (U.P.C.), qui revendique pour l'île un statut d'autonomie interne, continue de défendre ses idées sur la place publique, sans vouloir leur faire subir l' « *épreuve du feu* ». Elle se contente de se présenter comme un mouvement légal, de se démarquer du Front *de libération nationale de la* Corse (F.L.N.C.), de dénoncer « *tous ceux qui, inlassablement, s'efforcent de créer l'amalgame dans l'opinion* ».

Afin de renforcer sa crédibilité, l'U.P.C. vient d'affiner son « *projet pour la Corse* ». Celui-ci prévoit notamment la suppression des deux départements et de l'établissement public régional, la création d'une assemblée législative composée de trois collèges, qui aurait le droit de voter « *des lois spécifiques* » et d'où serait issue une commission exécutive. Ces constructions juridiques ne mobilisent pas l'attention de grand monde dans l'île, même si beaucoup de jeunes recherchent confusément — et plus que dans une autre région — le besoin de s'affirmer différents sans pour autant rompre avec la France : « *On a trop besoin d'elle.* »

Et l'Europe ?

L'Europe, une solution pour la Corse? Il est des insulaires pour s'inquiéter de l'élargissement de la Communauté à d'autres pays méditerranéens. « *Gare à nos clémentines !* » disent-ils. Mais dans l'une des régions les plus vieilles de France — un chef de ménage sur trois a plus de soixante-cinq ans, selon les dernières statistiques de l'I.N.S.E.E., — l'enjeu de la prochaine consultation est mal perçu. La population a des soucis très immédiats ; l'avenir ne lui appartient pas. Quant aux jeunes, ils affichent plus de scepticisme que d'enthousiasme : « *Croyez-vous qu'un parlementaire européen se montrera plus attentif à nos problèmes qu'un député à l'Assemblée nationale ?* »

Une priorité pour aujourd'hui : la lutte contre le chômage. La Corse ne compte pas moins de 6 000 demandeurs d'emploi non satisfaits. *Qu'espérer de l'industrialisation ?* Peu de chose. Du tourisme? Davantage. Les jeunes veulent coûte que coûte s'accrocher au terrain, « *même si l'on devait gagner moins d'argent. C'est peut-être bizarre de réagir comme ça au vingtième siècle,* note un lycéen, *mais c'est ainsi.* »

La Corse est-elle condamnée à ne faire parler d'elle qu'au rythme des plasticages ? Beaucoup d'insulaires regrettent l'importance que les continentaux attachent aux « *faits d'armes* » du F.L.N.C. Ne suffit-il pas d'une poignée de *desesperados* pour organiser une *nuit bleue* qui, de loin, donne à penser que l'île est à feu et à sang? « *Tous les clandestins sont maintenant identifiés,* assurent les responsables du maintien de l'ordre : *il y en a encore une quarantaine dans la nature. Les nationalistes ne recrutent plus de nouveaux éléments ; les jeunes préfèrent agir à visage découvert.* »

Quant à démasquer ceux qui donnent la réplique au F.L.N.C., certains s'étonnent de la mollesse des pouvoirs publics en la matière. « *Trente mois de violences anti-autonomistes n'ont donné lieu à aucune enquête, à aucune perquisition, à aucune interpellation* », souligne l'U.P.C. Nul ne semble ignorer l'identité des animateurs du mouvement *Francia*, qui, dit-on, recrute ses hommes de main parmi les sympathisants du R.P.R. « *Nous ne pouvons pas arrêter des gens sur des présomptions ; nous devons nous battre avec les armes du Code pénal ; c'est une œuvre de longue haleine mais nous aboutirons* », indiquent les responsables locaux.

« *Il n'y a ni barbouzes ni polices parallèles en Corse,* s'indigne M. Burgalat. *J'ai donné des instructions très fermes pour que soient recherchés, avec une égale vigueur, les auteurs d'attentats à quelque bord qu'ils appartiennent.* » Une affaire de patience?

JACQUES DE BARRIN.

(1) Le conseil régional qui est actuellement présidé par M. Jean Filippi (M.R.G.) comptera désormais huit membres appartenant à la majorité présidentielle et six se réclamant de l'Union de la gauche.

(2) Le conseil des ministres du jeudi 29 mars a nommé M. Burgelat, préfet de la région Bourgogne.

● *Attentat en Haute-Corse.* — Un attentat à l'explosif a gravement endommagé, pendant la nuit du mardi 27 au mercredi 28 mars, la station de pompage d'un village de vacances installé sur la commune de Ghisonaccia (Haute-Corse). *Ce village appartient à* la ville de Puteaux (Hauts-de-Seine) dont le maire, d'origine corse, est M. Charles Ceccaldi-Reynaud.

D'autre part, un attentat à l'explosif a été commis, dans la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 mars, contre le rectorat de Corse, à Ajaccio. Il n'y a pas eu de victime. L'attentat n'a pas été revendiqué.

HAUTE-CORSE. — Deux recours contestant les résultats dans deux cantons ont été introduits devant le tribunal administratif de Nice. Le premier émane du maire d'Avapessa, M. Christian Reboul, qui met en cause la réélection acquise au bénéfice de l'âge de M. Léon Argenti (M.R.G.) contre M. Gilbert Billon (R.P.R.) dans le canton de Belgodère. Le second a pour auteur M. Pierre Giudicelli (P.C.), qui a perdu son siège face à M. Marie-Jean Vinciguerra (U.D.F.-P.R.), lequel l'avait devancé de deux voix dans le canton de Bastia-I.

La gauche devient majoritaire au conseil régional de Bourgogne

Les changements politiques intervenus dans plusieurs conseils généraux après les élections cantonales vont avoir des conséquences sur la composition de certains conseils régionaux. La loi du *5 juillet 1972 indique* en efet que « *le conseil régional est* composé... de représentants des collectivités locales élus par les conseils généraux. Chaque conseil général élit au moins trois représentants, et le nombre total des représentants désignés par les conseils généraux doit atteindre 30 % au moins de l'effectif du conseil régional... »

Mais, même en cas de renversement de majorité politique, il *n'est pas prévu par les textes* en vigueur de procéder dans l'immédiat à une nouvelle désignation des membres du bureau — donc aussi du président — des conseils régionaux. L'élection des bureaux a lieu chaque année, au début de la première réunion du conseil régional, au premier trimestre.

C'est en Corse et en Bourgogne que les majorités respectives vont changer (la majorité présidentielle devenant majoritaire *dans la première, et les membres de l'opposition étant désormais* plus nombreux en Bourgogne).

De notre correspondant

Dijon. — Les élections cantonales qui ont vu la gauche devenir majoritaire dans les conseils généraux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, viennent d'entraîner un changement de majorité au conseil régional de Bourgogne, où l'opposition dispose désormais de vingt-huit sièges sur quarante-huit (dix-neuf socialistes, cinq radicaux de gauche et quatre communistes) ; dans la précédente assemblée elle comptait vingt-deux élus. La majorité a dix élus U.D.F., sept R.P.R. et trois divers favorables à la majorité.

Après les élections cantonales de 1976, qui déjà avaient été marquées dans ces deux départements bourguignons par une forte poussée socialiste, la majorité avait décidé d'appliquer la représentation proportionnelle en accordant deux sièges à l'opposition. Il n'en a pas été de même cette fois : les conseils généraux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ont désigné chacun cinq représentants de l'opposition. La Nièvre en comptait déjà trois, et l'Yonne avait trois élus de la majorité. M. Robert Poujade, député et maire (R.P.R.) de Dijon, s'est déclaré « *attristé* » par cette attitude de la gauche, tandis que le président du groupe socialiste au conseil général de la Côte-d'Or, M. Michel Charuau, a estimé qu' « *une certaine représentation proportionnelle était assurée puisque la majorité, avec ses parlementaires et maires de grandes villes, était représentée* ». De son côté, M. Pierre Joxe, député (socialiste) de Saône-et-Loire et président du groupe socialiste au conseil régional, nous a déclaré qu' « *en faisant cela en 1976 la droite n'avait pas mis en danger sa propre majorité* ».

Que va-t-il se passer dans la pratique? Le président du conseil régional, M. Marcel Lucotte, sénateur-maire P.R. d'Autun, pourra-t-il continuer à exercer normalement ses fonctions? La loi ne l'oblige, en tout cas, pas à démissionner et son mandat ne s'achèvera qu'au mois de janvier 1980.

« *Chacun pourra juger si cette situation est conforme à l'esprit de l'institution* », estime M. Joxe, qui ajoute : « *Tel qu'il était présidé, le conseil régional était purement et simplement une chambre d'enregistrement. Avec un président socialiste, on pourrait utiliser au maximum la région en y organisant des débats plus approfondis, en particulier sur les investissements de l'Etat ou le Plan.* »

Pour l'heure, on s'interroge sur le futur président de l'assemblée régionale, M. François Mitterrand, qui siège de droit au conseil régional, comme député de la Nièvre?

« *Je pense qu'il serait bien que François Mitterrand prenne cette responsabilité. La présidence du conseil général est intéressante et importante. C'est à lui de choisir* », nous a dit M. Joxe.

On sait toutefois que M. Mitterrand s'est toujours déclaré hostile au cumul excessif des mandats, et ceux-ci seront très nombreux s'il est reconduit dans ses fonctions de premier secrétaire du P.S. lors du prochain congrès de Metz. En revanche, M. Pierre Joxe, lui, n'a pas de mandat de maire et il ne s'est pas présenté aux élections cantonales. Il n'est pas candidat non plus aux élections européennes...

CHARLES MARQUÈS.

La préparation de la session de printemps

M. CHABAN-DELMAS : les précautions prises vont permettre du bon travail.

M. Raymond Barre a reçu à déjeuner, jeudi 29 mars, à l'hôtel Matignon, MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Claude Labbé, président du groupe R.P.R., Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., et les présidents des six commissions permanentes auxquels il a confirmé les dispositions arrêtées par le gouvernement, à la suite de leurs échanges de vues précédents, afin de faciliter le travail des parlementaires au cours de la session de printemps (*le Monde* du 29 mars).

Au terme de ce déjeuner, M. Chaban-Delmas a notamment déclaré : « *J'ai le sentiment que les précautions prises vont permettre de travailler dans des conditions meilleures, c'est-à-dire faire du bon travail et non pas du travail échevelé.* »

En ce qui concerne les propositions de loi qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le premire ministre a indiqué qu'il ne voyait « *aucun inconvénient* » à la discussion du texte déposé, après les grèves de la S.F.P., par M. Robert-André Vivien (R.P.R.), président de la commission des finances, qui vise à modifier la loi de 1974 relative au droit de grève au sein du service public de la Radiodiffusion télévision française (*le Monde* du 22 mars).



هكذا من الأصل

POLITIQUE

CANTONALES

A PROPOS DES PRÉSIDENTS DE CONSEIL GÉNÉRAL

Le Centre national des indépendants et paysans revendique huit présidents MM. Godart (Aisne), Mouche (app. Charente), Durand (Cher), Joubert (Doubs), Jozeau-Marigné (Manche), Hanin (Haute-Marne), Crucis (Vendée) et Chamant (Yonne).

Le Monde a classé MM. Godart, Mouche et Jozeau-Marigné parmi les modérés de la majorité. M. Crucis est revendiqué par le parti républicain.

∴

M. Roger-Gérard Schwartzenberg a souligné jeudi 29 mars que, désormais, le M.R.G. détient neuf présidences d'assemblées départementales (contre sept avant les élections cantonales), ce qui atteste, selon lui, qu'il est désormais *« implanté dans tout le pays »*.

Le bureau national du mouvement a décidé d'exclure M. Christian Jessen, conseiller général du Val-d'Oise, dont la voix a permis à M. Pierre Salvi (U.D.F.-C.D.S.) d'être réélu président de l'assemblée départementale, alors que la majorité ne disposait plus que de dix-sept sièges sur trente-cinq après le renouvellement des 18 et 25 mars (*le Monde* du 30 mars).

∴

M. André Diligent, secrétaire général du Centre des démocrates sociaux, après avoir indiqué que quinze présidents d'assemblées départementales sont membres de son parti, a souligné jeudi : *« Nous sommes en pleine santé. Depuis quinze ans je n'avais pas eu d'impression aussi optimiste sur l'avenir de notre courant de pensée. »*

De son côté, le R.P.R. revendique une présidence supplémentaire : celle du conseil général des Ardennes, qui revient à M. Sacrez. Celui-ci, que *le Monde* a rangé dans les modérés de la majorité, est considéré par le parti gaulliste comme un *« apparenté R.P.R. »*.

AISNE : l'élection du bureau n'a pu avoir lieu.

(De notre correspondant.)

Laon. — Le conseil général de l'Aisne n'est pas parvenu à désigner son bureau au cours de sa séance du 28 mars qui, commencée à 14 h. 30, s'est terminée à 1 heure du matin. Après l'élection de M. André Godart (mod. maj.) au troisième tour de scrutin et après plusieurs suspensions de séance au bénéfice de l'âge contre M. Roland Renard (P.C.), député, les élus communistes ont contesté la légitimité de cette élection.

Ayant constaté l'échec des tentatives visant à un compromis sur la désignation des membres du bureau, les élus cantonaux ont levé la séance. Ils se reverront vendredi pour une nouvelle tentative de conciliation, et l'élection du bureau du conseil général pourra vraisemblablement reprendre lundi 9 avril, date de la nouvelle séance plénière.

Les pourparlers achoppent sur la répartition des présidences des commissions de travail du conseil général et aussi sur la désignation des représentants au conseil régional de Picardie qui, avec les propositions des conseillers de gauche de l'Aisne, basculerait dans l'opposition.

R. M.

Après la lettre de M. Chirac aux militants gaullistes

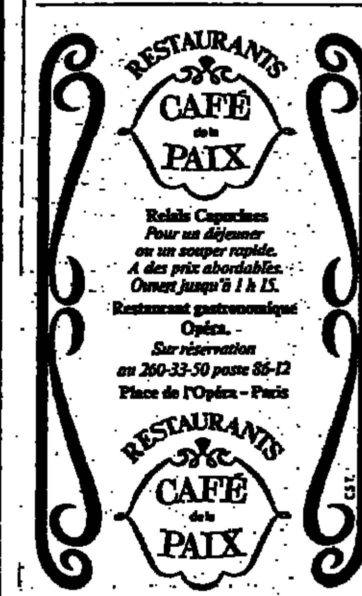
M. BLANC : intoxication.

M. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R., a déclaré jeudi matin 29 mars : *« Je n'aime pas ceux qui reportent sur les autres le poids de leur propre responsabilité. Après avoir importuné la majorité des Français par d'incessantes attaques contre le président de la République, voici que M. Jacques Chirac explique en partie son échec par le comportement de l'U.D.F. J'affirme ici que de tels propos relèvent de l'intoxication. Et je mets au défi le président du R.P.R. d'appuyer ses assertions sur un examen arithmétique des reports de voix et sur l'attitude globale de l'U.D.F., qui, pour sa part, n'a cessé de réclamer l'union de la majorité. »*

● *M. Bertrand Motte*, président du Centre national des indépendants et paysans, a déclaré jeudi matin à propos de la lettre de M. Chirac aux militants gaullistes : *« C'est le genre de document que le C.N.I.P. déplore parce qu'il ne fait qu'aggraver les dissensions au sein de la majorité. »*

● *M. Charbonnel blâmé.* — Des élus et militants de la Fédération des républicains de progrès et de l'Union démocratique du travail, que préside M. Jacques Debu-Bridel, rappelant les *« engagements pris en commun par* [leurs] *instances* [qui exigent] *le respect de la discipline républicaine au profit des candidats de gauche les mieux placés »*, blâment *« en conséquence M. Jean Charbonnel qui, par sa volte-face, a permis l'élection, à la présidence du conseil général de la Corrèze, d'un représentant de la majorité giscardo-chiraquienne au détriment de la gauche »*. MM. Hamon, Kalck, Poulain et Lavetiu, qui se veulent les interprètes des élus des deux mouvements, demandent que *« cet acte d'indiscipline, particulièrement grave étant donnée la personnalité de son auteur, soit sanctionné lors de la réunion plénière du 21 avril prochain. »*





POLITIQUE

L'AUTORISATION DES MANIFESTATIONS DANS LES VILLES

Vocabulaire

(Suite de la première page.)

Dans ce dernier texte, un article 3 dispose que si l'on « *estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public,* (on) l'*interdit.* » Nulle part il n'est question d'autorisation, que l'on pourrait le cas échéant refuser (non plus que de sécurité).

Il y a plus qu'une querelle de vocabulaire dans cette distinction. Solliciter une autorisation d'une autorité revient d'abord à attendre qu'elle consente à donner sa réponse. Or on sait bien que le « *silence valant rejet* » est l'une des armes favorites de l'administration. Mais ce « *rejet implicite* » n'est acquis qu'au bout de... quatre mois de silence. Point n'est besoin de faire un dessin.

En revanche, si l'administration n'a que le pouvoir d'interdire, comme pour le régime actuel des manifestations, son silence vaut autorisation. Elle ne peut rien empêcher par son abstention. En sorte que « *interdire* », qui paraît ressortir d'un univers autoritaire, est en réalité plus libéral qu' « *autoriser* ». Tant pis si cela contrevient à une idée reçue. Il n'est donc pas de bon aloi de voir surgir le mot *autorisation* dans un communiqué officiel où il n'a pas légalement sa place.



(Dessin de CHENEZ.)

On peut même se demander jusqu'à quel point les événements de vendredi ont été opportunément évoqués au conseil du jeudi suivant. Sur ces violences, le ministre de l'intérieur avait déjà parlé. Bien ou mal, c'est une autre question. Mais pourquoi vouloir qu'une affaire de police se hausse au rang d'affaire d'Etat ? Parce que tout ce qui est parisien serait, par essence, une affaire qui regarde l'Etat ?

Est-il équitable de faire, pour l'avenir, payer aux syndicats et aux partis (évidemment pas aux processions de la Fête-Dieu) et plus précisément aux partis de gauche (le R.P.R. manifestant en général par lettre et à l'abri des coups de bâton) des incidents qui, on le voit trop bien, leur nuisent gravement et dont, chaque jour passant, on découvre l'étrangeté ?

Est-il enfin sérieux de demander aux organisateurs des garanties *absolues* de sécurité. Même le vide ou le froid ne sont jamais « *absolus* » !

De deux choses l'une : ou bien le conseil était sincère, et, dans ce cas il est naïf ou nourri d'arrière-pensées peu engageantes ; ou bien il ne l'était pas, et cette proclamation gouvernementale est une manière de (mal) parler pour ne rien dire. Triste choix.

PHILIPPE BOUCHER.

Dans la presse parisienne

« COUP D'ARRÊT » OU « LIBERTÉ SURVEILLÉE »

Tous les quotidiens parisiens, à l'exception du « Parisien libéré », signalent à la « une » la décision du chef de l'Etat à propos des manifestations. « Le Matin de Paris » les voit placées en « liberté surveillée », et « Libération » juge que les manifestants sont mis « à la porte ». « L'Humanité » prête au président de la République un « Casseurs, je suis content de vous » et indique que le bureau du P.C.F. invite les travailleurs à « répliquer énergiquement ».

Le ton du groupe Hersant est, lui, à la satisfaction. « Le Figaro » estime que « le gouvernement tire la leçon de cette bavure » (les violences à Paris le 23 mars) et « France-Soir » annonce un « coup d'arrêt aux « manifs » dangereuses ». « L'Aurore » résume le tout en y voyant « une décision qui s'imposait ».

Vaines directives

Le président de la République a cru répondre aux vœux de l'opinion publique ou, mieux, de la fameuse France profonde, si ce n'est de la non moins fameuse majorité silencieuse, en demandant que l'autorisation des manifestations publiques soit assortie de conditions plus restrictives. Aussitôt lui revient en écho la protestation que fait toujours naître la menace d'une atteinte aux libertés publiques.

Comme les syndicats, les organisations politiques de gauche dénoncent l'intervention présidentielle. « *Prétention exorbitante* », déclare le bureau politique du P.C.F., qui, « *dès aujourd'hui, tient la menace giscardienne pour nulle* ». Pour M. Lionel Jospin, membre du secrétariat national du P.S., « *l'attitude du pouvoir montre l'écart grandissant entre le discours libéral du président de la République et sa pratique effective* », et la décision prise est « *extrêmement alarmante* ». Selon le P.S.U., « *quand l'exercice d'une liberté devient difficile, Giscard a une solution : il la supprime* ».

Ces réactions, ainsi que la décision de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN de préparer une riposte commune, étaient prévisibles. Etait-il utile et opportun de les provoquer au risque, d'une part, de ternir l'image du libéralisme officiellement affiché, d'autre part, de ressouder un front syndical, dont le pouvoir constatait avec délectation les lézardes ? M. Edmond Maire, devenu malgré lui un interlocuteur « responsable » et estimé, trouve là une occasion de se recadrer par rapport au gouvernement, à supposer que ce fût nécessaire.

Sans doute M. Giscard d'Estaing satisfait-il une grande partie de la majorité et va-t-il aux devants des préoccupations de M. Chirac qui n'« *accepte pas de cautionner la démission de l'autorité face à la violence* ». Mais le jeu en valait-il la chandelle ?

Les réactions peuvent apparaître disproportionnées aux directives données par le président de la République, mais elles sont justifiées si l'on s'en tient à la lettre des conditions mises à l'autorisation des manifestations dans le centre des villes. S'il faut vraiment présenter des « *garanties absolues de sécurité* », aucun défilé d'employés de banque, aucune cérémonie folklorique, même pas un cortège officiel ne seront autorisés ! Les renverra-t-on en banlieue, et pas dans n'importe quelle banlieue ? La condition est vraiment exorbitante, et le principe même de ces directives est vain dans la mesure où il sacrifie plus à l'apparence qu'il ne tient compte de la réalité.

La réalité, c'est que s'instaure une limitation de fait de certaines manifestations sur la voie publique comme s'est déjà instaurée une limitation de fait d'un certain type de grève. L'exercice de ces droits suppose que l'opinion en accepte les effets, même lorsqu'ils sont gênants. Dès lors qu'elle ne les supporte plus, c'est moins le principe de la grève ou de la manifestation qui est en cause que leur opportunité. On ne peut plus priver longuement une ville d'électricité un jour de froid. On ne peut plus défiler sur la voie publique sans prendre le risque de catalyser de nouvelles formes de violences politiques et urbaines. « *Il convient de réfléchir avant d'organiser des manifestations de masse dans les circonstances actuelles* », disait M. André Bergeron après les incidents du 23 mars. Ce conseil suffisait : il n'était pas nécessaire d'en rajouter, d'autant qu'aucune directive ne tiendra le jour où l'organisation d'une manifestation au centre de Paris correspondra aux sentiments de l'opinion.

ANDRÉ LAURENS.

LES RÉACTIONS SYNDICALES

C.G.T. : un nouveau coup contre la démocratie.

« *Alors que le président de la République doit être le garant de la Constitution, il vient de franchir un pas de géant dans l'escalade de la remise en cause des droits et des libertés démocratiques* », estime la C.G.T.

La centrale rappelle qu'après les « *graves actes de vandalisme* » du 23 mars, elle a posé publiquement des questions relatives au dispositif qui avait été pris par les responsables de l'ordre. Le président de la République, dit la C.G.T., « *au lieu de donner des instruction pour que toute la lumière soit faite pour découvrir les responsables de ce qui s'est passé le 23 mars, cherche à les couvrir et en profite au contraire pour porter un nouveau coup à la démocratie. (...)*

» Ce n'est pas ainsi qu'il pourra répondre aux légitimes revendications des travailleurs, résoudre les problèmes économiques et sociaux de notre pays, et en particulier ceux qui se posent dans la sidérurgie. Nous avons la preuve éclatante aujourd'hui, comme nous l'avons dit dès le début, que ce n'est pas seulement la C.G.T. qui est visée mais bien tout le mouvement syndical, l'ensemble des forces populaires, tous les démocrates. »

C.F.D.T. : la façade libérale du pouvoir vole en éclats.

« *Le pouvoir, face à une crise qu'il est incapable de maîtriser, à un chômage qui inquiète et provoque la colère des populations, a choisi la voie autoritaire,* déclare la C.F.D.T. dans un communiqué. *Il s'en prend aux travailleurs, qui défendent leur emploi et leurs revendications. Sa façade libérale vole en éclats et fait place à la répression.*

» Ces derniers temps, certains ministres et parlementaires de la majorité exploitaient de façon démagogique les conflits et les manifestations qui se déroulent dans le pays : c'est ainsi qu'un député de la majorité, dans une proposition de loi, veut faire supporter aux organisateurs de manifestations les violences des casseurs totalement étrangers aux buts de la manifestation.

» La C.F.D.T. s'élève avec force contre ces atteintes aux droits des travailleurs et aux libertés publiques. Elle rappelle que les conflits actuels ont leurs sources profondes dans le refus quasi constant du patronat et du gouvernement de négocier avec les organisations syndicales. »

● *Attentat contre le commissariat de Montrouge.* — Un petit engin incendiaire a été lancé, jeudi 29 mars vers 22 h. 30, contre la façade du commissariat principal de Montrouge (Hauts-de-Seine) par un cyclomotoriste. Le projectile, une bouteille remplie d'essence, s'est enflammé en s'écrasant contre le mur du poste de police. Mais elle n'a pas provoqué de dégâts. Cet attentat a été revendiqué dans une communication téléphonique à l'Agence France-Presse par un correspondant anonyme qui a déclaré appartenir au « groupement anti-flics » et avoir agi en représailles « *des événements du 23 mars* ».

A Lyon

Nouvelles interpellations de syndicalistes après le meeting de l'Eurodroite

De notre correspondant régional

Lyon. — Les services de la police judiciaire de Lyon, qui avaient déjà procédé, le 13 février, à l'interpellation à leur domicile de trois militants de la C.F.D.T. et les avait gardés à vue une dizaine d'heures à l'hôtel de police (*le Monde* du 22 février), ont à nouveau interpellé, le 27 mars, trois autres syndicalistes, MM. Hugues Faynel (C.F.D.T.), cadre de gestion en invalidité (1), Denis Bouvier (C.G.T.), et le frère de celui-ci, Michel Bouvier (C.F.D.T.), tous deux employés chez Renault véhicules industriels.

Après une perquisition à leur domicile, ils ont été conduits à l'hôtel de police et gardé à vue jusqu'à 12 heures. La police judiciaire agissait, comme le 13 février, en vertu d'une commission rogatoire délivrée par M. Gérard Lambrey, juge d'instruction, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte après des incidents (incendie d'une agence de travail intérimaire et d'un magasin d'exposition d'automobiles) survenus dans la nuit du 6 au 7 février lors d'un meeting de l'Eurodroite et de la manifestation organisée en signe de protestation. Les six militants syndicaux ont tous refusé, au cours de leur audition, de s'expliquer sur les actes de violence auxquels ils affirment être totalement étrangers.

En l'absence de toute inculpation, les interpellations et les perquisitions sont considérées par les intéressés comme des prétextes. Au cours d'une conférence de presse, jeudi 29 mars, M. Faynel a expliqué, par exemple, qu'il devait son arrestation à une dénonciation anonyme. Au nom de l'Union départementale C.F.D.T., M. Boyer, rapprochant ces faits de l'attitude adoptée par des organisations patronales du Rhône (qui refusent de siéger dans les ASSEDIC ou dans les organismes paritaires de Sécurité sociale) et des poursuites engagées contre plusieurs militants syndicaux par des directions d'entreprises, a parlé de « *véritables provocations* ». « *Il y a une volonté politique,* a-t-il dit, *de s'attaquer à des militants (syndicaux ou autres)* (2) *et à des organisations qui défendent un certain nombre d'intérêts contradictoires avec ceux du pouvoir. Ce ne sont pas des faits isolés, et la C.F.D.T. cherchera par tous les moyens à faire échec à cette opération.* » — B. E.

(1) Mme Françoise Faynel, épouse de M. Faynel, qui avait été invitée à accompagner son mari à l'hôtel de police, a été également gardée à vue jusqu'à 12 heures.

(2) Le 27 mars, un journaliste collaborant au mensuel libertaire *I.R.L.*, M. Pierre-Paolo Gaegan, de nationalité italienne, a été interpelé. Après une garde à vue de quarante-huit heures, il a été déféré au parquet. La police lui reproche certains écrits parus dans ce périodique et qu'elle considère comme des incitations à la violence.





Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni jeudi 29 mars 1979, au Palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● CONVENTIONS

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi autorisant l'approbation de la convention signée à Londres le 19 novembre 1976 relative à la responsabilité en matière de créances maritimes, et notamment aux cas de limitation de cette responsabilité.

∴

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi autorisant la ratification de la convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux. Cette convention permet la détermination de la loi applicable au régime matrimonial, notamment lorsque les époux changent de nationalité, de résidence ou sont établis dans un Etat étranger.

∴

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre la France et le Chili sur l'exonération fiscale réciproque des bénéfices que leurs compagnies de navigation aérienne tirent de l'exploitation de leurs avions en trafics international sur les territoires respectifs des deux pays.

∴

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi modifiant la loi du 18 juin 1966 relative aux contrats d'affrètement et de transports maritimes pour l'adapter aux conventions internationales ainsi qu'à l'évolution du transport maritime, qui se fait de plus en plus par conteneurs.

● DISPARITION DE PRODUITS EXPLOSIFS

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi qui instaure des sanctions pénales à l'encontre des personnes détentrices d'une autorisation d'acquérir, de transporter ou de conserver des produits explosifs et qui, en cas de disparition de ces produits, n'en auraient pas effectué, dans les quarante-huit heures, la déclaration auprès des services de police ou de gendarmerie.

● HAUTES RÉNUMÉRATIONS

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif aux hautes rémunérations afin qu'elles ne puissent faire l'objet d'un rattrapage qui compenserait l'effet des mesures de blocage ou de modération imposées par la loi en 1977 et 1978.

● PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret modifiant le classement indiciaire de certains grades et emplois de personnels civils de l'Etat.

● L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Le ministre de la santé et de la famille a fait le point sur la situation actuelle de l'aide sociale à l'enfance et les perspectives de la politique menée en ce domaine. L'aide sociale à l'enfance n'est plus l'ancienne assistance publique qui s'occupait essentiellement des enfants abandonnés. C'est maintenant un élément important de la protection de la famille et de l'enfance qui prend en charge cinq cent trente mille enfants et dont le budget, supporté très largement par l'Etat, atteindra 8 milliards de francs en 1979, soit un montant correspondant à 15 % de la masse des prestations familiales. Parmi les enfants aidés, la majorité restent dans leur famille ; en outre, seulement un petit nombre d'entre eux sont juridiquement adoptables.

La politique d'aide sociale à l'enfance doit répondre à trois objectifs : maintenir l'enfant dans sa famille chaque fois qu'il est possible ; rendre le retour dans la famille le plus rapide possible lorsqu'une séparation a été nécessaire ; favoriser au maximum l'épanouissement des enfants placés hors de leur famille et leur donner des chances égales.

Pour mieux atteindre ces objectifs, plusieurs orientations ont été retenues. Le service sera personnalisé, chaque famille aura un interlocuteur désigné et proche d'elle, dans des circonscriptions de cinquante mille habitants. L'ouverture des *établissements* vers l'extérieur sera encouragée. De façon à favoriser l'épanouissement des enfants placés, les méthodes modernes d'éveil seront généralisées. Enfin, une campagne de recrutement des familles d'accueil sera lancée en 1979.

● LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le ministre de l'économie a fait une communication sur la situation économique de la France.

Depuis l'été dernier, l'activité progresse à un rythme soutenu et la production industrielle a atteint en début d'année le plus haut niveau jamais constaté.

L'amélioration de la situation financière des entreprises résultant d'un effort de productivité permet la croissance des investissements et un développement rapide de nos exportations.

L'activité continuera de progresser au cours des prochains mois. Aussi, la reprise de la croissance des effectifs employés constatée en 1978 devrait-elle se poursuivre cette année.

Après une amélioration régulière depuis l'automne 1976, nos échanges commerciaux ont retrouvé l'équilibre au début de 1978 et s'y maintiennent depuis. L'objectif est de compenser l'enchérissement de nos importations de matières premières et d'énergie par une forte progression de nos exportations de produits industriels, notamment de biens d'équipement et de produits agro-alimentaires. Notre balance des paiements courants dégage un important excédent et le franc fait preuve d'une grande fermeté.

En 1978, la hausse des prix, tout en restant trop élevée, s'est ralentie. Cette évolution doit être encouragée de façon à réduire l'écart qui sépare notre rythme de hausse des prix de celui de nos principaux partenaires.

Les objectifs de la politique monétaire ont été atteints en 1978, malgré un découvert budgétaire supérieur aux prévisions initiales et des entrées de capitaux importantes : le taux de liquidité de l'économie a ainsi été stabilisé.

L'examen de la situation économique de la France confirme que l'assainissement et le redressement de notre économie sont largement engagés.

L'effort doit être poursuivi. Son succès est une condition de la croissance et de la création d'emplois.

A l'issue de l'examen de la situation de l'économie française, le président de la République a souligné que le système monétaire européen avait commencé de fonctionner dans des conditions très satisfaisantes.

Pour la première fois, a-t-il ajouté, les avoirs publics de change de la France vont compter des ECU ainsi qu'il ressort du bilan de la Banque de France publié aujourd'hui même.

(Lire page 39.)

● LE BUDGET DE LA C.E.E.

Le conseil des ministres a enregistré avec satisfaction les décisions qui ont été prises à Bruxelles en matière budgétaire et qui concernent, d'autre part les crédits à prévoir pour 1979 et d'autre part la définition de règles internes que les Etats membres entendent désormais appliquer dans la discussion budgétaire.

Il a constaté que ces règles permettront d'éviter, à l'avenir, le renouvellement des difficultés rencontrées à l'automne dernier lors de l'élaboration du budget des Communautés pour 1979.

● PRIX AGRICOLES

Le ministre de l'agriculture a rendu compte des travaux du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté des 26 et 27 mars 1979, consacrés à la fixation des prix agricoles. Le gouvernement a défini les orientations que défendra la délégation française au cours de ces négociations.

(Page 39.)

● POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Le ministre de l'industrie a rendu compte du conseil des ministres de la Communauté européenne consacré à l'énergie et qui s'est tenu à Bruxelles le 27 mars.

Conformément aux conclusions du conseil européen, le conseil des Communautés (Énergie), sur la base d'un document soumis par la présidence française, a arrêté les dispositions suivantes :

— Recherche d'une nouvelle politique énergétique communautaire qui permette la convergence des politiques nationales ;

— Renforcement des moyens d'observation du marché pétrolier, y compris en ce qui concerne les prix ;

— Mise au point du dispositif d'action communautaire en cas de crise.

Par ailleurs, le conseil, en faisant étudier les perspectives stratégiques du marché mondial du pétrole, a affirmé son intention de nouer un dialogue avec les pays producteurs sur ces perspectives.

Dans l'immédiat, le conseil a étudié les moyens d'une limitation de la consommation de pétrole et de produits pétroliers à 500 millions de tonnes, objectif fixé par le conseil européen. Une session exceptionnelle se tiendra dans le courant du mois d'avril pour arrêter les dispositions définitives.

Le conseil a également décidé de poursuivre ses travaux sur l'utilisation et la production de charbon dans la Communauté et arrêté définitivement les règlements relatifs à l'aide aux démonstrations dans le secteur des économies d'énergie et des énergies alternatives, ainsi que les directives concernant l'information sur la consommation d'énergie des appareils domestiques.

● RADIO ET TÉLÉVISION

Le ministre de la culture et de la communication a fait le point des récents mouvements sociaux qui ont affecté les organismes de la radio et de la télévision françaises.

Il a rappelé qu'il avait demandé aux présidents des quatre sociétés de programmes et au président de Télédiffusion de France de saisir leur conseil d'administration, afin que ceux-ci puissent se prononcer sur les mesures de gestion interne à prendre pour assurer la continuité du service public de la radio et de la télévision, ainsi que sur les économies à réaliser sur les frais généraux et les investissements pour compenser les pertes financières dues aux grèves récentes.

Il a rendu compte des dispositions qu'il préparait, dans le cadre de la loi de 1974, pour mettre fin aux abus constatés au cours des dernières semaines.

(Lire page 31.)

● LE TRAITÉ DE PAIX ÉGYPTO-ISRAÉLIEN

A la suite de la signature du traité de paix entre l'Egypte et Israël, le gouvernement français, qui a pris connaissance des textes publiés et qui a rendu hommage aux efforts déployés par le président Carter, le président Sadate et M. Begin, estime nécessaire de rappeler sa position.

La paix juste et durable à laquelle aspirent tous les peuples du Proche-Orient ne pourra s'instaurer que si toutes les parties concernées, y compris les représentants du peuple palestinien, sont appelées à participer à un règlement global fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Pour la France, les principes suivants doivent inspirer ce règlement et être reconnus par les parties aux négociations :

— retrait des forces israéliennes des territoires occupés en juin 1967 ;

— droit du peuple palestinien à une patrie ;

— droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Force est de constater qu'un certain nombre des conditions que nous estimons indispensables, tant sur le plan de la procédure que sur celui des principes, ne sont pas remplies par les accords complexes que viennent de passer les signataires du traité de paix. Le gouvernement ne peut qu'exprimer la préoccupation que causent, à cet égard, certaines prises de position récentes.

La France reste persuadée que le dialogue et la négociation sur les bases de la résolution 242 sont la voie qu'il convient de suivre. Elle souhaite que les négociations nécessaires puissent traduire la volonté de parvenir à un véritable règlement d'ensemble, auquel participeraient tous les intéressés, et qui recevrait la caution de la communauté internationale. Car tel est bien le vœu le plus ardent de la France : faire en sorte que le Proche-Orient tout entier trouve dans un règlement définitif et global le terme des épreuves qu'il subit depuis trente ans.

(Lire nos informations page 3.)

● LES ÉLECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales des 18 et 25 mars 1979, destinées à renouveler la moitié des conseillers généraux, ont été marquées par une forte participation (65 %).

Au moment où le gouvernement se préoccupe du développement des responsabilités locales, cette participation prouve l'intérêt qu'y portent les Français.

Les résultats traduisent une progression de l'opposition, dont le parti socialiste est le principal bénéficiaire. L'opposition progresse de cent cinquante-sept sièges. Elle avait progressé de deux cent vingt-quatre sièges en 1976.

On observe un rajeunissement progressif des conseils généraux : l'âge moyen des conseillers généraux, qui était de cinquante-six ans, à l'issue du renouvellement de 1973, de cinquante-quatre ans, après celui de 1976, est de cinquante-trois ans, au lendemain du 25 mars 1979 ; d'autre part, la moyenne d'âge des conseillers généraux sortants de 1979 était de cinquante-sept ans, elle s'abaisse à cinquante et un ans pour les élus de cette même élection.

Après l'élection des présidents des conseils généraux qui a eu lieu hier dans quatre-vingt-dix-neuf des cent départements concernés — le scrutin ayant été reporté à vendredi dans le département de Seine-et-Marne — la majorité, qui comptait soixante et une présidences, en détient désormais cinquante-six. L'opposition passe de son côté de trente-huit à quarante-trois.

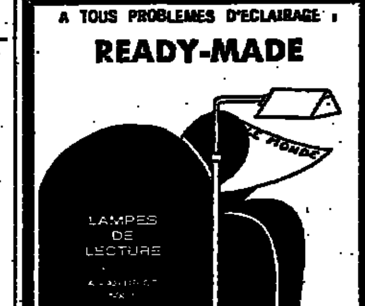
Pour le président de la République, les élections cantonales constituent avant tout, en raison du taux élevé de participation, une expression de la vitalité démocratique de la France. C'est aussi la preuve de l'attachement des Français aux responsabilités locales, et une invitation à faire progresser la réforme qui tend à développer les responsabilités des communes et des départements.

(Voir pages 10 et 11.)

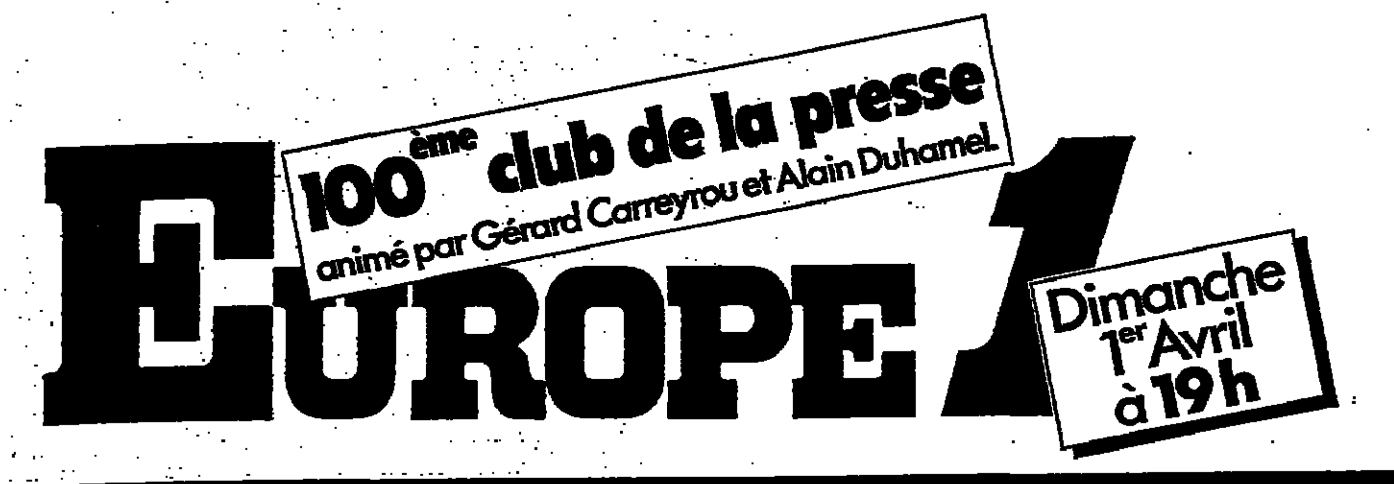
● MANIFESTATIONS

Le président de la République a demandé au ministre de l'intérieur de donner aux préfets les directives nécessaires pour refuser désormais les autorisations de manifestations dans le centre des villes, dès lors que celles-ci ne présentent pas de garanties absolues de sécurité.

(Lire page ci-contre.)









Le Monde

société

SCIENCES

La centrale nucléaire de Pennsylvanie avait déjà été arrêtée quatre fois depuis décembre

Quarante-huit heures après l'accident survenu, mercredi 28 mars, dans la centrale américaine de Three Mile Island, en Pennsylvanie, les causes n'en sont pas encore bien élucidées. C'est ce qu'a reconnu le président de la commission fédérale de réglementation nucléaire (N.R.C.), qui fait, de plus, remarquer que l'arrêt par un opérateur du système de refroidissement secondaire *« n'était peut-être pas une erreur ».* Il ajoute que l'accident a probablement endommagé les gaines en zirconium qui entourent le combustible, mais que rien n'indique que le combustible lui-même ait fondu. Il est vrai que cela impliquerait une « pointe » de température à plusieurs milliers de degrés.

Le président de la compagnie Metropolitan Edison, qui exploite la centrale, ne semble pas beaucoup mieux renseigné. Il *« n'exclut pas une erreur humaine ».*

Il faudra encore attendre quelques jours pour que les spécialistes puissent entrer dans le bâtiment du réacteur, inondé d'eau radioactive (1,5 million de litres suivant certaines informations). Des appareils auraient mesuré à l'intérieur de la coupole de ce bâtiment une radioactivité de 20 000 rems (on estime aux environs de 500 rems la dose léthale). Mais un expert a mis en doute cette valeur, incompatible, d'après lui, avec les taux beaucoup plus faibles mesurés à l'extérieur.

Le réacteur de Three Mile Island avait déjà eu de nombreux ennuis ; il a dû être arrêté quatre fois, depuis sa mise en service en décembre dernier, *« en raison de mauvais fonctionnements ou parce qu'il ne répondait pas aux normes officielles ».* La N.R.C. avait, de plus, exprimé des craintes quant aux risques de chute d'avion ; la centrale serait trop proche des pistes de Harrisburg, une ville de soixante mille habitants, à 16 kilomètres de la centrale.

Il se confirme cependant que cet accident, peut-être le plus sérieux de ceux qui ont été enregistrés sur les centrales nucléaires américaines, n'aurait pas de conséquences humaines. Les habitants du voisinage n'ont pas été évacués, et la vapeur que continue de rejeter la centrale n'a qu'une radioactivité inférieure aux normes. On a mesuré, à 3 kilomètres de la centrale, des taux de 5 à 7 millirems par heure, mais en décroissance rapide. Aucun des quinze employés présents dans la centrale lors de l'accident n'a subi d'irradiation anormale.

∴

L'accident américain vient alimenter la contestation anti-nucléaire en France. La Coordination interrégionale des mouvements écologiques (CIME) a demandé jeudi l'*« arrêt immédiat du programme nucléaire français ».*

Un accident similaire en France, selon la CIME, représenterait un danger plus grave, car les centrales sont plus proches des grands centres urbains. Toujours d'après la CIME, un tel accident provoquerait *« la contamination de trois cent mille personnes autour de Fessenheim (Mulhouse), cent mille autour de Flamanville (Cherbourg) et cinq cent mille autour du Pellerin (Nantes) ».*

En R.F.A.

Partisans et adversaires de l'énergie nucléaire livrent la « bataille de Gorleben »

De notre correspondant

Les adversaires de l'énergie nucléaire en République fédérale allemande sont décidés à manifester samedi 31 mars. Ces derniers temps, la polémique a porté notamment sur la construction à Gorleben d'un site pour y déposer les déchets radioactifs.

Bonn. — La bataille de Gorleben a commencé. L'enjeu est de taille. Sur un point fondamental, la plupart des membres de la coalition gouvernementale et de l'opposition chrétienne-démocrate à Bonn sont d'accord : on ne peut poursuivre le programme nucléaire que si on trouve, une fois pour toutes, *le moyen de déposer en lieu sûr* les déchets radio-actifs. Tous les espoirs sont fondés sur le projet de Gorleben, petite bourgade proche de l'Elbe, à la frontière est-allemande. Là se trouvent des dômes de sel vieux de deux cents millions d'années qui, selon des experts, offriraient le meilleur abri pour des déchets dangereux pendant plusieurs millions d'années.

Les spécialistes cependant sont divisés. La plupart des autorités ouest-allemandes paraissent convaincues que les dépôts salins constituent un lieu idéal parce que les nappes d'eau ne peuvent y être contaminées. D'autres envisagent plutôt d'enfouir les redoutables déchets radio-actifs dans des couches granitiques dont la stabilité serait beaucoup mieux garantie.

Quant aux adversaires de « l'économie du plutonium » et aux défenseurs de l'environnement, ils se sont mobilisés aujourd'hui *contre le projet* de Gorleben. Le gouvernement de la Basse-Saxe — formellement responsable du projet — comme les autorités de Bonn redoutent un déchaînement de violence. Les travaux viennent de commencer sur le site où l'on construit un grand complexe de retraitement et de dépôt des déchets radio-actifs. Les opérations ont été déclenchées en secret après que quelque deux mille policiers et garde-frontière eurent été mobilisés en vue d'assurer la protection du chantier. Le ministre de l'intérieur de la Basse-Saxe a même fait « libérer » une centaine de cellules de prison pour y accueillir les manifestants trop déterminés.

La première confrontation a eu lieu le 14 mars à l'aube. Durant la nuit, les vigiles du mouvement de résistance avaient vu arriver les équipes de techniciens qui doivent entreprendre les premiers forages. En moins de deux heures, une centaine de *manifestants* furent mobilisés. Ils furent « évacués » sans peine par l'imposant service d'ordre.

Les autorités affirment qu'à l'heure actuelle les travaux entrepris doivent permettre de savoir si le site de Gorleben répond aux conditions de sécurité requises pour le dépôt des déchets radio-actifs. D'autres forages beaucoup plus profonds dans la masse saline permettront de décider si le projet est défendable. Plusieurs années devraient donc s'écouler avant la décision finale.

Ces explications ne rassurent nullement les adversaires du projet, qui connaissent bien l'invariable stratégie officielle. Une fois que les travaux « préliminaires » ont eu lieu, on s'aperçoit que trop d'argent a déjà été investi pour qu'il soit raisonnable de renoncer à l'entreprise.

Sur la politique nucléaire dans son ensemble, des divergences se manifestent au sein même des partis. Les considérations électorales sont en effet inséparables des argumentations purement techniques.

Le rapport du ministre de la recherche

Le cas de Gorleben est typique. Le parti libéral qui cherche presque désespérément à assurer sa survie ne peut négliger les voix des écologistes. Il multiplie donc les critiques contre tous les projets nucléaires. De leur côté, les sociaux-démocrates de Basse-Saxe n'hésitent pas à s'élever contre l'attitude du gouvernement de Bonn, car ils voient dans « l'affaire de Gorleben » un moyen d'attaquer le gouvernement C.D.U. de Hanovre.

Quant à M. Albrecht, premier ministre chrétien-démocrate de la Basse-Saxe, il ne tient nullement à tirer les marrons du feu pour ses adversaires politiques. Il a donc exigé que le cabinet Schmidt se prononce beaucoup plus clairement en faveur du projet de Gorleben. Non sans hésitation ni réticence, le gouvernement de Bonn a donc dû reconnaître publiquement que, si les autorités de Hanovre autorisaient la mise en place du complexe nucléaire, elles répondraient à un besoin national.

Que les considérations politiques plutôt que techniques soient au premier plan des préoccupations apparaît de façon éclatante dans le rapport que le ministre de la recherche scientifique, M. Volker Hauff, a adressé aux dirigeants du S.P.D. Il observe que, pour la R.F.A., une renonciation à l'énergie nucléaire serait « absurde », et qu'elle irait à l'encontre des efforts de la Communauté européenne en vue d'établir une politique de l'énergie. Il souligne aussi que, dans un tel cas, l'industrie et le commerce extérieur du pays souffriraient d'un handicap très sérieux. Il craint surtout que les sociaux-démocrates n'abandonnent ainsi à la C.D.U.-C.S.U. un « atout électoral ». Mais il admet aussi qu'en se développant le mouvement anti-nucléaire pourrait « déstabiliser » les grands partis ouest-allemands.

J. W.

MÉDECINE

Des médecins et des parlementaires demandent que les traitements inventés par le Dr Solomidès soient officiellement expérimentés

Prophète méconnu ou charlatan trop connu ? Les juges, lors de douze procès, et encore en décembre dernier (*le Monde* du *20 décembre 1978*), ainsi que tous les médecins hospitaliers cancérologues ont tranché depuis longtemps : pour eux, le docteur Jean Solomidès est un imposteur lorsqu'il prétend soigner le cancer, ainsi que l'arthrose, l'eczéma et la sclérose en plaques grâce aux « physiatrons synthétiques » qu'il a inventés, il y a plus de quinze ans. Il a pourtant des défenseurs, notamment parmi les quelque deux mille patients qu'il a traités. Leur thèse est simple : seul l'aveuglement des autorités médicales a empêché que soient tentées sur cette gamme de produits les expérimentations cliniques et animales nécessaires pour prouver l'efficacité éventuelle de ce traitement.

Un appel publié dans *le Matin de Paris* du 28 mars et signé par de nombreuses personnalités, dont cent soixante médecins et des hommes politiques (1), demande l'expérimentation dans les délais les plus rapprochés des médicaments mis au point par le Dr Solomidès. Cet appel revendique, aussi, *« le droit pour Jean Solomidès et tous les médecins qui le souhaitent, de publier dans la presse médicale les observations scientifiques favorables ou défavorables résultant de l'application de ce traitement ».* Cette initiative est patronnée par le Comité de défense et d'information sur le cancer, créé sous l'impulsion du journal *l'Impatient* (2).

La présentation des partisans du docteur Solomidès, telle qu'elle est apparue lors d'une réunion à la FNAC, le mercredi 28 mars, est habile : d'un côté des consommateurs de soins soutiennent le « bon médecin » isolé, en quête de la vérité ; de l'autre, une caste médicale qui reste sourde et omnipotente.

Lors de cette même réunion, le docteur Solomidès, questionné sur ce sujet, a précisé que quatre fois il a frappé, en vain, aux portes de la Faculté. L'un des médecins hospitaliers cités est décédé depuis ; *il en reste trois :* le docteur Charles Proux, qui était radiologue à l'hôpital Tenon et qui exerce actuellement à l'hôpital des Peupliers ; le professeur Raymond Houdart, chef du service de neurochirurgie à l'hôpital Lariboisière, et le professeur Lucien Israël, chef du service de pneumo-carcinologie à l'hôpital franco-musulman de Bobigny.

Or, le témoignage qu'ils nous ont donné ne concordent pas avec celui du docteur Solomidès. Aucun, tout d'abord, ne fut sollicité directement par le créateur des physiatrons synthétiques, mais toujours par l'intermédiaire d'un tiers. Si deux d'entre eux, le docteur Proux et le professeur Houdart, ont effectivement interrompu l'expérimentation de ces médicaments après quelque temps, c'est simplement pour avoir constaté qu'ils n'avaient aucun effet sur le cancer. Le professeur Israël, lui, avait proposé, il y a encore quelques mois, que tous ces médicaments soient soumis d'abord aux examens chez l'animal, qui précèdent pour tout produit l'expérimentation clinique. Il attend toujours une réponse du docteur Solomidès.

L'affaire peut avoir de graves conséquences : si cette gamme de médicaments ne présente, semble-t-il, pas de toxicité, d'après les médecins comme le docteur Proux qui l'ont expérimentée, elle peut détourner des malades cancéreux des thérapeutiques officielles, qui ont connu des progrès spectaculaires, et, par conséquent, retarder les traitements. Sur ce sujet, le professeur Jean Bernard est catégorique : il cite le cas de plusieurs malades venus trop tard se faire soigner, pour avoir cru un moment en la thérapeutique du docteur Solomidès.

Ce dernier a été poursuivi et condamné, le 18 décembre 1978, à la fermeture de son institut et à la saisie de son matériel (*le Monde* du 20 décembre 1978) ; un jugement d'appel doit être rendu le 23 avril. Il est à remarquer que le terrain choisi par le juge, l'exercice illégal de la médecine, n'est sans doute pas le bon. Le docteur Solomidès remplit, en effet, les conditions nécessaires pour exercer cette profession, sauf celle d'une inscription à l'ordre des médecins, qui lui a été systématiquement refusée. L'appel lancé en faveur du docteur Solomidès soulève, en revanche, la seule vraie question, celle de l'hypothétique efficacité de ces médicaments hautement lucratifs, alors même que le docteur Solomidès s'est toujours refusé à s'incliner devant les conclusions des expérimentations déjà tentées.

NICOLAS BEAU.

(1) Parmi eux on peut citer MM. Maurice Fontaine, sénateur du Gard (Gauche démocratique), Jean Béranger, sénateur des Yvelines (Gauche démocratique), Henri Caillavet, sénateur du Lot-et-Garonne (Gauche démocratique), Robert Schmitt, sénateur de la Moselle (Union des républicains et des indépendants), Hector Rolland, député et maire de Moulins (R.P.R.), René Tomasini, député de l'Eure (R.P.R.), André Delelis, député et maire de Lens (P.S.), Claude Wilquin, député et maire de Berck (P.S.).

(2) 14, boulevard de Sébastopol, 75004 Paris.

● *Refus de cotisation à l'ordre des médecins : le tribunal de Nantes se déclare incompétent.* — Le tribunal d'instance de Nantes, qui avait à examiner le cas des sept médecins nantais poursuivis par le conseil de l'ordre pour avoir refusé de payer leurs cotisations, s'est déclaré incompétent. L'avocat du conseil de l'ordre a fait appel de cette décision. Les sept médecins ont affirmé vouloir *« se désolidariser d'un organisme créé par le gouvernement de Vichy, qui cautionne une politique de santé purement commerciale, permettant la prospérité des laboratoires pharmaceutiques et exerçant un abus d'autorité préjudiciable à l'évolution de la médecine ».*

LA CONTESTATION DU PROJET DE RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES SE DÉVELOPPE

L'UNEF appelle à la grève nationale

Le mouvement de contestation du projet de réforme des études médicales continue de s'amplifier dans les facultés de médecine, à Paris et en province. Ainsi, l'UNEF (ex-Renouveau) lance-t-elle un appel à une grève nationale des étudiants en médecine pour le 3 avril. Elle appelle, en outre, à des manifestations devant l'Assemblée nationale à Paris et devant les rectorats en province et organise, le 4 avril, une rencontre nationale des étudiants en médecine à Paris à l'issue de laquelle il est prévu de transmettre les revendications des étudiants aux groupes parlementaires.

Le projet de réforme, qui doit être discuté lors de la session parlementaire de printemps aggravera, estime l'UNEF, une sélection déjà très dure, abaissera le niveau de formation des généralistes et créera une médecine plus élitiste encore.

A Strasbourg, nous indique notre correspondant, une trentaine d'étudiants en médecine ont occupé, mercredi 28 mars, les locaux du conseil départemental de l'Ordre des médecins pour protester contre le projet. A Dijon, plus de trois cents étudiants ont manifesté et se sont rassemblés devant le rectorat pour dénoncer la réforme projetée. Les étudiants de Besançon et de plusieurs autres facultés de province mènent une action analogue. A Paris, une centaine d'étudiants en grève de l'hôpital Saint-Louis ont distribué des tracts à la gare de l'Est, afin d'expliquer à la population le sens de leur mouvement.

LE P.C.F. DEMANDE L'OUVERTURE EN 1979 DE TROIS CENTS CENTRES DE CONTRACEPTION

Une délégation d'élus communistes s'est rendue le jeudi 29 mars chez Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, pour réclamer *« les moyens nécessaires au développement de la contraception et à l'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).*

Mme Gisèle Moreau, député communiste de Paris, a souligné que *« douze ans après l'adoption de la loi sur la contraception, quatre ans après l'adoption de la loi sur l'IVG, une même constatation s'impose : les moyens font cruellement défaut pour leur application ».*

Pour Mme Moreau, cette situation est inséparable de *« la politique d'austérité et de déclin national du pouvoir ».* Les communistes souhaitent notamment l'ouverture, cette année, de trois cents nouveaux centres de contraception, ainsi que l'accroissement des moyens financiers pour que tous les hôpitaux publics puissent accueillir les femmes qui veulent interrompre une grossesse.

DÉFENSE

L'ARMÉE DE L'AIR FRANÇAISE CHOISIRA ENTRE QUATRE AVIONS ÉTRANGERS POUR L'INSTRUCTION DE SES PILOTES DE TRANSPORT.

L'armée de l'air française a décidé d'acquérir un nouveau bimoteur pour l'entraînement et l'instruction des équipages destinés au transport arérien militaire. Ses besoins sont évalués à une trentaine d'exemplaires.

A ce jour, l'instruction, donnée principalement à Avord (Cher), était assurée sur des avions bimoteurs MB-312 Flamand (Dassault) en service depuis 1952-1953. Ces appareils ne pourront être maintenus en ligne après 1982.

Comme il n'apparaît pas possible, pour des raisons financières, d'envisager le développement d'un appareil de conception nationale, l'armée de l'air va procéder, avec l'assistance du centre d'essais en vol d'Istres (Bouches-du-Rhône), à l'évaluation technique comparative de quatre modèles étrangers : les bimoteurs Embraer Xingu (brésilien), Piper Cheyenne-1, Cessna Conquest-441 et Beechcraft King Air C-90 d'origine américaine. Les appareils choisis devront permettre d'assurer le cycle de formation des navigants entre l'avion Fouga et le Transall.

Selon des statistiques officielles, l'aviation de transport militaire en France, avec notamment les Nord-262, Transall et DC-8, parcourt chaque jour 70 000 kilomètres et transporte mille cinq cents passagers avec 60 tonnes de fret. Elle parachute, d'autre part, pour l'entraînement, mille cent hommes et 8 tonnes de fret chaque jour.

NOMINATIONS MILITAIRES

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du jeudi 29 mars a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● ARMEMENT. — Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe James Billat et René Francieschi ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Jean Roulin, Jean Feron, Olivier Fourniol et Jean Villeneuve.

Sont nommés : directeur de l'Etablissement technique central de l'armement, l'ingénieur général de première classe Jacques Mercier ; chef du service « armes et systèmes d'armes » à la direction technique des armements terrestres (D.T.A.T.), l'ingénieur général de deuxième classe Pierre Givaudon ; directeur du service central des commandes de la D.T.A.T. ; l'ingénieur général de deuxième classe Gérard Delyon ; responsable ministériel pour la normalisation, l'ingénieur général de deuxième classe René Lefavre.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — Sont promus contrôleur général des armées les contrôleurs des armées Alain Scheid, Pierre Marais, Jean-Claude Roqueplo et Jean Lappe.

● TERRE. — Est promu général de brigade, le colonel Adrien Lacroix.

Mort de l'amiral Paul Ortoli

L'amiral Paul Ortoli, ancien chef du cabinet militaire du général de Gaulle à Londres, compagnon de la Libération, est mort le jeudi 29 mars à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

Paul Ortoli a fait une des plus longues carrières d'officier général de la marine nationale. Contre-amiral en 1944, il prit sa retraite en 1961, avec le grade d'amiral. Carrière exceptionnellement brillante due tant au sérieux et à la rigueur d'un homme discret et austère, qu'au fait que l'amiral Ortoli fut parmi les premiers et les plus fidèles des marins de la France libre.

Né à Bastia, le 19 septembre 1900, élève de l'Ecole navale, canonnier puis sous-marinier, il rallia le général de Gaulle et l'amiral Muselier à Londres, en juillet 1940. Il prend, en septembre, le commandement du sous-marin Surcouf, *où il a servi avant la guerre. En 1941, le général de Gaulle, qui a, avec l'amiral Muselier de graves démêlés, nomme chef de son cabinet militaire le capitaine de frégate Ortoli. Celui-ci commande ensuite, en 1942-1943, le croiseur léger* Triomphant *en Australie et en Nouvelle-Guinée. Il devient ensuite (septembre 1943) directeur du cabinet militaire de Louis Jacquinot, commissaire à la marine du gouvernement d'Alger. Lors du débarquement de Provence, en août 1944, il commande le croiseur* Emile-Bertin. *Aussitôt après, de Gaulle, chef du gouvernement provisoire, fait de lui son chef de cabinet militaire. Il occupera le même poste auprès d'Edmond Michelet, ministre des armées, en 1946, et commande les écoles de la marine.*

De 1952 à 1955, il est commandant des forces maritimes françaises en Extrême-Orient. Il accède, en 1955, au second poste de la hiérarchie navale : il est inspecteur général des forces maritimes et aéronavales en même temps que commandant en chef désigné de la zone de l'océan Indien.

Amiral, en 1960, il est placé dans le cadre de réserve l'année suivante et devient conseiller d'Etat en service extraordinaire.

L'amiral Ortoli était grand-croix de la Légion d'honneur et compagnon de la Libération. Il siégeait au conseil de l'ordre de la Libération depuis 1953.

● *Trois mille cinq cents cadres de réserve* (officiers et sous-officiers ayant reçu une affectation de mobilisation) se réuniront, le 22 avril à Paris, sur l'invitation du général Jean Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre. Au Palais des congrès, le général Lagarde leur expliquera le nouveau système de mobilisation de l'armée de terre ; une présentation des matériels est prévue, en fin de journée, au fort neuf de Vincennes.

AÉRONAUTIQUE

La compagnie United Airlines équipera ses DC-8 de réacteurs franco-américains

La compagnie américaine United Airlines, la plus grande compagnie mondiale, a passé commande, jeudi 29 mars, pour 400 millions de dollars (environ 1 680 millions de francs), de réacteurs C.F.M.-56 conçus par la SNECMA française et la société américaine General Electric.

C'est la première commande pour de tels réacteurs depuis que les deux entreprises se sont associées, en 1974, pour leurs constructions.

Dans un communiqué, United Airlines a précisé que le réacteur C.F.M.-56, qui développe une poussée de l'ordre de 10 tonnes, avait été choisi de préférence à un concurrent américain. *« Nous estimons que les deux moteurs sont excellents mais nous avons conclu, après avoir étudié tous les facteurs, que le réacteur de la SNECMA et de General Electric est celui qui correspond le mieux à nos besoins »,* a expliqué le président de la compagnie américaine, M. Richard Ferris.

Les réacteurs C.F.M.-56 seront montés sur trente quadriréacteurs intercontinentaux D.C.-8 pour allonger de dix ans la période d'exploitation des avions, augmenter leur rayon d'action, diminuer le bruit et réaliser une économie de 22 % de consommation du carburant.

Il a été produit plus d'un millier d'exemplaires du DC-8 à ce jour et, si l'on ajoute à ce marché potentiel la possibilité d'installer le même réacteur sur l'intercontinental Boeing-707, conçu lui aussi à plus d'un millier d'exemplaires, le CFM-56 vient de marquer un point important avec la commande d'United Airlines.

On sait, du reste, que la société Boeing a décidé, en 1977, d'installer, à titre expérimental, sur la cellule d'un Boeing-707, quatre réacteurs CFM-56. L'appareil de démonstration doit voler à la fin de 1979. A ce jour, cependant, la société américaine avait suspendu la prospection commerciale de sa clientèle pour ce nouveau Boeing-707, les premières démarches ayant donné de maigres résultats. La commande de DC-8 *équipés de* moteurs de la SNECMA et de General Electric pourrait inciter Boeing à relancer sa prospection.

Les livraisons des réacteurs CFM-56 à United Airlines seront échelonnées entre 1981 et 1984. Les travaux de remplacement des moteurs seront effectués par McDonnell-Douglas, le constructeur des DC-8. La France a, pour l'instant, investi de l'ordre de deux milliards de francs dans la mise au point de ce réacteur.

هكذا من الأصل

l'énergie nucléaire de Gorleben »

Le rapport du ministre de la recherche

Mort de l'amiral Paul Ortoli

AÉRONAUTIQUE

La compagnie United Airlines équipera ses DC-8 de réacteurs franco-américains

JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

Le pourvoi en cassation de Jean Graton rejeté.

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Pierre Faivre, a rejeté le pourvoi que Jean Graton, exploitant de carrières de la région nantaise, avait formé, par l'intermédiaire de Mᵉ Lyon-Caen, contre l'arrêt de la cour d'assises de la Loire-Atlantique qui l'avait condamné, le 15 décembre 1977, à quinze ans de réclusion criminelle pour complicité dans la tentative d'assassinat perpétrée, le 26 janvier 1974, sur la personne de M. Serge Brethomé, son associé, entrepreneur de travaux publics à Saint-Herblain (*le Monde* des 14 et 17 décembre 1977).

Le pourvoi formé de son côté par la victime, assistée de Mᵉ Le Bret, contre l'arrêt civil rendu par la même cour, pour lui accorder 50 000 F de dommages et intérêts en réparation de l'ensemble de son préjudice, a également été rejeté.

Les Brigand en prison.

Mme Nadine Brigand, vingt-neuf ans — épouse du détenu qui avait tenté de s'enfuir de la prison de Fleury-Mérogis, le 25 mars, en prenant en otage le sous-directeur de l'établissement (*le Monde* du 27 mars), — a été inculpée, mardi 27 mars, de complicité de tentative d'évasion et écrouée, elle aussi, à Fleury-Mérogis.

Une information a d'autre part été ouverte envers elle pour tentative de meurtre par le parquet d'Evry : au cours d'une perquisition à son domicile, le 27 mars, elle s'était emparée d'un pistolet de calibre 11,43 avec lequel elle avait tiré sur les policiers.

Nouvelle manifestation après l'attentat de la rue de Médicis.

Près de cinq mille personnes se sont retrouvées, jeudi 29 mars, à 18 h. 30, devant le foyer-restaurant des étudiants israélites de la rue de Médicis, à Paris 6ᵉ, détruit par un attentat qui a fait trente-trois blessés, mardi 27 mars (*le Monde* des 28 et 29 mars). Ils se sont rendus en cortège au mémorial juif, encadrés par un double service d'ordre : ceux de la police et d'organisations sionistes.

M. Alain de Rothschild, président du conseil représentatif des institutions juives de France, participait à la manifestation, dont une banderole demandait : « *Médicis, trente-trois victimes : que fait le gouvernement ?* ». Les tracts distribués appelaient la communauté juive à réagir. « *Seul vous ne serez jamais qu'une victime, ensemble nous pourrons agir. Etre juif c'est combattre.* » Aux slogans « *Le facisme ne passera pas !* », « *Non à l'antisémitisme !* » ont succédé « *O.L.P., assassin !* », « *Terrorisme, assassin !* » mais aussi « *Nous voulons la paix, nous aurons la paix !* » ; la manifestation s'est dispersée sans incident.

Le comité de liaison des étudiants sionistes socialistes (CLESS) « *se félicite de cette manifestation* » et « *appelle les juifs de France à se mobiliser efficacement afin de lutter contre toutes les formes d'antisémitisme et d'antisionisme* ».

Jeudi 29 mars, également, M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a demandé, dans une question écrite au premier ministre, M. Raymond Barre, quelles mesures seraient prises « *pour mettre un terme à cette escalade inadmissible de violence et de haine* ». M. Defferre rappelle que l'attentat de la rue de Médicis « *fait suite à une série d'attentats commis depuis 1977 (...). Les auteurs des attentats jouissent d'une impunité totale, puisque les enquêtes entreprises n'ont apparemment abouti à aucun résultat et que leurs auteurs n'ont jamais été identifiés* », déclare M. Defferre.

● *Une délégation du Syndicat de la magistrature* a été reçue, à sa demande, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, mardi 27 mars. Le Syndicat, indique la chancellerie, a exposé au ministre « *les problèmes concernant l'incidence de la réforme tendant à instaurer un double concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature, sur la scolarité et la gestion du corps. Au cours de cet échange de vues, les perspectives à moyen terme du recrutement de la magistrature et de l'évolution de ses effectifs ont été examinées. Une nouvelle rencontre destinée à approfondir les problèmes évoqués a été envisagée* ».

FAITS DIVERS

VIOLENTE TEMPÊTE SUR LES COTES-DU-NORD

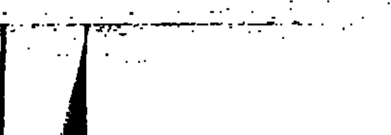
La tempête qui a balayé jeudi matin 29 novembre la côte du nord de la Bretagne a provoqué de très importants dégâts, principalement à Saint-Malo, et est à l'origine de la mort d'un ouvrier de trente-sept ans, M. Claude Féron, écrasé par la pelleteuse qu'il conduisait lorsque la cale de l'Islet à Lancieux (Côtes-du-Nord) s'est effondrée sous l'engin. Importants dégâts également à Plouescat (Finistère-Nord), Etables-sur-Mer, Binic et Erquy (Côtes-du-Nord) et à Coutainville (Manche), où le parapet de la digue a été disloqué sur une vingtaine de mètres. Cette tempête, la plus forte depuis 1954 à Saint-Malo, a été provoquée par des rafales de vent atteignant 115 kilomètres à l'heure à Cancale et par une marée de vive eau de coefficient 113.

Dans la cité corsaire, les embruns franchissaient les remparts de la ville close. Vitrines brisées, magasins et caves inondés, plus d'une centaine d'habitations ont subi d'importants dégâts. Le parquet de la chaussée du Sillon a été détruit sur 15 mètres et la digue s'est effondrée sur une vingtaine de mètres.

∴

[*Plusieurs éléments se sont conjugués pour provoquer l'inondation d'une partie de la côte :*
— une haute mer de vive eau (la lune avait été nouvelle la veille, 28 mars).
— un coefficient de marée de 113, ce qui est une valeur élevée. Rappelons que les marées moyennes de vive eau d'équinoxe ont un coefficient de 100, et celles des marées de vive eau moyennes est de 95. Ces coefficients sont déterminés par de nombreux facteurs liés à la position relative de la Terre, de la Lune et du Soleil. Toutefois, le coefficient 113 n'est pas exceptionnel : le 28 février et le 1ᵉʳ mars derniers, le coefficient de la marée était respectivement de 115 et de 112.
— des vents de 92,6 kilomètres à l'heure, avec des rafales dépassant 110 kilomètres à l'heure, soufflant du nord-ouest, c'est-à-dire à peu près perpendiculairement à la côte.
— une houle de 2,50 à 4 mètres se propageant parallèlement à la côte.
L'effet cumulatif de tous ces facteurs a entraîné un afflux d'eau sur ce littoral. C'est ainsi qu'au barrage de la Rance, proche de Saint-Malo, la hauteur observée de la haute mer, de la matinée du 29 mars, a été de 13,40 mètres alors que la hauteur prédite était de 12,90 mètres. A la grande marée du soir, la hauteur prévue était 12,70 mètres et la hauteur observée a été de 12,99 mètres.]

● *La tornade qui s'est abattue* le 25 mars, sur la région de Milhaguet (Haute-Vienne) et qui a causé des dégâts importants — la région a été déclarée sinistrée — a non seulement déplacé les tuiles et les tôles ondulées de certaines toitures (il en est qui ont été retrouvées à 3 kilomètres de là), elle a aussi emporté le registre officiel de l'état civil de l'année 1976, et nul jusqu'alors n'a signalé l'avoir retrouvé. Aussi la gendarmerie fait-elle savoir à toute personne qui découvrirait le registre de l'en aviser dans les moindres délais. (*Corresp.*)



Un avocat nancéien suspendu pour six mois

Un traquenard ?

De notre envoyée spéciale

Nancy. — *M. Roger Descharmes, procureur général à Nancy, n'aime pas les avocats « remuants ». Mᵉ Roger Joubert, membre de l'Union des jeunes avocats (UJA), est l'un de ceux-là : estimant que les citoyens se laissent par trop priver de leurs libertés individuelles, il multiplie protestations et recours : contre le port obligatoire de la ceinture de sécurité, contre les parcomètres, etc. Voilà quelques mois, Mᵉ Joubert est saisi d'une affaire qui ne progresse pas assez vite à son gré, parce que, pense-t-il, des notables y sont impliqués. Emule de Don Quichotte et de Zorro à la fois, Mᵉ Joubert mène lui-même l'enquête. Poursuivi pour manquement à l'obligation de réserve que lui impose sa profession, il est suspendu pour quinze jours par le conseil de l'ordre. Le procureur général, qui souhaitait six mois, fait appel. La Cour confirme la décision du conseil.*

« L'affaire Joubert », bien loin de s'arrêter, commence véritablement à ce moment-là. Le procureur général signifie la suspension au bâtonnier et aux chefs de juridictions, mais pas directement à l'avocat concerné. Il fixe tout à fait arbitrairement les dates d'exécution : du 10 au 25 mars. De plus, si dans l'acte de signification, l'éventualité d'un pourvoi est évoquée, les modalités n'en sont pas fixées. La décision est donc nulle. Aussi Mᵉ Joubert se présente-t-il le 12 mars à l'audience du tribunal de commerce, bien décidé à plaider.

Le président, mentionnant la lettre du procureur général, lui demande de quitter immédiatement la salle d'audience. L'avocat, sûr de la nullité de sa suspension, refuse. Le ministère public requiert contre lui six mois de suspension pour délit d'audience. Le bâtonnier demande l'indulgence du tribunal pour son confrère. Après moins d'une minute de délibération, sans avoir laissé Mᵉ Joubert prendre la parole — et sans que le bâtonnier proteste contre cette violation des droits de la défense, — le tribunal fait droit à la demande du procureur. Mᵉ Joubert retire sa robe, la mesure étant exécutoire sur le champ, mais fait appel.

« *C'était un traquenard qui avait été mis en place contre Mᵉ Joubert* », a expliqué Mᵉ Eric Boyer, président de la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats (F.N.U.J.A.), venu défendre son confrère devant la cour d'appel, mercredi 28 mars ; « *contrairement à son habitude, le ministère public était représenté au tribunal de commerce le 12 mars. Le bâtonnier, qui n'y avait aucune affaire, y était également* ». « *Le délit d'audience,* a ajouté Mᵉ Boyer, *est contenu dans ce serment que nous devons prêter et que nous contestons ; c'est cependant une procédure utilisée de façon rarissime.* » Il semble que les magistrats du tribunal de commerce — « *magistrats d'occasion* », dit Mᵉ Boyer — se soient mépris sur la portée de la mesure qu'ils appliquaient. Ils croyaient la décision exécutoire uniquement devant la juridiction commerciale et pensaient qu'un appel en suspendait l'exécution. Mᵉ Boyer a longuement expliqué comment, en droit, la position de Mᵉ Joubert était justifiée, soulignant « *l'erreur commise par M. le procureur général lui-même, qui a reconnu la nullité de sa première décision en la faisant signifier à Mᵉ Joubert une seconde fois* ». En conséquence Mᵉ Boyer a demandé à la cour l'annulation de la décision suspendant son confrère pour six mois.

Avant même que le procureur général ne prît la parole, il trouva un auxiliaire inattendu en Mᵉ Philippe Arnoult, bâtonnier de l'ordre des avocats de Nancy. Mᵉ Arnoult réfuta « *l'idée du traquenard* », reconnaissant toutefois qu' « *on* » lui avait demandé de venir ce jour-là. Succédant à cet étrange réquisitoire venu des bancs de la défense, l'intervention de M. Descharmes parut étonnamment modérée. Semblant embarrassé, il a indiqué que « *la nullité était un moyen inopérant* », que « *Mᵉ Joubert aurait dû accepter d'être neutralisé pendant deux petites semaines* » et que « *maintenant, s'il comprenait enfin que son intérêt était d'exécuter la première sanction, tout était possible, même une réduction de la peine* ». La cour rendra son arrêt le 4 avril.

Son intérêt « *bien compris* » eût été, selon Mᵉ Joubert, d'abandonner ce dossier dans lequel des notables étaient en cause.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Une lettre de M. Jean-Pierre Delarue

M. Jean-Pierre Delarue, ancien notaire à Pantin, usant du droit de réponse, nous prie de publier le texte suivant :

Dans ma vie je n'ai jamais commis une malhonnêteté et n'ai fait que du bien autour de moi. Grâce à mes clients prêteurs, dix mille familles sont devenues propriétaires de leurs appartements ou pavillons et ont aujourd'hui, grâce à moi, un capital de 200 000 francs. A cette date, l'assurance-prêt hypothécaire n'existait pas et je n'ai pas hésité à risquer ma fortune personnelle pour aider ces familles pauvres. Tous les créanciers de mon étude ont touché des intérêts importants et ont pu mieux vivre. Les produits importants de mon étude m'ont permis de bien rémunérer mon personnel.

J'ai quitté mon étude en octobre 1970 parce que j'ai été rendu malade par des inspections constantes. Les deux seuls reproches que l'on me faisait étaient :

a) Des prêts hypothécaires mal gagés ;

b) D'avoir reçu à mon insu un chèque sans provision de 2 millions 300 000 francs d'un certain Bruère dont j'ignorais tout jusqu'alors.

Sur le plan pénal, si j'avais voulu commettre une escroquerie, je n'aurais pas laissé toute ma fortune à mon nom. Je l'aurais mise à l'ombre. J'ai perdu 35 millions de francs, valeur actuelle. Cette lettre ne me permet pas d'en donner le détail. Je le tiens toutefois à votre disposition. Tous les délits que l'on m'a reprochés sont imaginaires. Un élément du délit manque : l'intention frauduleuse.

Sur le plan des prêts hypothécaires, de 1970 à 1973, on a laissé pourrir la situation, la caisse de garantie s'est jugée non responsable des prêts hypothécaires, ce qui est exact. Elle n'est responsable que des détournements. Or, il n'y en a jamais eu. En 1973, les notaires parisiens ont proposé à mes clients le rachat de leurs créances à 70 % ou 80 % sans les intérêts.

Du reste, dès maintenant, il suffit à M. le ministre de la justice d'ordonner une enquête pour savoir que j'ai parfaitement raison. En 1973, j'ai publié trois rapports en disant à mes clients toute la vérité. Lisez mes rapports : ils sont prophétiques. J'ai été destitué pour toutes ces raisons. Si j'étais resté notaire, mes clients n'auraient jamais rien perdu.

Quant à M. Tulle de Villefranche, je ne lui ai rendu que des services :

a) En lui faisant consentir des prêts par mes clients ;

b) Par la vente de la Société de Villarceaux en lui réservant le privilège de vendeur et d'action résolutoire.

En raison de la défaillance de M. Bruère, la vente a été résolue. Les avocats de M. Tulle de Villefranche ont soutenu que je n'avais pas le droit de faire des prêts à la Société de Villarceaux sans rembourser les prêteurs. Et tous les juristes qui se sont occupés de cette affaire ont trouvé cet argument juste ! Or un acquéreur d'immeuble qui achète à crédit ne peut-il pas emprunter en second rang pour faire des réparations et améliorer le gage ?

Les experts qui ont rédigé les rapports ont préféré croire la parole de M. Bruère plutôt que la mienne. C'est ainsi qu'ils ont trouvé plausible sa thèse prétendant qu'au moment où il me remettait à mon insu des chèques sans provision il me versait des sommes considérables sans reçus et en espèces.

La presse a été odieuse avec moi. Tout ce qui a été dit était entièrement faux. On m'a accusé d'avoir volé 8 milliards. Pauvre notaire qui n'a même pas pu payer 2 300 000 francs (chèque de M. Bruère sans provision) ; Depuis huit ans, je vis entre mon lit et mon fauteuil avec 10 francs par jour. Je n'admets donc pas que l'on dise que je vis d'une façon royale au milieu d'une fortune intacte. Défendre mon honneur, obtenir que mes clients lésés soient dédommagés, réussir à obtenir la révision judiciaire de tous mes procès pour erreur judiciaire et obtenir la réparation du préjudice moral et matériel que j'ai subi, tel est mon seul but. J'ai contre moi des forces puissantes. Pour moi, j'ai l'honnêteté et les preuves irréfutables. Le dernier round est commencé. Je gagnerai obligatoirement.

A Marseille

Deux militants basques espagnols menacés d'extradition

De notre correspondant régional

Marseille. — La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a décidé, le 28 mars, de renvoyer au 4 avril l'examen de la demande d'extradition formée par le gouvernement espagnol à l'encontre de deux militants basques : MM. Miguel Goicoechea Elorriega, vingt-deux ans, et Martin Apaolaza Azcargorta, trente-deux ans.

Il leur est reproché d'avoir participé à l'assassinat de deux gardes civils à Saint-Sébastien, le 25 septembre 1978. Ils sont incarcérés à la prison des Baumettes, à Marseille, où ils font une grève de la faim depuis le 13 mars. Interpellés par la police française le 30 janvier 1979, ils avaient été assignés à résidence à Valensole (Alpes-de-Haute-Provence) avec quinze autres réfugiés politiques basques. A la levée de cette assignation, le 13 mars, ils avaient été aussitôt arrêtés et déférés devant le procureur de la République de Digne, qui avait ordonné leur détention en exécution d'un mandat d'arrêt international délivré le 20 février par le premier juge d'instruction de Madrid.

Une manifestation de soutien aura lieu le 3 avril à Bayonne.

Selon la procédure suivie en la matière, la chambre d'accusation de la cour d'Aix-en-Provence doit donner son avis motivé sur la demande d'extradition. Cet avis ne peut être défavorable que si les magistrats estiment que les conditions légales n'ont pas été remplies ou s'il y a erreur évidente. Les textes en vigueur excluent en principe la possibilité d'extrader en matière politique, et l'appréciation du caractère politique des faits ou du mobile de la demande appartient à l'Etat requis.

La demande dont font l'objet les deux militants basques vient après la décision annoncée, le 30 janvier, par le ministre français des affaires étrangères de supprimer le statut de réfugié politique pour tout ressortissant espagnol. MM. Miguel Goicochea et Martin Apaolaza, entrés en France en 1976, bénéficiaient de ce statut, et leurs défenseurs en tirent notamment argument pour soutenir que la démarche engagée par les autorités espagnoles obéit à une motivation politique. D'autre part, les deux militants incarcérés, comme nombre d'autres réfugiés basques, ont immédiatement introduit un recours en annulation contre la décision du ministère des affaires étrangères. Ces recours ayant un caractère suspensif, MM. Goicoechea et Apaolaza devraient légalement continuer à bénéficier des garanties attachées au statut de réfugié politique.

La chambre d'accusation doit aussi apprécier la vraisemblance des accusations portées contre les deux militants basques. Or, selon l'un de leurs avocats, Mᵉ Jean-Claude Sebag, le dossier, transmis par la voie diplomatique le 22 mars, se révèle « *particulièrement peu consistant* ».

Goicoechea et Apaolaza, s'ils se reconnaissent comme des militants de la cause basque, nient formellement leur participation à l'attentat de San-Sebastian. La grève de la faim, qu'ils font depuis le 13 mars, les a considérablement affaiblis, au point que Goicoechea a dû être transporté, le 29 mars, à l'infirmerie de la prison des Baumettes.

Plusieurs parlementaires basques, dont certains participeront à la défense des deux militants et les autres seront cités comme témoins, donneront une conférence de presse, lundi 2 avril, à Marseille.

GUY PORTE.

SOCIÉTÉ

UN ESSAI DE CASAMAYOR

La justice jugée par l'un des siens

Nourris dans le sérail, chacun le nôtre, nous en connaissons les détours. Mais par confraternité sinon connivence, indulgence sinon prudence, nous nous gardons, le plus souvent, de dire ce que nous y avons appris et ce que nous en pensons.

Casamayor, dans son récent essai *la Justice*, comme dans les précédents, n'obéit pas à la loi du milieu. Il parle. Et avec une violence, une virulence, dont beaucoup de ceux qui observent et critiquent le fonctionnement de la justice du dehors, sont eux-mêmes étonnés.

« *Les jeunes magistrats n'avaient jamais vu de grandes canailles parmi les membres de leur profession, et beaucoup achevaient leur carrière, à condition qu'elle fût modeste, sans même se douter qu'il en existait un certain nombre.* »

Ce « *à condition qu'elle fut modeste* » est superbe. « *On n'a jamais modifié ce système aberrant qui consiste à abandonner la décision de mettre en prison un citoyen, à deux seuls fonctionnaires, copains au surplus, le juge d'instruction et le procureur, qui ont tout pouvoir sur la liberté de leurs concitoyens.* » Superbe, ce « *copains au surplus* ».

Nous sommes étonnés, oui, pour ne pas dire choqués. Ne serait-ce pas que, pour nous aussi, qui nous croyons lucides et désentravés, la Justice garde, avec la majuscule que *nous mettons à son nom, son caractère sacré* ? « *On n'insistera jamais assez sur la malfaisance des majuscules* », nous répond Casamayor. L'institution ne peut accomplir qu'un « *acte professionnel* ». Le verbe « juger » ne devrait pas être employé « *car il fait tout de suite penser à quelque jugement suprême* ». Bien des magistrats continuent à se sentir « *d'une espèce particulière, supérieure bien évidemment* ». Ils ont la tête tournée et prennent « *pour un piédestal l'outre vaine qu'on gonfle sous leurs pieds* ». On a fait d'eux des pontifes. Leur ministère est l'objet d'une idolâtrie. Des tabous les protègent. Et toute une mise en scène. Lors des débats, « *la représentation est truquée, en ce sens que le décor est si important qu'il retient davantage l'attention que les acteurs (...). Les plus beaux, les plus chamarrés, les plus décorés, les plus déguisés, ce sont les juges...* » Les choses évoluent, heureusement. Il est déjà plus difficile au juge « *de se rengorger dans son jabot et d'élever un autel à son propre culte* ».

∴

Casamayor n'accable pas ceux dont il nous révèle les vanités, les faiblesses et les manques. Ce sont des hommes, comme nous. Il suffit seulement de ne jamais oublier qu'ils sont tels. Et qu'ils *se trouvent engagés* dans un système avilissant, comme tous ceux qui sont des « *machines à courber les échines* ». Il n'existe pas un magistrat qui ne soit contraint de « *solliciter* ». *Une* promotion exige des visites, des humiliations, des compromissions, des intrigues (mots qui sont de l'auteur avec, de surcroît, le qualificatif *sordide*) : « *C'est très grave parce que la fonction de juge est, de toutes les fonctions publiques, celle qui est le moins compatible avec cet abaissement.* » La peur de *déplaire augmente à mesure que* s'élève le grade. Casamayor veut être équitable, il corrige ce que sa critique pouvait avoir de trop sévère, mais sa plume, de nouveau l'emporte, ou l'exigence de la vérité :

« *Néanmoins, il ne servirait à rien d'accuser les fonctionnaires de justice de lâcheté, comme on l'a fait injustement. Qu'il y ait des lâches parmi eux, c'est évident, et des pourris et des vendus, comme partout. Mais il faut bien comprendre que la « retenue » si répandue sous le nom de « prudence » est le résultat d'un conditionnement progressif et continu.* »

Nous ne croyons pas trop à l'« indépendance » de la justice. Casamayor moins encore que *nous*. Comment appliquer un tel mot, mis par lui entre guillemets, « *à des fonctionnaires qui sont nommés, payés, promus, déplacés, récompensés, décorés par le gouvernement. C'est une plaisanterie...* » Il ajoute : « *La loi oublie que certaines décisions ne sont discréditées que parce qu'elles sont mauvaises, prises dans des conditions anormales, par des hommes suspects ou tarés. Les décisions de justice sont plus souvent discréditées par ceux qui les rendent que par ceux qui les critiquent.* »

Plus que le juge est coupable le pouvoir, quoi qu'on dise, non séparé, supérieur, qui interfère sur le sien. « *Le juge décide souvent sans savoir, sans être pour autant un mauvais juge. C'est le cas lorsqu'il sait que, quoi qu'il fasse, il n'en saura pas davantage. Le cas est beaucoup plus fréquent qu'on ne le croit.* » Il est tout à fait honorable, dit Casamayor, *d'être préfet, commissaire de police.* Plus encore, en principe, d'être magistrat. A l'intérieur de ce service judiciaire indépendant, le gouvernement dispose, sans le dire, ou en le disant le moins possible, « *d'agents qui sont chargés de lancer des poursuites contre les malfaiteurs (ou bien de ne pas les lancer, comme il apparaît souvent lorsqu'il s'agit d'escrocs considérables...)* »

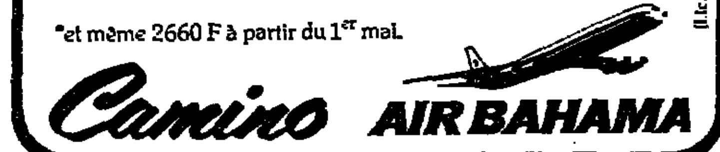
Casamayor considère que la délinquance en col blanc est des plus dangereuses. Il est d'autre violence que celle que l'on commente à *si grand orchestre*. Les neuf dixièmes de la population pénitentiaire sont composés de pauvres. Hugo et Zola *l'avaient déjà dénoncé*. On sait mieux encore, aujourd'hui, que c'est moins la prison qui diminuera la délinquance que l'amélioration, certains diront la transformation, de la société.

« *Si l'on dit à un juge qu'il fait un acte politique, il bondit. Si on lui dit qu'il est partial et que ses opinions et ses préjugés ont une certaine part dans ses jugements, il bondit. Et pourtant...* » Et pourtant, *un assassin de la classe bourgeoise* est plus facilement déclaré fou qu'un ouvrier. On hésite à envoyer devant les juges (et il arrive qu'on ne les y envoie pas), un ambassadeur, un *officier supérieur, un chef d'entreprise*, mais, jamais un immigré ou un gitan. Un industriel, responsable de la non-observation des règles de sécurité est-il envoyé en prison par *un jeune juge d'instruction* de la nouvelle école que l'opinion publique crie au scandale.

Car il y a une nouvelle école. L'école des juges, d'abord, dont Casamayor nous dit comment *elle* a inquiété et a gêné ceux qui l'avaient créée, dans un tout autre esprit, si bien que le pouvoir en diminue les risques par un recrutement parallèle. Le Syndicat de la magistrature, ensuite et surtout, qui a tant *déjà fait pour* rénover et faire progresser l'institution judiciaire. Lutte contre les intrigues hiérarchiques, les abus du secret et de l'anonymat, la défense des libertés : « *Un juge ambitieux ne perdait pas son temps à être juge des enfants. Maintenant les choses ont changé...* » Elles changeront plus encore. Provoquant, perturbant, et salubre, le juste livre de Casamayor sur la justice y aidera sans doute.

CLAUDE MAURIAC.

★ *La Justice*, de Casamayor, Gallimard « *L'Air du Temps* », 178 p., 40 F.



« La reine du monde »

(Suite de la première page.)

Si l'opinion publique, comme l'écrivait Hegel (2), est l'« *universalité empirique des opinions et des pensées de la masse* », elle se manifeste par les canaux les plus variés, allant d'élections politiques ou sociales aux lettres à des journaux en passant par telle manifestation, etc. Même si elle est *silencieuse — comme la fameuse* « majorité » du même nom, — ses remous se perçoivent par ondes mystérieuses. Dans quelle mesure cet enchevêtrement de pressions agit-il *sur le pouvoir* ?

Un rôle déterminant

On dit M. Giscard d'Estaing sensible *aux modes, et l'on n'a pas* tort, mais d'un gouvernement à l'autre, d'un régime à l'autre, le rôle de l'opinion est finalement déterminant.

Prenons deux exemples très actuels : l'Europe et le drame de la sidérurgie. Plus on approche des élections *européennes, plus il est* clair que les partis veulent se servir des urnes pour se compter, plus les ténors de la majorité et de l'opinion s'expriment. Il est sûr que l'on fausse ainsi la *règle du jeu, mais que, grâce* à ce biais, les abstentionnistes seront sans doute moins nombreux.

L'idée européenne, qui faisait bâiller les Français, prend du piquant. Jamais *en si peu de temps il n'est sorti* autant d'ouvrages sur l'Europe, guides pratiques à travers le dédale des institutions ou essais plus ambitieux. Le stock le plus impressionnant d'articles *qui attendent au seuil de la* page « Idées » du *Monde* porte sur l'Europe. L'opinion française est ainsi faite : il lui faut passer par le détour des affrontements politiques intérieurs *pour s'intéresser à de grands* desseins internationaux.

Curieusement, au-delà des affrontements homériques, des spectacles pour la galerie, on se rend compte *que les conceptions qu'ont les uns* et les autres de l'Europe sont beaucoup plus proches qu'on veut bien le dire. Depuis un quart de siècle, et plus précisément depuis l'échec de la *Communauté européenne* de défense, la conception d'une Europe supra-nationale n'a cessé de perdre des fidèles, surtout du fait d'une poussée insensible mais continue de l'*opinion*.

Pas plus M. Giscard d'Estaing que M. Chirac ne souhaitent une nouvelle Assemblée européenne trépidante. Pour le président de la République, le moteur de l'Europe sera l'exécutif confédéral et l'Assemblée *plutôt un contre-pouvoir*, ce qui correspond assez bien aux vœux de l'opinion qui se détourne de l'Europe précisément parce qu'elle est devenue beaucoup trop technocratique.

Autre vedette de l'actualité, la sidérurgie. C'est l'*opinion* « *chaude* », celle qui déferle dans la rue, qui « marche sur Paris », qui a fait apparaître à la France les maladresses *des pouvoirs publics et privés* et les a forcés à regarder les choses avec un peu plus d'humanité. Le gouvernement actuel est certes moins responsable que ses devanciers de *l'état dans lequel est parvenue l'in*dustrie française de la sidérurgie. Etait-ce une raison pour sabrer les emplois et l'annoncer sans ménagement, au lieu d'associer dès le *début les syndicats à la restructura*tion du secteur ? M. Raymond Barre reproche aux syndicats d'avoir refusé toute négociation sociale avant d'avoir été entendus sur l'élaboration *du plan de remise en ordre indus*triel. Mais quoi de plus normal pour ceux qui allaient être les premières victimes de discuter les propositions de l'Etat et des chefs d'entreprise ? N'y *avait-il pas forcément — la suite* l'a bien prouvé — une très forte imbrication entre les décisions économiques et les mesures sociales à prendre ? Pouvait-on se boucher les *oreilles devant ce désir des syndicats* d'être entendus sur l'ensemble du dossier, alors que c'est d'ordinaire l'attitude inverse qui est prônée par la majorité des représentants ouvriers, *soucieux d'éviter toute « collaboration de classes »* ?

Dans cette affaire, comme dans d'autres, manifestement, le gouvernement n'a pas « senti » l'opinion, *n'a pas compris qu'il fallait d'abord* expliquer comment on allait tâcher de remédier aux conséquences humaines des sacrifices nécessaires, au lieu de lâcher en décembre dernier, *avant des discussions sérieuses avec* les syndicats, les chiffres globaux des licenciements, évidemment chargés de poudre...

On essaie aujourd'hui de corriger cette *erreur de manœuvre en aménageant* le plan d'adaptation, en créant les sociétés de conversion, etc. M. Barre se donne bien du mal pour prouver que « le *pouvoir ne recule pas* », qu'il n'y a pas de remise en cause du plan de la sidérurgie. Aurait-il été contraint à durcir ainsi son *personnage s'il avait mieux* apprécié la sensibilité de l'opinion ? Cette « reine du monde » ne naissait pas cette fois à Paris sous la plume des journalistes ; elle naissait en *plein cœur du « pays profond »* de réactions spontanées d'hommes et de femmes victimes de l'imprévoyance et à qui l'on ne demandait pas leur avis.

Dans son dernier ouvrage, *la République mondaine* (3), Jean Bothorel cite Epictète : « *Ce ne sont pas les choses qui troublent les hommes, mais l'opinion qu'ils en ont.* » Le pouvoir en place essaie bien de faire bouger l'opinion pour ne pas trop *changer les choses. Il arrive heureu*sement que l'inverse se produise.

PIERRE DROUIN.

(2) Dans ses *Principes de la philosophie du droit*.
(3) Grasset, éditeur.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris.
Condamnation pénale.
Par jugement rendu le 27 juin 1977, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné pour : infraction au code du travail, le nommé PONCET Jean-Pierre, né le 16 août 1938 à Hanoï (Tonkin), responsable de chantier, demeurant 11, square des Platanes à Bailly (Yvelines).

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Arras (établie pour l'exécution *exclusive* de la publication).
D'un jugement contradictoirement rendu le 20 novembre 1978 par le Tribunal Correctionnel d'Arras.
Il appert que le nommé SANIGO Lucien, P.D.G. de la Société de Manutentions et Transports Spéciaux, demeurant 64, rue Charles-Schmidt à *Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)*, a été condamné pour infraction au code du travail
— A la peine de DEUX AMENDES de 500 F chacune.

D'un jugement rendu par le Tri*bunal de Grande Instance de Belfort*, le 12 janvier 1979, statuant contradictoirement et en matière disciplinaire, il résulte que maître Pierre GUICHARD, huissier de justice à Belfort, a été condamné à la peine de l'interdiction pour un mois à compter du 1er mars 1979.

Extrait des Minutes du Secrétariat-*Greffe de la Cour d'Appel d'Aix-en-*Provence.
Par arrêt contradictoire en date du 28 novembre 1978, passé en force de chose jugée, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, 5e Chambre Correctionnelle, a déclaré : DELFINO Pierre, né *le 29 juin 1931 à Cros-de-Cagnes*, demeurant 39, bd de la Plage à Cros-de-Cagnes (06), coupable de fraude commerciale, infraction commise à Cagnes-sur-Mer, le 27 juillet 1977, et en application des articles 1er et 7 de la loi du 1er août 1905, 8 de la loi du 6 mai 1919, l'a condamné à deux mois d'emprisonnement avec sursis et 5.000 F d'amende.

Par arrêt en date du 22 décembre 1978, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris, a *condamné* KEATES Bernard, né le 27 juin 1934 à Montataire (60), demeurant à Neuville-sur-Oise, 8, rue du Palliot, administrateur de société, à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 20.000 F d'amende pour fraude fiscale et tenue irrégulière de comptabilité.

هكذا من الاصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

DU VRAI SKI HORS PISTE

Le Queyras avec un cœur gros comme ça...

La vogue du ski hors pistes, notamment au printemps, s'explique par la lassitude du montagnard amateur qui reconnaît mal « sa » montagne lorsqu'elle est sillonnée de câbles. Elle s'explique aussi par la recherche des difficultés que, malgré ses pentes et ses bosses, la piste damée en tous sens n'offre plus. Viennent le temps et le désir de la randonnée à skis. Un guide, un zeste d'aventure, deux doigts d'inconfort, du soleil et du blanc à gogo : voici cinq jours de raid dans le massif du Queyras (Hautes-Alpes).

CEILLAC-SAINT-VERAN par le col des Estronques (2 651 m.). — Ça commence par l'épaule. Ou par le talon. Ou par le genou peut-être. Le corps, qu'une longue torpeur citadine a assoupi, se réveille quelque part au-dessus de Ceillac, vers 2 000 mètres d'altitude.

Devant : Philippe, le guide de haute montagne, et puis sept compagnons.

Dessous : la neige, qui monte par croupes successives jusqu'au col des Estronques. Entre la neige et les pieds, une paire de skis de randonnée munis de peaux de phoque, afin d'éviter au skieur de reculer ; des fixations qui libèrent le talon à la montée et d'énormes chaussures à double laçage et crochets qui pèsent au moins une tonne chacune.

Dessus : un sac de 6 à 8 kilos contenant le strict minimum, à savoir quelques vêtements chauds, une petite pharmacie, une gourde, de la nourriture, un couteau, une lampe, des gants et des chaussettes de rechange, des lunettes, des guêtres, etc.

Il y a à peu près deux heures que la troupe s'élève en zigzaguant, afin d'éviter les pentes trop raides et les dangereuses plaques à vent grosses d'avalanches. Plus personne ne parle. On refait connaissance avec son corps. Le bras gauche, qui sert si peu d'habitude, se fatigue de planter indéfiniment le bâton dans la neige. Les pieds, peu accoutumés à de telles chaussures, s'endolorissent au talon, sous la voûte plantaire ou sur le coup-de-pied. L'aine accuse et le poids du paquetage et la pente qui déséquilibre la marche. Les reins sont râpés par le sac et les mains par les dragonnes des bâtons. Les yeux brûlent. Le nez coule. La gorge... Certains parlent d'arrêter demain.

∴

Saint-Véran-refuge Agnel par le col de Chamoussière (2 884 m.). — La nuit et les couvertures du dortoir ont redonné de la vaillance. Il fait grand beau. La Tête de Longet et le pic de la Farnéiréta « fument » de neige poudreuse. La pente est plus douce que la veille. Le corps, moins sollicité, permet de regarder, sans perte d'équilibre, plus loin que ses propres spatules.

Tout un monde s'est affairé cette nuit et la neige en conserve les traces. En bas, dans les mélèzes, le petit écureuil brun. Plus haut, la fouine a suivi la piste de randonneurs, dans l'espoir d'un festin fait de pelures d'orange et de peaux de saucisson. Là, c'est le lièvre variable qui a exploré l'alpage de bosses en trous et de combes en promontoires. Plus haut, le lagopède, la perdrix des neiges, a trottiné jusqu'aux rochers où on l'aperçoit encore. Après, seule demeure la trace du chamois dont Philippe, qui en a tué deux jadis, déduit qu'il a été chassé de l'Italie toute proche. Par un braconnier peut-être ?

Après le col de Chamoussière, un passage se révèle délicat en raison de coulées d'avalanches. Le refuge Agnel est tout au fond du cirque. Et si l'on piquait dans la « fraîche » ? La danse de la godille a la faveur des meilleurs skieurs. Les autres se souviennent du chasse-neige parce que la pente leur noue l'estomac et les jambes. Ils tricotent avec application des lacets plus larges. On aimerait abandonner le sac qui empêche de profiter pleinement de la griserie de cette descente. La moindre faute technique est amplifiée par ce poids de malheur !

∴

Refuge Agnel - Abriès par le Pain-de-Sucre (3 208 mètres). — Pas facile en forte pente, la conversion, cette technique qui permet de tourner ses skis sur place ! A l'assaut du Pain-de-Sucre, on a l'impression que la moindre erreur précipiterait le maladroit au bas du toboggan bleu filant vers une lointaine combe que l'aurore éclaire à peine. Les randonneurs achèvent l'escalade sans leurs skis en raison de la forte déclivité. Plus d'un rumine : *« La montée, ça ne me fait pas trop peur. Je préfère ne pas penser à la descente... »* Pourtant, celle-ci aura lieu sans encombre. Progressivement l'œil et les muscles se sont adaptés à la pente. Les chutes se font plus rares. La longue glissade vers les lacs Foréant et Egourgéou devient une partie de plaisir. Chacun skie où il veut. Dans le goulet des torrents, à flanc de coteau ou droit, selon la ligne de plus grande pente. Neuf chamois remontent un couloir d'avalanche, vers le pic Ségure. Dans la perspective de la vallée du Guil, le mont Viso dresse sa vertigineuse face nord.

∴

Abriès - refuge des Fonds-de-Cervières par le pic du Malrif (2 906 mètres). — Philippe avait maugréé que la trace normale pour gravir le Malrif lui semblait monotone et trop longue. Sur la carte, son doigt avait tracé une ligne, qui se moquant des courbes et des vallons, montait tout droit. Lever : 4 heures du matin.

La randonnée commence par une ascension dans les arbustes, les skis attachés au sac. Vient la neige. De plus en plus raide et dure. Les peaux de phoque ne suffisent plus pour bloquer les skis. Chacun place sous ses fixations, des « couteaux », sorte de crampons très pratiques pour éviter des glissades intempestives.

Le rythme de la colonne de skieurs devient plus heurté. Il y a ceux qui foncent, ceux qui s'arrêtent fréquemment et ceux qui essaient — en vain — de conserver le même rythme. Le cirque du Malrif s'est changé en four solaire avec le lever du soleil. Tout est aveuglant malgré les lunettes. Tout brûle malgré les bonnets et les gants.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 20.)

VILLE ET CAMPAGNES

Hongkong story

HONGKONG, haut lieu du capitalisme au flanc de la Chine, mélange de colonialisation très britannique et de mœurs chinoises, c'est d'abord, tout le monde le sait, un spectacle : des baies et des criques d'un côté de l'île et, de l'autre, une ville immense, étagée, des buildings blancs montant à l'assaut de pentes abruptes, verdoyantes, ou s'alignant, se superposant sur le front de mer. Sur cet espace liquide, qui sépare l'île de Hongkong proprement dite de la péninsule de Kowloon, se croisent dans un va-et-vient incessant tout ce que l'homme a inventé comme engins flottants, du sampan au paquebot. Hongkong est aussi le plus grand centre d'achat hors taxes du monde : on y trouve tout, de la caméra japonaise, moins chère que dans son pays d'origine, aux montres et aux bijoux en passant par les parfums et les alcools français.

Quand on a pris dix fois, de Kowloon à Hongkong, et inversement, l'un des légendaires « Star Ferry », véritable « métro de la mer » — qui bientôt d'ailleurs seront détrônés par un vrai métro passant sous le bras de mer qui sépare les deux parties de la colonie, — qu'on a les yeux rassasiés, les bras chargés de gadgets de la société de consommation ou d'objets artisanaux de la Chine populaire, qu'on est revêtu d'un complet et d'une chemise sur mesure, faits en vingt-quatre heures pour des prix imbattables, ou d'une veste Mao molletonnée achetée dans un « Emporium », un grand magasin communiste, on est prêt à quitter la colonie en croyant en avoir fait le tour et, pourtant, on n'a souvent rien vu. Même, et peut-être *a fortiori*, si on a été embrigadé dans un tour organisé qui vous a propulsé d'un restaurant flottant d'Aberdeen, à Repulse Bay, la plage la plus connue de Hongkong, en passant par « The Peak », l'un des sommets de la colonie, d'où l'on découvre au demeurant un panorama admirable et peut-être encore plus fascinant la nuit.

L'un des meilleurs kaléidoscopes pour voir Hongkong, c'est en fait un trajet en tramway. Prix unique : 30 cents de Hongkong (1). Il en passe tout le temps. On monte et on va... n'importe où. De toute façon, de l'impériale des vieux trams verts, aux banquettes de bois, grinçant et circulant à gauche — Grande-Bretagne oblige, — on est certain d'avoir un spectacle étonnant. De Central, le poumon financier de la colonie, devant ces deux « temples » qui se jouxtent pratiquement que sont la Banque de Chine, naguère surmontée d'énormes caractères « Longue vie au président Mao », et la Hongkong and Shanghai Banking Corporation, qui joue en quelque sorte le rôle de banque centrale, on peut prendre un tram qui vous emmènera vers North-Point par exemple. On passera d'abord à travers Wanchai, célèbre quartier de Susie Wong, où, à quelques rues de la grande artère empruntée par le tramway, se trouvent bars et cabarets connus pour certains par les marins et pour d'autres, par des touristes pour leurs barmaids aux seins nus, les « Top less ». Et puis, c'est Causeway Bay, l'un des quartiers les plus animés. Il faut quitter le tram et s'enfoncer dans les petites rues : de toute façon, on ne perdra guère, et si jamais l'angoisse vous gagne, il suffit de prendre un taxi et de dire simplement : « Star Ferry ». Mots magiques que l'on est sûr au moins que le chaufeur comprendra et vous ramènera vers « votre » monde.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 19.)

(1) Le dollar de Hongkong a pratiquement une parité équivalente à celle du franc par rapport au dollar américain.

PLAFOND BAS POUR L'AVIATION LÉGÈRE

L'AVIATION légère bat de l'aile. C'est du moins l'opinion de la Fédération nationale aéronautique (F.N.A.), qui vient de fêter à Ajaccio son cinquantième anniversaire. Les responsables de cette association, dont l'objectif était au départ *« l'intensification de la propagande aérienne »*, et qui groupe aujourd'hui quatre cent quatre-vingts aéroclubs en métropole, se plaignent de naviguer *« dans un environnement d'incompréhension et quelquefois d'hostilité »*.

« Notre recrutement n'est pas réservé aux gens aisés, insiste M. Pierre Labadie, président de la F.N.A., *contrairement à ce que certains — officiels ou non — croient devoir affirmer, pour justifier la réduction ou la suppression des aides accordées. »* Ne relevait-on pas en 1978 parmi les 41 000 adhérents de la fédération, 18,14 % de cadres moyens, 13,35 % d'ouvriers et 11,70 % d'étudiants

Il n'empêche que le nombre des jeunes de moins de vingt-cinq ans qui pratiquent le vol à voile ou le vol à moteur n'avait pas encore l'an dernier retrouvé son niveau de 1969 : cette génération ne représente que 22,95 % des effectifs de la F.N.A. Pour ses responsables, les difficultés de préparer la relève tiennent notamment *« à l'attrait qu'exercent des distractions moins onéreuses et à une baisse de l'image de marque de l'aéronautique en France qui, depuis 1970, offre très peu de débouchés »*.

A cet égard, reproche est adressé aux pouvoirs publics de ne rien faire pour rechercher, encourager et développer le bénévolat qui, pour l'essentiel, est à l'origine de la création de l'aviation légère en France. La F.N.A. attend de l'Etat qu'il diminue les coûts des activités, vol à moteur, vol à voile et aéro-modélisme, et réévalue le montant de ses aides, qui n'a pas varié depuis 1976. La fédération fait notamment valoir que les aéro-clubs ont formé l'an dernier deux mille six cents pilotes privés et que leurs activités procurent plus de quatre mille emplois.

Deux mille six cents appareils

Malgré tout, l'aviation légère ne représente pas un poids économique suffisant — les aéro-clubs exploitent deux mille six cents avions, monomoteurs pour la plupart — pour intéresser les fabricants et les distributeurs, ce qui est le cas pour la moto et le bateau de plaisance. En France, la construction de planeurs a aujourd'hui disparu ; celle d'avions légers, qui fut la première du monde, s'est effondrée. *« Si l'Etat acceptait de pratiquer une véritable politique d'investissements en augmentant les crédits de prime d'achat au niveau de 50 à 60 %, et même plus, de la valeur de chaque avion, il récupérerait son aide en un an et demi à deux ans par le biais de la T.V.A. et de la taxe sur le carburant »*, assure M. Labadie.

Reste à amadouer les riverains des trois cent cinquante aérodromes sur lesquels s'exerce l'activité des aéroclubs, qui jouent souvent les empêcheurs de voler en rond. *« La plupart de nos terrains sont des espaces verts,* indiquent les dirigeants de la F.N.A. *Leur disparition entraîne généralement une utilisation à des fins moins écologiques lorsqu'ils sont situés en bordure d'agglomérations. »* Les habitants de Guyancourt, dans les Yvelines, n'ont-ils pas finalement trouvé meilleur moyen de s'opposer à l'avancée de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines que de maintenir en l'état leur aérodrome ?

Un point noir permanent : la sécurité. La F.N.A. reconnaît qu'en 1978 elle a été franchement mauvaise — on a compté une centaine de morts, — et que *« la responsabilité des accidents appartient essentiellement aux pilotes »*. Est-ce seulement une affaire d'éducation ? Paradoxalement, ce sont souvent des navigants chevronnés qui *« se plantent »*. Trop d'assurance peut nuire.

JACQUES DE BARRIN.





FAITES VOS COMPTES

Tendre Irlande

Après New-York, Londres, les Baléares, Rome, les grandes villes d'Allemagne, Copenhague et Jersey (« le Monde » des 25 novembre, 2 et 9 décembre 1978, 3 et 17 février, 3, 10 et 24 mars 1979), nous publions aujourd'hui des renseignements pratiques destinés à ceux qui veulent découvrir ou redécouvrir l'Irlande.

Pour s'y rendre

Aer Lingus assure une liaison régulière entre Paris et Cork ou Dublin (90 minutes) ainsi que des vols saisonniers Paris Shannon. Un aller-retour « excursion » (séjour minimum de six nuits) coûte environ 1 060 F. Le vol hebdomadaire saisonnier de nuit vers Dublin revient à 650 F aller et retour.

★ A.E.R. Lingus, 38, avenue de l'Opéra, 75002 Paris (tél. : (1) 742-12-50), et toutes agences de voyage.

Sur un bateau de la compagnie I.C.L., le prix du passage aller et retour entre Le Havre et Rosslare s'élève en haute saison à 684 F par personne (cabine de quatre personnes avec douche et toilette) et à 780 F pour une voiture d'une longueur inférieure à 4,73 m.

★ Transports et voyages, 8, rue Auber, 75009 Paris (tél. : (1) 266-90-80), et toutes agences de voyage.

Entre Roscoff et Cork, la compagnie Brittany Ferries propose un aller et retour au prix de 620 F par personne (*cabine de quatre personnes* avec douche et toilettes) et de 720 F pour une voiture d'une longueur inférieure à 4,50 m.

★ Brittany Ferries, B. P. 72, 29211 Roscoff, tél. : (98) 69-07-20 ou Paris-Voyages, 11, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris (tél. : (1) 770-43-25), et toutes agences de voyage.

Pour y circuler

Les locations de voitures comportent le kilométrage illimité. En haute saison, il faut compter pour un véhicule type Ford Escord un prix de location de 123 F par jour ou de 836 F par semaine.

Un « Rambler ticket » (train + bus en deuxième classe) permet de se déplacer sans limitation pendant une ou deux semaines, pour la somme de 220 F (sept jours) ou de 316 F (quinze jours).

La location d'une bicyclette est possible, dans toutes les villes, au prix de 13 F pour une journée et de 65 F pour une semaine.

Pour s'y loger

Voici quelques exemples des tarifs pratiqués pour une chambre simple avec petit déjeuner. Hôtel de catégorie supérieure : de 158 F (haute saison) à 118 F (basse saison). Hôtel de catégorie économique : de 62 à 49 F. A la ferme : 40 F. Auberge de jeunesse : de 6,20 à 5,30 F. Camping-caravaning : 22 F par emplacement et par jour auxquels il convient d'ajouter 0,90 F par personne et par jour.

S'instruire et se distraire

On peut pratiquer toutes les activités en Irlande : du cours de langue à la plongée sous-marine et du circuit touristique classique à la pêche.

● **Séjours linguistiques** : Pâques et été : 1 550 F (deux semaines en été), 1 790 F (trois semaines), 2 120 F (quatre semaines).

★ Agence Uslt Voyages, 6, rue de Vaugirard, 75006 Paris (tél. : 329-85-00).

● **Cours d'anglais pour adultes** : Paques (deux semaines) et été (trois ou quatre semaines) de 1 700 F à 2 700 F.

★ Aubert-Ermisse Tours, 17, rue de Jérusalem, 37000 Tours (tél. : (47) 05-10-48).

● **Canoë-kayak** : pour les dix-huit trente-cinq ans, séjours de quinze jours comportant une semaine de randonnée pédestre dans le Wicklow et une semaine de descente en canoë de la rivière Barrow, 1 990 F par personne de Paris à Paris.

★ U.C.P.A., 62, rue de la Glacière, 75640 Paris Cedex 13 (tél. : (1) 336-05-20).

● **Circuits touristiques** : circuit en minibus à travers l'Irlande (13 juillet — 4 août et 10 août — 7 septembre), 4 850 F *comprenant* les transports, les visites, les nuitées, les petits déjeuners et les dîners.

★ Voyage et Culture, 54, rue de la Haie-Vigné, 14000 Caen (tél. : (31) 81-88-42).

● **Cyclotourisme** : trois semaines à bicyclette pour les douze ans — vingt-cinq ans, de 1 670 à 1 770 F.

★ Centre latin-Club anglais, 28, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris (tél. : (1) 033-01-72).

● **Equitation** : pour les quatorze-dix-sept ans, séjours de trois ou quatre semaines, consacrés au cheval à côté de Dublin, à partir de 1 900 F.

★ Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée, 75016 Paris (tél. : (1) 502-14-00).

● **Vacances à la ferme** : de ferme en ferme, bed and breakfast, pendant une semaine, à partir de 1 800 F (par avion) ou à partir de 1 030 F (par bateau).

★ Havas Voyages, 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris (tél. : (1) 073-58-41), et toutes agences de voyage.

● **Golf** : une semaine sur les greens. A partir de 2 115 F par personne comprenant l'avion, l'hébergement avec petit déjeuner, la location d'une voiture avec kilométrage illimitée, green fees et clubs à Killarney et Lahinch.

★ Daro Voyages, 24, rue Royale, 75008 Paris (tél. : (1) 260-34-06).

● **Pêche** : brochets et poissons blancs pendant huit jours et sept nuits. A partir de 1970 F comprenant l'avion, l'hébergement en pension complète et la voiture de location avec kilométrage illimité.

★ Jet Tours, toutes agences de voyage.

● **En roulotte** : à partir de 1 285 F par personne comprenant l'avion, la location de la roulotte équipée de quatre couchettes pendant sept nuits, la nourriture du cheval et les assurances.

★ République Voyages, 8 bis, place de la République, 75011 Paris (tél. : (1) 355-39-30.).

★ Office du tourisme d'Irlande, 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris. Tél. : (1) 261-84-26.

Guides

« BLEUS » D'ITALIE

AUX auteurs de guides touristiques, l'Italie pose le problème du *trop* ou du *trop peu*, qui dépend en somme du public visé. C'est, en effet, le pays où il est le plus diversifié : les motivations du voyage ne sont pas toutes les fruits de l'intérêt culturel, et les facilités offertes au tourisme ont le résultat paradoxal de rayer du programme bon nombre de lieux qui *« valent le déplacement »*. Depuis quinze ans que fonctionnent l'autoroute du Soleil et le réseau qui en dépend, la hâte d'en sortir au terme fixé, l'ignorance des centres d'intérêt qui réclament une halte, ont simplifié, réduit à quelques grandes lignes, les acquis d'une information culturelle dont le nombre des bénéficiaires s'est certainement accru, pendant que son éventail se restreignait.

Le *trop* est indispensable, mais après le voyage, après la première visite d'un monument, pour consolider les découvertes. Il est représenté par la collection incomparable des Guides rouges, un par région et pour quelques villes majeures, publiés par le Touring-Club italien. La langue employée n'est pas si obscure que le lecteur français ne puisse s'y retrouver.

Le *trop peu* n'est pas moins utile, mais avant le voyage, au départ et sur la route, avant de se décider à déboîter de l'itinéraire. On songe ici aux longs volumes verts, aux cartes dépliantes des principales autoroutes également proposées par le Touring-Club italien.

Entre les deux, en un lieu et un instant très judicieusement choisis, les trois Guides bleus : *Italie du Nord, Rome, Italie du Sud*, dans la nouvelle formule déterminée pour l'ensemble de la collection. On en sait le principe : en tête de chaque volume des cartes-itinéraires, très lisibles et suggestives, et le choix de l'ordre alphabétique qui, quoi qu'on puise objecter, est la seule méthode pour trouver rapidement, *sans recourir à l'index*, les indications sur le lieu choisi.

Une longue fréquentation passionnée des guides d'Italie s'étalant sur un siècle — notamment Joanne et Baedeker dans leurs *différentes éditions — et des guides* italiens met en relief l'un des tout premiers mérites de ces trois nouveaux Guides bleus, la transformation complète de l'image de l'Italie. Ses différences, sans être gommées, sont mises en place en dehors de tout jugement de valeur. Les ombres d'exotisme et de « bienveillance » disparaissent, et ce qu'il y a d'*autre* n'est plus posé comme *étrange* et incompréhensible. En somme, *la spécificité réelle est bien* respectée, sans assimilation abusive aux habitudes d'esprit et aux coutumes du lecteur.

Les textes introductifs de chacun des guides reflètent cette distance intelligente. Elle est manifeste dans l'essai du critique d'art italien Antonio del Guercio sur « Images et mythes de Rome » qui, en quinze pages, pose le problème le plus rebattu qui soit, de telle sorte que le lecteur est conduit à s'interroger — peut-être après coup — sur les raisons profondes qui l'ont conduit là. Le même auteur dessine également les points de repère de l'histoire de l'art en Italie du Sud, avec une belle efficacité, dont l'érudition stimule le voyageur, en étant solide et discrète.

A vrai dire, M. François Monmarché, auteur de ces trois guides, s'il a fait appel aux spécialistes les plus indiscutés, propose de l'Italie l'interprétation la plus moderne, avec des références très rassurantes pour la *culture du lecteur*. Dans la réalité totale du pays, l'art n'est nulle part domaine préservé, mais élément intégrant d'une histoire politique, économique et sociale en devenir.

L'admiration devant sa réussite est sans partage. Et les critiques relèvent de la pure subjectivité. Florence a la part un peu trop belle, mais le lecteur français s'y attend. Pourquoi parler de la truffe noire de Norcia, et ne rien dire du tartufo blanc de Cuneo ? Pourquoi la notice sur Bomarzo (p. 143 du volume sur l'Italie du Nord et du Centre) est-elle aussi légère et contradictoire avec le très juste et beau développement de la p. 1 189 ? Surtout, pourquoi une telle réserve à propos des vins italiens ? Ils méritent plus de considération.

Vétilles certes. Car l'instrument est là, qui permet de dessiner avant le départ l'itinéraire du voyage en Italie, sans confusion. Et de le respecter en y faisant les entorses désirables, sans crainte de se perdre, ni sur les routes secondaires, ni dans l'excès de descriptions savantes. Peu s'en *faut qu'il n'abolisse les nostalgies* que procurent les vieux guides. Du moins permet-il de mesurer clairement les transformations et les découvertes.

Aussi bien qu'un lecteur pense connaître l'Italie, après dix ans de séjour et de voyages en tous sens, ces trois Guides bleus le laissent sur l'impression délicieuse que, en dépit des souvenirs, il lui reste, en les consultant, tout à en apprendre avec l'intelligence, et pas seulement avec le sentiment.

JACQUES NOBÉCOURT.

★ Guide Bleu, *Italie du Nord*, prix : 125 F. Guide Bleu, *Italie du Sud*, prix : 105 F.

Hongkong story

(Suite de la page 17.)

Cacophonie, bousculade, toute une population affairée et colo-rée court, pédale ou trottine sous la palanche (fléau d'épaule). Restaurants aux vitrines illuminées, ou réduits à de simples tréteaux, la cuisine se faisant sur des fourneaux dans la rue, marchés en plein air, où s'entassent, dans des paniers à même le sol, légumes, fruits et denrées de toutes sortes, poissons fendus en deux, quartiers de porc, boyaux ou volailles piaillantes. On tombera sur un herboriste ou un marchand de serpents vivants (dont les Chinois apprécient les vertus médicinales et, paraît-il, aphrodisiaques). On se heurtera à un coolie ahanant sous son fardeau en cherchant à éviter la vieille accroupie près de son tas de journaux. A côté des immeubles délabrés avec leurs colonnes vétustes et leurs baies en surplomb, envahies de plantes vertes et pavoisées de linge qui sèche sur de longues perches de bois surgissant des fenêtres, s'élèvent des bâtiments modernes dont certains sont d'inévitables grands magasins japonais. Si l'on retrouve son tram, il vous emmènera vers Quarray Bay et Chaiwan ou, plus loin, jusqu'à l'ancien petit port de Shankiwan en traversant un espace vert inattendu : Victoria Park.

En sens inverse, après avoir dépassé le point de départ, Central, on arrivera dans un autre quartier animé, celui du marché central qui s'étend non loin de l'embarcadère des ferries pour *Macao devant lequel, le soir,* s'installe un marché en plein air : à la lumière produite par des générateurs bruyants, on trouve de tout sur les étals bas : jeans de toutes marques — la plupart sont fabriqués dans la colonie ou à Macao, — chemises en batik indonésien, cassettes stéréo... Partout, sur l'île, et, bien entendu aussi, à Kowloon, les marchés, aussi actifs la nuit que le jour, où l'on peut marchander un vêtement ou un appareil électronique, sont une des attractions de Hongkong. Les plus pittoresques sont sans doute ceux de Jervois Street avec ses marchands de serpents ou le « marché aux puces » d'Upper Lascar Road et Cat Street, que l'on appelait aussi autrefois le « marché aux voleurs ». C'était à l'origine de l'histoire de Hongkong, au début du siècle dernier, le quartier des marins indiens arrivés sur les bateaux anglais de la Compagnies des Indes orientales qui vendaient l'opium en Chine. Trafic qui fit la fortune de William Jardine, que les Chinois appelaient Vieux-Rat-Tête-de-fer, le fondateur de la célèbre société Jardine and Matheson, le plus puissant groupe de la colonie aujourd'hui. Kowloon également ne manque pas de marchés, citons ceux de Jordan Road, de Shanghai Street...

Prodigieux entassement humain — sans doute 4,5 millions d'habitants — mais personne ne connaît le chiffre exact de la population — Hongkong peut aussi offrir des paysages de campagne. D'abord sur les îles. La colonie ne se limite pas à Hongkong et Kowloon, elle compte également deux cent trente-cinq îles et îlots, pour la plupart inhabités. Lan-Tao, la plus grande, commence à être de plus en plus envahie. Construction en tout genre, industries, bientôt un complexe touristique ; on peut certes encore y goûter le plaisir de la mer et de la montagne, mais Lamma, une autre île, plus éloignée — à une heure de bateau, — où se sont réfugiés quelques « intellectuels » de la colonie, a certainement conservé davantage de charme.



(Dessin de PLANTU.)

Atmosphère de l'époque Sung

Autrefois, les nouveaux territoires — concédés à bail, théoriquement *jusqu'en 1997, aux Anglais* — étaient aussi des lieux pittoresques où l'on goûtait végétation et calme : la percée de nouvelles voies de communication, la construction de villes nouvelles qui semblent parachutées dans un décor qui ne les attendait nullement a bouleversé le paysage. L'un des endroits préservés semble être les environs de la ferme modèle de la famille Kadoorie, dynastie dont l'aventure commença à Bagdad, puis se poursuivit à Shanghai et Hongkong, dans la région montagneuse de Paak-Ngau-Shek. A terme, la survivance des mœurs de la Chine éternelle chez les paysans des nouveaux territoires n'en paraît pas moins condamnée. Jean Rémy Bure, dans son livre sur Hongkong (2), cite encore, avec raison, le petit village de Lam-Tsu-En, dans la région de Taipo, ou celui de Ha-Tsu-En comme exemples du maintien d'une certaine vie ancestrale. Mais pour combien de temps seront-ils oubliés des bâtisseurs ? A la place, les autorités ont reconstitué à Kowloon, un village de la dynastie Sung (960-1279) qui sera ouvert aux touristes cet été. « Tout, nous dit-on, *des toilettes aux maisons de thé, a l'atmosphère de l'époque Sung.* » Sans doute. Mais ce souci perfectionniste ne fait pas oublier qu'avant que l'on construise à Shatin des Alphavilles de béton, les habitants bâtissaient spontanément leurs maisons en les orientant par rapport aux vents et à l'eau, *comme leurs ancêtres* depuis des générations. Le passé devient à Hongkong objet de consommation : on le trouvera ausi dans le complexe culturel de Tsim Sha Tsai, près du Star Ferry à Kowloon ou au Planétarium qui sera ouvert à la fin de cette année : y seront notamment exposés les instruments astrologiques de la Chine ancienne. D'une manière plus vivante, on peut voir à Hongkong, soit au City Hall (en particulier en automne lors du Festival des arts asiatiques), soit au Arts Center, des spectacles traditionnels : opéras, marionnettes, etc. (*le Monde* du 29 décembre 1977). Si l'on a un ami chinois, il vaut mieux essayer de voir ces spectacles, un opéra cantonais par exemple, joués sur des tréteaux, *soit dans un village,* soit dans tel quartier de Hongkong ou de Kowloon. Il y en a pratiquement tous les soirs, le seul problème c'est de savoir où...

Le témoignage le plus durable, et assurément le moins décevant de la Chine, dans la colonie, c'est la cuisine. On trouve ici tout ce que la Chine a inventé en ce domaine : cuisine de Canton, douce, avec des plats cuits à la vapeur ; de Pékin, dont le plat de choix est le canard laqué, et où, bien souvent, les nouilles remplacent le riz : celle du Sseu Tch'ouan, fortement épicée ; celle de Shangai, dont l'une des trois spécialités est le crabe d'eau douce, qu'on mange en automne, etc. Autre spécialité, de Canton celle-là, la soupe du « tigre et du dragon », entendez du chat et du serpent, ou le *dim sum,* ensemble de petits plats très populaires pour le déjeuner. Le soir, on peut dîner à Causeway Bay, sur des sampans particuliers qui louvoient dans le port, et le long desquels viennent accoster les petites embarcations-cuisines, qui vous proposent leur menu. C'est évidemment une attraction pour les touristes, mais il y a aussi beaucoup de familles chinoises qui fréquentent ces bateaux, notamment pendant la saison chaude.

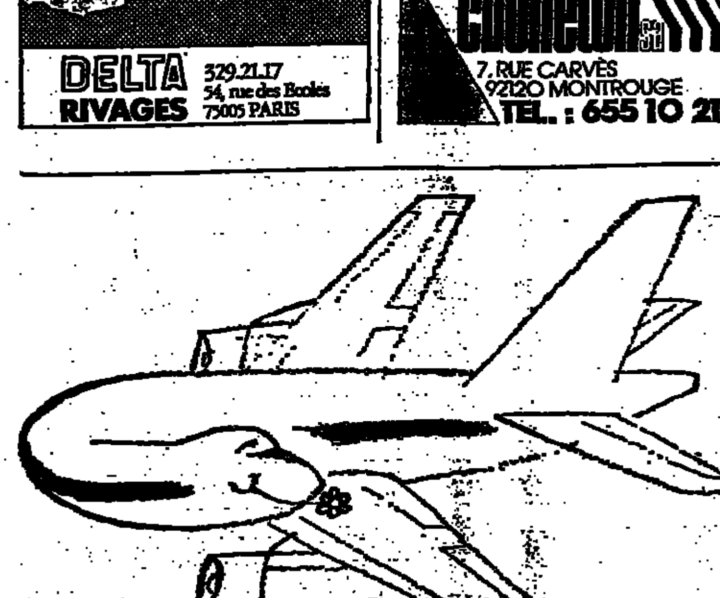
L'un des attraits de Hongkong, c'est qu'il y a plusieurs villes en une. Si l'on est en « manque » d'une bouffée de luxe, il suffit de pousser la porte du Mandarin, une institution de l'hôtellerie internationale. Des bars aux restaurants, dans une atmosphère feutrée ou babillante, on y trouve tout ce que la colonie compte de mondanités, et le service attentif y paraît être une survivance d'une autre époque. Les prix, au Mandarin, comme au Péninsula, à Kowloon, avec son style très fin de siècle, sont évidemment proportionnels à la célébrité de ces établissements. Mais d'une manière générale, l'infrastructure hôtelière de Hongkong est excellente, la seconde d'Asie après le Japon, et il y a des hôtels pour tous les budgets. Bien qu'il y ait quinze mille chambres au total, ils sont souvent complets, et il est prudent de réserver à l'avance. Quand partir ? La meilleure saison est la fin de l'automne (octobre, novembre) : le temps est beau, et il fait assez chaud pour se baigner. Tard la nuit, lorsque, enfin, l'activité cesse, on entend, par les portes ouvertes des maisons, le claquement sec des pièces de mah-jong.

PHILIPPE PONS.

(2) Dans son excellent essai *Hongkong* (collection « Petite Planète », éditions du Seuil), Jean Rémy Bure brosse un tableau coloré de la colonie et donne d'utiles indications pour le voyageur.







CANAUX, RIVIÈRES, TORRENTS

La Meuse à saute-cours d'eau

PAYS plat bien sûr — qui l'ignore ? — mais pays d'eau aussi. Elle court partout, libre ou canalisée, pour mieux irriguer et faciliter les échanges. Eau multiple, jamais lassante, reflet permanent d'un ciel éternellement variable : larges canaux où s'étirent de nonchalantes péniches, ramifications de ruisseaux, de torrents *tumultueux*, un *moment* sauvages puis vite assagis par un déclin de collines, rivières calmes ajoutées les unes aux autres, fleuves équilibrant les plaines. Tous portent des noms évocateurs d'épopées ou de folklore : Escaut, Meuse, Lys, canal Albert, Sambre, Dyle. A Bruxelles même coule la Senne...

A suivre les cours d'eau d'un pays, on longe bien souvent un peu de son passé : les grands événements *ou les faits quotidiens*, profitant des voies naturelles, semblent emprunter les fils de l'onde. Lente mais sûre progression, richesses recueillies d'amont en aval, mille apports jalousement transmis jusqu'aux embouchures. Ainsi de la vallée *de la Meuse*, qui, *épousant* les reliefs du sol, dessina de siècle en siècle les contours tragiques ou *sereins de l'histoire* belge.

Après Sedan, au sortir de sa trouée dans le massif ardennais, la rivière, malmenée par des passages encaissés, se faufile à travers le vieux plateau. Elle vient de recevoir les eaux de la Semois, également sinueuse, bordée de sites mystérieux et de légendes : Rocher du Pendu, Tombeau du Géant, *Défilé du* Paradis, Fontaine des Morts. A un détour, la masse sévère du château de Bouillon barre l'horizon. *Ponts-levis*, fortins, tours et salles taillées dans le roc sont comme un merveilleux livre ouvert d'art militaire. A l'ombre du donjon et des courtines, Godefroy, premier roi de Jérusalem, prépara au onzième siècle sa longue croisade.

Le val se resserre, puis se courbe vers l'est. L'eau se fraie un lit au cœur d'un paysage imposant : d'un côté, des falaises grises, abruptes, romantiques, où de téméraires grimpeurs pratiquent l'escalade ; de l'autre, des vallonnements boisés, coupés de champs paisibles. Les méandres se déroulent, se grossissent, après Waulsort, des eaux de la Lesse, petite *rivière* célèbre pour *le* royaume fabuleux de la caverne de Han qu'elle a creusée ; féerique monde souterrain, la magie de l'eau ayant affouillé en une véritable débauche dans les entrailles glacées de la terre la ténébreuse prodigalité minérale.

Alentour, le parc naturel de Han abrite les derniers animaux survivants au progrès ou aux chasseurs, bisons, tarpans, aurochs, loups et ours. De part et d'autre de ces vallées, les environs sont émaillés de châteaux tantôt ruinés, tantôt harmonieusement restaurés, cachés ou altiers, féodaux et renaissants : Poilvache, Spontin, Montaigle, *Cruyet, Annevoie*, serti de jardins à la française.

Et puis, soudain, Dinant, toute dominée par sa citadelle, ville joyau de la Route Charlemagne. Un bateau blanc invite à une flânerie d'un jour. Tout près se redresse, acéré, pointu, le Rocher Bayard, *fendu d'un coup de sabot* par le mythique cheval des quatre fils Aymon. Au douzième siècle s'ouvrent les ateliers des batteurs de cuivre ; les dinandiers, longtemps, rivalisèrent avec ceux de Bouvignes, du comté voisin. Peut-être l'emportèrent-ils, puisque leur nom est resté lié à cet art. La route, fidèlement, accompagne la rivière. Rive gauche *débouche la Molignée*, avec au bout, dans ses frondaisons, l'abbaye bénédictine de Maredsous, *fondée en 1872*. Le décor s'abaisse à nouveau ; l'âpreté verdoyante d'un coup s'est apaisée. On entre, pourrait-on dire, dans un paysage davantage « humanisé », à la mesure des touristes : hôtelleries, villas cossues, berges aménagées pour la promenade...

Wepion, renommée pour ses *fraises* — qui ont eu droit à un musée, — annonce déjà Namur, cité guerrière et mélancolique, *assiégée par Louis* XIV, *convoitée* par l'Autriche, abritant, au lendemain de Waterloo, Grouchy et son armée. Une *victime* des grandes guerres. Au pied de la citadelle, témoin de ce destin héroïque, la Sambre s'allie à la Meuse. Antique castrum mérovingien, puis intégrée dans la Lotharingie, la ville a néanmoins sauvegardé ses trésors, tels ceux *de la maison des sœurs* Notre-Dame ou de l'hôtel de Croix.

Enfer, paradis ou purgatoire

Après le Condroz, région peu peuplée de grandes cultures et de vastes propriétés dont le centre principal est Ciney, les campagnes reprennent de l'activité : l'industrie gagne peu à peu sur les labours ; la Meuse, maintenant, s'élargit, devient vraiment *fleuve ; elle entre en reine à* Liège, dont on comprend mieux l'admirable situation du haut du belvédère de la citadelle. Fief jaloux de son indépendance des princes évêques, cité sévèrement religieuse dont on disait qu'elle était *« l'enfer des femmes, le purgatoire des hommes, le paradis des prêtres »*, elle sera longtemps au confluent des enjeux de l'histoire européenne : luttes de souveraineté, annexions, protectorat, révolutions, tout se mêle et se sépare, la Bourgogne, la Flandre, la papauté. Les *condottieri* succèdent aux ducs ; les empereurs précèdent les rois, qui s'entendent avec les seigneurs. Sous cette valse *de puissants, les Liégeois*, eux, prospèrent : peinture, architecture, littérature, orfèvrerie d'abord, puis commerce, finances, hauts fourneaux. Une fois oubliées les querelles et les armes, Charles le Téméraire — qui rasa en 1468 la commune — détrôné par Bessemer, la ville prend son essor *économique*.

D'un monument à l'autre, *d'églises en palais, la* pierre a retranscrit, mieux que toutes les archives, l'évolution et les vicissitudes de Liège. Les quais s'animent sans cesse, les chalands accostent, chargent, repartent à fleur d'eau. L'Ourthe, nouvel affluent, déploie son parcours *pittoresque*.

Après, on ne parle plus de Meuse, mais de Maas. Le Rhin, en ami, va l'escorter à son entrée en Hollande. Après, leurs eaux, *un moment parallèles, iront* s'unir et disparaître dans la mer...

DOMINIQUE VERGNON.

DU VRAI SKI HORS PISTE

(Suite de la page 17.)

C'est l'enfer blanc dont on sortira peut-être en mettant un pied devant l'autre, mais sûrement pas avant une éternité. Marre. Soif. Arrêter. Tenir le coup. Tenir le corps...

Philippe a dit qu'on avait économisé deux heures et que cette route était beaucoup plus intéressante que la voie traditionnelle. Toute la troupe, sauf lui, s'est endormie au col, sur un ilot de terre et de roches sèches.

Au refuge des Fonds-de-Cervières, c'est, plus que les autres *soirs, la séance des soins.* Avec autant d'attention que les chats mettent à leur toilette, les montagnards amateurs se consacrent à leurs maux. Le cérémonial commerce par la gaze et le Mercurochrome et se poursuit par une aspersion de talc, dont chacun espère qu'elle *conjura* le fléau des ampoules. Elle se clôt sur l'inévitable étalage de crème antisolaire.

Refuge des Fonds-de-Cervières-Château-Queyras par le col de Péas (2 629 m). Le refuge possédait douze places. L'arrivée d'un autre groupe a porté l'effectif total à treize. On s'est serré.

Le vent a chanté, cette nuit, des complaintes sous la porte. Le soleil s'en est allé pour laisser place à des flocons givrés. La montée s'effectue à une cadence allègre. Philippe sort sa boussole par mesure de prudence, car la visibilité se réduit de plus en plus. Elle ne sert pas. Le versant de Château-Queyras est relativement dégagé. Toutefois, l'absence *de relief* dû *à la luminosité* diffuse et les changements de qualité de la neige provoquent des chutes d'autant plus spectaculaires que le skieur met un temps certain pour sortir, sous les rires de ses compagnons, de sa gangue de poudreuse.

Ce n'est pas grave et Philippe a raison : *« L'important, dans un raid à skis, n'est pas de bien descendre. C'est de savoir marcher longtemps. »* Et d'aimer la montagne.

ALAIN FAUJAS.

★ Circuits dans le Queyras, le Beaufortin, le haut Briançonnais, la Vanoise ; traversées Nice-Briançon, Modane-Chamonix, Chamonix-Zermatt. De quatre à dix jours et *de 480 F à 1 950 F par personne* (voyage et fourniture du matériel exclus). Philippe Allibert, 10, place Charles-Dullin, 38100 Grenoble. Tél. : (76) 25-70-10.

BONNES ADRESSES

De un jour à un mois, du Vercors au mont Mac Kinley, des guides de haute montagne offrent leurs services pour apprendre à leurs clients les hautes routes du monde. On trouvera ci-dessous quelques noms de guides du Dauphiné et de l'Oisans.

Jean-Louis Bernezat, le Mattiay, *38500 Voiron, tél. (78) 89-66-51.*

Bernard Botta, Nevache, 05100 Briançon, tél. (92) 21-16-34.

Jean-Lou Botta, Névache, 05100 Briançon.

Bureau des guides de l'Oisans, 38520 Bourg-d'Oisans, téléphone : (76) 80-03-25.

Patrick Carriat, 13, rue Denis-Papin, 38000 Grenoble, téléphone : (76) 21-18-64.

Gérard Gentil, 19, av. Beauregard, 38700 Corenc, tél. (76) 90-08-39.

Michel Guerrin, chemin de la Ribotière, 38320 Saint-Ismier, tél. (76) 52-07-76.

Max Puissant, 23, rue Jean-Prévost, 38000 Grenoble.

Claude Rey et Jean-Louis-Georges Herbeys, 38320 Eybens, téléphone : (76) 89-66-61.

Michel Zalio, 34, route d'Apremont, 73000 Chambéry, téléphone : (79) 70-41-22.

Randonnées nordiques uniquement : Jean-Claude Praire, les Franques, 38880 Autrans.

Enfin, le Centre d'informations montagnes et sentiers, Maison du tourisme, 14, rue de la République, 38027 renoble Cedex, téléphone : (76) 54-34-36, donne toutes informations sur les raids et randonnées organisés en France.

LA « LIGNE » TOULON-SAINT-RAPHAËL AVEC D'AUTRES VOYAGEURS

A VÉLO SUR LES RAILS DU « SUD »

QU'ON ne parle pas de légende ! Ces branches de mimosa qui entraient par la fenêtre du petit train et venaient vous chatouiller le nez jusque dans le compartiment, elles existaient. Je les ai rencontrées vingt fois quand, pour aller de Toulon à Saint-Raphaël, le « Sud » vous emmenait en cahotant sur 82 kilomètres de merveilles : champs de *fleurs* du Pradet - Carqueiranne, rousseurs du mont des Oiseaux, blancheurs des salins, jaune poussin des forêts de mimosa, bleu agressif de la mer qui mordait à pleines calanques dans la côte déchiquetée — *et, alors, sauvage* !

Tous rails vendus à la ferraille, le petit train ne renaîtra pas, mais bientôt sera donné le premier coup de pédale qui va faire revivre, tronçon après tronçon, sa route enchantée. Car il a laissé des traces ailleurs que dans les mémoires : on retrouve sa piste entre mer et collines, parfois rongée par l'urbanisation, mangée par une route élargie, coupée par un pont écroulé, mais souvent intacte, réfugiée dans un bois, au fond d'une tranchée ou longeant la calanque. Il suffit alors d'un peu de bitume pour la rendre à des cohortes de cyclistes et de cyclotouristes découragés par les routes « *surchargées, polluées, dangereuses* » et prêts à économiser l'énergie à la force du mollet.

Est-ce une coûteuse fantaisie écologique que de rouvrir cette « voie propre » à des pédaleurs qui seraient anachroniques ? On trouvera toujours des « réalistes » pour l'assurer — les mêmes qui bêlèrent facilement les milliards engloutis dans les endigages et les bétonnages, — mais aux deux bouts de la ligne le coup d'envol est déjà donné.

A Toulon, l'équipement, qui compte ses sous, ne cache pas qu'il en faudra (2 millions au kilomètre). Même lorsque l'emprise du petit train est encore intacte, le bitume ne s'étale pas comme de la confiture sur une tartine. Et il y a les tronçons à reconstituer, les parcelles vendues à racheter, les ouvrages d'art à recréer, même au plus juste. C'est pourquoi, hors le chapitre consacré à la protection de l'environnement, la D.D.E. met l'accent sur l'aspect « service » de la piste cyclable : « *Réaliser d'abord le moins difficile et le plus utile.* » Dans un tissu urbain serré, le vélo — « *voyez les Pays-Bas, au climat moins clément* » — apporte une contribution non négligeable aux problèmes des transports. C'est pourquoi la première tranche sera avant tout « banlieusarde » : Toulon-Carqueiranne, puis Toulon-Hyères (20 km). Les crédits sont là pour 11 kilomètres de rénovation, et un syndicat intercommunal (Toulon-La Garde-Le Pradet) prendra l'entretien en main. De Carqueiranne à La Londe-les-Maures, par Hyères, un autre syndicat — défunt en 1954 — va ressusciter. Dès cet été, les cyclards pourront se mettre sous la roue quelques kilomètres tout neufs, et l'an prochain verra la fin de cette tranche.

La D.D.E., qui a la vision globale des 82 kilomètres, a d'autre part confié l'étude de la totalité de l'ancienne emprise à un cabinet de géomètres.

« C'est parti »

A l'autre bout de la ligne, le maire de Fréjus, député du Var, est volontiers plus écologiquement lyrique. D'être un « majoritaire » n'empêche pas M. Léotard de clamer qu'il vaut mieux y aller gaiement pour de modestes réalisations que d'enfiler de nobles circulaires ministérielles sur l'environnement (à remuer le couteau dans la plaie, on pourrait décompter les huit ministères du même nom qui se suivirent et ne se ressemblèrent pas, et aussi les sept « missions » qui, à l'intérieur du dernier, se télescopent aujourd'hui).

En somme, pour M. Léotard, les petits tronçons de piste font les grandes avenues d'où s'élancera l'offensive contre le bétonnage du « mal français » : pour aller en vélo jusqu'au bout de sa circonscription — qui s'étend littoralement jusqu'à Carqueiranne, — M. le député-maire devra affronter concrètement les parcellisations, privatisations, morcellements communaux et autres éparpillements administratifs (voir plus haut). Pour gagner ces batailles, il ne craint pas de susciter des « groupes de pression » qui, sous la forme de pelotons, s'en iront cet été manifester de commune en commune, derrière l'ancien champion cycliste Lucien Aymar. Au vrai, les maires échelonnés de ces pays aux noms de vacances — Sainte-Maxime, Grimaud, La Croix-Valmer, Le Rayol, Le Lavandou, etc. — ne sont nullement hostiles, et l'U.R.V.N. (1) se repose de ses contestations ordinaires en applaudissant, là, des deux mains.

Quoi qu'il en soit, de ce côté-là aussi, « *c'est parti* ». La tranche fréjussienne a 9 kilomètres et offrira — un bien beau dessin le promet — une bordure verte, une bande piétonne, des lampadaires, des bancs, du moins dans sa partie urbaine. Ici, l'agrément domine. Pour autant, l'utile n'est pas exclu : les cyclards ricanent déjà en disant qu'en pleine saison, par temps de gros bouchons, les automobilistes (« *l'auto tue, l'auto pue et mange du pétrole-devises* ») mettent une bonne heure pour aller de Fréjus à Saint-Aygulf (6 kilomètres). Eux, ils s'envoleront, le nez dans les brises marines et les parfums d'eucalyptus (2).

Ainsi, de tronçons en tronçons — en cherchant tout le long du parcours qui veut mettre des sous dans la cagnotte pour les ajouter aux subventions nationales, régionales, départementales, — un nouveau petit train à deux roues multipliées va reprendre la route du mimosa, sans la polluer, sans manger de crédits fastueux et en pourfendant du béton.

JEAN RAMBAUD.

(1) Section départementale de l'Union régionale du sud-est pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement (U.R.V.N.).

(2) Parallèlement, le conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a demandé aux *services intéressés d'étudier* — aux fins d'une éventuelle piste cyclable — le parcours de l'ancien chemin de fer à voie étroite : Nice-Peyrolles (près d'Aix), par Grasse-Payence-Draguignan-Barjols-Rians. Un autre tronçon conduirait aux Saintes-Maries-de-la-Mer en passant par Arles.

Golf

UN PRO CHEZ LES PROS

DE l'avis unanime, André-Jean Lafaurie passe pour le seul journaliste français qui puisse se mesurer dans les analyses de tournois de golf à ses confrères anglo-saxons. Il sait tout, cet homme. Tout du style, de la forme ou de la méforme d'un champion, des difficultés d'un parcours, d'un geste nouveau, du matériel, du vent, du gazon et des nuages. Il sait même des histoires. Son dernier ouvrage, le Livre d'or du golf, *en est rempli, toutes plus exemplaires les unes que les autres.*

Tenez, le Père Gary Player a commencé sa carrière dans un bunker où George Blumberg, fameux impresario des millionnaires de la balle blanche, remarque, un jour, l'acharnement qu'il met à se sortir du sable. « Son nom ? Gary Player. Que fait-il ici ? Il est assistant du professeur. Il débute. Je m'en charge... »

Quel est le trou le plus difficile du monde ? Le 17 de Saint-Andrews, surnommé « Road Hole ». Une vraie saloperie. Palmer dit de lui que ce n'est ni un 4 ni un 5, plutôt un quatre et demi...

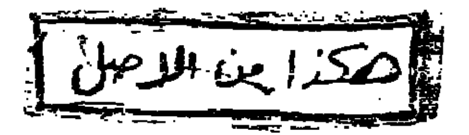
Pourquoi Johnny Miller, qui, en 1974, signe des cartes de 61, passe son temps aujourd'hui à maudire les églises primitives qui inventèrent ce jeu ? Les raisons de la chute ? « Cinq principes, *dit-il,* mais j'en trouve de nouvelles toutes les semaines. »

Lee Trevino foudroyé — littéralement — sur le parcours du Butler National Golf Open, c'est en juin 1975. « Et les colonnes vertébrales noircies, ça reblanchit ? », *demande-t-il aux médecins toujours rigolo. L'ascension de Tom Watson, les impertinences de Severiano Ballesteros, la dégringolade de Tony Jacklin, les barbaries d'Isao Aoki... On en finirait pas.*

Livre pour lire, pas vraiment pour s'instruire. Au large les théoriciens : à mettre entre toutes les mains (en oubliant le grip). Une fois n'est pas coutume.

* *Le Livre d'or du golf*, André-Jean Lafaurie. Éditions Solar, 8, rue Garancière, 75006 Paris. Prix 52 F.

1



Hippisme

Liberté, inégalité, fraternité

LE tiercé a, à nouveau, dimanche, battu des records d'enjeux : 116 511 230 francs portés aux guichets du P.M.U. pour le prix du Président de la République, contre 116 382 265 francs, précédent record, lors du prix d'Amérique, le 28 janvier dernier.

Encore les humoristes du pesage ajoutent-ils au nouveau chiffre une recette virtuelle que l'équité suggère, en effet, de considérer. Le nom d'une course, désormais, s'achète. Pour qu'une épreuve soit rebaptisée prix des chocolats X, ou des parfums Y, ou des voitures Z, les intéressés paient 80 000 francs s'il s'agit d'Auteuil, 100 000 francs ou plus si c'est Longchamp qui est concerné. Or, le prix du Président de la République n'a coûté à son illustre parrain qu'un vase de Sèvres et la peine d'envoyer le chef de son état-major le remettre au propriétaire du cheval gagnant. N'y a-t-il pas là une entorse à l'égalité républicaine ?...

Sur la piste, l'égalité a été respectée. La course est un handicap. Le mot est une contraction de *« hand in cap » : la main dans le* chapeau. Il s'agit d'une épreuve où, par les poids dont on les a *chargés et qui sont fonction de* la qualité qu'ils ont précédemment montrée, tous les concurrents ont *la même chance*, comme des numéros offerts à un tirage au sort, au fond d'un chapeau. De fait, *Hors la Vue*, *Car d'Azur*, *Dom Milon*, *Ecce Wunder* ont, tour à tour, saisi la leur, d'un sabot apparemment assuré. Au bout de la ligne droite dite des Fortifications, là où commence la phase décisive, c'était *Fiasquito* qui semblait dominer la situation. Son jockey, Costard, promenait sur ses adversaires le coup d'œil qui, habituellement, ne trompe pas : celui du jockey qui en a « plein les mains » et qui, simplement, cherche à savoir d'où viendra *l'attaque qu'il aura à repousser*. Cette attaque était le fait de la jument *Reliant Nell*. Celle-ci et *Fiasquito luttaient longuement*, flanc contre flanc. Costard avait un peu surestimé les réserves de son cheval : elles étaient d'une ou deux longueur inférieures à celles dont disposait *Reliant Nell*.

Mais, au moment où la jument avait pris cet *avantage*, un *troisième* larron surgissait en trombe, fondait sur les deux adversaires, épuisés *par leur long combat dans une partie* de piste défoncée, et les coiffait sur le poteau : *Chadram's Son, compagnon d'écurie de Reliant Nell.* Etonnant résultat : pour le second dimanche consécutif, l'entraîneur Philippeau classait deux de ses pensionnaires aux deux premières places du tiercé; et, pour la deuxième fois également en une semaine, la victoire revenait à un représentant de l'écurie de Posson.

On jase à Ryad

La loi des séries se mérite. L'écurie de Posson récolte, en ce début de saison, les fruits d'une politique d'élevage qui a su sacrifier les modes à la qualité vraie. Les noms qu'on retrouve dans les pedigrees *des deux héros de dimanche* — *Tapioca*, *Free Man*, *Reliance*, *Prince Bio* — sont, à cet égard, éloquents. *Quant à Philippeau, la brassée de* ses actuels succès ne rétablit pas encore, après sa « traversée du *désert » des dix-huit derniers mois*, une moyenne au niveau de sa compétence et de son expérience.

Endless est — peut-être avec *Tétrac*, et *Great Mist* en bon terrain — l'incontestable champion des « vieux » chevaux de haies. *Tétrac*, actuellement, batifole en plat où, quand tout va bien, l'avoine s'engrange quand même avec moins d'efforts qu'à Auteuil ; *Great Mist* avait fui le bourbier du prix Hypothèse. *Endless* a donc gagné, mais pas avec la facilité qu'on pouvait attendre : il a fallu la photo pour *lui donner un avantage d'une tête* sur *Sampietro*, suivi, au même intervalle, par *Carnavon*. *Château Gaillard, un demi-frère, s'il vous plaît*, de *Blushing Groom*, a été doublement trahi : d'abord par le starter, qui l'a laissé au poteau ; ensuite par ses petits camarades qui, à la sortie du dernier tournant, ont tous obliqué, dans un même mouvement, vers la lisse du pesage, le laissant soudain seul et interloqué devant le cloaque du côté pelouse. Que vouliez-vous qu'il fît, seul dans cette glu ? Qu'il se pas si mal. Dommage qu'avant que *Blushing Groom* ait conféré à toute sa famille une renommée universelle, ce *Château Gaillard* ait été castré : maints haras seraient prêts, aujourd'hui, *à dérouler un tapis* de pourpre devant ses sabots.

Dimanche, ouverture de Longchamp, haut lieu des vérités hippiques et des comédies humaines. La première en date s'est nouée avant même le lever de rideau. Le propriétaire saoudien Mahmoud Fustok — qui, avec l'écurie qu'il a fait construire à Chantilly, a probablement investi, dans les courses françaises, une cinquantaine de *millions de francs, — avait, au milieu* de l'année passée, changé d'entraîneur pour la deuxième fois en un *an. Il avait confié son effectif français* à Maurice Zilber. Il vient de le lui retirer pour réinstaller à la tête de son écurie cantilienne (il en possède une autre aux U.S.A.) le Libanais Saliba, qui avait été son premier homme de confiance lors de son arrivée en Europe. Encore que le propriétaire soit très discret, il semble que l'explication soit d'ordre politique : Mahmoud Fustok aurait considéré que la paix, *a fortiori* séparée, n'implique pas la fraternisation. L'étonnant est qu'il ne se soit pas rendu compte, l'an passé, qu'il s'engageait dans cette fraternisation *et qu'on allait jaser à Ryad*.

Mais voici la comédie de mœurs. Dans l'espoir d'éviter des difficultés de cet ordre, l'entraîneur avait, *l'an passé*, orienté vers des collègues amis la plupart de ceux de ses clients dont le propriétaire saoudien pouvait *considérer que leurs* attaches se situaient du mauvais côté du Jourdain. Il souhaiterait, *maintenant, voir revenir leurs chevaux*. Hélas ! les amis font unanimement la sourde oreille.

Une nouvelle plus morale : Micheline Leurson, qui fut notre inamovible championne des cavalières jus*qu'à ce que, l'an passé, un grave* accident en course lui interdit de remonter, vient d'être cooptée au *comité de la Société des courses* du Touquet. C'est la première femme qui entre dans un tel aréopage.

Autre écho du même ordre, mais qui, celui-là, ne peut être détaché *d'un certain sens de l'opportunité* : la société des courses de Rouen a élu à son comité Louis Giscard *d'Estaing, spectateur assidu du* pesage et frère cadet d'Henri, qui, dans le même temps, était, quant à lui, élu au conseil général du Loir-et-Cher. Il faut bien un début à tous les cheminements.

LOUIS DÉNIEL.

هكذا من الاصل

Plaisirs de la table

Brioches, gigots et homards pochés

En quelques années, la jolie, souriante, efficace Jacqueline Fénix s'est imposée aux Neuilléens difficiles, et le Tout-Paris connaît l'adresse de sa maison-boudoir : *Jacqueline Fénix*, 42, avenue de Neuilly — téléphone 624.42.61 (fermé samedi et dimanche).

Après ses avatars du Béluga, on s'en réjouit. Et étudiant sa très jolie carte (belle nature morte de H. Hanoteau), on n'a qu'hésitations entre la salade tiède de sole sur fenouil, cerfeuil et cresson et les petits poireaux à l'huile de truffes et cerfeuil, entre la soupe crémeuse de homard au cresson et le [g]âteau de lotte fumé sauce citr[o]nnée, les filets de carpe étu[vé]s avec un gratin de pâte et [le]s aiguillettes de canard au vin [e]t aux abricots, la volaille de [C]hallans cuite à la vapeur sau[ce] aux noix et les noisettes d'a[gn]eau aux aulx et échalottes. Tro[is] fromages. De beaux desser[ts] (brioche chocolatée et son café glacé). Et le « cellier du moi[s] », sélection de vins à prix rais[o]nnables, notamment de Bor[de]aux.

L'[au]tre semaine, j'ai eu plaisir à [y] retrouver « papa » Mazarguil [(]86 ans !), venu en patriarche [a]pprouver ce que son fils Rog[er] a fait de cette maison plus que cinquantenaire. Décor quelque peu modernisé, mais carte égale à elle-même avec les « quatre grands » : le gigot flageolets, le train de côte de bœuf gratin dauphinois, le petit salé et ses saucissons au chou, le pot-au-feu géant et ses légumes.

Sur ses quatre piliers, Roger Mazarguil peut bien improviser quelques nouveautés comme, par exemple, les remarquables saint-jacques en salade.

Il faut réserver *Chez Georges* (273, boulevard Péreire - téléphone 574.31.11 - fermé samedi). Il faut aussi s'épanouir, comme on s'épanouit, chez des amis, les pieds sous la table et le verre de l'amitié en main. Un verre des bons petits vins choisis par le patron. Et rêver aussi : combien de gigots ont défilé ici en ce demi-siècle ? Combien de charollais y ont traîné leurs côtes ?

M. Beaumont, lui aussi, est un « ancien ». Et lorsqu'un confrère note, un peu dédaigneusement : « Rien ne bouge ici », on serait tenté d'écrire : « Heureusement ! » Car *Chez Albert* (22, avenue du Maine - téléphone 783.47.63 - fermé lundi), c'est la qualité du produit qui fait la régularité de la carte, des saint-jacques bretonnes aux carrés d'agneau de Sisteron (avec des plats du jour et, ce soir-là, un ragoût de mouton aux salsifis), du homard poché aux herbes au foie gras (de Saint-Sever, dans les Landes) et jusqu'aux fromages.

Depuis quarante ans, par exemple, les chevrottons viennent de chez Dubois à Chavignol et, chaque semaine, en saison, Beaumont va quérir son brie fermier à Saint-Siméon. Alors, puisque l'on vient ici pour se voir servir des pommes soufflées traditionnelles avec les viandes, pourquoi les refuser ?

J'ai noté, sur la carte des vins, un château Bourdieu 73, des côtes du Blayais, un des plus anciens domaines de la région.

LA REYNIÈRE.

P.S. — Et pour ne pas faire mentir l'adage : « Jamais trois sans quatre », je voudrais signaler un très remarquable dîner à la *Flamberge* : fonds d'artichauts aux foies de volaille, brochette de saint-jacques (juste cuites à point), sorbets maison avec des palmiers feuilletés tièdes savoureux. Bons fromages de la *Ferme Saint-Hubert*. Bons débuts de M. Albistur : *la Flamberge*, 12, avenue Rapp, téléphone 705.91.37.

La bouteille du mois :

GIVRY 77

Le bon docteur Pierre Vachet, créateur de l'Euphorisme, épicurien et gourmand, aime à répéter qu'il est né natif de Givry-en-Bourgogne.

Givry, sur les coteaux de la côte chalonnaise, vieux bourg pittoresque, peut se vanter d'avoir fourni au bon roi Henri IV son vin de prédilection. Si ses vins sont aujourd'hui moins connus, c'est qu'ils furent, au début du siècle, vendus comme mercurey. En fait, le Givry, dont la production en vin rouge redevient intéressante, est souvent plus corsé, avec plus de mâche que le mercurey. On le dit de moindre finesse. Cependant, dans ses principaux crus, il m'apparaît remarquable. Tel ce Clos du Cellier-aux-Moines (domaine Joblot, à Givry), millésimé 77, que je viens de goûter chez « Pierre-Traiteur » (10, rue de Richelieu, T. : 296-09-17). Fruité en diable, léger mais « soutenu », il fait merveille, bu frais évidemment, aussi bien sur la salade de haddock cru (une nouveauté de la carte) que sur le gâteau de boudin aux oignons. De plus, il est de prix raisonnable.

Rendons grâce à Guy Nouyrigat de remettre ce Givry à l'honneur. — L. R.

Philatélie

N° 1579

FRANCE : Palais des rois de Majorque-Perpignan.

Le timbre du « Palais des rois de Majorque-Perpignan » est la première figurine (1) destinée pour la série « touristique », annoncé dans la première partie du programme 1979 (voir notre chronique du 20 mai 1978). Vente générale le 23 avril (14e/79). — Retrait probable le 9 mai 1980.



1,70 F, brun-rouge et gris-bleu.

Format 36×22 mm. Dessin et gravure de René Quillivic. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 21 et 22 avril, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Palais des rois de Majorque, place du Dr-Puig, à Perpignan. — Oblitération « P.J. ».

— Le 21 avril, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Perpignan R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

(1) Voir *le Monde*, du 24 février 1979, p. 19.

AND[O]RRE : La perdrix blanche pour la série « Protection de[s] nature ».

Le [se]cond timbre du programme 1979 [se]ra consacré à la perdrix blanc[he] (*Perdiu blanca*), également destin[é] pour la série « Protection de l[a] nature », comme l'isard annon[cé] précédemment. Vente générale [9] avril (2e/79).



1,20 [F], brun, vert, rouge, jaune, bleu c[la]ir et noir.

For[mat] 22×36 mm. Maquette de Pierret[te] Lambert, d'après M. Heinzel. Tirage 250 000 exemplaires. Imprimé en hé[lio]gravure ; Atelier du timbre de Pér[ig]ueux.

Mise [e]n vente anticipée :

— L[e] 7 avril, au bureau de poste d'And[orr]e-la-Vieille. — Oblitération « P.J. » grand format illustrée.

● N[ot]re cliché, ci-dessus à droite, représente le timbre « Isard » annon[cé] la semaine dernière avec la re[pro]duction de la maquette sans v[al]eur.

Nouvelles brèves

● AUTRICHE : « *200 ans d'éducation des sourds en Autriche* », 2,50 S. ; *7e centenaire de la cathédrale de Wiener Neustadt, 4 S., et 150e anniversaire de l'Office central autrichien des statistiques, 2,50 schillings.*

● BELGIQUE : *élections pour le Parlement européen, 8 F, tiré à dix millions d'exemplaires.*

● COTE-D'IVOIRE : « *Journée du timbre 79* », *60 fr. Offset, Cartor S.A., d'après photo.*

● SAINT-MARIN : *série* « *Europa 79* », *deux valeurs, 170 et 220 lires, anciens moyens de transport. Tirage : 850 000 séries, Hélio Courvoisier S.A., Suisse.*

● WALLIS ET FUTUNA : « *Année internationale de l'enfant* », *53 et 58 fr. Maquettes de Pierrette Lambert. Hélio de Périgueux.*

[Bu]reaux temporaires

⊙ [94]06 Vincennes (mairie), les 21 et [22] avril. — Vingtième anniversaire de l'Union philatélique de l'Est p[ar]isien.

⊙ 22[0]0 Saint-Brieuc (chapelle du collège Anatole-Le-Braz, rue du 71e-R.I.), les 21 et 22 avril. — Vingt-cinquiè[me] congrès philatélique du groupement de Bretagne.

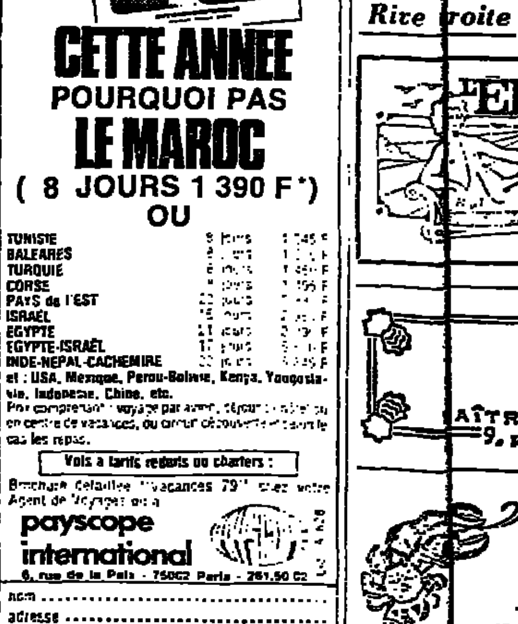
⊙ 6[8]00 Mulhouse (Salle des congrès, place du 14-Juillet), les 21 et 2[2] avril. — Exposition Marcophilex [I]I et congrès de l'Union marcoph[il]e française.

⊙ 71[6]0 Paray-le-Monial (salle du secrétar[iat] de la mairie), les 21 et 22 avril. — Cinquième congrès de la VIIIe r[ég]ion philatélique.

[A]DALBERT VITALYOS.

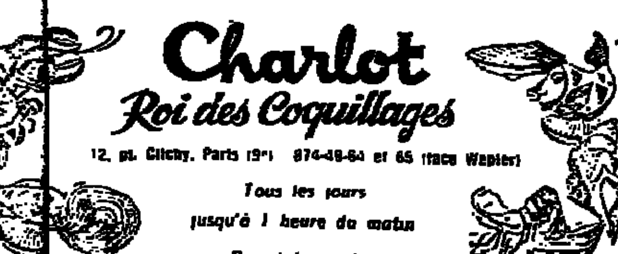




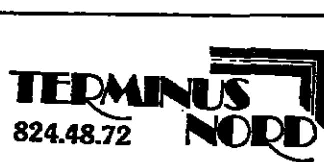




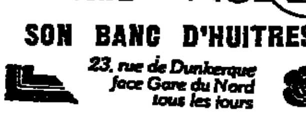




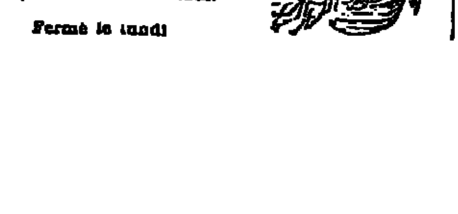












Jeux

échecs N° 807

SILENCIEUSEMENT

(Tournoi international de Munich, 1979)

Blancs : B. SPASSKY
Noirs : R. HUBNER
Défense Nimzovitch.

1. d4	Cf6	17. Ta-ç1	Da3
2. ç4	é6	18. d6 !	Cb7 (p)
3. Cç3	Fb4	19. Cé7+	Rh8
4. é3	b6 (a)	20. é5 !	d×é5
5. Cé2 (b)	Fa6 (ç)	21. F×é5	Cf6 (q)
6. Cg3 (d)	0-0 (é)	22. F×h7 !! (r)	
7. é4	Cç6 (f)		C×d6 (s)
8. Fd3 (g)	é5 (h)	23. Df2 (t)	Cg4 (u)
9. d5 (i)	Ca5 (j)	24. Dd4 (v)	
10. Dé2 !	F×ç3+		Dé3+ (w)
11. b×ç3	ç6 (k)	25. D×é3	
12. Cf5	Cé8 (l)		T×f1+ (x)
13. f4	Dç7 (m)	26. T×f1	C×é3
14. f×é5	D×é5	27. Tf3 !	Cç6 (y)
15. 0-0	f6 (n)	28. Fg6 !! (z)	
16. Ff4 ! (o)			Abandon. (aa)
	D×ç3		

NOTES

a) Outre la variante principale 4..., ç5, d'autres idées demeurent jouables, 4... 0-0 ; 4... d5 ; 4... Cç6 ainsi que le coup du texte.

b) Une recommandation de Rubinstein qui vise, après 5. a3, F×ç3+ ; 7. C×ç3, à ne pas détériorer la structure des pions blancs de l'aile — D. Une autre continuation est 5. Fd3, Fb7 ; 6 Cf3, Cé4 ; 7. 0-0, f5 ; 8. Cé5, 0-0 ; 9. C×é4, f×é4 ; 10. Fç2, Fd6 ; 11. f4 !

c) La réplique moderne à la suite de Rubinstein est due à Bronstein. Après 5... Fb7 ; 6. a3, Fé7 ; 7. d5 ! comme après 6..., F×ç3+ ; 7. C×ç3, 0-0 ; 8. Fd3, ç5 ; 9. d5 ! les Blancs prennent l'avantage.

d) Probablement supérieur à 6. a3 et à 6. Cf4, le saut du C sur g3 défend le pion ç4 tout en contrôlant la case é4. Cependant 6. a3 n'est pas à déconseiller ; par exemple, 6... F×ç3+ ; 7. C×ç3, d5 ; 8. b4, F×ç4 ; 9. F×ç4, d×ç4 ; 10. Dé2, Dd7 ; 11. D×ç4, Dç6 ; 12. D×ç6+, C×ç6 ; 13. Ré2, 0-0-0 ; 14. Fb2 et les Blancs ont à leur disposition le plan Ta-ç1 - Tç2 - Th-ç1.

é) Ou bien 6..., F×ç3+ ; 7. b×ç3, d5 ; 8. Df3 !, 0-0 ; 9. ç×d5, é×d5 ; 10. F×a6, C×a6 ; 11. Dé2, Cb8 ; 12. 0-0, ç5 ; 13. Fa3, Dç7 ; 14. f3, Té8 ; 15. é4, ç×d4 ; 16. ç×d4, Cç6 ; 17. Ta-d1 ! ou 6..., ç5 ou 6..., h5.

f) Si 7..., d6 ; 8. Fd2, ç5 ; 9. d5 - (ou 9. a3, F×ç3+ ; 10. F×ç3, ç×d4 ; 11. D×d4), é×d5 ; 10. ç×d5, F×f1 ; 11. R×f1, Cb-d7 ; 12. h4, Té8 ; 13. f3 avec avantage aux Blancs (Reshevsky-Keres, Zurich, 1953). Si 7..., Cé8 ; 8. Fd3, Cç6 ; 9. 0-0, F×ç3 (et non 9..., C×d4 ? ; 10. Da4) ; 10. b×ç3, Ca5 ; 11. f4, F×ç4 ; 12. f5, é×f5 ; 13. C×f5, Cd6 ; 14. Ch6+, g×h6 ; 15. é5 ! (Platonov-Tsekovsky, 1969). Si 7..., ç5 ; 8. d5, d6 ; 9. Fé2, é×d5 ; 10. é×d5, F×ç3+ ; 11. b×ç3, Cb-d7 ; 12. 0-0, Té8 ; 13. Da4, Fb7 ; 14. Dç2, Cé5 ; 15. Ff4, Cg6 ; 16. Fd2, Fç8 ; 17. Ta-é1 ! (Portisch - Reshevsky, Santa-Monica, 1966) et si 7..., d5 ; 8. ç×d5, F×ç3+ ; 9 b×ç3, F×f1 ; 10. R×f1, é×d5 ; 11. é5, Cé4 ; 12. f3, C×g3 ; 13. h×g3, f5 ; 14. é×f6, D×f6 ; 15. Th5 (Gligoric - Hecht, 1971).

g) Sans craindre 8..., C×d4 à cause de 9. Da4 !, F×ç3+ ; 10. b×ç3 avec gain d'une pièce. Le développement du F sur d3 est préférable à 8. é5, Cé8 ; 9. f4, d6 ; 10. a3, F×ç3+ ; 11. b×ç3, d×é5 ; 12. f×é5, Ca5 ; 13. Da4, ç5 ; 14. Fé3, ç×d4 ; 15. ç×d4, Tç8 ; 16. Tç1, Dç7 ; 17. ç5, F×f1 ; 18. T×f1, Db7 !

h) Ou 8..., d5 ; 9. ç×d5, F×d3 ; 10. D×d3, é×d5 ; 11. é5, Cé4 ; 12. a3, F×ç3+ ; 13. b×ç3, f5 ; 14. Cé2, Ca5 ; 15. h4, Cb3 ; 16. Tb1, C×ç1 ; 17. T×ç1, f4 ; 18. Df3, Dé7 ; 19. ç4 avec avantage aux Blancs (Portisch-Spassky, 1967).

i) Sur 9. 0-0, Kortchnoï a montré contre Lombard, en 1978, que la réponse 9..., C×d4 est effective : si 10. Da4, F×ç3 ; 11. b×ç3, Cé6 ! ; 12. D×a6, Cç5 ! ou 12. Fa3, Fb7 ; 13. F×f8, D×f8. Naturellement, si 9. 0-0, é×d4 ; 10. Cd5 !

j) Selon certains experts, 9..., Ca5 donne un jeu équilibré mais il nous semble que 9..., F×ç3 ; 10. b×ç3, Cé7 est meilleur pour les Noirs.

k) La suite de la partie Kruger-Iskov (Dortmund, 1978), fut : 11..., d6 ; 12. Fg5, h6 ; 13. Fd2, Cd7 ; 14. Cf5, Df6 (14..., Rh7 est préférable malgré 15. g4, Cç5 ; 15. g5) ; 15. h4 ! Cç5 ; 16. Fg5 ! h×g5 ; 17. h×g5, D×g5 ; 18. Dh5 ! C×d3+ (ou 18..., D×h5 ; 19. Cé7+, Rh7 ; 20. T×h5 mat) ; 19. Rf1, D×g2+ ; 20. R×g2, Cf4+ ; 21. Rf3, abandon.

l) Si 12..., ç×d5, 13. ç×d5, F×d3 ; 14. D×d3, Tç8 ; 15. Cd6 ou 14..., Dç7 ; 15. Fa3.

m) Si 13..., d6 ; 14. f×é5, d×é5 ; 15. Fa3, ç5 ; 16. 0-0.

n) 15..., D×ç3 serait catastrophique après 16. Fb2.

o) Forçant les Noirs à prendre le pion ç3, après quoi la D noire sera exilée sur l'aile - D.

p) Si 18..., g6 ; 19. Cé7+, Rh8 ; 20. é5 !

q) Et non 21..., Cé×d6 à cause du mat : 22. F×g7+, R×[g7] ; 23. Dé5+, Rh6 ; 24. Tf6+, T×[f6] ; 25. D×f6+, Rh5 ; 26. Fé2 mat.

r) L'ancien champion du monde, fort de son net avantage de position, entame, avec ce silencieux sacrifice de F, une superbe attaque de mat.

s) Si 22..., Rh7 ; 23. Tç3, Dç5+ ; 24. Rh1 et les Noirs peuvent abandonner. Si 22..., C×h7 ; 23. F×g7+ !, R×g7 ; 24. Dg4+, Rh8 ; 25. Cg6+, etc.

t) Ou 23. F×f8, Dç3+ ; 24. Fd4 ! ou 23. F×f8, T×f8 ; 24. T×f6, Dç5+ ; 25. Rh1, g×f6 ; 26. Ff3 !

u) Si 23..., Dç5 ; 24. D×ç5, b×ç5 ; 25. Fd3 !

v) Et non 24. Dh4, Dé3+ !

w) Si 24..., R×h7 ; 25. D×g4, Dç5+ ; 26. Rh1.

x) Ou 25... C×é3 ; 26. [T]×f8+, T×f8 ; 27. Cg6+, R×h7 ; 28. [T]×f8+ et 29. F×d6.

y) Si 27..., Cé×ç4 ; 28. Th3

z) Quelle élégance.

aa) Car si 28..., C×é7 ; [29.] Ff7, Cg4 ; 30. Th3+, Ch6 ; 31. T×[h6] mat.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 806
V. KIWI

« Suomen Shakki », 19[..]
(Blancs : Rh8, Fd1, Cb[.], Pb6. Noirs : Ré8, Fh7, Pb2. Nulle.)

1. Fh5+, Rd8 (si 1..., Ré[.] (f8) ; 2. Cç6 (d7) +, R joue ; 3. b7 [n]ulle) ; 2. Cç6+, Rç8 (si 2..., Rd7 ; [.] b7) ; 3. Fg4+, Rb7 ; 4. Ca5+, Ra6 (si 4..., R×b6 ; 5. Cç4+ et 6. C×b2) ; 5. Cç4 !!, b1=D ; 6. Fç8+, Rb5 ; 7. Ca3+ et 8. C×b1, nulle.

ÉTUDE
P.P. BABITCH
(1950)

BLANCS (3) : Rg7, Tç1 et ç2.
NOIRS (4) : Ra6, Dh2, Cd2, Pf6.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 804

LA CHUTE VERTIGINEUSE

Les enchères modernes sont trop précises pour que les psychics aujourd'hui soient efficaces contre des champions, et ils risquent surtout de provoquer une catastrophe, comme dans cette donne où une chute vertigineuse ne fut même pas compensée par la déclaration et la réussite d'un chelem à l'autre table.

	Nord	
	♠ 8 6 ♥ A R V ♦ A V 10 6 3 ♣ A R 3	
Ouest ♠ V 7 2 ♥ 10 7 3 ♦ 5 ♣ D V 10 9 5 2	N / O E / S	**Est** ♠ 10 3 ♥ D 6 5 ♦ R D 9 7 2 ♣ 8 7 4
	♠ A R D 9 5 4 ♥ 9 8 4 2 ♦ 8 4 ♣ 6	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	1 ♣	passe
1 ♠	2 ♦ !	contre	2 ♥ !
contre	passe	passe	passe !

Sur l'entame de l'As de Pique de Sud, *combien le déclarant en Est a-t-il fait de levées* au contrat de DEUX CŒURS ?

Si Ouest entame le 5 de Carreau, *Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

La dame de cœur étant bien placée, le déclarant arriva à faire *une* levée ! En effet, Castellon, en Sud, *entama pique, puis il* contre-attaqua atout. Nord tira l'as, puis le roi de cœur et, après *avoir donné la dame de cœur,* la défense fit le reste, soit sept levées de chute contrées (1 300).

Sur le moment, Est-Ouest se consolèrent en constatant que *le petit chelem en Nord-Sud, même à Sans Atout, pouvait être réussi contre toute entame.* Pourquoi ?

Même sur l'entame du 5 de carreau, Sud peut réussir « 6 SA » en prenant avec l'as de carreau et en tirant toutes ses cartes maîtresses jusqu'à cette position finale :

♥ A V ♦ V		
		♥ D 6 ♦ R
♥ 9 8 + ♦ 8		

A la onzième levée, le déclarant joue *carreau pour donner la main à Est* et l'obliger à se jeter dans la fourchette à cœur...

Le chelem était donc réalisable, mais, *à l'autre table,* Nord-Sud s'étaient contentés de jouer 4 piques.

COURRIER DES LECTEURS

« *J'aimerais,* écrit Thierry Lehner, *connaître l'éditeur anglais du livre anglais de Mollo :* The Finer Art of Bridge ? »

Il s'agit de Faber and Faber — 3 Queen Square — London.

« *Pouvez-vous m'indiquer,* demande F. Jauma, *l'éditeur de la traduction américaine du dernier livre de J. Le Dentu :* 100 Questions, 100 Réponses ? »

Il s'agit de Hart Publishing Cy — 12 East 12th Street — New-York - N.Y. 10003.

DANGER DU DOUBLE EMPLOI

Méfiez-vous des cartes inutiles, c'est-à-dire de celles qui peuvent faire double emploi avec celles du partenaire. *Les enchères* modernes s'efforcent de plus en plus d'aider à découvrir ces duplications de valeur afin d'éviter de demander des manches ou des chelems infaisables.

	Nord	
	♠ — ♥ 9 6 5 4 ♦ A 6 2 ♣ A R D [.] 5 3	
Ouest ♠ A 8 7 6 5 ♥ 7 ♦ V 8 7 4 ♣ 8 7 4	N / O E / S	**Est** ♠ [.] V 4 3 ♥ [.] 10 8 2 ♦ [.] D 10 5 ♣
	♠ R 10 9 [.] ♥ A R D [.] ♦ 9 3 ♣ V 10 6	

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Poubeau	Wertans	Stoppa	Meyer
—	1 ♣	passe	1 ♥
passe	3 ♥	passe	3 ♠
passe	4 ♥	passe	passe...

La manche à cœur a été réussie sans difficulté, mais il aurait fallu l'entame de l'as de pique pour faire le chelem à cœur. En revanche, *SIX TREFLES sont réalisables* à cartes ouvertes contre l'entame à carreau. Pourquoi ?

Note sur les enchères :

Quand Sud, sur « 3 ♥ », a déclaré « 3 ♠ » pour montrer qu'il acceptait le chelem et qu'il avait des valeurs à pique par le roi ou l'as, Nord a renoncé au chelem car cette force à pique faisait double emploi avec sa coupe d'entrée. Toutefois, s'il ne renonce pas au chelem, la seule bonne enchère est de dire « 5 ♥ » sur « 3 ♠ », car cette annonce demande au partenaire d'aller au chelem si ses atouts sont très solides, ce qui était le cas.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 90

CORPS CONTRE CORPS

Championnat des jeunes des Pays-Bas, 1978.

Blancs : Fav EENENNAAM
Noirs : J. de HEI
Ouverture : Barteling
Réplique : Raphaël

1. 33-28	19-23 (a)	27. 38-33	4-9
2. 28×19	14×23	28. 48-42 ! (j)	
3. 39-33	10-14		9-14 (k)
4. 44-39	14-19	29. 33-29 !! (l)	
5. 33-28 (b)			24×33
	17-22 (c)	30. 28×39 (m)	
6. 28×17	12×21		17×22
7. 39-33	5-10	31. 26×17	11×27
8. 32-28	23×32	32. 34-29	23×34
9. 37×28	10-14	33. 32×12	8×17
10. 41-37	7-12	34. 27×9 !	3-8*
11. 37-32	1-7	35. 40×29	25×23
12. 46-41	18-23	36. 9-4 ! (n)	28-25
13. 41-37	12-18	37. 35-30	25×34
14. 31-27	7-12	38. 39×30	8-12 (o)
15. 50-44	11-17 (d)	39. 4-27	14-20
16. 44-39	21-26	40. 31-26 (p)	
17. 37-31	26×37		23-29 ?
18. 42×31	17-21	41. 42-38	28-25
19. 47-42	2-7	42. 27-32	25×34
20. 34-30	20-24	43. 32×5	12-18
21. 28-22 (e)	7-11	44. 5-32	15-20
22. 33-28	14-20 ! (f)	45. 43-38 !! (q)	
23. 31-26			34×43
	12-17 ! (g)	46. 32-21 !	43×41
24. 42-37	9-14	47. 21×46 !	29-33
25. 39-34	20-25	48. 46-41	24-29
26. 36-31 (h)		49. 41-47 Abandon.	
	14-28 (i)		

NOTES

a) La réplique la plus usuelle est (18-23). Le coup du texte (19-23), ou réplique Raphaël, très rarement usitée [premier exemple dans le cadre de ces chroniques], peut être interprété comme une intention de pratiquer un jeu ouvert au stade de l'ouverture.

b) Ne permet pas (5-10 ??) ou (4-10 ??) à cause de 6. 28-22 (18×27) 7. 31×22 (17×28) 8. 34-29, etc. B + par cette application simple du thème du coup de mazette.

c) (17-21) est, en principe, plus fort, car possibilité d'installer un clou par (21-26) susceptible de rendre laborieux, sinon aléatoire, le développement de l'aile gauche des Blancs. Ce clouage eût été imparable puisque, après 31-26 ?? (4-10) [entre autres coups d'attente après l'attaque du pion noir à 21 par 31-26] 26×17 (11×44) N+1.

d) Dans cette position, les Noirs dameraient par (17-22) 28×26 (23-29) 34×23 [si 33×24 résultat identique] (19×50) N+.

e) Les Blancs prennent des risques avec une position, sur leur aile gauche, à tout le moins acrobatique. Plus prudents étaient 30-25 ou 31-26. Le coup du texte menace toutefois du gain du pion ou du coup dame : 21... (14-20 ? par exemple) 22. 22-17 (21-26) [pour éviter la perte du pion] 23. 17-11 ! (26×28) [la prise majoritaire est obligatoire] 24. 11×2 et si (28-32) 25. 33-28 ! (32×21) 26. 30-25 ! (23×32) 27. 25×23 (18×29) 28. 38×27 (21×32) 29. 39-34 ! [pour sauver la dame de la capture par (13-19)] et si :

e1) ... (29-33) 30. 43-38 (32×43) 31. 49×20 (15×24) 32. 34-29 [encore pour sauver la dame] (24×33) etc. léger avantage aux Blancs [comme dans cette position, la dame a, en principe, la valeur de trois pions ennemis] bien que la dame soit neutralisée. L'étude des suites envisageables supposerait de longues analyses.

e2) ... (32-38) 30. 43×32 ! [et non 42×33 ? (29×38) 43×32 (13-19) 2×13 (9×18) etc. N+1 après la prise de la dame et donc + probable] (29-33) [menaçant à nouveau de prendre la dame par (13-19)] 31. 34-29 est forcé, n'évite pas la prise de la dame mais, en toute hypothèse, permet aux Blancs de maintenir l'égalité numérique après cette passe d'armes particulièrement animée et qui se termine sur un léger avantage positionnel en leur faveur.

f) Interdisant :
23. 30-25 ? (21-26 !) [meilleur sans doute que (12-17) bien que le résultat final soit numériquement identique] 24. 25×14 (19×10 !) 25. 28×30 (26×17 !) N+1.

g) Coup en apparence très naturel, sans danger immédiat pour l'ennemi. La réalité est différente ; en effet, si 24. 30-25 ? (24-29 !) 25. 25×14 (19×10). [cette prise en arrière est l'une des caractéristiques du thème du coup du talon] 26. 28×19 (17×37) 27. 42×31 m (13×24 ! g1) 28. 26×17 (11×22) 29. 39-34 [pour rétablir l'égalité numérique] (18-23) 30. 27×18 (23×12) 31. 34×23 (15-20 !) 32. 43-39 (10-15!) [menaçant du +1 par (24-30) 35×24 (20×18)] 33. 39-34 m (24-29 !) 34. 23-19 m (9-13) 35. 34×23 (13×24) [menace à nouveau du + 1 par (24-30)] 36. 40-34* (24-29) 37. 23-19* (29×40) 38. 45×34 m (4-10 !) [esquisse d'un mouvement d'enveloppement] 39. 34-29 ou ? (3-9 !) et dès lors les Noirs sont assurés du +1 en attaquant le pion ennemi à 19 par (9-13), les Blancs étant dans l'impossibilité de défendre ce pion à 19, puisque sur 35-30?? (20-24) 29× 20 (15×35), etc N+.

g1) Et non (21×32 ?) 28. 38×27 (13×24) 29. 27-21 (16×27) 30. 31×2 B+ après ce coup de dame.

h) Il suffit de constater la compacité des formations, notamment sur l'aile gauche des Blancs, pour convenir s'il ne s'agissait d'un âpre combat, que le corps à corps a fait place à une partie de corps contre corps. Mais cette impression sera fugace... d'autant que les Blancs jouent davantage le coup que la position.

i) Si (3-9), les Blancs n'auraient bien sûr pas exécuté le coup de dame 27. 34-29 (24×42) 28. 49-44 (25×34) 29. 40×29 (23×34) 30. 43-38 (42×33) 31. 28×30 (17×28) 32. 32×3 mais (21×41) N+2 avec passage à dame, donc gain certain à plus ou plus loin terme.

j) Les Blancs jouent effectivement le coup : ils viennent de tenter la faute pour placer une combinaison.

k) La faute. Le coup juste semble être (8-12).

l) Le début d'une combinaison dont le thème majeur repose sur le mécanisme du coup du talon (terme imagé).

m) Cette prise en arrière est l'une des caractéristiques de ce thème.

n) Une nouveauté ! peut-être : tout au moins en ce qui concerne la manière avec laquelle le coup de dame a été exécuté et cette position, après (3-8), de ce pion blanc en collage à 9.

o) Menaçant de capturer la dame par (12-18) 3×11 (6×17).

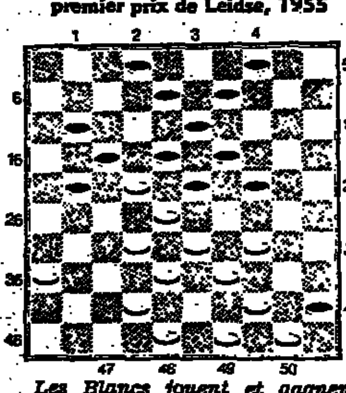
p) Une gaffe étonnante à ce niveau-là : la dame peut être prise par le simple deux pour un (12-18) 27×14 (20×29).

q) Mais les Blancs vont conclure avec brio et faire oublier cette gaffe.

SOLUTION DU PROBLEME n° 89

[Noirs : pions à 5, 8, [.], 10, 15, 23, 29, 35 et 36 - Blancs : pions à 16, 20, 22, 27, 32, 37, [3]8, 40 et 44] : 22-18 ! 23×12 [si d'abord (15×24), résultat final identique] 27-22 (15×24) 22-18 (12×23) 16-11 (6×17) 37-31 (36×27) 32×5 ! [application, parmi d'innombrables, du thème du coup de l'express] (24-30*) 5×41 !! (30-34*) 41-47 (34×45) 44-40 (35×44) 38-33 (39×38) 47×50 ! +par blocage (la paternité de cette finale, à partir de 5×41, est attribuée au maître soviétique K.-W. Kruijwijk.

PROBLÈME
J.V.D. BOOGAARD
premier prix de Leidse, 1955



Les Blancs jouent et gagnent en treize temps (difficile).

● Voici les sept premiers temps de part et d'autre . 42-37!! (18×27) 33-29! (24×31) 44-40! [mise à profit subtile d'un temps de repos] (27×38) 36×7 (2×11) 50-44 ! [mise à profit d'un second temps de repos, obtenu, lui aussi, par l'originalité et la complexité du mécanisme] (23×32) 39-33 (38×29) 34×21 ! [application du thème du coup de la trappe] (45×34), etc. (Solution complète dans la prochaine chronique).

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

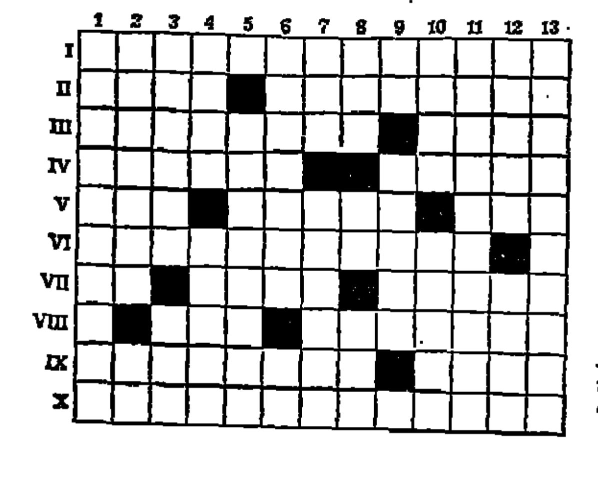
MOTS CROISÉS
GRILLE N° 34

Horizontalement

I. Elle n'est pourtant pas inconnue. — II. Long pépin ; Plus que gris. — III Ami de César ; Un peu gris. — IV. Pour les vieux poêles et les vieilles pistes ; Bois. — V. Roi d'Israël ; De droite à gauche c'est une question de temps ; En deux chiffres, outre-Manche. — VI. Elle provient d'un travail souterrain. — VII. Préposition ; Vit la fin des guerres de religion ; D.D fut ce bébé. — VIII. Fait ; Mort à Spolète ou à Chantilly. — IX. Comestible mais rarement au menu ; Un ange ? — X. Un Français y gouverna, récemment.

Verticalement

1. Pascal le déplorait. — 2. Ce sont des réponses en quelque sorte ; Redoublée. — 3. Pur ; Un peu d'article. — 4. Une frontière qui a fait parler d'elle ; Près du gave de Pau. — 5. Institution pour l'instruction. — 6. Sent le renfermé ; Acte 2, acte 3. — 7. Drôle de nom pour un jeune loup ; Dressa. — 8. Dame ; Entre les bords ; De la mie d'une certaine façon. — 9. C'est un peu le Nord ; Vieille friandise. — 10. Suppôt de Satan ; Visionnaire féroce. — 11. Vieux fonctionnaire municipal. — 12. Italienne ; A mauvaise réputation. — 13. Attendit le messie.



SOLUTION DU N° 33

Horizontalement

I. Anachronisme. — II. Poteau ; Aliène. — III. Outsiders ; Lie. — IV. Surseoir ; Dose. — V. Trie ; Inanimés. — VI. Res ; Festivals. — VII. The ; Train. — VIII. Pleur ; Ei ; Sepo. — IX. Hier ; Riche ; On. — X. Enseignements.

Verticalement

1. Apostrophe. — 2. Nouure ; Lin. — 3. Attristées. — 4. Cesse ; Hure. — 5. Haie ; Fer. — 6. Rudoie ; R.G. — 7. Einstein. — 8. Narratrice. — 9. Ils ; Nia ; Hm. — 10. Si ; Divisée. — 11. Mélomane. — 12. Enisel ; Pot. 13. Sécessions.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)
N° 34

Horizontalement

1. AACELMNO (+ 1). — 2. AACENPRT (+ 1). — 3. AAGRSTT. — 4. AENORSU (+ 3). — 5. AERRSSU (+3). — 6. EMNOSTT. — 7. AEGILRTU (+ 1). — 8. EEEELSSU. — 9. EIISTTT. — 10. EEILMTT (+ 1). — 11. ACEHSST (+ 1). — 12. ADEELSU. — 13. EEEITUX. — 14. CEEIOSSTX.

Verticalement

15. AEEGILRT (+ 2). — 16. AEINNRTT (+ 4). — 17. AIINRTU (+ 3). — 18. AEEISTT (+ 5). — 19. AEIRSSTT (+6). — 20. AEEIRST. — 21. AEELRSSZ. — 22. DEEORST (+ 1). — 23. ACEEORT. — 24. EILLOSU. — 25. CEEFIORT (+ 1). — 26. ACEIRTU (+ 4). — 27. AAESSTUX.

SOLUTION DU N° 33

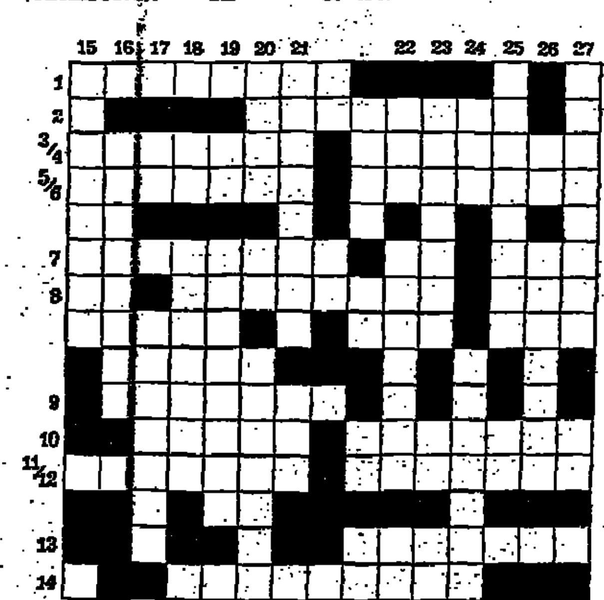
Horizontalement

1. HIRSUTE (HUITRES). — 2. MINUTIE. — 3. ANNALITE (ALIENANT, ANNELAIT). — 4. COUENNE. — 5. TITRASSE (ARTISTES, RESISTAT, RETISSAT, STRIATES, TRESSAIT, TSARISTE). — 6. AIGUISE. — 7. VITRAMES. — 8 EPAISSIR (PISSERAI). — 9. DELABRAI. — 10. CORSAIRE (CARROIES, CORSERAI, CROISERA, OCRERAIS). — 11. GREDINE (GEINDRE, DENIGRE). — 12. [A]LIENNE. — 13. ALESERA (REALESA).

Verticalement

14. HICKORY. — 15. SUEDINE (DESUNIE, DINEUSE, ENDUISE). — 16. NATALITE. — 17. NICHERA (CHINERA, CHAINER, ARCHINE). — 18. MORMONE. — 19. ENERGIE. — 20. CONSEILS (CISELONS). — 21. MALSAINES (ANIMALES, LAINAMES). — 22. FAUFILA (AFFLUAI). — 23. EGRISAI (AIGRIES). — 24. ENSILEE (ENLIEES, ENLISEE). — 25. TERMITE (METRITE). — 26. SAUTOIR (OUTRAIS, ROUTAIS, SOUTIRA, TROUAIS). — 27. EMINENT. — 28. UREMIES (MIREUSE, RIMEUSE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



(*) Jeu déposé.

ÉDUCATION

Pour une n[illegible]uvelle politique de coopération universitaire

I[illegible] Une attente majeure du dialogue Nord-Sud

De plus en plus les pays du tiers-monde se tournent vers la France en lui demandant de les aider à mettre en place les institutions et à former les hommes nécessaires à leur développement économique et technoigique. Or l'organisation actuelle de la coopération ne permet pas de répondre à cette demande de façon satisfaisante. M. Michel Guillou, président de la commission des relations extérieures de la conférence des présidents d'université, présente ici une série de propositions qui seront discutées le 5 avril par la conférence des présidents.

par MICHEL GUILLOU (*)

L'intérêt national implique aujourd'hui, comme par le passé, que la France soit fortement présente à l'étranger. Dans le contexte économique actuel, les entreprises doivent non seulement exporter, mais aussi s'implanter à l'extérieur. La coopération Nord-Sud nous impose de participer à la formation des hommes des pays en développement. La culture française doit être présente et prendre part à l'élaboration des valeurs culturelles du monde de demain.

Pour assurer cette présence essentielle, la France a besoin d'hommes de qualité qui acceptent de s'expatrier pour plusieurs années. Cependant, on constate que nos compatriotes, qu'ils soient cadres d'entreprise, hauts fonctionnaires ou universitaires, accep[illegible] moins en moins de quitte[illegible] pays. Tendance de toujo[illegible] peuple français, ce compte[illegible] sédentaire s'accuse dange[illegible]t dans la société contem[illegible], du fait, entre autres [illegible] l'accroissement du niveau [illegible]e, du travail de l'épouse [illegible] se généralise, des difficultés [illegible] scolarisation des enfants e[illegible] risques de la vie d'expatrié[illegible].

Plus en[illegible], la *société française d'a[illegible]rd'hui pénalise le coopérant*, [illegible] trouve difficilement se[illegible]sérer à son retour, voit le plu[illegible]uvent sa promotion prendr[illegible] d[illegible]ard et, par ailleurs, est m[illegible] c[illegible]déré par ses pairs. Partir à [illegible]anger ne s'explique pour bea[illegible] que par une motivation su[illegible]e ou une médiocrité [illegible] impossible la réussite d[illegible] carrière au sein de l'Hexagone.

Il de[illegible] impossible de disposer, pour s[illegible] hors de nos frontières, des [illegible]ommes que requièrent s[illegible] p[illegible]que et ses intérêts. Face [illegible] bilan catastrophique pour l'ave[illegible]t compte tenu des tendances [illegible]ondes de la société française [illegible] repliement sur elle-même – [illegible]ait de plus en plus carrièr[illegible] s[illegible]ace, — il apparaît indispensa[illegible] de *promouvoir le service [illegible] l'[illegible]nger* par des mesures généra[illegible] Il faut tout mettre en œuvre [illegible] sensibiliser l'opinion [illegible]bli[illegible], afin de susciter un ch[illegible]ge[illegible] des mentalités et afin q[illegible] la *[illegible]ission de coopération devienne socialement valorisante.*

Dans le même temps, on assiste à une demande pressante de coopération des pays africains, et plus généralement des pays en développement, qui se tournent à nouveau vers la France pour assurer la formation des hommes dont ils ont besoin pour mener à bien le transfert des technologies et réussir leur industrialisation.

L'imprégnation technologique des pays en développement pose, essentiellement, un problème de culture, qu'il s'agisse de « transférabilité » de la technologie, de mise en valeur de technologies appropriées ou de technologies endogènes.

Transmettre le savoir-faire

Différents colloques ou séminaires ayant trait au transfert des technologies et à la pédagogie, en particulier les premières Journées internationales de technologie de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), qui se sont tenues, à Dakar (1), ont révélé l'urgence qui s'attache à la formation d'hommes maîtrisant à la fois leur culture et les demandes de la culture technologique d'aujourd'hui, capables de ce fait d'assurer le développement de leur nation. Il s'agit d'une des attentes majeures du dialogue Nord-Sud. *Cette formation implique la mise en œuvre d'une nouvelle coopération universitaire dépassant la dichotomie: coopération technique et économique-coopération culturelle et universitaire.* Seule une coopération organisée en fonction et en faveur du développement est susceptible de répondre à l'attente des pays en voie d'industrialisation rapide qui souhaitent organiser leur avenir en maîtrisant leurs richesses naturelles, en développant leur économie par la création et l'essor d'un potentiel industriel, agricole ou commercial, tout en affirmant ou retrouvant leur identité culturelle.

Jusqu'à présent, l'acquisition du savoir formait le principal *objet de la coopération. Il s'agit* maintenant de transmettre aussi le savoir-faire. Ce second volet, issu d'une longue tradition, porte l'empreinte de la société qui l'a conçu, sa « transférabilité » prend donc une dimension culturelle *qui nécessite des précautions afin* d'éviter le placage artificiel dû à un transfert sans discernement sur une société qui ne se sent pas concernée par un système qu'elle n'a pas engendré et dont elle ne ressent pas immédiatement le besoin.

La demande de formation qui nous est faite est quasi générale et provient tout à la fois du continent africain — sans d'ailleurs se limiter aux pays francophones, — des pays d'Amérique latine, de l'Asie, du Moyen-Orient. Elle correspond à un des défis de notre époque.

Trois types de demandes sont prioritaires :

— *La création* d'établissements et plus précisément d'établissements d'enseignement supérieur technologique, de filières et de laboratoires de recherche par une action d'ingénierie pédagogique ;

— *Le développement* de ces nouvelles structures, en particulier par la « formation des formateurs » ;

— *L'enracinement* par une collaboration suivie, un échange d'enseignants et d'étudiants et surtout par la poursuite de recherches en commun.

Si les différents Etats entendent définir et assurer le développement de leurs propres modèles universitaires en fonction de leurs impératifs nationaux, ils désirent, de plus et de façon complémentaire, utiliser sur des bases contractuelles le système universitaire français pour former ou perfectionner rapidement en France certains de leurs cadres et de leurs formateurs.

Cette demande, à l'échelle des pays ou même d'un continent, intéresse la formation prioritaire d'ingénieurs, de médecins, d'administrateurs, de gestionnaires, de cadres intermédiaires (techniciens supérieurs), de chercheurs et d'enseignants. Elle peut aussi avoir pour objectif le recyclage et la formation continue d'un personnel déjà qualifié venant acquérir une formation complémentaire.

Cette forme de coopération permet à un pays de disposer des formations qui ne peuvent être satisfaites par son propre système éducatif. Elle lui assure pour les besoins du développement l'ouverture indispensable sur l'extérieur, et en particulier sur la technique et la culture technologique des pays développés.

La formation des hommes dans la coopération classique, actuellement la plus répandue, n'est pas satisfaisante. Elle conduit des étudiants étrangers à entreprendre des études supérieures en France en dehors de tout accord général faisant intervenir les priorités socio-économiques du pays concerné ainsi que son appareil universitaire. Elle est marquée par un risque important de « fuite de cerveaux », la formation dispensée étant adaptée aux exigences de la société industrielle française et non à celles de la société du pays de l'étudiant. Pour ce pays dont elle ignore le système éducatif, elle n'engendre que peu ou pas de capacité d'innovation, dans la mesure où les diplômés auront, s'ils reviennent, le plus grand mal à exploiter leur acquis et aborderont le plus souvent une carrière administrative sans utiliser leurs compétences techniques.

Une réponse d'ensemble

Face à cette demande, quelle est la capacité de réponse de la France ? La palette offerte par l'ensemble des universités et grandes écoles françaises est suffisamment riche, et l'autonomie et l'originalité propres à chaque université permettent une réponse souple, adaptée à la diversité de la demande. Par contre, il est nécessaire de s'interroger sur l'organisation de notre coopération actuellement prise en charge par de multiples organismes et plusieurs départements ministériels. Cette dispersion n'est favorable ni à une réflexion d'ensemble ni à la cohérence de l'action, alors que l'importance, la nature des demandes formulées par les pays en développement réclament *de la France une réponse intégrée* pour assurer en permanence la qualité et le suivi.

« *La politique de coopération (...) n'a de chances de se poursuivre et de réussir que si la nation française la comprend et apporte son adhésion* », écrivait dans *le Monde* du 21 avril 1977 M. Galley, ministre de la coopération. Ainsi, dans l'enseignement supérieur, il n'y a pas de coopération possible si les responsables universitaires et leurs établissements n'y sont pas associés.

Il apparaît souhaitable de confier à une structure nationale de réflexion et d'animation, la responsabilité de conduire la coopération en matière de formation. Regroupant les diverses structures ministérielles concernées, dirigée par des hommes compétents et motivés, disposant de la maîtrise des moyens accordés, cet organisme devra évaluer et mettre en œuvre les possibilités de réponse françaises, étudier les conditions d'incitation, coordonner et planifier les actions de coopération des établissements d'enseignement supérieur engagés (universités, grandes écoles d'ingénieurs, écoles de commerce), et proposer au gouvernement les décisions à prendre pour assurer la cohérence et le succès de l'action.

Contrairement à ce qui s'est fait par le passé, il apparaît nécessaire d'organiser un effort de coopération s'appuyant sur l'ensemble des établissements universitaires. Les actions individuelles — on dénombre actuellement entre 12 000 et 15 000 missions de courte durée — doivent pour une large part laisser le champ libre à une coopération confiée aux établissements. Ainsi, la coopération universitaire devenue institutionnelle s'insérera dans la stratégie de développement des universités françaises.

(*) Président de l'université de Paris-Val-de-Marne.

(1) Pédagogie africaine en technologie. Premières Journées internationales de technologie de l'AUPELF, Dakar, 12-17 décembre 1977.

Prochain article :

RÉPONDRE AUX BESOINS DU DÉVELOPPEMENT

ÉDUCATION

UNE JOURNÉE D'ÉTUDE DE LA FEN

« Ne brûlons pas d'abord l'inspecteur »

« Même si nous devons remettre en cause fondamentalement l'inspection, ne brûlons pas d'abord l'inspecteur. Il est peut-être, plus qu'on ne l'imagine, une garantie. A nous de l'aider, de l'inciter ou de l'obliger à l'être plus encore. » M. André Henry, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), a pris ainsi la défense de l'inspecteur (1) au cours d'une récente journée d'étude à Paris. Parmi les quarante-quatre syndicats qui la composent, la FEN compte à la fois des syndicats d'inspectés (instituteurs et professeurs) et des syndicats d'inspecteurs. Contestée par de nomberux enseigants, l'inspection est *« perçue avant toute chose comme influant sur le déroulement de la carrière beaucoup plus que comme agissant sur la formation, le contenu de l'enseignement, la qualité de l'éducation »*, a expliqué M. Michel Gevrey, secrétaire pédagogique du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.). Pour *beaucoup d'enseignants, en effet*, l'image de l'inspecteur est celle d'un examinateur qui, après une heure de visite, se prononce sur des années de travail. Un jugement qui déterminera la promotion comme la mutation de l'enseignant.

Fortement critiquée au cours de cette journée, la « note d'inspection » s'est même vu refuser par certains syndicats la qualité de *« moyen scientifique d'évaluation »*.

Ces derniers souhaiteraient trouver un système d'appréciation prenant davantage en compte la globalité du travail de l'enseignant, ou de l'équipe pédagogique. La suppression pure et simple de la notation parait cependant difficile, *« le système actuel de la fonction publique étant fondé sur des diplômes hiérarchisés, impliquant des notations »*.

Tel Janus...

Mais le rôle de l'inspecteur ne devrait pas se limiter à cette seule fonction. *« Tel Janus*, commente Mme Gisèle Dessieux, secrétaire nationale de la FEN, *il a deux visages : inspecteur-barème et inspecteur-animateur pédagogique. »* Il doit, en effet, aider de ses conseils les enseignants, soit en les rencontrant individuellement, soit en groupe, lorsqu'il existe des équipes pédagogiques. *« Nous avons beaucoup de difficultés lorsqu'il s'agit d'animer ou d'informer, car nous sommes trop peu nombreux »*, explique, pour sa part, un inspecteur de l'enseignement primaire.

Au terme de cette journée marquée par de nombreuses interventions contradictoires, pas de conclusions, mais la réflexion doit continuer au sein de chaque syndicat de la FEN sur *« l'évaluation »*, notion qui tend à remplacer celle d'inspecteur. L'évaluation serait établie à partir d'une observation continue de l'enseignant et en collaboration avec l'équipe éducative.

« Nous sommes là pour défendre le droit des élèves », expliquait une jeune inspectrice d'école maternelle, très étonnée que sa fonction puisse être remise en question. L'inspecteur conseille et *« note les enseignants dans l'intérêt des enfants »*. Qu'en pensent-ils et qu'en pense leur maitresse ? — S. B.

(1) Il s'agit des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale (IDEN), des inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'enseignement technique.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU SECONDAIRE

Léger recul du SNES au profit du SGEN

Les résultats des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants des personnels d'éducation dans les commissions administratives paritaires nationales (C.A.P.N.) des établissements du second degré viennent d'être rendus publics. Le précédent scrutin avait eu lieu en 1975. Voici les résultats dans les catégories où les enseignants sont les plus nombreux (1) :

● *Agrégés :* Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FEN) : 50,13 % et 5 sièges (51,90 % en 1975) ; Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) : 22,24 % et 2 sièges (19,88 %) ; Syndicat national des lycées et collèges (SNALC, modéré) : 19,63 % et 2 sièges (19,09 %) ; Confédération nationale des groupes autonomes (C.N.G.A., modéré) : 6,14 % (6,81 %) ; Syndicat C.F.T.C. de l'éducation nationale, de la recherche et des affaires culturelles (SCENRAC) : 1,84 % (3,28 %).

● *Certifiés :* La liste SNES-FEN obtient 55,08 % et 10 sièges (56,76 % en 1975) ; SGEN-C.F.D.T. 20,53 % et 3 sièges (18,22 %) ; SNALC 16,42 % et 2 sièges (16,34 %) ; C.N.G.A. 4,59 % (5,2 %) ; Syndicat national des lycées et collèges (S.N.L.C.-F.O.) 2,27 % (1,83 %).

● *Adjoint d'enseignement* : la liste SNES-FEN obtient 59,70 % et 3 sièges (63,20 %) ; SGEN C.F.D.T. 23,68 % et un siège (20,35 %) ; SNALC-C.G.C. : 13,43 % (13,07 %) ; C.N.G.A. : 3,15 % (3,34 %).

● *Professeurs techniques adjoints de lycée technique :* SNES-FEN : 67,38 % et 4 sièges (74,93 %) ; SGEN-C.F.D.T. : 13,37 % (10,14 %) ; SNALC : 8,99 % (6,80 %) ; C.N.G.A. : 6,83 % (4,66 %) ; SCENRAC : 3,39 % (3,27 %).

Ces élections ne modifient pratiquement pas la répartition des sièges dans la CAPN. Mais elles mettent en évidence l'érosion du SNES qui reste néanmoins le syndicat majoritaire du second degré. Ce recul semble profiter au SGEN, qui progresse dans tous les collèges (6,27 % chez les conseillers principaux d'orientation et plus de 9 % chez les conseillers d'orientation). Le SNALC, lui, gagne légèrement en pourcentage chez les agrégés et les certifiés.

(1) Nous limitons les résultats aux agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement, laissant de côté les chargés d'enseignement, les professeurs d'écoles normales nationales d'apprentissage, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation.

Le conflit dans les Côtes-du-Nord à propos du B.E.P.C.

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES REJETTE LA REQUÊTE DE SIX ÉCOLES PRIVÉES

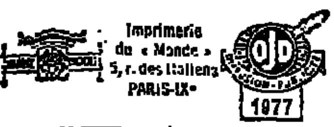
(De notre correspondant.)

Rennes. — Le tribunal administratif de Rennes a rejeté, le mercredi 28 mars, une requête présentée par six écoles privées des Côtes-du-Nord, qui demandaient l'annulation pour excès de pouvoir des décisions des jurys d'examen du B.E.P.C. dans l'arrondissement de Dinan, en date du 23 juin 1978 (*le Monde* daté 18-19 mars 1979).

Dans un tract, le Syndicat national des instituteurs (SNI) avait demandé aux membres des jurys de refuser la dispense d'examen aux élèves de l'enseignement privé, et les résultats avaient été à la mesure de l'influence de cette organisation syndicale.

Reprenant les conclusions de M. Coat, commissaire du gouvernement, sur l'irrecevabilité de la requête, le tribunal n'a pas eu à évoquer les atteintes au principe de l'égalité de traitement entre les élèves de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public engendrées par les directives du SNI. Il a, en effet, considéré que les six établissements ne justifiaient pas *« d'un intérêt personnel direct et certain à l'annulation d'ensemble des résultats de l'examen concerné »*. Les six écoles privées ne pouvaient que produire un mémoire en intervention à l'appui d'une requête principale, qui devait être présentée par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les parents des élèves concernés. — Y. E.

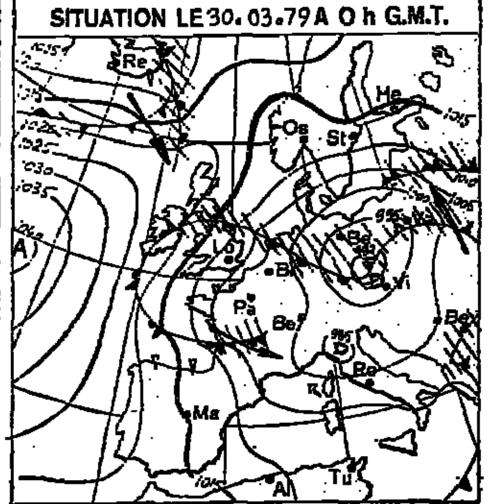
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30.03.79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 31.3.79 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 30 mars à 0 heure et le samedi 31 mars à 24 heures :

Un flux assez froid, de secteur nord, persistera sur la France entre les basses pressions de l'Europe centrale et les hautes pressions de l'Atlantique.

Samedi 31 mars, le temps sera frais sur l'ensemble de la France, et quelques gelées se produiront le matin dans le centre et le nord du pays. Le ciel, variable, sera le plus souvent très nuageux.

Il y aura des éclaircies assez belles près de la Méditerranée, en Vendée et sur le sud de la Bretagne, mais aussi des averses, surtout sur les versants nord des massifs montagneux, où elles donneront de la neige à partir de 500 mètres.

Les vents, de secteur nord, faibles ou modérés dans l'intérieur, seront parfois assez forts près des côtes et en mer.

Vendredi 30 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 007,2 millibars, soit 755,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 mars ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 12 et 7 degrés ; Biarritz, 9 et 4 ; Bordeaux, 9 et 2 ; Brest, 7 et 5 ; Caen, 6 et 3 ; Cherbourg, 5 et 3 ; Clermont-Ferrand, 6 et 2 ; Dijon, 8 et 3 ; Grenoble, 6 et 3 ; Lille, 7 et 3 ; Lyon, 7 et 3 ; Marseille, 13 et 4 ; Nancy, 5 et 2 ; Nantes, 8 et 4 ; Nice, 1? et 7 ; Paris-Le Bourget, 6 et 2 ; Pau, 8 et 4 ; Perpignan, 13 et 5 ; Rennes, 7 et 4 ; Strasbourg, 5 et 3 ; Tours, 8 et 3 ; Toulouse, 8 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 23 (min.).

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 4 degrés ; Amsterdam, 9 et 4 ; Athènes, 20 et 11 ; Berlin, 8 et 5 ; Bonn, 10 et 3 ; Bruxelles, 8 et 4 ; Le Caire, 30 et 18 ; Iles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 4 et 2 ; Genève, 5 et 2 ; Lisbonne, 14 et 5 ; Londres, 8 et 4 ; Madrid, 11 et —1 ; Moscou, 4 et 1 ; Nairobi, 27 et 18 ; New-York, 8 et 8 ; Palma-de-Majorque, 15 et 7 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, 3 et 1.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 30 mars 1979 :

DES DECRETS

● N° 79-249 du 27 mars 1979, modifiant les titres III et VI du livre IX du code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat en ce qui concerne le congé de formation, la rémunération et la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle et les fonds d'assurance-formation) ;

● *N° 79-250 du 27 mars 1979*, fixant les montants et les taux de rémunération et indemnités des stagiaires de formation professionnelle ;

● *N° 79-251 du 27 mars 1979*, pris en application de l'article L.990-8 du code du travail ;

● N° 79-252 du 27 mars 1979, fixant la liste des documents d'information qui doivent être fournis au comité d'entreprise en application de l'article L.432-1 (alinéa 6) du code du travail ;

● N° 79-254 du 29 mars 1979, fixant les conditions d'application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de la réforme des impôts locaux.

Stages

● *Les stages de l'U.F.C.S. : précision.* — Pour obtenir des renseignements sur les stages de formation organisés par l'Union *féminine civique et sociale*, il faut appeler le 272-17-26 ou le 272-19-18. Le numéro qui était indiqué dans *le Monde* du 27 mars était erroné.

Visites et conférences

SAMEDI 31 MARS

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Allaz : « L'hôtel de Sully ».

15 h., cour Carrée, pavillon de l'Horloge, Mme Lemarchand : « Histoire du Louvre et de ses habitants ».

15 h., 60, boulevard Saint-Michel, Mme Pennec : « L'hôtel de Vendôme ».

15 h., 60, rue des Archives, Mme Vermeersch : « Hôtel de Soubise » (Caisse nationale des monuments historiques).

16 h., Grand Palais : « Exposition Chardin » (Approche de l'art).

11 h. 45, Grand Palais : « Exposition Chardin » (Arcus).

15 h. 15, 2, rue des Carmes : « Le quartier de Saint-Benoit-le-Bien-Tourné » (Mme Barbier).

15 h., 60, boulevard Saint-Michel : « L'hôtel de Vendôme » (Histoire et Archéologie).

16 h., 3, rue Royale : « Chez Maxim's » (M. de La Roche), entrées limitées.

15 h., portail central, M. Ch. Gusaco : « Notre-Dame de Paris » (Lutèce-Visites).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (M. Teurnier).

15 h. 15, entrée principale : « Le cimetière du Père-Lachaise » (Tourisme culturel).

11 h., Grand Palais : « Exposition Chardin » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. J. Rabeyrin : « La famille joue-t-elle encore son rôle ? » ; M. H. Spade : « Le matin de Fiesole » ; Mme G. Juramie : « Les femmes à la conquête du pouvoir » (Club du Faubourg).

14 h. 45, mairie annexe du 10e, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin, M. Wilhelm : « Sauvegarde de Venise » (projection).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Ch. Pisot : « Les fondements de la géométrie élémentaire ».

15 h., palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « Van Eyck, Splendeurs des ducs de Bourgogne ».

16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de la vie » (entrée libre).

17 h., 147, avenue de Malakoff, M. F. Schwarz : « Le monde moderne face à l'architecture traditionnelle » (Nouvelle Acropole).

17 h., 184, boulevard Saint-Germain, M. H. Théry : « La vallée du Sao-Francisco » (projection).

21 h., 15, rue Georges-Bizet, docteur Nahum, M. Raoul Journo : « Juifs de Tunisie : mémoire et devenir. Musique et histoire ».

DIMANCHE 1er AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, métro Etienne-Marcel, Mme Allaz : « Des Halles à Beaubourg ».

15 heures, métro Père-Lachaise, Mme Oswald : « Cimetière du Père-Lachaise ».

15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Wermeersch : « Hôtel de Sully ».

15 h. et 17 h. 15, palais de Chaillot, salle du Musée des monuments français, Mme Thibaut : « Art et civilisation de l'Europe » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La Mosquée » (Approche de l'art).

10 h. 30, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire : « Le premier homme « homo habilis » (L'Art pour tous).

15 h., 93, rue de Rivoli : « Salons du ministère des finances » (Mme Barbier).

15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Hôtel de Soubise » (Mme Ferrand).

15 h., 277 bis, rue Saint-Jacques : « Le Val-de-Grâce » (Histoire et Archéologie).

15 h., 20, rue de Tournon : « Le palais du Luxembourg » (M. de La Roche).

15 h., métro Arts-et-Métiers : « L'étrange quartier des Gravilliers » (Paris inconnu).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (M. Teurnier).

14 h. 45, 1, quai de l'Horloge : « La Conciergerie » (Tourisme culturel).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La Mosquée » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La méditation transcendantale et la conscience cosmique » (entrée libre).

15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Etats de conscience supérieurs et méditation transcendantale » (entrée libre).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Paul-Hubert Février : « Un compagnon de Napoléon : le maréchal Lannes » (Les Artisans de l'esprit).

17 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Les pouvoirs latents dans l'homme » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

Concours

● *P.M.I.* — Un concours sur titres est ouvert à la préfecture du Calvados pour le recrutement de deux médecins de Protection maternelle et infantile. Les candidatures doivent parvenir avant le 31 mai 1979 à la préfecture du Calvados, service du personnel.

● *Le centre hospitalier régional de Brest* recrute un ingénieur informaticien analyste d'application. Les candidatures doivent parvenir au directeur du centre régional d'informatique hospitalière, hôpital de Bohars, 29290 Saint-Renan avant le 6 avril 1979.

LOTO

TIRAGE N° 13 DU 28 MARS 1979

3 – 14 – 23 – 27 – 36 – 42

NUMERO COMPLEMENTAIRE 26

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS NUMEROS	560 053,70 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	113 760,90 F
5 BONS NUMEROS	4 323,40 F
4 BONS NUMEROS	97,00 F
3 BONS NUMEROS	9,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 4 AVRIL 1979

VALIDATION JUSQU'AU 3 AVRIL 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 346

HORIZONTALEMENT

I. Qui ont donc été renversées et frappées ; Tombe quand on la coupe. — II. Qui peut faire son trou ; Utile quand on veut faire son beurre. — III. Nom qu'on donne à une foire ; Fait son choix ; Peut être marque par un coup. — IV. Ne s'apprend pas dans les livres ; Point de départ ; Serre fort quand elle est anglaise ; Conjonction. — V. Marque une position ; Peut être un objet de culte ; Une pièce importante ; Fait une déduction. — VI. Nom qu'on peut donner à une fillette ; Peut exprimer une relation de lieu. — VII. Bien roulée ; Qui peuvent donc nous faire monter. — VIII. On n'y va que si on fait partie du collège ; Entourent un pâté ; Dialecte celtique. — IX. Pas sévère ; Constitue une force. — X. Bon, dans une formule menaçante ; Mot qu'on peut prononcer quand il y a du tirage. — XI. Inspira une tragédie. — XII. Ne laissa pas ; Fait des réserves. — XIII. Faciles à démonter ; Pas payé (inversé). — XIV. Bout de bois ; Très lourds ; Pas unie. — XV. Qui n'ont donc pas assez poussé ; Théâtre d'une victoire ; D'un auxiliaire.

VERTICALEMENT

1. Peut se mettre en banque ; Est parfois bleue dans le noir ; Adjectif qui évoque un bon chasseur. — 2. Peut représenter le patron ; Nom d'ange ; Puissance. — 3. Tout à fait interdits. — 4. Longues périodes ; Fixe un œil ; Se jette dans le Danube. — 5. Deuxième d'une série ; Bien empoisonnés ; Evoque la blancheur. — 6. Evoque une nouveauté (inversé) ; Vola comme un pigeon. — 7. Faire circuler ; Peut faire l'objet d'une revue. — 8. Pas atteint ; Peut être assimilée à une moitié de cochon ; S'enfonce dans les côtes. — 9. Sous la ligne ; Après les trempes. — 10. Note ; Préfixe ; Chef de tribu ; Forment souvent une paire quand ils sont intimes. — 11. Nom de théâtre ; Difficile à avaler. — 12. Précieux auxiliaire ; Vieux pots ; On y trouve de beaux plateaux. — 13. Va ventre à terre ; Produisions une action ; Appris. — 14. Faire des paquets ; Peut être assimilée à une fuite d'eau. — 15. Pas coupé ; Qui ne sont vraiment pas bien emballés.

Solution du problème n° 2 345

Horizontalement

I. Ravaudeur. — II. Eternel. — III. Vote ; Tais. — IV. Emotions. — V. Ri ; Emu ; Os. — VI. Est ; Prèle. — VII. Neuve ; Pan. — VIII. Cumin ; Ote. — IX. Ere ; Soue. — X. Une ; Sûr. — XI. Dressera.

Verticalement

1. Révérences. — 2. Atomiseur. — 3. Veto ; Tumeur. — 4. Arête ; VI ; Ne. — 5. Un ; Impenses. — 6. Détour. — 7. Elan ; Epouse. — 8. Isolateur. — 9. Ras ; Séné ; Râ.

GUY BROUTY.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Rencontres à Épinay...

Du 30 mars au 8 avril, à la Maison des jeunes et de la culture d'Orgemont, se tiendront les Septièmes Rencontres cinématographiques d'Epinay, où seront projetés une centaine de films de cours métrage de la production récente. Deux débats auront lieu le mardi 3 avril, à 20 h. 30, sur le thème « Face à la situation du cinéma français, de nouvelles salles pour de nouveaux publics », et, le vendredi 6 avril, à 20 h. 30, « Autour de trois expériences, en cours ou à venir, de diffusion régulière du court métrage ».

★ M.J.C. d'Orgemont, Epinay-sur-Seine, tél. 822-41-40.

... Suresnes...

Le Théâtre Jean-Vilar, a Suresnes, annonce, pour les 30 mars, 1er et 2 avril, les premières Journées internationales du jeune cinéma, avec, en avant-première, Genèse d'un repas, *de Luc Moullet, et, en clôture,* Félicité, *le premier film mis en scène par Christine Pascal.*

★ Théâtre Jean-Vilar, Suresnes, tél. 772-38-80.

... et Valence.

Les rencontres « Cinéma et Histoire », organisées à Valence par le Centre de recherche et d'action culturelle et le Ciné-club Jean-Michel, présentent, cette année, du 11 au 18 avril, une rétrospective 1900, avec des films d'actualité et de fiction tournés dès les débuts du cinéma et des films sur cette Belle Epoque passée, à l'état de mythe.

★ 7, rue des Sœurs-Grises, 26000 Valence, tél. (75) 43-42-33.

Cinéma

ENTRETIEN AVEC CHARLES VANEL

[Co]mme un ébéniste fait de l'ébénisterie...

[...]arnel est aujourd'hui le [...]inéma français. Né à [...] 21 août 1892, il va [...]-vingt-sept ans, et so[...] ans de carrière. [...]uté en 1908. Acteur [...] depuis les années 20, [...] Vanel tourne toujo[urs] [...] films par an — sa cé[lébr]ité [...] encore grandi da[ns les ann]ées 60 — et ne so[nge pas à] prendre sa retraite pa[rce] qu'il, dans son métier, o[n] [...] de travailler tant qu'[...] bonne santé.

[...]anquillement assis, ti[...] de[...]ées de son insépara[ble] [...] petits yeux bleus, vi[...] dans un visage ta[...] de rides, on a l'i[mpr]ession d'être en face du co[mmi]ssaire Maigret sorti de son bu[reau] [...] J. Charles Vanel n'a [...] joué ce rôle, mais so[...] [...] et les officiers de [...] à la fin des années 30, militaires de la col[oni]ale.

« [...] n'pas une spécialité, dit[-il.] *Je n'ai jamais été un personn[ag]e. Je le voulais pas. J'a[i voulu] tout essayer. A mes [dé]buts, j'étais acteur dans des [...] Théâtre Montparnasse. [...] de cinéma venait [me cherc]her là pour des films qu[i se fais]aient en deux jours. J'a[i commencé en] figurant.*

» [...] petits rôles, je suis arr[ivé à Gaumont]. *Depuis la fin de [la guerre de] 1914, je n'ai, pour ain[si dire, jamais] été arrêté.*

» [...] *une sorte d'alternan[ce, t]antôt sympathique, tan[tôt antipath]ique. Javert, dans les [Misérables,] de* Raymond Ber[nard, ...] *un policier antipat[hiqu]e [...] été un vilain type dan[s le] [Grand]* Jeu, *de Jacques Fey[der, ...] [pour] la suite, dans* la Loi du Nord, *il m'a donné un rôle à l'opposé. J'ai été le traître Ogareff dans* Michel Strogoff, *de Jacques de Baroncelli, et un type sympathique dans* la Belle Equipe, *de Duvivier. Antipathique encore dans* Jenny, *le premier film de Marcel Carné, sympathique dans* Abus de confiance, *d'Henri Decoin. Quant aux officiers coloniaux, à une période, c'était la mode. »*

Avant de travailler avec Ettore Scola, Charles Vanel a beaucoup tourné en Italie, de 1948 à 1953 (il fut l'interprète, par exemple, de Pietro Germi pour *Au nom de la loi* et d'Augusta Genina pour *Une fille nommée Madeleine*).

« *J'ai été,* dites-vous, *un des premiers acteurs français demandés par les Italiens. A quoi tiennent les choses... On vous engage pour un film et vous en faites une série. J'ai passé, alors, trois ans en Italie. Mais, en 1972,* La plus belle soirée de ma vie, *ce n'était pas un retour au cinéma italien : nous étions là quatre acteurs français. Scola n'a pas eu de chance. Michel Simon n'était pas facile à vivre. Pierre Brasseur faisait bande à part. Il se cachait pour boire, c'était terrible. Il est mort avant la fin du film. Et Alberto Sordi, la vedette, a perdu sa sœur, ce qui l'a beaucoup affecté.*

» *A la télévision, cela s'est passé comme au cinéma. J'ai débuté dans les années 60, avec* On roule à deux. *Et puis, il y a eu les* Grandes Espérances, *de Marcel Cravenne, d'après Dickens, et la* Séparation *de Maurice Cazeneuve. Et un feuilleton tiré des* Thibault *de Roger Martin du Gard, pas très réussi. A la télévision, il manque toujours quelque chose : du temps, de l'argent, des moyens techniques. Si on se trompe, on ne peut pas rectifier. Ainsi j'ai dû jouer trop vite* le Père Goriot.

» *Oui, on me propose beaucoup de rôles, mais, ces dernières années peu de choses intéressantes.*

» *Il faut un bon manuscrit, avant tout, avant le metteur en scène, avant les acteurs. Le cinéma d'aujourd'hui n'a plus d'histoires, plus de scénaristes. Et les acteurs sont mal servis. »*

Un bol pour 10 sous

Charles Vanel a connu un grand nombre de réalisateurs. Après un regard jeté sur sa filmographie, deux ou trois rectifications, il ne tient pas à faire le compte. Viennent les souvenirs...

« *Maurice Tourneur était un homme charmant, très gentil, cependant il figeait les nouveaux venus. Il ne riait jamais. Raymond Bernard était charmant lui aussi, très fin, mais irascible. Il jetait son chapeau par terre et le piétinait. J'ai souvent travaillé avec Jacques de Baroncelli. Pour les extérieurs de* Michel Strogoff, *nous étions à Vidin, au bord du Danube, en Serbie. Nous habitions des masures et nous nous nourrissions de caviar. Un bol pour 10 sous.*

» *Des metteurs en scène d'alors, c'est Jacques Feyder qui m'a laissé la plus forte impression. C'était un artiste, le meilleur selon moi. Clouzot aussi était un grand bonhomme. Il parvenait à des résultats identiques avec des méthodes complètement différentes. Mais, pour* le Salaire de la peur, *j'ai failli partir le premier jour. Je ne connaissais pas Clouzot. Sur le plateau, il s'était montré assez tyrannique.*

» *J'ai dit : « Je m'en vais. » « Bien, partez. » Le soir, il m'a invité à dîner et nous sommes devenus amis. Mais si je n'avais pas réagi !... Le tournage a duré neuf mois très difficiles. Oui,* le Salaire de la peur *m'a valu le prix d'interprétation masculine au Festival de Cannes 1953. Des récompenses, j'en ai eu d'autres... Bien sûr, cela fait toujours plaisir, mais pourquoi s'en vanter ? J'ai toujours fait mon métier comme un ébéniste fait de l'ébénisterie : en aimant mon boulot d'artisan. Alors...*

» *J'ai été content de travailler à nouveau avec Clouzot pour les* Diaboliques *et la* Vérité. *En revanche, avec Melville, je ne me suis pas entendu :* l'Aîné des Ferchaux, *de Simenon, était une bonne histoire. A vouloir tout décider lui-même, il l'a abîmée. Il s'est trompé, autant pour le rôle de Belmondo que pour le mien. »*

J'ai fait mon métier

On ne sait guère que Charles Vanel a été réalisateur de films et que cette autre carrière la fortement tenté.

« *En 1929, je me suis lancé dans la réalisation avec* Dans la nuit, *qu'on a dit fantastique (un personnage avait le visage à moitié arraché et portait une prothèse). Le parlant est arrivé. Les commanditaires ont décidé d'attendre pour sortir mon film que le tapage fait autour de cette nouveauté soit passé. Ils pensaient que cela ne durerait pas. Ils se trompaient. Mon film muet est finalement sorti à la sauvette. Mon autre tentative — en 1935,* le Coup de minuit, *avec Larquey, Gabriel Gabrio et la jeune Andrée Champeaux — n'a pas marché non plus. J'avais vraiment très envie d'être réalisateur. Peut-être mon existence aurait-elle été différente. Mais, comme acteur, je gagnais bien ma vie et je n'avais pas à affronter de difficultés. J'ai donc renoncé. J'ai fait mon métier d'acteur sans problèmes.*

» *Quand j'ai fini de travailler, je suis un homme comme tout le monde. Je ne suis pas une vedette. Une vedette doit être en représentation vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Je n'ai jamais eu de goût pour ce métier-là ! »*

Propos recueillis par JACQUES SICLIER.

[...]ait claire »
[...]el Hanoun

Le [my]th[e d']Orphée a toujours tent[é ...]ces. Marcel Hanoun l'a [...] n compte, mis au jour[...]muit, « pour le dévoileme[nt ...] [s]tures cinématographiq[ues ...] [f]ortement cachées ».

« [...]uitre » n'est donc pas le r[...] [...]dentures d'Orphée et d'Eu[rydic]e nés par des êtres conte[mpor]al[...]ne et Julien, mais une [...] decences d'un film qui serai[...] [...]tre se faire, en décalq[...] lethe poétique. Des acte[urs] [...] [b]ien particulier une gran[...] [...]ge bord de la mer, emblém[...] [...]e qui se veut sans limit[...] [ma]nière... : les images se b[...] comment, pour éviter qu'o[...]r de un sens « traditionn[el]. [...] [c]orps d'Orphée est tant[ôt c]elui[...] homme, tantôt celui [...]e fe, il devient quartiers [...] [...]anu pièce anatomique sur [...] [...]gra[n]table de festin — ou d[...]ssec — autour de laquelle [...] so[...]ut-être les spectateurs [...] dént le poète.

A [...] deréchir sur le rôle du m[...]r eène et sur la création [ci]nématographique, Marcel Hano[un] [r]isqu'on ne suive plus très [...] sorscours. « La Nuit claire[...] n'a[...] les magies de « l'Hi[...], p[ar] exemple. Mais il y a la fa[...]tioce la lumière, de représ[enta]tion[s s]ingulières et de la musiq[ue] de Mo[nt]everdi. Et la ténacité [...]nouian[s] sa recherche comm[...]. [...] [a]ut le moins, une grande [e]stime.

J. S.

★ L[a] Clef [...].

■ Le premier Festival national de danse du Val-de-Marne aura lieu à Vitry, au Théâtre Jean-Vilar, les 30, 31 mars et 1er avril. Les prestations de nombreux groupes de Paris et de province seront entrecoupées de débats publics sur le thème « création-diffusion ».

■ Les Stinffang Square Dancers de Hambourg danseront pour la première fois à Paris, le 30 mars, sous la tour Eiffel, de 20 heures à 20 h. 45.

■ La grève déclenchée le 29 mars à la bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou, pour obtenir le même horaire de travail de 36 heures hebdomadaires pour toutes les catégories de personnels (« le Monde » du 30 mars) a été reconduite ce vendredi 30 mars.

Photo

Heinrich Kühn

En novembre dernier, la Remise du Parc avait exposé, pour la première fois en France, un choix de photos d'Heinrich Kühn, ami de Stieglitz. Robert Delpire présente maintenant une nouvelle sélection de ses photos, qui ne répète pas la précédente, mais en élargit à peine la lecture.

Né en 1866, Kühn est contemporain du peintre Carl Spitweg, très populaire en Allemagne, et du narrateur Adalbert Stifter, dont on vient de traduire en français deux romans : l'Homme sans postérité, *et* le Château des fous. *Spitzweg peignait les promenades du dimanche dans la campagne, les blés dorés dans la chaleur de l'été, les vallons verdoyants et la vie du village avec les têtes des jeunes filles qui se pointent aux fenêtres pour regarder passer le facteur. Stifter racontait les voyages initiatiques de jeunes gens qui traversaient seuls monts et vallées, avec leurs havresacs et leur alpenstocks, pour rendre visite à un vieil oncle, enrichir leurs herbiers ou prendre d'assaut un château apparemment abandonné. Il décrivait le soleil qui chauffe la pierre, le bruit du ruisseau, l'air des montagnes, tout un bonheur du corps qui se frotte, se recharge et s'épuise dans la nature.*

Kühn est de même « peintre » d'un corps sain, bien irrigué, d'un corps heureux qui, soudain dans la promenade, semble faire éclater les vêtements de lin lavés à l'eau de pluie pour se cabrer dans le soleil et dans le vent, renverser la tête, fermer les yeux de plaisir, et qui, lorsqu'il rentre, retrouve la chaleur du foyer, des enfants, de la famille. La femme bouge légèrement de place le guéridon sur lequel elle vient de disposer des dahlias, dans une carafe de verre très simple. Les enfants se serrent joue contre joue, pensifs, les lèvres pleines de faim et de sommeil, ils regardent les flammèches dans la cheminée et rêvent à autre chose. La gomme bichromatée qu'utilisait Kühn, donne ces images chaudes, ocres argileuses, tantôt grittonnées tantôt délayées, transparentes derrière un voile de douceur. Un coin de sous-bois, des lumières s'allument aux fenêtres du pavillon, une femme sur un lit ouvert se baisse pour remettre ses bas. La nudité est aussi pleine, nourricière, que ces fruits ronds qui attendent dans leurs soucoupes d'être croqués.

Kühn décrit une unité familiale sans fissure : le sourire, la sieste, les vacances, les jeux, le printemps, exclusivement. Un siècle plus tard, ses photos diffusent une sorte de nostalgie de la rusticité bourgeoise, semblent refléter un paradis perdu.

HERVÉ GUIBERT.

★ Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye, Paris-6e. Jusqu'au 21 avril.

Lettres

OCTAVIO PAZ RECEVRA LE « GRAND AIGLE D'OR » DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU LIVRE DE NICE

Octavio Paz, poète, critique et essayiste mexicain, a obtenu, le jeudi 29 mars, le « Grand Aigle d'or » du Festival international du livre, qui se tiendra à Nice du 4 au 9 mai. Le prix, doté de 30 000 francs, qui lui est décerné pour l'ensemble de son œuvre, lui sera remis le 5 mai à Nice. Un colloque et un forum consacrés à l'œuvre d'Octavio Paz se dérouleront au cours du festival.

[Né en 1914 à Mexico, Octavio Paz a commencé très tôt son œuvre littéraire avec *Lune Silvestre* en 1933. Il écrira ensuite *Racines de l'homme, A ton ombre claire, la Parole édifiante,* consacré au poète espagnol Cernuda (1950), *le Labyrinthe de la solitude* (1950), *Pierre de soleil* (1952), *l'Arc et la Lyre* (1965), *Versant est,* qui regroupe des poèmes écrits entre 1962 et 1968, *Point de convergence* (1972), une série de réflexions sur l'art, *Mise au net* (1977). Cette œuvre, dont l'essentiel a été publié chez Gallimard, a été reconnue en France par de bons esprits et a bénéficié d'excellents traducteurs tels Max-Pol Fouchet et Henri Hell, Jean-Clarence Lambert, André Pieyre de Mandiargues, Benjamin Peret, Roger Munier, Roger Caillois...

Parallèlement à sa carrière littéraire, Octavio Paz a conduit une carrière diplomatique. Après avoir occupé différents postes dans les représentations de son pays aux Etats-Unis, en France, au Japon, il fut nommé ambassadeur du Mexique en Inde. Il devait en démissionner en octobre 1968 avec éclat pour protester contre son gouvernement, dont la police avait tiré sur des étudiants.]

Des amis chers

(Suite de la première page.)

Il décrit les intrigues suspectes qui lui ont permis d'accéder au poste qu'il occupe, se vante d'avoir séduit la femme de son patron, reconnaît que la mort de celui-ci est survenue à point nommé. « Enfin un cadavre ! », s'exclame le procureur.

Et le « jeu » se poursuit. Réquisitoire, plaidoirie, jugement. Alfredo est condamné à mort. Tout le monde le félicite. Il a vraiment été un accusé modèle. Lui-même déclare avoir passé la meilleure soirée de sa vie. C'est le lendemain que les choses se gâtent. Rien de bien grave d'abord. Puis, sur la *route du retour, une rencontre imprévue...*

Le film de Scola (le cinéaste l'a souligné) diffère sensiblement de la nouvelle de Dürrenmatt. Dans celle-ci, l'accusé avait réellement commis un meurtre, et il se pendait le lendemain de son « procès ». Alfredo, au contraire, n'a jamais tué personne. Ce sont ses petites vilenies, ses trahisons, ses lâchetés, son arrivisme féroce et son égoïsme qui font de lui un coupable. Innocent aux yeux de la loi, il ne relève que d'un code moral informulé, d'une sorte de justice immanente que symbolisent, en la caricaturant, les quatre vieux qui le condamnent. Et c'est au destin seul que revient le soin d'exécuter la sentence.

A mi-chemin de la fable et de la comédie, « La plus belle soirée de ma vie » est un film brillant, amusant, insolite. Scola a très habilement intégré à son récit la part de fantastique que recélait l'histoire. Dès le début de l'aventure d'Alfredo, nous glissons du réalisme quotidien à un réalisme différent, onirique, cauchemardesque. Il est évident qu'Alfredo est tombé dans un piège dont il ne peut sortir indemne. D'où le « suspense » du récit et ce mélange d'euphorie et de malaise qu'il suscite.

Pour la raison que nous avons dite, l'interprétation retient plus particulièrement l'attention. Dans son personnage de grand niais hâbleur, volubile et cynique, Alberto Sordi est comme à l'habitude (et malgré les embûches de la post-synchronisation) irrésistible. Au rôle du procureur, Michel Simon avait apporté son sens de la démesure. Charles Vanel (le juge) et Claude Dauphin (le greffier) sont parfaits. Quant à Pierre Brasseur, il émeut, tant sa verve et son brio semblent déjà altérés par la maladie.

Le film d'Ettore Scola nous permet de retrouver des amis chers. Mais c'est avant tout pour ses qualités propres qu'il mérite d'être vu.

JEAN DE BARONCELLI.

SPECTACLES

théâtres

Vendredi 30 mars

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : les Vêpres siciliennes.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Ruy Blas.
Chaillot, Gémier, 20 h. 30 : Boesman et Lena.
Odéon, 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Jour et la Nuit ; 21 h. 30 : Tohu-Bohu.
TEP, 20 h. 30 : Maître Puntila et son valet Matti.
Petit TEP, 20 h. 30 : Inculpation pour violation de la loi sur l'immoralité.
Centre Pompidou, 18 h. 30 : Revue parlée littérature (André Frenaud lu par A. Vitez).

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Djurdjura ; 20 h. 30 : les Chemins de fer.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Garden.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Madame le Rabbin.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, I, 20 h. 30 : Les papas naissent dans les armoires.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Disparitions.
Centre culturel du XVII[e], 20 h. 45 : le Cadeau.
Chapelle de la Salpêtrière, 20 h. 30 : Macbeth.
Cité internationale, la Galerie, 20 h. 30 : le Roi Lear. — La Resserre, 20 h. 30 : Mime parade. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Beau sang
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaïon, 18 h. 30 : Contre la peine de mort ; 20 h. 30 : le Rachat ; 22 h. 15 : Un certain Plume. — II, 18 h. 30 : le Contre-Pitre ; 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit.
Fontaine, 21 h. : *Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.*
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 15 : Toutes les mêmes, sauf maman.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
El Teatrino, 20 h. 30 : la Vénitienne ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Bonsoir, Rrose Selavy ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 30 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, *18 h. 30 : Une heure avec F. Garcia Lorca* ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case vide.
Mogador, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaine, 20 h. 30 : Albert et son pont.
Plaisance, 20 h. 30 : Laurence.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : le Premier
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Fugue.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Ranelagh, 22 h. : Chopelia.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Saint-Georges, 20 h. *45 : Attention ! fragile.*
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du III[e] Reich.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : Bertrand : En pleine mer.
Théâtre 18, 20 h. 30 : Labiche.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : le Fer à cheval irlandais.
Théâtre du Marais, 20 h. 15 : Arlequin superstar ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 15 : la Foraine ; 22 h. 30 : Sur la lande à côté de la plaque.
Théâtre 347, 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Changement à vue.
Troglodyte, 20 h. : J'aurais tant voulu parler d'amour.
Valhubert, 21 h. : les Petits Oiseaux.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; *23 h. : 20, rue Jacob*
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : A. Brice ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Tempo Riou-Pouchain. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Procédé Guimard-Delaunay ; 22 h. [illegible] : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. [illegible]rtil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : G. Lafaille ; [illegible] h. : Tu brodes ?... Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : D. MacNeil ; 22 h. : P. Font et P. Val.
Fanal, 19 h. 30 : Annette Legrand ; 21 h. 15 : le Président.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 30 : V. [illegible]illet ; 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Plateau, 18 h. 30 : Apollinaire ; 20 h. 30 : les Crapoussins ; [illegible]2 h. : Chorus débile.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Alors heureuse ? ; 22 h. 30 : Magnifique.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : Bye, bye, baby ; 22 h. 30 : R. Mamont, M. Dalba.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. : Bonjour, ça va.

Les théâtres de banlieue

Antony, Théâtre F.-Gémier, [illegible] h. : Girlitt.
Arcueil, Salle J.-Vilar, 21 h. : Yvan Dautin.
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : le Philanthrope.
Corbeil, C. P.-Neruda, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 30 : l'Echange.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : le Revizor.
Montreuil, Conservatoire, 21 h. : M. Sergent.
Nogent, pavillon Baltard, 20 h. 30 : Ensemble instrumental C. Diederich (Wagner, Tchaïkovski, Grieg).
Ris-Orangis, Salle Robert-Desnos, 20 h. 30 : P. Auzier.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Giovanna Marini.
Saint-Ouen-l'Aumône, Salle des fêtes, 21 h. : Claude Bolling et son show biz band.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : Nicole Croisille.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : Othello.
Le Vésinet, CAL, 21 h. : les Soliloques du pauvre.
Villejuif, Théâtre R.-Rolland, 21 h. : Tit bonhomme l'est pas très mort.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : C'est l'an 2000, c'est merveilleux.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 20 h. 45 : Festival de danse du Val-de-Marne.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : Trio Courmont (Haydn, Schumann, Martinu) ; 21 h. : J. Léandre.
Café d'Edgar, 18 h. 30 : J. Léandre.
Théâtre des Champs-Elysées, 19 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. C. Davis, sol. M. Beroff (Mozart, Berg, Ravel).
Troglodyte, 22 h. : Duo Horreaux-Tréhard.
Salle Cortot, 21 h. : E. Ould Yahoui, C. Bernard (Corelli, Mozart, Messiaen...).
Palais des arts, 20 h. 30 : les Percussions de Strasbourg (Dufourt, Varèse...).
Agora Sèvres, 20 h. 45 : Quintette baroque de Paris (Vivaldi, Telemann, Scarlatti).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 21 h. : O. Caceres (Haendel, Sor, Bach, Villa-Lobos).
Eglise Saint-Leu-Saint-Gilles, 20 h. 45 : Ensemble Vetera et Nova (Couperin, Bach, Telemann).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Ensemble A Sei Voci (C. de Morales).
Chapelle du Val-de-Grâce, 20 h. 30 : Orchestre de la garde républicaine, dir. R. Boutry, sol. G. Poulet (Britten, Mozart, Tchaïkovski).

La danse

Théâtre Oblique, 20 h. 30 : Groupe Menaka.
Ranelagh, 20 h. 30 : Calck Hook Dance Theatre.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : C. Marti, N. Nissim ; 22 h. 30 : Sugar Blue Quintet.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Jazz five.
Riverbop, 22 h. : Yasper Van T'Hoff ; A. Romano.
Campagne-Première, 20 h. 30 : Mama Bea Tekielski
Stadium, Bar Totem, 21 h. : J. Surman, B. Philips Trio.
Le 28-Rue-Dunois, 18 h. 30 : Alain-Jean Marie ; 21 h. : Groupe Lo.
Gibus, 22 h. : Connection.
Pavillon de Paris, 20 h. : le Grand Nébuleux.
FIAP, 21 h. : Erol Ezring Jazz Quartet.
Petit-Opportun, 22 h. : G. Arvanitas Trio.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h., Le cinéma et le fantastique : les Trois Stooges contre Hercule, d'E. Bernds ; 18 h. et 19 h. 30, Le cinéma et l'aventure (18 h. : les Derniers Jours de Pompéi, de M. L'Herbier ; 19 h. 30 : l'Egyptien, de G. Tierney) ; 22 h., Le cinéma et la science-fiction : le Chien des Baskerville, de T. Fisher.

Beaubourg, 15 h. : L'art de la marionnette tchécoslovaque ; 17 h., Le cinéma et l'aventure : l'Aigle noir, de R. Freda ; 19 h. : la Revanche du dragon noir, de L. S. Chang ; 21 h., Hommage à Shadid-Saless : Un simple événement.

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

ALLEGRO NON TROPO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

L'AMOUR EN FUITE (Fr.) : Ternes, 17e (380-10-41).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ARGENT DE LA BANQUE (A., v.f.) (*) : Caméo, 9e (246-66-44).

L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE BLEU DES ORIGINES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LES BURLESQUES DE MELIES (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71).

LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Espace-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LE CAVALEUR (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Germain-Huchette, 6e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CHRONIQUE ALBANAISE (Fr.-Alb.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.

COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

CONFIDENCES POUR CONFIDENCES (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

COUP DE TETE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)

DROLE D'EMBROUILLE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

ECOUTE VOIR... (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)

LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U G C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

L'ESPRIT DE FAMILLE (Fr.), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60).

ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA FEMME QUI PLEURE (Fr.), Epée de Bois, 5e (337-57-47).

FIDELIO (Fr., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67).

LA FILLE (It., v.o.) (*) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LES FILMS NOUVEAUX

LA P[illegible]E SOIREE DE [illegible], film italien [illegible] : v.o. : Hautefeuil[illegible]-79-38), Elysées-[illegible]-36-14), Monte-[illegible]-09-83), P.L.M.-[illegible] 14e (589-68-42), [illegible] (329-83-11) ; [illegible] 2e (742-72-52), [illegible]Pasquier, 8e (387-[illegible]43) [illegible] 12e (343-04-67).

LE M[illegible]AGEUR, film [illegible] L. Trintignant : [illegible] 6e (329-42-62), [illegible]-69-23), Helder, [illegible] U G.C.-Gare de [illegible]01-59), Mistral, [illegible], Bienvenue-[illegible] 15e (544-25-02), [illegible]illot, 17e (758-[illegible]24) [illegible]ont-Montmar-[illegible]34-25), Magic-[illegible] (828-20-64)

LA M[illegible], film inédit [illegible] : v.o. : [illegible] 6e (633-[illegible]) 5e (337-90-90), [illegible] 8e (225-18-45), [illegible] 14e (320-38-98).

L'H[illegible] LA PASSION, [illegible] de Wolfgang [illegible] : Marais, 4e [illegible] Clef, 5e (337-[illegible]) [illegible]-des-Arts, 6e [illegible]e-Mahon, 17e [illegible]

FL[illegible], film français [illegible] : Richelieu, 2e [illegible] U.G.C.-Odéon, 6e [illegible]-Germain-Studio, 5e [illegible]2), Ambassade, 8e [illegible] Normandie, 8e [illegible]nçais, 9e (770-[illegible]), [illegible]-Pasquier, 8e [illegible]vette, 13e (331-[illegible]), [illegible]rnasse-Pathé, [illegible]). Gaumont-C[illegible] (828-42-27), V[illegible] (727-49-75), Velier[illegible]7-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LES GIVRES, film français d'Alain Jaspard : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-City, 8e (225-45-76), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Passy, 16e (288-62-34).

LE CHOC DES ETOILES, film américain de L. Coates : v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CIBLE ETOILEE, film américain de J. Hough : v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).

LA FIL[illegible]GUE AVEC UN SAC RES[illegible]D (Fr.) : Le Seine, [illegible].

LE GEAR[illegible] LES EXTRA-TERRESTR[illegible] : Richelieu, 2e (233-[illegible]) [illegible] 2e (742-60-33) ; Marign[illegible]2-82) ; France-Elysé[illegible] 8e [illegible]1), Athéna, 12e (343-048) [illegible]tte, 13e (331-56-86) Mo[illegible]sse-Pathé, 14e (322-[illegible]3) [illegible]ont-Sud, 14e (331-[illegible]) [illegible]Pathé, 18e (522-37-41)

LES HEIN[illegible]AL (Fr.) (**) : U G.C O[illegible] 2e (261-50-32) ; Omni[illegible] 2e [illegible]9-36) ; U.G.C. Odéon[illegible] [illegible]8) ; Balzac, 8e (561-10) ; [illegible] 8e (723-69-23) ; U.G.C.[illegible]yon, 12e (343-01-59) Bi[illegible]-Montparnasse, 15e (52[illegible]chy-Pathé, 18e (522-31) ; [illegible] Convention, 15e (828-24).

L'HOM[illegible]DE[illegible]RE (Pol., v.o.) : Temple[illegible]4-56).

ILS SO[illegible] G[illegible] CES PETITS (Fr.) Ma[illegible] 8e (225-75-90) ; Paramo[illegible] 13e (580-18-03) ; Pa[illegible]t-Orléans, 14e (540-41) ; [illegible]amount-Opéra, 9e (074-3[illegible]) [illegible]amount-Montparnas 14e [illegible]-10) ; Convention - [illegible] 15e (579-33-00) Pa[illegible]-Maillot, 17e (758-24) ; [illegible]mount-Montmartre 8e [illegible]5).

INTERIEURS [illegible]o.) : Studio Alpha, (0[illegible]) ; Paramount-Odéon[illegible] [illegible]8) ; Publicis-Champs-Elys[illegible] (720-76-23). — V.f. : [illegible] Opéra, 9e (073-34-37) ; Par[illegible]-Galaxie, 13e (580-18) ; [illegible]ount-Montparnasse, (3[illegible]).

HOORAY FOR [illegible]LYWOOD (A., v.o.) : M[illegible] (278-47-86) ; Action [illegible]5-72-07).

LAISSEZ-LE[illegible] ENFANT (A., v.f.) : [illegible]péra, 9e (073-34-37)

L'HOMME[illegible] (Fr.) : Berlitz, 2e [illegible] Richelieu, 2e (233-56) ; [illegible]r Latin, 5e (326-84) ; [illegible]an, 8e (359-92-82) ; [illegible] (343-04-67) ; Fauvet[illegible] 13e [illegible]6-86) ; Montparnasse Path[illegible] (322-19-23) ; Gaumont-Con[illegible] 15e (828-42-27) ; [illegible] (525-27-06) ; Wepler, 8e [illegible]0).

MAGIC [illegible] v.o. Elysées Point-Show, (2[illegible]). — V.f. : Montparnasse [illegible] (544-14-27).

MAIS OU EST [illegible] ORNICAR ? (Fr.) : [illegible] des Arts, 6e (326-48-[illegible]) ; [illegible]t-Parnasse, 6e (326-00) [illegible]uillet-Bastille, 11e (350-81).

MARTIN [illegible] LE[illegible] Quintette, 5e (033-350) ; [illegible]-Opéra (261-50-32)

MESSIDOR (Sui[illegible]) [illegible]érial, 2e (742-72-52) ; [illegible] (033-35-40) ; Pagode, (70[illegible]) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (3[illegible]) ; Marignan, 8e (359-[illegible]-82) [illegible]uillet-Bastille, 11e (357-81) [illegible]pic, 14e (542-67-42).

MOLIERE (Fr.), [illegible]net, 6e (222-87-23).

MORT SUR LE [illegible] (v.f.), Paramount-Marivau[illegible] (742-83-90).

LA MOUETTE (It., v.o.), Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

NAVIRE NIGHT (Fr.), La Pagode, 7e (705-12-15).

NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LA NUIT CLAIRE (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).

LA NUIT DES MASQUES (A.) (**) (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03).

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.), Panthéon, 5e (033-15-04).

PLURIELLES (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).

PRISONNIERS DE MAO (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40).

ROBERTE (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99) ; Olympic, 14e (542-67-42)

SLOW DANCING (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

SONATE D'AUTOMNE (Suède, v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

SUPERMAN (A., v.o., v.f.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v. f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).

LES TROIS DERNIERS JOURS (It., v. o.) : Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

UN ACCIDENT DE CHASSE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

UN BALCON EN FORET (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42).

UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03) ; Calypso, 17e (754-10-68).

UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : U G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).

UTOPIA (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v. f. : Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER, (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : U.G C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).

CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).

CENDRILLON (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).

C'EST JEUNE ET ÇA SAIT TOUT (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES DAMNES (It.-All., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

DIABOLO MENTHE (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).

DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

ELECTRE (It., v.o) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

FRANÇOIS ET LES CHEMINS DU SOLEIL (It., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Champollion, 5e (033-51-60).

IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LE JARDIN DES FINZI-CONTINI (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

JEUNE ET INNOCENT (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

LENNY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

LA MACHINE A EXPLORER LE TEMPS (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).

MARIE POUR MEMOIRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LA MELODIE DU BONHEUR (A.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

ŒDIPE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

MONTY PYTHON (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

MOI, PIERRE RIVIÈRE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA MEILLEURE FAÇON DE MARCHER (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

NOSFERATU (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22). H. Sp

ORANGE MECANIQUE (A.) (**) v. f. : Lucernaire, 6e (544-57-34).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

RASHOMON (Jap., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), Action République, 11e (805-51-33).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40)

SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16)

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

Les grandes reprises

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'ANGE EXTERMINATEUR (Mex., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

AU FEU LES POMPIERS (Tch. v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

ARTS ET SPECTACLES

Danse

Soirée de ballet à l'Opéra

On se serait cru revenu à l'époque heureuse des mercredis de ballets : cinq pièces chorégraphiques, pas moins, pour le nouveau spectacle de l'Opéra à l'affiche le 28 mars, cette faveur nous changeait agréablement des grandes productions en deux, trois, voire quatre actes couvrant une soirée entière.

Dansé pour la première fois sur la scène du palais Garnier, « Auréole », de Paul Taylor, que nous avions vu créer au Palais des sports par Rudolf Noureev, il y a quatre ans — puis repris par lui la saison dernière au Festival de la danse des Champs - Elysées, — constituait le piment du spectacle. La musique extraite des « concerti grossi » de Haendel aidant, cette « Auréole » où le chorégraphe américain a enchaîné dans l'espace des figures à la fois vives et langoureuses, est devenue résolument classique : M. Charles Jude, bondissant et rebondissant comme sur de la mousse, y a retrouvé son succès de la création, M. Jean Guizerix s'y est montré athlète complet, mais le succès majeur est allé à Mlle Florence Clerc, la perle rare du quatrième mouvement.

La deuxième originalité du spectacle résidait dans la reprise des « Danses polovtsiennes du prince Igor ». Créées par les ballets russes de Diaghilev pour son programme inaugural du Châtelet en 1909, les danses de Borodine dans le beau décor de Roerich avaient vu le triomphe d'Alexandre Kalioujny quand l'Opéra les avait créées sur sa scène, au lendemain de la seconde guerre mondiale. C'est l'ancienne danseuse russe, Irina Griebina, qui a cette fois remonté la danse des esclaves, « captives des mers lointaines », la danse des jeunes filles, « beautés des pays transcaspiens », enfin la danse sauvage des guerriers, dont les combats sont exaltés par le prélude musical tiré de « Kitège » de Rimski-Korsakov, très heureusement repris. La troupe se donne à fond, nos ballerines, dans les braises des feux de camp, dévoilent les plus charmants nombrils du monde, et M. Cyril Atanassoff, avec son arc et son profil de gerfaut, évoque à merveille... l'« Hèraklès » de Bourdelle !

Le coup de barbe de la soirée : « Tzigane » de Balanchine ; le régal : « En Sol », de Robbins, ce dernier sur la divine partition de Ravel dansé avec grand style par Ghislaine Thesmar.

Le style, voilà ce qui manquait le plus à « la Bayadère », donnée en début de spectacle, dont l'extrait dit « Les ombres », sur la musique redondante de Minkus, avait provoqué notre enthousiasme et le délire de la salle, quand le Kirov de Leningrad était venu interpréter le ballet en 1961, présentant le danseur inconnu Noureev. Le souvenir poétique des danseuses russes écloses tour à tour du rideau de fond, alternant les arabesques et les cambrés, ne nous a jamais quitté depuis lors.

Aujourd'hui, hélas ! le corps de ballet descend interminablement, en « bourrant » pour que tout le monde tienne, affublé de diadèmes de strass dans lesquels les voiles s'empêtrent. Après quoi, apparaissent Mlle Pontois et les solistes, tout occupées au moins tant de saluer que de danser. En fait de danse pure, c'est à M. Patrick Dupond, récemment promu premier danseur, que revenait le périlleux avantage d'exécuter la variation de Solor, bien que celle-ci soit aujourd'hui édulcorée de ses plus terribles difficultés. Sans avoir encore le lié ni le parcours de son illustre prédécesseur, M. Dupond, en se lançant à l'arraché et hardiment dans des débauches de tours vrillés et des manèges à couper le souffle, a fait montre de ses immenses moyens. Et pas une goutte de sueur, un sourire absolument serein au rideau final : ah ! jeunesse...

OLIVIER MERLIN.

LE CALCK HOOK DANCE THÉATRE

Dirigé par deux femmes, Wady Shankin et Doris Seiden, qui ont reçu à la fois une formation de chorégraphe et de metteur en scène, le Calck Hook Dance Theatre se compose de cinq danseuses auxquelles se sont joints récemment un acteur, l'écrivain irlandais Tom Macintyre et le pianiste compositeur Eric Watson. Créée à New-York en 1976, une jeune compagnie, après deux ans d'activité dans l'Ohio, à l'université d'Oberlin, a décidé de séjourner à Paris où elle présente « Doobally-Black Way ».

Un décor unique, mais éclaté en plusieurs lieux scéniques, une longue table littéralement encastrée dans le public : cet espace, rétréci par la présence d'un piano à queue et de musiciens (contrebasse, alto, hautbois), va servir de cadre à des actions ponctuées d'échanges de chaussures, de vêtements, et de petits pas de danse précis très recherchés.

Dans une atmosphère du dix-neuvième siècle, des femmes (plusieurs images de la même femme ?) se heurtent aux réalités de la vie : curiosité, mouvements de recul, danse de désir, affrontement de l'homme, plongée dans les souvenirs d'enfance, projection de phantasmes.

Le spectacle dépasse la danse proprement dite pour parvenir à une sorte d'expression totale. Ce n'est pas pour rien que Wady Shankin a travaillé et dansé pendant deux ans avec Meredith Monk. On retrouve la même richesse d'images, l'invention gestuelle, le recours à la voix et surtout un angle de vision absolument neuf. Une expérience déroutante, mais non sans attraits.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre Ranelagh, 20 h. 30.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 30 MARS

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : Si tout le monde en faisait autant, de J.-B. Priestley, mise en scène A. Villiers, réal. P. Sabbagh, avec M. Garcin, C. Seneur, L. Sabardin.

Un directeur de banque est en route vers son bureau quand une « voix » lui conseille de tout laisser tomber. Le voilà à la recherche de la vraie vie. Mais où irait-on si tout le monde en faisait autant ?

22 h. 40, Magazine : Les grandes expositions (La nature morte, de Brueghel à Soutine).

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le tourbillon des jours (Le domaine du cœur).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Trois grands écrivains d'Europe).

Avec A. Burgess (Rome sous la pluie, Ce sacré Hemingway) ; G. Grass (le Turbot, l'Atelier des métamorphoses) ; A. Moravia (Le roi est nu, Desideria).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club. FILM : TOUCHE PAS A MON COPAIN, de B. Bouthier (1975), avec C. Ventura, C. Cucurullo, J.-L. Bienet, J.-M. Imperato, S. Finck.

Revenu à Sète à la mort de sa mère, un homme de trente ans retrouve ses amis de jeunesse, qui traînent encore leur adolescence.

La difficulté d'être adulte et le réalisme de la vie de province par un cinéaste qui, dans ses œuvres de télévision, avait déjà créé un univers bien personnel, qu'on retrouve ici.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : la C.F.T.C. ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : la criminalité en col blanc.

Le dossier des voleurs, spécialistes de la carambouille, des fausses factures, des escroqueries par ordinateur, enfin ouvert ?

21 h. 30, Dramatique : Par-devant notaire : La résidence du bonheur, de J. Laviron, avec : J. Jouanneau, L. Badie, G. Cattand, M. Amyl, B. Charlan, A. Roux, M.-G. Pascal.

Quand une résidence secondaire au bord du lac d'Annecy devient source de disputes conjugales.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Vagabond des étoiles », d'après J. London ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : les énergies solaires ;

20 h., L'espace chinois ; 21 h. 30, Black and blue : voyage brésilien ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : la Chine ; Le tennis.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 20, Echanges internationaux... « Grand-Messe des morts », de Berlioz, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. M. Gielen ;

22 h. 15, Ouvert la nuit ; 22 h. 25, Des notes sur la guitare ; 22 h. 55, Marseillaises : Tomasi ; 0 h. 5, Communauté juive ; Communauté arabe ; 1 h., Douces musiques.

SAMEDI 31 MARS

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeunes pratiques ; *13 h., Journal ; 13 h. 30, Les musiciens du soir* ; 14 h., Toujours le samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 40, Les exploits d'« Arsène » ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Vol de nuit, de D. Davis, d'après un roman d'A. de Saint-Exupéry, avec T. Howard, Bo Svenson, C. Lomez.

Bonne adaptation d'un déjà classique.

21 h., Variétés : Concours eurovision de la chanson (en direct de Jérusalem).

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Les compagnons de Jéhu ; 13 h. 35, Magazine : *Des animaux et des hommes* ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 5, Salle des fêtes ; 18 h., Fenêtre sur... la Jordanie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., *Journal.*

20 h. 40, Feuilleton : Le tourbillon des jours (L'enfant de l'amour) ; 21 h. 50, Série : Alain Decaux raconte (Le trésor de Tubantia) ; 22 h. 45, Variétés : Figaro-ci, Figaro-là.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine de la Mutualité sociale agricole : Les pieds sur terre.

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Dramatique : Hôtel tout confort, de J. Mortimer, mise en scène D. Vance, avec : K. More, J. Parfitt, S. Fitzgerald, J. Blythe, etc.

Dans une vieille auberge au bord de la Tamise, la tendre et cruelle aventure d'un quadragénaire sympathique et d'une étudiante complexée.

21 h. 25, Documentaire : Ces merveilleux kangourous.

22 h. 15, Journal.

FRANCE-MUSIQUE

14 h. 15, Matinée lyrique : « le Vaisseau fantôme » (Wagner) ; 16 h. 45, G.R.M.-I.N.A. : « Qui dit quoi à qui » ; 17 h. 30, Grands crus ; 19 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Echanges internationaux... Récital H. Szeryng, violon, et M. Gerkmann, piano : « Sonate pour violon et piano en si bémol majeur » (Mozart) ; « Sonate pour violon en ut majeur » (Bach) ; « Sonate pour violon et piano en ut mineur » (Beethoven) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit : récital Kate Wittlich.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, « Au bord de l'eau, un grand roman chinois », par C. Hudelot ; 16 h. 20, Livre d'or : James Griffet ; 17 h. 30, Pour mémoire : Le temps dit par les gens de la terre (la Provence) ;

18 h. 30, Entretien de Carême : « Les miracles de Jésus », par les pasteurs A. Maillot et D. Atger ; 19 h. 25, « Délivrez Prométhée », de J. Deshusses ;

20 h., « les Maudru », de P. Derrez, d'après une nouvelle de J. Kessel ; 21 h. 40, Disques ; 21 h. 55, Ad lib. avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

DIMANCHE 1er AVRIL

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : *A Bible ouverte* ; *9 h. 30, Foi et traditions des chrétiens orientaux* ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église Notre-Dame de la Nativité de Rozay-en-Brie (Seine-et-Marne), préd. Mgr Louis Kuehn.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; *14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche* ; 15 h. 35, Série : L'homme qui venait de l'Atlantide ; 16 h. 25, Sports première.

18 h. 10, Dramatique : Cover girls, réal. J. London, avec C. Sharpe, J. Kennedy, V. Edwards, M. Basellon.

19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : CRESUS, de J. Giono (1960), avec Fernandel, M. Ranson, Rellys, M. Gamy, P. Préboist, E. Hemme, Sylvie. (N. Rediffusion.)

Un berger de Haute-Provence découvre, dans un pâturage, un conteneur bourré de billets de 5 000 francs. Il se sert de cette fortune pour donner une leçon à ses concitoyens.

Jean Giono cinéaste. Un apologue teinté d'amertume sur l'argent, le bonheur et la solitude.

22 h. 10, Léonard Bernstein : Réflexions.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Emission pédagogique ; 11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Cinémalices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 13 h. 15, Journal.

14 h. 30, Feuilleton : Heidi ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : La vie de Shakespeare ; 21 h. 50, *Documentaire : Portrait de l'univers* (Une victoire sur la stérilité).

Plus de 30 % des cas de stérilité peuvent depuis peu être guéris grâce au traitement d'un petit dysfonctionnement de la grande hypophyse qui produit chez certaines femmes une hormone empêchant la fécondation : la prolactine. Grâce à un médicament dérivé de l'ergot de seigle, enfin mis au point. Des médecins témoignent.

22 h. 40, Jazz : Barney Bigard (clarinette).

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

9 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Portugal ; 10 h. 30, Mosaïque : Les commerçants immigrés ; 16 h. 40, Prélude à l'après-midi ; 17 h. 35, Magazine : Il n'y a pas qu'à Paris (Regards sur la vie en France).

18 h. 30, Rire et sourire ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : Lionel Hampton.

20 h. 30, L'aventure de l'art moderne : La nouvelle réalité.

Avant 1938 à Paris, où les présages de la guerre influencèrent diversement les peintres... qui, bientôt, allaient s'exiler aux Etats-Unis.

21 h. 20, Journal.

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Le réalisme poétique.

22 h., Ciné-regards.

René Clair, Julien Duvivier, Renoir : les rapports entre le cinéma des années 30 et la réalité politique d'alors.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : WIFE VERSUS SECRETARY (Sa femme et sa dactylo), de C. Brown (1936), avec C. Gable, M. Loy, J. Harlow, M. Robson, J. Stewart (v.o. sous-titrée. N.).

Le directeur d'une maison d'éditions, marié depuis peu, travaille trop souvent avec son indispensable — et jolie — secrétaire. Sa femme en conçoit de la jalousie et demande le divorce.

Comédie sur la psychologie féminine, finement réalisée, remarquablement jouée.

CARNET

La réforme du programme minimum

LE GOUVERNEMENT ENVISAGE DES MESURES POUR LIMITER LE DROIT DE GRÈVE

Le gouvernement n'a pas encore arrêté sa position sur les modifications qu'il se propose d'apporter à l'exercice du droit de grève dans les sociétés nationales de radio et de télévision, mais il n'exclut pas, indiquait-on mercredi, à l'issue du conseil des ministres, au ministère de la culture et de la communication, de faire siennes, quitte à les amender, l'une ou l'autre des propositions de loi déposées par deux députés de la majorité (MM. Vivien, R.P.R., et Madelin, U.D.F.) tendant à étendre le programme minimum (le Monde des 22 et 28 mars). M. Vivien, reçu par M. Barre à l'hôtel Matignon, nous a indiqué que le premier ministre ne voyait aucun inconvénient à ce que sa proposition soit examinée par l'Assemblée nationale en avril.

Devant le conseil des ministres, M. Jean-Philippe Lecat a indiqué que trois séries de mesures pouvaient être envisagées pour empêcher qu'une minorité de grévistes ne bloquent l'ensemble du système. Les unes relèvent des présidents de chaînes, qui ont été invités à réunir leurs conseils d'administration (le Monde du 28 mars) et à prendre toutes dispositions pour que le dépôt de préavis de grève n'entraîne pas automatiquement des ordres de réquisition. Les autres, qui sont d'ordre réglementaire, devraient faire l'objet d'instructions ministérielles en application de la loi de 1974. Les dernières, enfin, sont de nature législative. Elles pourraient consister en une limitation du droit de grève pour certaines catégories de personnel, afin d'assurer la continuité du service public de la diffusion. Elles toucheraient donc principalement les agents de T.D.F. et partiellement ceux des sociétés de programmes.

PRÉAVIS DE GRÈVE A FR 3-PICARDIE

● Les journalistes de FR 3-Picardie ont déposé un préavis de grève pour le mercredi 4 avril. Ils s'élèvent contre la non-diffusion d'une émission consacrée à l'interruption de grossesse en Picardie, à la demande, disent-ils, du chef du service d'orthogénie du centre hospitalier régional d'Amiens. Selon M. Patrice Geandrot, rédacteur en chef de FR 3-Picardie, la diffusion de cette séquence a été différée « car il est apparu que toutes les garanties d'objectivité n'étaient pas réunies ».

« W.R.T.L. » OU DES WEEK-ENDS MUSICAUX

● R.T.L. inaugure une formule de musiques ininterrompues le samedi à partir de 14 h. et le dimanche à partir de 13 h. 30 jusqu'à la nuit, avec interruption à 18 h. 30, le temps des informations. A partir des 31 mars et 1er avril, les weeks-ends, sous le titre générique et américanisant de W.R.T.L. seront consacrés au pop, au folk, à la country music, aux groupes de la new wave étrangère et de la nouvelle vague française. Georges Lang, Bernard Schu, Dominique Farran et Jean-Bernard Hebey présenteront les musiciens ou chanteurs, qu'on réservait auparavant aux heures confidentielles de la nuit.

La station s'inspire en cela de chaînes américaines telles K.A.O.Q., sur la côte ouest, et W.K.T.U., à New-York, dont l'écoute ne cesse de progresser. La radio luxembourgeoise sera, pour ces tranches spécifiques, en constante liaison avec ses correspondants à New-York et à Londres. Cela sans oublier les groupes français que « nous avons depuis longtemps largement aidés en organisant des concerts gratuits dan notre studio », a dit M. Raymond Castans, directeur de R.T.L. France, en présentant ces week-ends, où Mireille Mathieu et Sheila seront, entre autres, « interdites d'antenne ».

Mariages

[illegible]

Adoptions

[illegible]

Décès

[illegible]

... petits-enfants, Mme [illegible] Sil ses enfants, M. [illegible] Mme [illegible] Bonnet-Eymé [illegible] petits-enfants,

Mme Jean-Marie Ferradou et ses enfants,

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de M. et Mme Henri Balleydier,

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de M. et Mme Gabriel Silvy.

Les familles Arnaud, Vanderpol, Armand,

Les familles Juster, Silvy-Leligois, Jacquier, Wisocky, Manhès,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BERGER,

officier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite social, rappelé à Dieu dans sa soixante-dix-septième année, muni des sacrements de l'Eglise et prient d'assister ou de s'unir d'intention à la cérémonie religieuse qui sera célébrée le samedi 31 mars 1979, à 10 heures, en la basilique Saint-Martin d'Ainay, à Lyon (corps déposé).

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière du Crest (Drôme), à 17 heures, le corps sera déposé à La Prairie, Crest, à partir de 15 h. 30.

Ni fleurs ni couronnes, des dons pour la recherche médicale.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert CORLET,

survenu le 28 mars 1979, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, en son domicile, 9, rue François-Ier, à Colombes (Hauts-de-Seine).

Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 31 mars 1979, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Marie-des-Vallées, 13, rue Pierre-Virol, à Colombes, où l'on se réunira.

L'inhumation se fera au cimetière ancien de Colombes, rue Gabriel-Péri, vers 11 h. 30.

De la part de :
Mme Robert Corlet, son épouse,
M. et Mme René Terrasson, ses enfants,
M. et Mme Pierre Terrasson, ses petits-enfants,
Et de toute sa famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Armand Guelblum, son épouse,
M. et Mme Robert Arditti, Michaël et Cyrille, ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Armand GUELBLUM,

survenu le 25 mars 1979, à Clichy.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale au cimetière parisien de Bagneux, le mercredi 28 mars.

— Mme Jean Lecomte, son épouse,
M. Gilles Lecomte,
Mme Martin Veauvy et sa fille Mathilda,
M. et Mme Haffan Raïs et leurs fils Numa et Alban,
M. et Mme Philippe Masson-Lecomte,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

M. Jean LECOMTE,

membre de l'Institut
Académie des sciences,
directeur honoraire de recherches au C.N.R.S.,
membre de l'Académie pontificale des sciences,
membre étranger de l'Académie nationale d'Italie,
membre associé de l'Académie royale de Belgique,
membre correspondant de l'Académie des sciences de Rio-de-Janeiro,
membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen,
grand officier de la Légion d'honneur,

survenu le 28 mars 1979, à Paris, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 2 avril, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (10, rue de l'Annonciation, Paris-16e), sa paroisse, où l'on se réunira.

6, rue de l'Alboni, 75016 Paris.
(Le Monde du 30 mars.)

— La baronne Marc de Roubin, Myriam, Marie-Renée, Véronique de Roubin,
Le baron et la baronne de Roubin et leurs enfants,
La baronne Gérard de Charette et ses enfants,
Le comte et la comtesse Charles-Alexis de Noblet d'Anglure et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Eby et leur fille,
M. et Mme Pierre Cassagneau et leurs enfants,
ont le chagrin de faire part du décès du

baron Marc de ROUBIN,

survenu le 29 mars 1979.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 31 mars en l'église Notre-Dame de Versailles, à 10 h. 30.

14, rue Hoche, 78000 Versailles.

— Mme Gabriel Vergeade, née Yvonne Salaün,
M. et Mme Jean-Pierre Danic et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine-Gabriel VERGEADE,

docteur en droit,
intendant universitaire honoraire du lycée Saint-Louis,
chevalier de la Légion d'honneur,
président de l'Orphelinat de l'enseignement secondaire et supérieur,

survenu le 23 mars 1979, à Paris.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Plouneour-Menez (Finistère), dans l'intimité.

5, rue Lhomond, 75005 Paris.
13, rue de l'Epée-de-Bois, 75005 Paris.

Remerciements

— Micheline Galley remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie lors du décès de son père,

Victor GALLEY.

Houppeville (76).
12, rue La Bruyère, Paris.

— Annette Wajsbard remercie vivement ceux qui se sont associés à son chagrin lors du décès de son époux,

docteur Georges WAJSBARD.

8, Bel-Abord,
91380 Chilly-Mazarin.

Messes

— La messe pour

Jean RABUT,

le 3 avril en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou sera dite à 18 heures et non pas à 18 h. 30 comme précédemment annoncé.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de Paris-Val-de-Marne à Créteil, lundi 2 avril, à 16 h. 30, salle 002, bât. P 1, M. Jean-Claude Folest : « Etude par voie électrochimique des réactions d'échange d'halogénures dans les éthers. Application à l'étude de la formation de la stabilité et de la réactivité de composés organométalliques ou d'électrolytes minéraux. »

— Université de Paris-Val-de-Marne, vendredi 20 avril, à 15 h. 30, salle des professeurs de l'U.E.R. de sciences économiques (La Varenne-Saint-Hilaire), M. Jean-Paul Sinsou : « La coordination rail-route en Côte-d'Ivoire ».

— Université de Paris-Val-de-Marne, jeudi 26 avril, à 11 heures, salle du conseil de la faculté de médecine (Créteil), Mme Liliane Lorenzelli, épouse Edouard : « Recherches sur les anticorps qui réagissent avec les antigènes lipidiques. Mise au point de méthodes de détection et de purification ».

VENTES

[illegible]NVOITISES MODÉRÉES

« [illegible] nous allons [illegible] première vente [illegible] hôtel des ventes. [illegible] Loudmer l'a donc [illegible] petite phrase [illegible] et marées, au [illegible] conflit qui secou[illegible] des commissaires [illegible] Paris et des péripéties juridiques de cette bataille [illegible] fait autour de la multi[illegible] de vente publique [illegible] Monde des 3, 18 [illegible] 23 [illegible], la première dispe[illegible] — a eu lieu [illegible] à l'hôtel particulier [illegible] Loudmer et Poulain, [illegible] rue du Faubourg-Saint-Honoré.

[illegible] vérité. Des plâtres [illegible] et une salle hâtivement [illegible] installée, accueilli une soixantaine d'acheteurs et de curieux [illegible] de deux cent trente [illegible]. [illegible] certain nombre de [illegible] et de grande provenance, [illegible] livre prodigieux, [illegible] petites choses [illegible] ou tuées par le temps [illegible] — du dix-septième siècle [illegible] nos jours — offert [illegible] des premiers [illegible] du nouvel hôtel des ventes.

Ces [illegible] souvent modérées. Dans [illegible] salle non chauffée, parcourue par une bise glaciale, [illegible] feu [illegible] enchères ne s'est [illegible] rarement ; pour [illegible] Contes et nouvelles de La Fontaine dans l'édition des Fermiers généraux (160 000 francs [illegible] 000 francs pour [illegible] second exemplaire) ; pour une [illegible] petite reliure [illegible] au [illegible] Martin (46 500 francs) [illegible] de la bibliothèque [illegible]. Pouvaient aussi [illegible] ou [illegible] : les cinq volumes reliés en maroquin citron [illegible] armes [illegible] la princesse Sophie, fille de Louis XV, du Voyage au Levant, de Corneille le Bruyn de 1725 (30 500 francs) ; un devoir manuscrit du jeune dauphin Louis de France, fils de Louis XV, relié à ses armes (9 .00 francs) ; les œuvres de Champmeslé (1725) aux armes de Marie-Antoinette (23 000 francs). On a donné 24 000 francs pour un almanach relié, de 1761, dans une riche reliure à la plaque de Dubuisson, et 15 000 francs pour l'édition originale des Liaisons dangereuses.

Entourant cela, et une dizaine d'autres numéros intéressants, beaucoup de livres plus modestes, trop, aussi, qui auraient normalement appelé la vente par lots ; bref, les habituelles faiblesses des ventes où l'on en fait un peu trop. Plus de cent dix ouvrages n'ont pas « fait », ou tout juste, leur estimation, et c'était souvent justice. Sept d'entre eux ont été retirés de la vacation (qui a produit au total environ 680 000 F.) et c'est anormal. Tout cela n'est, hélas, que trop fréquent, banal même, dans « l'autre » hôtel. Ce n'est pas une raison pour ne pas le dire. Pour ne pas rêver que le nouvel hôtel des ventes (s'il doit durer) et ses petits frères (s'il en naît) retrouvent la rigueur et le respect de l'acheteur qui se sont perdus ces dernières années dans trop d'enchères infernales ou de combines abyssales.

MICHEL KAJMAN.

SPORTS

CYCLISME

Allez, les verts...

Des maillots verts ont fait leur apparition depuis peu dans le peloton des courses professionnelles. Ces maillots, couleur d'espérance, habillent les anciens chômeurs — dix-huit au total, — qui viennent d'être regroupés dans une équipe de secours constituée par les Amis du Tour de France (1). Ainsi se trouvent repêchés Campaner, Le Damnet, Romero, Mauvilly, Simonnot et l'ancien champion de France Georges Talbourdet, dont le déclin avait été aussi rapide que l'épanouissement.

Il s'agit d'une formation aux ambitions modestes où le « néo-pro », qui éprouve des difficultés pour s'imposer, côtoie le « vétéran », auquel on accorde le sursis. A priori, ces laissés-pour-compte semblaient condamnés par leur condition d'économiquement faibles. Et par le fait qu'ils aient perdu leur emploi dans un secteur de faible densité, où l'on dénombre seulement une centaine de professionnels.

C'est pourtant un des leurs, Christian Calzati, qui fut la révélation du récent Critérium national de la route, gagné par Zoetemelk (le Monde du 24 mars). Classé huitième de l'épreuve, devant des hommes tels que Chassang, Hézard ou Seznec, ce Stéphanois de vingt-cinq ans a réalisé une performance qui suffirait à lui ouvrir les portes d'un groupe sportif. Souhaitons que d'autres Calzati modifient l'ordre établi et bouleversent les idées reçues, qui sévissent en cyclisme comme ailleurs. — J. A.

(1) Le Club les Amis du Tour de France a été créé par les organisateurs du Tour de France cycliste, conformément à la nouvelle réglementation fédérale selon laquelle l'organisation d'une épreuve doit être le fait d'une association déclarée.

HOCKEY SUR GLACE

Le crosse à crosse de Saint-Gervais et Chamonix

De notre correspondant

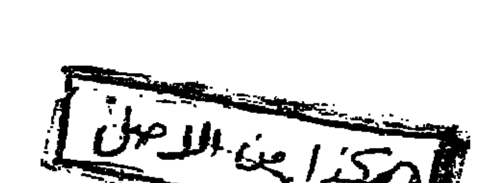
Saint-Gervais. — Au coude-à-coude dans la phase finale du championnat de France de division nationale 1 de hockey sur glace, Saint-Gervais et Chamonix ne sont pas parvenus, mercredi 28 mars, à se départager (4 à 4). Après un match de grande qualité disputé devant un millier de supporters survoltés, les deux clubs relégués la saison dernière loin des premières places — Saint-Gervais avait disputé les matches de barrage — ont confirmé leur brillant retour en tête du championnat. Un point sépare Saint-Gervais (premier) de Chamonix (deuxième), qui sont toutefois talonnés par la très solide équipe de Tours.

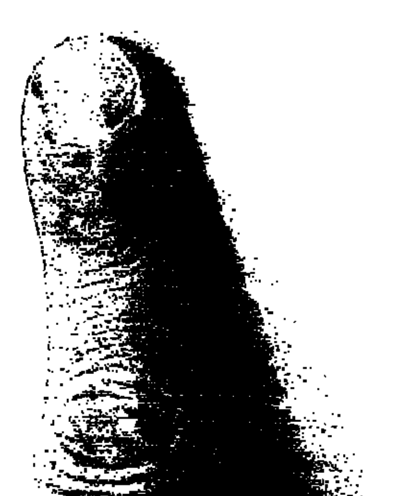
« La compétition est généralement plus âpre dans les tribunes que sur la glace », confiait le président du Chamonix Hockey Club, M. Joseph Cochet, avant le match. Les « derbys » entre Chamonix et Saint-Gervais sont toujours passionnément disputés... sur les gradins ; et sont l'occasion d'exprimer les profondes rivalités qui opposent ces deux communes, dont l'une a la chance de « posséder » le mont Blanc sur son territoire et dont l'autre a le privilège de pouvoir la contempler.

A Chamonix et à Saint-Gervais, le hockey est, depuis plus de cinquante ans, le « sport-spectacle » numéro un. Il mobilise dans les deux patinoires plusieurs milliers de spectateurs, mais aussi plusieurs centaines de jeunes pratiquants. Toutefois, au cours des quinze dernières années, le ski a détourné du hockey de nombreux enfants de Chamonix et de Saint-Gervais. C'est ainsi qu'à Saint-Gervais on a laissé « vieillir » l'équipe première, faute d'avoir su préparer une relève. La moyenne d'âge de l'équipe est de vingt-cinq ans. Celle de Chamonix a été « rajeunie » la saison dernière, mais elle compte toujours parmi ses meilleurs éléments des joueurs âgés de vingt-cinq à trente ans.

Pratiqué par de vrais amateurs, le hockey est pour les participants au championnat de France un sport très contraignant, nécessitant de très nombreux déplacements. Enfin, le calendrier du championnat, qui a débuté cette saison le 30 septembre 1978, et s'achèvera à la fin du mois d'avril, apparaît de plus en plus inadapté aux contraintes professionnelles des joueurs, employés des remontées mécaniques, artisans ou commerçants. Plusieurs d'entre eux, sélectionnés pour les récents championnats du monde à Barcelone, ont dû renoncer à y participer, réservant leur temps pour les confrontations nationales.

CLAUDE FRANCILLON.





ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES [illegible]RÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES [illegible]PLOI	27,00	31,75
DEMAND[illegible]EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBI[illegible]	21,00	24,69
AUTOMO[illegible]S	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi

S.C.R. recherche
J.F. COMPTABLE 1er ECHELON CONFIRMEE
Se présenter ce jour à partir de 10 h. au 57, bd de PICPUS, PARIS (12e), métro NATION.

BUR. D'ETUDES AUTOGEREE « 4 associés sal. à tps plein » recherche
CHARGÉ (E) D'ÉTUDES
5 à 10 a. expér. prof., aménag., environ., loisirs, tourisme rurale PARIS. Env. C.V. à ATEN, 20, bd de Sébastopol 75004 Paris.

Sté Exploitation forestière proche
FONTAINEBLEAU
recherche
COMPTABLE 2e échelon
EXPERIENCE - 30 ans minim. Ecr. no T 12.175 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

RÉGIONALES

ECLAIR INTERIM TT
9-10, place Saint-Etienne, 31000 TOULOUSE
recherche
Mission longue durée
INGÉNIEUR AÉRO
Expérience bureau d'études.
Env. C.V., Tél. : (61) 52-05-41.

Comité pr aménagem. et expans. économique SAVOIE (73) ayant mission d'industrialisat. recrute :
SECRETAIRE GENERAL (80.000 F à 100.000 F).
Agents de développement (52.000 à 70.000 F) dont un ayant formation administ. Expér. souh. Ancienneté pouvant être prise en compte. Ecrire : HAVAS CHAMBERY No 6.297.

INTERNATIONAL

Société française recherche pour ARABIE SAOUDITE, techniciens et monteurs HQ dans les spécialités suivantes :
— Electricité.
— Electronique.
— Moteur Diesel.
— Groupe motopompe.
Connaissances de l'anglais hautement appréciées.
Ecr. au no 7.441 « le Monde » P., avec C.V. et prétentions, 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

secrétaires

SOCIETE INTERNATIONALE recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE
FRANÇAIS-ANGLAIS
Aimant initiatives et responsabilités pour assister le Directeur Technique.
Quelques années d'expérience sont indispensables et la sténo anglaise serait appréciée.
Lieu de travail à CERGY-PONTOISE en octobre 1979.
Adresser C.V., photo et prétent. no 05 338 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

SOLEX CARBURATION
9, r. Lavoisier, 92000 Nanterre. TEL. : 725-90-22.
Recherche
SECRÉTAIRE DIRECT. CCIALE
BIL. ANGLAIS IMPERATIF CONFIRMEE ET
STÉNODACTYLO CORRESP.
CONFIRMEE.
Adress. C.V. et prétentions à la DIRECTION DU PERSONNEL.

demandes d'emploi

Jne correspondancière trilingue allemand-anglais-français, de nationalité allemande cherche emploi à partir du 1er avril dans agglomération parisienne. Offres à Dagmar Hiltmann, Bienenbergweg 7, D-6227 Oestrich-Winkel.

COLLABORATEUR DIRECTION Haut niveau commercial et gestion, cherche poste responsabilités. Ecrire à K 5.093 HAVAS 33075 Bordeaux cédex

Cadre, 48 a., IAC autodid. GO/TCE, chef S.A.V., charges décennales, récept. trav. nfs, rech poste équiv. Paris ou rég. VAR. Tél. 285-47-86.

automobiles

5 à 7 C.V.

Cadre vend première main. AUTOBIANCHI A 112 Juventus Avril 76, 27.000 km. Px Argus. Téléph. : 340-39-35 (domicile)

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

Beaubourg, s/centre Pompidou, ds imm. 17e restauré av. asc., splend. studio, 2 P. duplex. Except. ts les jrs. 16 à 18 h. 149, r. St-Martin - 878-41-65.

Rue MONSIEUR-LE-PRINCE imm. caractère, original 2 P., TOUT CONFORT 1.390 F net **734-33-02**

PARIS EST 93 BAGNOLET
SANS COMMISSION
4 pièces, 78 m2, loyer 1.380 F, charges 544 F, parking 89 F.
S'adresser Bureau de Gérance du lundi au vendredi de 9 h à 12 h :
LES PARCS DE LA NOUE 1-13, rue de la Noue, BAGNOLET - Tél. 858-02-31
Mo Galliéni
Bus : 78 et 101 N

Région parisienne

VILLIERS-S.-M. Mais. 7 pces, jardin tt cft, 5.000 F mensuel. Tél. 538-33-48.

ISLE-ADAM - Maison individuelle 5 PCES + jardin. 2.200 TT.C. Tél. pour R.-vous 261-81-15, poste 598.

Province Province

PARTICULIER LOUE A L'ANNÉE
en HAUTE-SAVOIE
30 MAISONS DE CAMPAGNE ENTIEREMENT RESTAUREES
Sur TERRAIN de 1.900 m2 en verger clos, surface habitable 170 m2. COMPRENANT rez-de-chaussée : garage, chauff., s. d'entrée, toilettes, cuisine, cellier, salle de séjour, salon ouv. sur terrasse abritée avec cheminée ; à l'étage : dégagement, 3 chambres, salon, bibliothèque, salle de bains, chauff. central au fuel av. production d'eau chaude, sanit., téléph.
LIBRE EN AVRIL.
Pour tous renseignem. tél. : 16 (50) 68-13-89.

locations meublées Offre

Région parisienne

PARLY 2 5-6 p., 125 m2, 2 bns, parking, tél., libre suite. 4.150 F c. c. - 955-00-60.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

constructions neuves

DANS BAIE DE CANNES
GOLF - MER - RIVIERE - ETANG - ensem[illegible] résidentiel - JOLI MAS (provençal), 120 à 180 [illegible] finitions luxueuses, cuisine équipée, terras[illegible] garage. Jardin arboré : 400 à 700 m2.
OCTOBRE 1979. — PRIX : 850.000 à 1.100.000
PARIS - ESTEREL, avenue de Cannes 06210 MANDELIEU - La Napoule. Tél. (93) 47-26-

C'est tellement mieux d'habiter dans Paris
2 réalisations à des prix intéressant[illegible]
du Studio au 4 Pièces

XIe	XIXe
La Cour d'Aunay	Le Clairéole
54/56 r. de la Folie Régnault	55/59 Boulevard Sérur[illegible]
à partir de 5.400 F le m²	à partir de 4.700 F le [illegible]
S/place ts les jours sauf mercredi / jeudi matins	S/place ts les jours sa[illegible] mercredi et jeudi ma[illegible]
373.79.18	205.27.92

20 % apport personnel - 80 % crédit personnalis[illegible]
Prix fermes et définitifs à la réservation
Commercialisation : SACOFI 246.70.50

COURBEVOIE
3 et 5, rue Saint-Guillaume
GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE
Chbres, studios, 2, 3, 4 P. Nouv. prêt PIC. S/pl. jeudi, vendredi, sam., dimanche, lundi, 14-19 h. 359-63-63 - 788-41-45
LIVRAISON EN COURS

ASNIÈRES (92)
18/20, av. Henri-Barbusse
150 m GARE ASNIERES
3 et 4 P. - LOGGIAS
Très ensoleillé. Vue tr. étendue. Ent. terminés. Prêt nouv. PIC Ts les jrs 14 à 19 h. sf mardi, mercredi. - Renseign. 359-63-63.
LIVRAISON EN COURS

hôtels-part[illegible]

BUTTE-MONTMARTRE, [illegible] voie privée, verdure, [illegible] charmante mais. 200m², [illegible] 3 ch., dépend., gde ter[illegible] VUE PARIS. T. : 264-02-6[illegible]

immeubles

STÉ COPROR
94, rue Lauriston, Paris rech. IMMEUBLES libr[illegible] occupés, même avec gros [illegible] Paris ou proche banlie[illegible] PAIEMENT COMPT. - R[illegible] sous 48 heures. - Tél. 727[illegible]

ap[illegible]tem. [illegible]at

Rech. appt[illegible] 4 pces PARIS avec ou sa[illegible]vx, préf. rive gauche, pr[illegible]cultés. Ecrire Lagache, 1[illegible] Dame-Blanche, 94120 FON[illegible]Y-sous-BOIS.

Jean FEUI[illegible], 54, av. de la Motte-Picq[illegible] 566-00-75, rech. Paris-15e e[illegible]r bons clients appts tout[illegible]aces et imm. Paie[illegible]omptant.

Sté recher[illegible]ppts même à rénover, se[illegible] 1e, 12e, 19e, 7e. Pour R.-[illegible]ri. 373-05-61.

Pr vdre E[illegible] RIVE GAUCHE 122, bd [illegible], Paris-6e. Tél. : 5[illegible] et 222-70-63. O.R.P.I.[illegible]M, C.I.M.I.

b[illegible]aux

Domicil. [illegible]et commerc., siège S.A.[illegible] - Rédaction d'actes, sta[illegible]formations juridiques, s[illegible]., télex, bur. A partir [illegible] F par mois. Paris [illegible], 15e, 17e 355-7[illegible]9-18-84.

Bo[illegible]ques

MO[illegible]NASSE Boutique-b[illegible]2 téléphones, 2.000 F [illegible] tout confort. Propri[illegible] 563-86-09.

Av.. OPE[illegible]L. vend pas-de-porte, [illegible]utique 52 m² + [illegible]63 m². T[illegible]66-52.

EXCE[illegible]EL XVIe GALE[illegible]IT-DIDIER boutique 4[illegible]40 000 F loyer mensuel 3[illegible] Tél. : 727-82-61.

fonds de commerce

Cause maladie, en S.A., vends **HOTEL N.N.** ☆☆☆ 48 chambres 2 BARS Peut faire RESTAURATION et NIGHT-CLUB. Plein centre gde ville du Midi. - Tél. 320-35-18.

A vendre **CŒUR PROVENCE**
Fds de Cce Décoration, Tissus, Pap. peints, Objets. Pleine exp. Logement avec terrasse. Bail nf 24.000 F/an. Prix just. 250.000 F + stock. - C. A. : 340.000 F. Tél. : (90) 92-03-01

A VENDRE
Deux fonds de commerce
QUINCAILLERIE
ENSEMBLE ou SEPARES
QUINCAILLERIE
Fer - Tube - Charbon, gaz industr. et matériaux (gros et demi-gros),
UN MAGASIN 2.500 m² et
UN MAGASIN 700 m² sur trois plans. Région MEAUX, grand logemt + dépendances et dépôt.
Très belle affaire avec C.A. 4 millions.
Prix à débattre.
Tél. 022-01-22 ou 022-01-25.

Petit centre commerc. Paris-13e à créer : pressing, fleurs, charcuterie, boulangerie froide et ts commerces - CERI, 266-64-49.

Petit restaurant village provenç. à vdre, prêt à ouvrir à Pâques, logt, bons revenus. Tél. 16 (94) 70-57-15, de 8 h. à 20 heures.

locaux commerciaux

Mo Guy-Moquet. Bail à céder, bout. prêt-à-porter F., pet. loyer. Tél. : 857-32-29.

[illegible]isons de campagne

PA[illegible]LIER VEND EN HAUTE-SAVOIE
[illegible] AIX-LES-BAINS ET ANNECY
dans [illegible] commune très calme, à 600 m d'altitude
GDE [illegible]ON DE CAMPAGNE ENT. RÉNOVÉE
sur [illegible] de terrain aménagé en parc arborisé COM[illegible]NT sur rez-de-chaussée et étage : 12 p[illegible] salles de bains, grand salon, salle à mang[illegible]vert sur terrasse avec cheminée, bibliothèq[illegible] mezzanine, cave + dépendances, téléph.

SA[illegible] DANS LE MASSIF DES BAUGES
à AI[illegible]-LE-VIEUX, à 25 km d'AIX-LES-BAINS et à [illegible] de la STATION AILLON-LE-JEUNE
ANC[illegible] GRANGE avec 500 m2 TERRAIN
à tr[illegible]er en CHALET D'HABITATION, placée dans [illegible]tre d'un petit village de montagne. À 900 [illegible]it. PERMIS DE CONSTRUIRE accordé pour [illegible]nagement de 165 m2 sur 3 niveaux : hall [illegible]e, réserve, rangement, cuisine, cellier, salon [illegible]r avec cheminée, 3 chambres av. s.de b. [illegible]IN DES TRAVAUX NOEL 1979
Pour [illegible] renseignem. tél. : 16 (50) 68-13-89.

[illegible]USIN
Mais. pi[illegible] P., chem., grenier, gar.[illegible], 2 gdes granges amé[illegible]s, av. 1 cave, puits, su[illegible]r terrain, eau, électricité [illegible]0 F. Tél. (75) 62-24-[illegible]u'au 3 avril.

Sud Ar[illegible] maison typique à resta[illegible] avec terrain. Vue su[illegible] rivière, soleil. Px 100.00[illegible]T. (91) 73-07-55.

[illegible]NDRE
MAI[illegible]BOURGEOISE
CENT.[illegible]E CAVAILLON
T[illegible]0) 71-39-44

GERS m[illegible] type gascon 13e, parf. re[illegible] partie enceinte bastide [illegible]e, chef-lieu canton. Tou[illegible]mmerçants. Amateurs ar[illegible]ernés, 210.000 F. Téléphon[illegible] 242-68-61 le soir.

[illegible]illons

[illegible]RANGIS
pavillon [illegible]ces, tout confort, [illegible] de 380 m2
P[illegible]375.000 F
[illegible]E.T.I.
T[illegible] : 448-96-23.
O[illegible] le dimanche.

LONGJ[illegible]AU Beau pavillon récent - 6 P. 5/400 m[illegible]r. S. à mang., sél. dble, 3 [illegible]s. Px 590.000 + C.F. [illegible] : 014-06-44

[illegible]MBOUILLET
S[illegible]e PAVILLON
gros ca[illegible] impeccable, quart. résident[illegible] S.N.C.F. proximité, 4 P., cu[illegible] bains. Terr. 650 m2. Prix [illegible]00 F av. 38.000 F.
CHA[illegible] - 483-32-54

LE [illegible]RREUX (Mairie)
85, av[illegible] GABRIEL-PERI, pav. r[illegible] neuf sur sous-sol, 7 P., gr[illegible] confort, conviendrait 2 ména[illegible] jardin 535 m² clos, garage, [illegible]000 F. Crédit 80 %. Samedi [illegible]manche, 10 h.-18 h.

[illegible]NY-SOUS-BOIS
Pr. cen[illegible]el gare, b. pav. réc. P. de [illegible]ur 500 m² terr., sél., 2 chbres[illegible]uis., s. bs, wc, entrée chff. ce[illegible] impec. Px 370.000 F Sam., d[illegible] lundi, 13 h. à 19 h., 21, rue[illegible]aspail, autobus 121, ar[illegible] Grands-Vergers.

ORG[illegible]AL. Autoroute Ouest, part. v[illegible]pav. 170 m², terrain 859 m²[illegible]onstruction 1975, rez-de-chau[illegible] : sél. 42 m², chem., cuisi. é[illegible] wc étage : 3 chbres, 2 s. d[illegible], wc, cellier, garage, chauff.[illegible]central élect. 840.000 F [illegible]él. : 975-73-30.

[illegible]SUD-ROYAN
G[illegible]nde villa 9 pièces
DIR[illegible]T BORD DE MER
1[illegible]. boisé, 800.000 F
[illegible]l. (46) 05-66-82.

ANTON[illegible] 5 min. métro, part vend p[illegible] bon état, 6 p., gar., conft, [illegible] m² habit. Terr. 725m². Prix [illegible]000 F. Tél. 237-29-15

LA GA[illegible]ENNE-COLOMBES. Tr. beau p[illegible]. en pierre : SEJ. en rotonde [illegible]4 chbres, cuis. équ., S. de B. [illegible] S. d'eau, PARF. ET., chff [illegible]., gar. 2 voit., 300 m2 terrain [illegible] 540.000 F. — 788-49-00.

terrains

Devenez propriétaire d'un terrain de culture en Touraine 16.000 m² pour 65.000 F, tous frais compris. Agence FOUQUET-THIOT, RICHELIEU (47) 58-18-11 ou 58-20-17.

France, 9 km Genève, résident., beau TERRAIN viabil., 4.100 m², Tél. Paris après 19 h. 967-30-87.

VAR - EXCEPTIONNEL
5 hectares pour 2 villas.
TOTAL : 700.000 F
Tél. 16 (93) 80-32-03.

LOIRET
Particulier vend 15 km Sud de Montargis. Terrain à bâtir de 1.833 m². Façade 24 m. Prix : 26 F le m². Tél. 946-52-77, après 18 heures.

PARC PERREUX
SITUATION EXCEPTIONNELLE
Magnifique terrain de 1.175 m2.
DEJUST - 883-95-50

Part. vd Sud AJACCIO, terrain boisé 5.600 m2, site sauvage, accès plage, chemin privé, 200 m. vue mer impren. Ecr. H 5115 Havas, 33000 Bordeaux.

BEARN. A 2 km de Sauveterre-de-Béarn, 4 lots de terrain à bâtir, équipés, de 2.500 m2 à 4.000 m2. Prix : 15 F à 24 F le m2. Vue panoramique sur les Pyrénées. Renseignements : Tél. (16-59) 38-67-86 ou 38-53-70.

MONTLIGNON (95). 2.300 à 2.650 m2. 130 F le m2. Permis construire. 989-31-74.

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains toutes régions, toutes superficies pour création de LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, rue des Mathurins, PARIS-8e. Tél. : 266-57-22.

BOUSSY-SAINT-ANTOINE
Proximité BRUNOY (91) environnement exceptionnel dernier TERRAIN libre Centre ville **2.160 m2** C.O.S. 0,30
450.000 F. 900-51-10 H. bureau.

VAR EXCEPTIONNEL 12.000 m2 viabilisés pr 2 villas. - Tél. (94) 70-04-81.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

représentation offres

Les Céramiques du Bâtiment
Ets P. GILSON
recherchent
REPRÉSENTANT EXCLUSIF
Paris Sud et proches départements EST et SUD
Double fonction : Animation du réseau des négociants de matériaux
Promotion auprès des Architectes B.E. Décorateurs
Ce poste convient particulièrement à candidat ayant déjà expérience du Bâtiment, mais demeure ouvert à tout représentant possédant réelles qualités de vendeur et de dynamisme.
Rémunér. à la commission + frais professionnels.
Adresser lettre man., C.V., prétentions et photo à : Etablissements P. GILSON Campagne-lez-Wardrecques. — 62120 AIRE.

IMPRIMEUR EDITEUR PARIS
Spécialisé en travaux noir et couleur de brochures, ouvrages, catalogues, revues, dépliants, etc.,
recherche
SECTEUR PARIS et REGION PARISIENNE
2 REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS
25 ans minimum. Possédant voiture. Dynamiques et ambitieux. Formation générale de bon niveau. Expérience confirmée de la vente. Avenir et statut V.R.P. à éléments de valeur. Rémunération élevée et progressive (fixe + % + frais).
Adresser lettre manuscrite avec C.V. détaillé, prétentions et photo si poss. à no 23043 sur enveloppe à
J.R.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

capitaux ou proposit. comm.

INVESTISSEZ VOTRE ARGENT EN SUISSE
NOUS
sommes à votre disposition
POUR VOUS CONSEILLER
sur vos investissements
EN SUISSE
Investissez dans les terrains et immeubles suisses avec titre garanti par l'Etat et revenu exonéré d'impôts.
Bon rendement. Discrétion absolue.
Veuillez adresser vos offres sous chiffre no 02-2854 à PUBLICITAS, 5001 AARAU / Suisse.
Sous réserve de la législation française réglementant l'exportation des capitaux à l'étranger.

COTE D'AZUR
Bord mer
Grande ville agréable
P.-D. G. affaire importante deux roues
CÉDERAIT ACTIONS
à collaborateur capable lui succéder
Modalités à discuter
Ecr. no 794.437 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

l'agenda du Monde

Artisans

IMPRIMERIE OFFSET exécute tous vos travaux. Délai rapide. Téléphone : 780-50-10.

ENTREPRISE de CHAUFFAGE mazout, gaz, sérieuses références, effectue rapidement installations, assure montage, dépannage, entretien région parisienne (spécialiste Oil-o-Matic) et brûleurs toutes marques. Devis gratuits. Treccani, 5, avenue Louise-Eugénie, 95120 Ermont. - Téléphone : 959-20-50 et 416-26-63.

Votre CUISINE fabriquée et installée par un ARTISAN EBENISTE étude et plans gratuits. HERAIL - Téléphone : 680-77-37.

Artisan recherche rénovation appartement - entretien. Tél. : 990-62-28, après 18 heures.

Astrologie

Mme VILLERET-PERRIN MEDIUM - graphologue - taches d'encre - chiromancie. Sur R.-V. 346-94-28 ou 979-23-49.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Cours

Cours d'anglais par Américaine expérimentée, chambre comm., groupes particuliers. — Métro Etienne-Marcel. Tél. : 508-54-73.

Etudiant américain cherche à donner cours anglais, niv. sup. ou conversation. Tél. : 229-44-39.

CLUB ANGLAIS. - Cours et conversation avec professeur d'origine. Téléphone : 354-01-72.

Cours toutes matières - tous niveaux - par diplômés grandes écoles IEPC. - Tél. : 224-17-95.

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir
Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.
A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie
a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.
Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.82.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.86.71/54.77.42

A R E L
RENCONTRES - LOISIRS
Club privé pour non-mariés. 116, Champs-Elysées. 563-17-27.

Couple, 3e âge, seul, cherche, en vue parrainage, J. H. ou J. F., sans famille. 20 - 25 ans, très sérieux, résidant Paris, confession Israélite - Ecrire no 863, « le Monde » Publicité, 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Instruments de musique

Accepte offre pour UN **VIOLON** ancien Jakobus Steiner ex-Absam, 1646. Ecrire GEORGE SANTIMANO, AVENIDA 24 JULHO No 80 - D. 3e LISBOA - PORTUGAL.

Livres

Achète bon prix livres « Club français du livre », Collection « Portiques ». Ecrire Philippoteau, 52, r. Moncey, 69003 Lyon.

Occasions diverses

Vendez sans brader ou achetez d'occasion tout matériel, objet, appareil, outillage, instrument, jouet ou meuble, VVM, 637-31-86, 17, bd Vital-Bouhot. NEUILLY.

Répondeur téléphonique

RÉPONDEURS
avec ou sans interrogation à distance. Téléphone : 574-11-15.

Meubles

Par autorisation préfector[illegible]
LIQUIDATION TOTALE
pour cessation de comme[illegible]
MEUBLES SALON
les plus grandes marqu[illegible]
15, place de l'Eglise, Rueil-Malmaison. T. : 967-[illegible]
Ouvert tous les jours même le dimanche.

Moquettes

DISCOUNT 30 à 60 %
sur 30.000 m2 moquette synthétique et laine. Téléphone : 757-19-19.

Psychologie

Dynamique de groupe, [illegible]tiens, psychothérapies, Paris. Tél. : 948-32-71, le mat[illegible]

Stages

PHOTO CINEMA [illegible]
Stages 13-20-27 avril 79, W.-E. et semaine, 3 jrs initiation, pe[illegible]
Rens. : Forum Création [illegible], 34, rue St-Sauveur, 75002 [illegible]

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

ILE D'ELBE, Italie, villa 6 pers. et appt 3 pers., terrasse, jard., vue sur mer. T. 255-12-11, soir.

En Roussillon, à Port-Barcarès : mer, soleil et loisirs, louez à la semaine votre appartement neuf, tout équipé. Documentation gratuite. — HOME - VACANCES, 66420 PORT-BARCARES.

GRÈCE
Découvrez une petite île et ses traditions en apprenant à tisser tirettes et tapisseries (kilims) à l'ancienne... Egalement stages teinture végétale et voile. Logement assuré ; et loue jolie maison traditionnelle 4/5 personnes, petite île grecque, 1 mois : 1.200 F. Tél., H. B. : 261-50-85, P. 321 ; le soir : 524-04-29, ou écrire à DELANTY, Symi, Dodecanèse - GRÈCE.

Plagne - Bellecôte, vends multipropriété : semaine vacances : Paris, février, appartement pour 5 personnes, tout confort. Urgent, cause accident. Téléphone : 590-29-84.

Part. vd 4 sem. multipropr., à inter-résid., à Tignes, sépar. ou groupé, 4e sem. mars et 3 prem. sem avril. — Tél. : 973-33-35.

A louer Courchevel vac. Pâques appt 6 pers., neuf, 2.000 F. Ecr. Prunier, 28, pl. Denfert (14e).

Aix-les-Bains, Part. vd multipr. stud. 1 pers. av. wc, bs, 3 sem. 9/31 juil. T. ap. 20 h. 422-02-23.

LALOUVESC 07520
le Monarque**, découvrir l'[illegible]che verte. Poss. forf. 7 jr. net 755 à 1.000 F, promenad[illegible] et veillées comprises (bains, wc).

6 jours art-histoire en Sud-[illegible]ron, Larzac + église roman[illegible] + château. Andrieu, 12400 V[illegible]

POTERIE, séj. ds ferme [illegible] Languedoc, vie simple, P[illegible] 1er mai. Tél. : (16-67) 95-[illegible]-53.

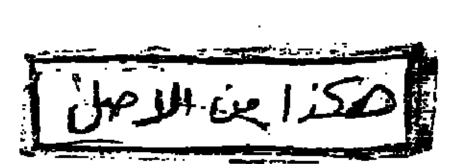
Loue juillet ou juillet-août une heure et quart de Paris sur Chartres, château 18e siècle, entièrement meublé, grand salon, petit salon, S. à M., 11 chambres, 5 S. de B., piscine chauffée, parc 110 hectares, possibilité cheval. Louis-Aimé de Fleurian. Tél., Bureau : 574-[illegible]-20, Domicile : 705-59-85.

Aix-en-Provence, loue août 1979, villa 5 ch., 3 s. d'eau, pisc., gde pinède, 5 km. centre ville. Téléphone : (42) 24-02-[illegible]

STAGES EN PROVENCE
dessin peinture, travail artisanal du bois, Les Compagnons du 20e siècle, 84210 Venasque. T. (90) 66-03-64.

LOUEZ VOTRE CAMPING-CAR vacances de Pâques, forfait W.-E., etc. Tél. ou écr. CAR-AWAY 49, r. Roque-de-Fillol, 92-Puteaux Téléphone 624-77-65 - 222-54-28.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.



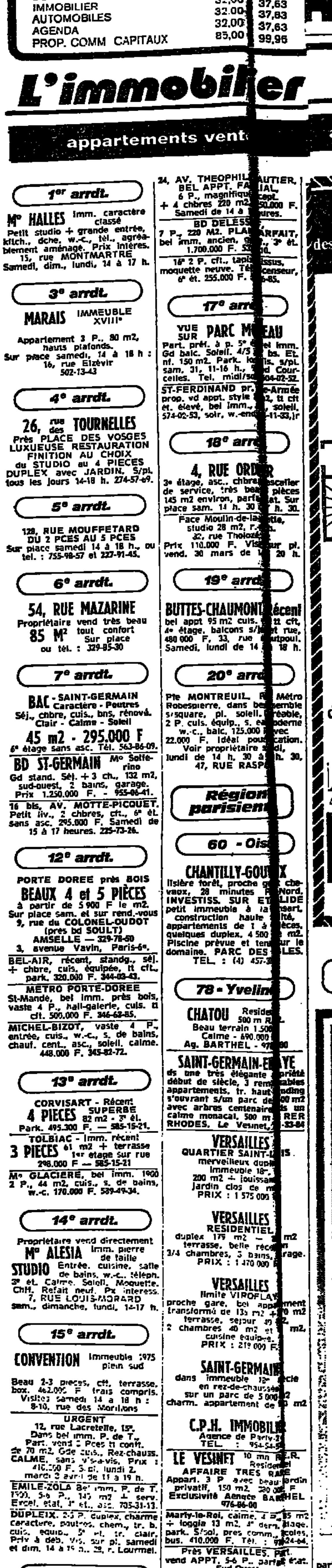
	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,95

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

L'immobilier

appartements vente



1er arrdt.

Mº HALLES Imm. caractère classé. Petit studio + grande entrée, kitch., dche, w.-c., tél., agréablement aménagé. Prix intéres. 15, rue MONTMARTRE. Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

3e arrdt.

MARAIS IMMEUBLE XVIIIe. Appartement 3 P., 80 m2, hauts plafonds. Sur place samedi, 14 à 18 h : 16, rue Elzévir. 502-13-43

4e arrdt.

26, rue des TOURNELLES Près PLACE DES VOSGES. LUXUEUSE RESTAURATION FINITION AU CHOIX du STUDIO au 4 PIECES DUPLEX avec JARDIN. S/pl. tous les jours 14-18 h. 274-57-69.

5e arrdt.

128, RUE MOUFFETARD DU 2 PCES AU 5 PCES. Sur place samedi 14 à 18 h., ou tel. : 755-98-57 et 227-91-45.

6e arrdt.

54, RUE MAZARINE Propriétaire vend très beau 85 M² tout confort. Sur place ou tél. : 329-85-30

7e arrdt.

BAC - SAINT-GERMAIN Caractère - Poutres. Séj., chbre, cuis., bns, rénové. Clair - Calme - Soleil. **45 m2 - 295.000 F** 6e étage sans asc. Tél. 563-86-09.

BD ST-GERMAIN Mº Solférino. Gd stand. Séj. + 3 ch., 132 m2, sud-ouest, 2 bains, garage. Prix 1.250.000 F. - 955-06-41.

16 bis, AV. MOTTE-PICQUET. Petit liv., 2 chbres, cft., 6e ét. sans asc. 295.000 F. Samedi de 15 à 17 heures. 225-73-26.

12e arrdt.

PORTE DOREE près BOIS. **BEAUX 4 et 5 PIÈCES** à partir de 5 900 F le m2. Sur place sam. et sur rend.-vous 9, rue du COLONEL-OUDOT (près bd SOULT). AMSELLE — 329-78-50. 3, avenue Vavin, Paris-6e.

BEL-AIR, récent, standg., séj. + chbre, cuis. équipée, tt cft., park. 320.000 F. 344-03-43.

METRO PORTE-DOREE. St-Mandé, bel imm. près bois, vaste 4 P., hall-galerie, cuis. tt cft. 500.000 F. 346-68-85.

MICHEL-BIZOT, vaste 4 P., entrée, cuis., w.-c., s. de bains, chauf. cent., asc., soleil, calme. 448.000 F. 345-82-72.

13e arrdt.

CORVISART - Récent. **4 PIECES** SUPERBE 82 m2 - 3e ét. Park. 495.300 F. — 585-15-21.

TOLBIAC - Imm. récent. **3 PIECES** 61 m2 + terrasse, 1er étage sur rue. 298.000 F — 585-15-21

Mº GLACIERE, bel imm. 1900, 2 P., 44 m2, cuis., s. de bains, w.-c. 170.000 F. 539-49-34.

14e arrdt.

Propriétaire vend directement **Mº ALESIA** Imm. pierre de taille. **STUDIO** Entrée, cuisine, salle de bains, w.-c., téléph. 3e ét. Calme. Soleil. Moquette. Chff. Refait neuf. Px intéress. 7, RUE LOUIS-MORARD sam., dimanche, lundi, 14-17 h.

15e arrdt.

CONVENTION Immeuble 1975 plein sud. Beau 2-3 pièces, cft, terrasse, box. 462.000 F frais compris. Visites samedi 14 à 18 h : 8-10, rue des Morillons

URGENT. 12, rue Lacretelle, 15e. Dans bel imm. P. de T., Part. vend 2 Pces tt conft. de 70 m2. Gde cuis., Rez-chauss. CALME, sans vis-à-vis. Prix : 410.000 F. S. pl. lundi 2, mardi 3 avril de 11 à 19 h.

EMILE-ZOLA Bel imm. P. de T. 1930, 5-6 P., 145 m2 + serv. Excel. état, 3e ét., asc. 705-31-13.

DUPLEIX. 2-3 P. duplex, charme caractère, poutres, chem., tr. b. cuis. équip., 5e ét. tr. clair. Prix à déb. Vis. sur pl. samedi et dim. 14 à 19 h., 29, r. Lourmel.

16e arrdt.

A VENDRE EN EXCLUSIVITE

APPT AV. FOCH - 150 m2 chambre service, cave, garage. Mme Claude MARTY, CANNES TEL. : (93) 38-33-03. Vis. s/sol, mar., jdi, vend., sam., de 14 à 17 h. et sur rendez-vous. Téléph. PARIS : 553-87-58.

AFFAIRE UNIQUE dans hôtel particul. magnifique ATELIER ARTISTE en DUPLEX + 70 m2 terrasse. URGENT. 690 000 F. 326-19-10.

AV. FOCH/VOIE PRIVÉE hôtel particul., luxueus. rénové. 1 APPARTEMENT DE 65 m2, 2 duplex - jardin : 58 et 53 m2. Lundi, merc., sam. 14 à 19 h. 11, VILLA SAID. 500-70-41 autres jours 958-50-28.

24, AV. THEOPHIL[E-G]AUTIER, BEL APPT. FA[M]IAL, 6 P., magnifique [ré]cept. + 4 chbres 220 m2 [...]50.000 F. Samedi de 14 à [...]ures.

BD DELESS[ERT], 7 P., 220 M2. PLA[...]ARFAIT, bel imm. ancien, [...], 3e ét. 1.700.000 F. [...]

16e 2 P. cft., tapis [...]ssus, moquette neuve. Té[...] censeur, 6e ét. 255.000 F. [...]-85.

17e arr[dt.]

VUE SUR PARC M[ONC]EAU Part. préf. à p. 5e [...] imm. Gd balc. Soleil. 4/5 [...] bs. Et. nf. 150 m2. Park. [...] s/pl. sam. 31, 11-16 h., [...] Courcelles. Tel. midi/so[ir] [...]04-02-52.

ST-FERDINAND pr. [...]-Armée prop. vd appt. style [...], tt cft, ét. élevé, bel imm., [...] soleil. 574-02-53, soir, w.-end [...]-11-33.

18e arr[dt.]

4, RUE ORD[ENE]R 3e étage, asc., chbre [...] escalier de service, très bea[...] pièces 145 m2 environ, parfa[it ét]at. Sur place sam. 14 h. 30 [...] h. 30.

Face Moulin-de-la-[Gal]ette, studio 28 m2, r.-[...]h. 32, rue Tholozé. Prix 110.000 F. Vis[...]ur pl. vend. 30 mars de 1[...] 20 h.

19e arrd[t.]

BUTTES-CHAUMONT Récent bel appt 95 m2 cuis. [...] tt cft, 4e étage, balcons s/[...]t rue, 480 000 F, 33, rue [H]autpoul. Samedi, lundi de 14 [...] 18 h.

20e arr[dt.]

Pte MONTREUIL, [...] Métro Robespierre, dans be[l en]semble s/square, pl. soleil, [ag]réable, 2 P. cuis. équip., s. ea[u, m]oderne w.-c., balc. 125.000 [a]vec 22.000 F. Idéal pou[r lo]cation. Voir propriétaire s[am]edi, lundi de 14 h. 30 à [...]h. 30, 47, RUE RASP[AIL].

Région parisien[ne]

60 - Ois[e]

CHANTILLY-GOU[VIEU]X lisière forêt, proche g[olf] chevaux, 28 minutes [Paris-]Nord. INVESTISS. SUR ET[...]LIDE petit immeuble à la [...]sart, construction haute [qual]ité, appartements de 1 à [...]pièces, quelques duplex, 4 500 [F l]e m2. Piscine prévue et ten[nis s]ur le domaine. PARC DES [AIG]LES. TEL. : (4) 457-3[2-62].

78 - Yvelin[es]

CHATOU Reside[ntiel] 500 m R[ER]. Beau terrain 1.500 [...]. Calme - 690.000 [...]. Ag. BARTHEL - 97[...]

SAINT-GERMAIN-E[N-LA]YE ds une très élégante [pro]priété début de siècle, 3 rem[arqu]ables appartements, tr. haut [stan]ding s'ouvrant s/un parc de [...]00 m2 avec arbres centenaire[s da]ns un calme monacal, 500 m [...] RER. RHODES, Le Vesinet, [...]-33-84

VERSAILLES QUARTIER SAINT-L[OU]IS. merveilleux dup[lex] Immeuble 18e, 200 m2 + jouissa[nce] Jardin clos de m[...] PRIX : 1 575 000 [F]

VERSAILLES RESIDENTIEL duplex 175 m2 — [...] m2 terrasse, belle réce[ptio]n 3/4 chambres, 3 bains, [ga]rage. PRIX : 1 470 000 F

VERSAILLES limite VIROFLAY proche gare, bel appa[rte]ment transformé de 135 m2 + [.]0 m2 terrasse, séjour [...], 2 chambres 40 m2 et [...] m2, cuisine équipée. PRIX : 219 000 F.

SAINT-GERMAIN dans immeuble 19e [siè]cle en rez-de-chaussée sur un parc de 5 000 [m]2 charm. appartement de [...] m2

C.P.H. IMMOBIL[IER] Agence de Parly-2. TEL. : 954-54-5[4]

LE VESINET 10 mn R[E].R. Residentiel. AFFAIRE TRES RARE. Appart. 3 P. avec beau jardin privatif, 150 m2. 520 000 F. Exclusivité Agence BARTHEL 976-06-00

Marly-le-Roi, calme, 4 P., 85 m2 + loggia 13 m2, 4e dern. étage. park. S/sol, près comm., écoles, bus. 410.000 F. Tél. : 9[...]24-64.

Près VERSAILLES, part. vend APPT. 5-6 P., parfait état. Sud-Ouest. Prix : 530.000 F. 460-2[...]

92 Hauts-de-Seine

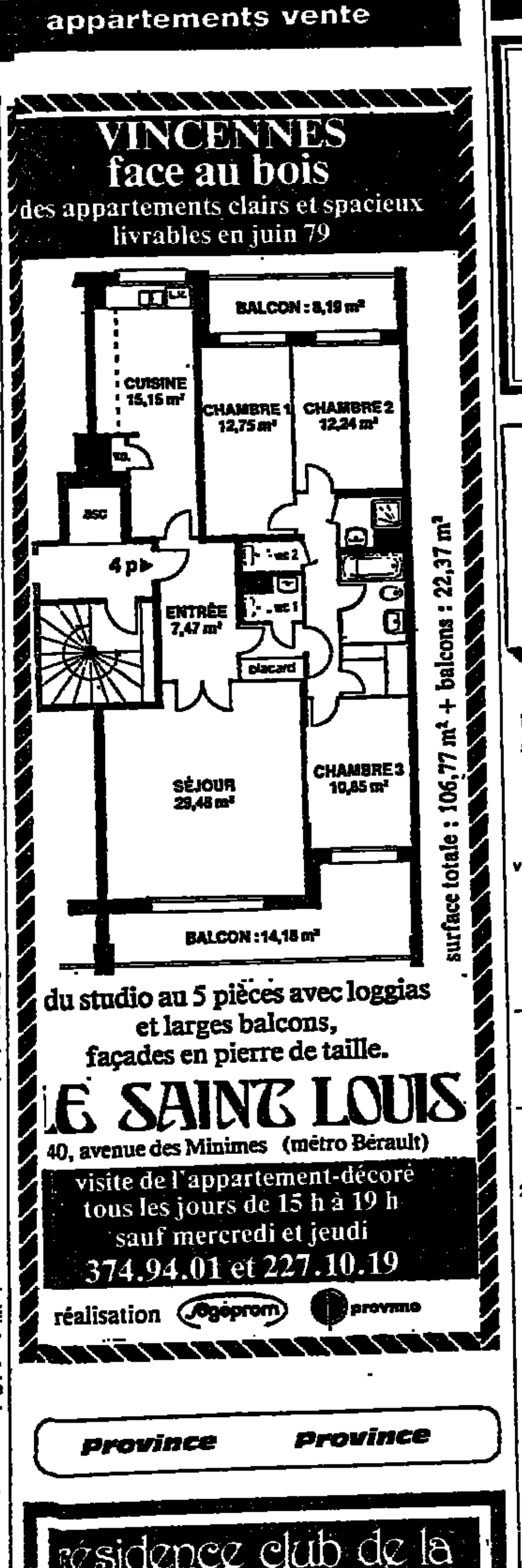
NEUILLY NF PLEIN SOLEIL DUPLEX 190 M2 + terrasses, gd 3-4 P., 105 m2 sur jardin. Vis. samedi-dimanche 14-19 h., 117, BD BINEAU. 624-39-49.

94 Val-de-Marne

SAINT-MAUR près R.E.R. et lycée, magnifique maison avec jard. arborisé, gd séj., s. à m., 4 chbres, impeccable. 567-22-88.

NOGENT, près R.E.R., Imm. 76, bd standg., 3 P., 81 m2 gd conft., impeccable. 520.000 F. Micot. 344-43-87.

appartements vente





Province Province





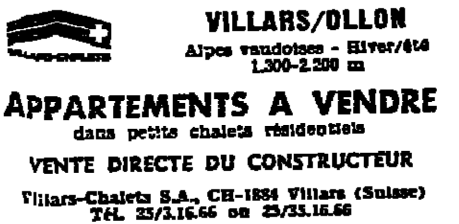
CANNES - CENTRE particulier vend grand studio. Téleph. : 457-66-74 après 19 h.

SERRES-CHEVALIER. Part. vd studio meublé 36 m2 (OUEST), 8e étage. 170.000 F. Tél. (..) 20-16-66, Hres repas.

COURCHEVEL 1.850 vds période Juin, Club-Hot. 6.000. Ec. Boulet, 11, imp. Bœuf, 84-Avignon.

TROUVILLE, 17, r. de Paris, direct mer, beau 2 P. tt cft., 155.000 F. Sur place ce week-end ou tél. à part. lundi : 555-61-66.

Etranger



immobilier (information)

AGENCE G.D., 14, RUE LEONCE-VIELJEUX, 17000 LA ROCHELLE. — TEL. : (46) 41-81-13

A VENDRE : LA ROCHELLE ET SA REGION
« AFFAIRES SELECTIONNEES »

- Bar-Crêperie : C.A. 610.000. Prix murs et fonds : 700.000
- Alimentation primeurs : C.A. 1.354.000. Prix : 550.000
- Bar pur : C.A. 1.200 francs par jour. Prix : 700.000
- Bar - Tabac - P.M.U. - Loto : C.A. 1.760.000. Prix 900.000
- Librairie - Papeterie : C.A. 1.900.000. Prix : 1.400.000
- Boulangerie - Brioches : C.A. 560.000. Prix : 520.000
- APPARTEMENT de 43 m2. Prix : 230.000
- APPARTEMENT de type 4. Prix : 240.000
- APPARTEMENT de type 5. Prix : 280.000
- APPARTEMENT de 85 m2. Prix : 280.000
- Pavillon de 144m2 habit. 1.100 m2 terrain. Px : 500.000
- Maison neuve de 140 m2. 700 m2 terrain. Prix : 350.000
- Maison type 4, ss-sol aménagé. 700 m2 terrain. Px : 380.000

« GRAND CHOIX D'AFFAIRES NON SELECTIONNEES »



villas

MORANGIS 5, RUE COLOMBIER. villa plain-pied, 6 pièces, tt cft, garage, terrain de 420 m2. **PRIX 530.000 F** **E.T.I.** TEL. : 448-96-23. Ouvert le dimanche.

ST-CLOUD Calme Villa caractère, splendide jardin clos, PLEIN SUD. 1.050.000 F - 345-02-42.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Sur 1.000 m2 de jardin clos. Maison de plain-pied 220 m2 - Séjour avec cheminée, 4 chambres - Garage. PRIX : 870.000 F

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Maison récente. Joli jardin planté 138 m2 + combles aménageables. Séjour avec coin feu, 3 chambres - Cuisine équipée. Garage. PRIX : 665.000 F

SAINT-NOM-LA-BRETECHE PROXIMITE. Jolie maison récente. Jardin clos - Terrasse plein sud. Séjour - 5 chambres + 1 chbre de service - 3 salles de bains, 1 cabinet de toilette. Garage. PRIX : 1.000.000 F

C.P.H. IMMOBILIER Agence de Parly 2. **Tél. : 954-54-54**

PARC DE SCEAUX Très belle villa. Prix à débattre. Tél. 782-34-86.

CAVAILLON A VENDRE VILLA F 5 sous-sol, 2 garages, cave, douche, w.-c., chauffage central mazout, 7.500 m2 terrain. Prix 650.000 F. Tél. (90) 73-12-25

CHANTILLY-GOUVIEUX Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord. RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE. Maison à la française, architecture élégante, choix de modèles, grands terrains, de 520.000 à 760.000 F. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES Tél. (4) 457-32-62

LA CELLE-SAINT-CLOUD SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISES séj., 5 chbres, tt conft, gar., jardin 800 m² - 918-50-39.

45 km Sud-Ouest de PARIS, villa en parfait état, 7 P. + ss-s., sur 1.000 m² terr. Px 700.000 F. Tél. 735-67-26 ou 492-66-65.

JURA. Jolie villa 105 m² au sol, constr. 1969, terrain 1.000 m². Prix 300.000 F. M. Vanthier, 29, rue des Rondins, 39800 POLIGNY. Tél. (84) 37-21-30.

LE VESINET, proche R.E.R., sur 750 m2, villa 8 pièces, 1.220.000 F. CABINET CARLIER. 071-37-61.

HAUTE-NENDAZ, Valais, chalet à vendre, construction 1965, tout conft., complètement meublé et équipé sur 3 niveaux séparés. Prix intéres. en société Tél. : (19) 41-27-88-24-44. Immo. CENTRALE.

NOISY-LE-ROI, neuve tradit., 6 P., 2 bains, 180 m2 habit., gar. 2 voitures, jardin clos. 820.000 F T.T.C. 027-57-40.

Vend belle petite villa charentaise, cheminées marbre. Parcs, terrains, garages. 16450 SAINT-CLAUD. M. GUINAUDEAU. (45) 71-35-12.

L'ÉTANG-LA-VILLE Belle construction sur 1.500 m2 terrain, séjour + bureau, 4 chbres, cuis., office, sous-sol complet. PRIX : 1.000.000 F.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Situation privilégiée sur 3.000 m2. Terrain planté, villa contemporaine, magnifique living avec cheminée, chambre, bureau, rez-de-jardin aménageable, grandes possibil. PRIX : 850.000 F.

C.P.H. IMMOBILIER Agence de Parly 2. **Tél. : 954-54-54**

BENODET 29 S - Part. vd villa 100 m plage, gd séj., 3 chbres, tt cft, jard. 2.000 m2, possib. 2 lots. 1.100.000 F. Tél. (80) 65-19-41

ENGHIEN PRES LYCEE Superbe villa MANSART, vaste réception + 6 chbres, 2 bains, sous-sol total, parc 1.850 m2 garage. 1 million 250. - 389-31-74

LE VESINET Proche R.E.R. commerces VILLA s/1.000 m2 boisés, 6 Pces princ., gar. tt cft. EXCLUSIVITÉ. Ag. Mairie. - 976-52-52

MONDETOUR Superbe villa 6/7 pièces + 960 m² jardin sous-sol + r.-de-chaussée surélevé + 1 étg. tt cft, Tél., calme, soleil, 1.100.000 F 325-89-90, même dimanche.

VERCORS Maison ancienne restaurée - 6 p. tt conft, chff cent., 350.000 F, urgent - 325-01-19 - DIE, Mº ROYER (75) 22-01-67.

propriétés

A VENDRE

Cause santé, sur zone verte

75 km OUEST de PARIS. Belle propriété 72 ha avec PETIT CHATEAU 1902, dans parc de 12 ha clôturé de murs. Haras récent et moderne. 40 boxes. Propriété d'agrément et de rentabilité par gros verger.

Possibilité de morcellement.

AMAR, 82, rue Charles-Laffitte, NEUILLY-SUR-SEINE - 722-61-64.

BOISSY-LE-SEC corps de ferme avec maison d'habitation 5 pièces tout cft, maison rurale 3 p., nombreuses dépendances, grande cour, Terrain de 1 700 m2. **PRIX 635.000 F** **E.T.I.** TEL. : 448-96-23. Ouvert le dimanche.

Direct propriét. **VALLEE DE SEINE** PRES DE FRENEUSE. Propriété bord eau 1.800 m2, 200 m2 s/2 nivx. Tt cft. 450.000. Tél. : 208-67-77

RÉG. D'ALBI-CORDES nombreuses demeures anciennes de caractère, avec terrain, A PARTIR DE 200 000 F. restaurées ou à restaurer, avec ou sans notre concours. Rens. sur place P. BARRIER, 81170 Cordes. Tél. (63) 56-02-07, ou Paris sur rendez-vous.

70 km ouest par autoroute sur 5 000 m2 très bien plantés. **BERGERIE** pierres appar. séj. cathédrale, 3 ch., tt cft, 650 000 F, à déb. IMMOBILIAE Tél. : (37) 64-08-39/64-07-36.

130 KM PARIS (EURE) REGION BEAUMONT-LE-ROGER. TRES BELLES **PROPRIÉTÉS** LUXE ET GRAND CONFORT. Prix : 600.000 F à 2.500.000 F. Renseignements : M. BOUTEL. Tél. 16 (32) 44-20-12.

Partic. vend 90 km de PARIS, près NEMOURS, cité protégée, fermette en L, aménagement à terminer, 200m² habitables, chauffage central, séjour 60 m², 2 chambres, salle d'eau, cuisine.
1) Avec terrain 800m², 320.000 F.
2) Avec terrain 1 hectare, tennis et maison d'amis : 520.000 F.
Tél. : 281-16-89.

ARLES, Porte de la Camargue, splendide maison de campagne sur 2 ha. parc, construction P. de T., compr. 27 pces, plusieurs bains et s. d'eau, chauffage central, court de tennis. Conviendrait Collectivité. Agence BOUET (13) TARASCON (09) 91-11-24.

TOURAINE Bords Loire - Sur 1 ha terrain Anc. manoir, entr., bur., s. à manger, cheminée, salon 40 m2, cuisine, dégagement, 2 pièces, poutr., cheminée d'époque, cellier, 1er étage, 5 chbres, w.-c., bains, gren. amén. + 1 chapelle ancienne, cave voûtée. 476.000. **AVIS** 65, av. du Gal-de-Gaulle, SAUMUR. Tél. : (16) 41-50-46-79

LES ANDELYS (27) Récept., 8 chbres, cft, TENNIS, vast. communs. Dynamo s/roues à aubes. Parc et prés 4 ha. 1/2 rives s/250 m. BEL. DEMEURES DE FRANCE - Tél. 387-92-76, 68, bd Malesherbes, Paris (8e).

LA CHANCE DE VOTRE VIE ! McLean, Virginie, à 5 mn de Washington, DC. Magnif. ppté, 7.200 ha, à 150 m des rives du Potomac. Demeure en P. de T. 450 m2 de surface habit., caract. luxueux, haut stand., court de tennis, piscine, ponton. 3.500.000 dollars U.S. Contacter Mrs. Noone, LONG ET FOSTER REALTORS (703) 790-1990 U.S.A.

PARC DE SCEAUX. Résidentiel près Parc et R.E.R., belle ppté. Prix élevé. 350-06-78.

Part. de préférence à part. PAYS DE BRAY. 80 km Paris, centre village sur 2.800 m2. SUPERBE CORPS DE FERME aménagé, comportant : maison principale, séj. cathédrale, cuis., 3 chbres, 2 w.-c., s. de bains + s. de dche, maison d'amis : séj., cuis., chbre, s. de bains, grenier aménagé. Grange, salle de jeux, s. à manger d'été, barbecue. Garage : 2 voitures. Prix : 850.000 F. Tél. pour R.-Vs. à partir de 19 h. : 206-35-65.

CROISSY-SUR-SEINE 15' R.E.R. GRANDE VILLA, 280m² HABIT. tt cfort, jard. 760 m², 630.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

CELLE-SAINT-CLOUD RESIDENTIEL près gare, 2 pptés, 6 p., sur 600 et 750 m², 1.200.000 F et 1.400.000 F - Tél. 954-68-00.

Près GISORS MAISON CAMPAGNE parfait état, entrée, séjour, cuisine, 3 chbres, salle d'eau, chff cent., gar., magnifique terrain 4 300 m², Prix 310.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC, 2, faubg Cappeville, à Gisors. Tél. 16 (32) 55-06-20.

DEUX-SEVRES Part. vd MAIS. BOURGEOISE s/1.400 m2 terr. envir., pelouses. **10 PIECES** cheminées, poutres appar., 2 bns, 2 wc, dépendanc., tous Cces, docteur, piscine, écoles, C.E.G., B.E.P.C. PRIX 460.000 F. Tél. : (49) 76-33-00

LE VESINET 300 m de R.E.R. PROPRIETE ANCIENNE récept. 70 m², 5 chbr., 2 bains, bon état. PAV. d'amis, 3 P. + 2 BURX, garage, tout confort. JARDIN CLOS de 1.450 m². AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

fermettes

RÉGION VALLONNÉE S/1.600 m2 - Bordé par un ru FERMET. pays 4 p., gren., dép. possib. amén., remise. - Prix : 170.000 F - Avec 17.000 F. IMMOBILIERE DU PONT, 6, quai Couesnon, CHATEAU-THIERRY (02400) Tél. : (16-23) 83-06-67

90 KM PARIS Fermette restaurée, parfait état. Pierre, tuiles plates. - Séjour, cuisine, 2 chbres, w.-c., dches, poutres apparentes, cheminée, grenier amén., cave, gar. S/1 ha terrain. Prix 280.000, avec 20 %. **AVIS** 2, rue du Gal-de-Gaulle, SENS. - (16) 86-65-09-03.

châteaux

CHATEAU XVIIIe Pr. CAEN, 12 P., b. récept. + chapelle 1 ha 30 terrain. Prix : 1.400.000 F. Tél. (31) 64-72-83.

HOUDIARD B.P. 83 LAVAL T. (43) 53-25-21. GOLFE MORBIHAN CHATEAU 25 pièces. Conviendrait collectivité, Hostellerie, Promoteur. Prix modéré. BAIE MORLAIX CHATEAU 20 pièces. Parc de 13 ha boisé. Possibilité de 50 ha de bois. Région CAEN Petit CHATEAU Louis XV 8 p. Beau parc de 4 ha. Région SAUMUR Petit CHATEAU de 9 pièces Parc et bois : 30 hectares. Région CHINON MANOIR XVIIIe siècle Parc et bois : 28 hectares. ANGERS et SAINT-MALO. Bx HOTELS PARTICULIERS. Plusieurs propriétés dans tout l'OUEST.

LOIRE-ATLANTIQUE Sur 32 HA CHATEAU 19e S. 15 P. restauré, dépendances, FERME, écuries, étangs. Prix : 2.900.000 F. **MAT** Immobilier - 953-22-27, 35, rue d'Anjou, Versailles

ANJOU Petit CHATEAU du 19e 15 pces + dépendances PARC et BOIS 28 ha. Px 900.000. Tél. : (41) 51-04-65. Cab. GRUAT, 30, r. Beaurepaire 49400 SAUMUR.

---

les annonces classées du

Monde

sont reçues par téléphone

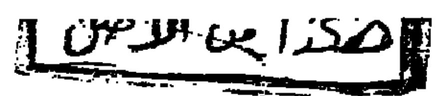
du lundi au vendredi

de 9 heures à 12 h. 30 — de 13 h. 30 à 18 heures

au 296-15-01

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.





Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dix propositions des élus communistes du Val-de-Marne pour lutter contre la crise de l'emploi

Les élus communistes du Val-de-Marne seront reçus ce vendredi 30 mars par M. Bertrand Cuny, directeur de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Les élus communistes veulent protester contre les fermetures d'entreprises et les licenciements dans le secteur secondaire, qui ont été enregistrées dans le département *au cours des années passées*.

Le 13 mars, des élus du Val-de-Marne du P.C.F., des représentants de la Fédération du P.C.F. et des dix principales entreprises menacées du département, ont occupé pendant deux heures des locaux de la DATAR.

Le Val-de-Marne est le plus défavorisé des départements de l'ancienne Seine sur le plan de l'emploi. En quatre ans, le chômage a doublé pour atteindre 39 034 demandeurs d'emploi, selon le P.C., 50 000 emplois industriels auraient été perdus pour l'Ile-de-France, dont plus de 10 000 pour le Val-de-Marne.

Pour lutter contre cette situation, les élus communistes ont fait dix propositions : 1) S'opposer aux licenciements et fermetures (ils demandent notamment que les comités d'entreprise soient dotés du pouvoir de suspendre toute mesure de restructuration, licenciement ou fermeture, et d'engager les discussions avec les comités pour l'emploi) : 2) obliger les grandes entreprises du département à investir sur place et à embaucher ; 3) développer les zones industrielles existantes : 150 hectares de zone industrielle sont actuellement inutilisés dans le département : 4) création et développement de pôles d'activités industrielles, avec notamment la revitalisation de l'axe de la Seine (Ivry, Vitry, Choisy, Villeneuve-le-Roi) : particulièrement touché par la désindustrialisation : 5) développer le secteur nationalisé et les services publics ; 6) aides aux P.M.E. en difficulté ; 7) lutte contre la spéculation immobilière sur les terrains industriels ; 8) mise en chantier immédiate de grandes infrastructures départementales : le prolongement jusqu'à Orly du métro, la reconstruction de l'écluse de Neuilly et l'aménagement du tunnel de Saint-Maur - Joinville, l'achèvement du port de Bonneuil ; 9) développer la formation professionnelle ; 10) création de comités locaux de l'emploi et de la formation professionnelle.

FRANCIS GOUGE.

La gestion du service des eaux d'Aix-en-Provence soulève une polémique politique et judiciaire

De notre correspondant

Aix-en-Provence. — La campagne électorale dans le canton d'Aix-sud, qui avait débuté dans une relative sérénité, s'était envenimée à la veille du scrutin du second tour des cantonales. Deux candidats restaient en compétition : M. Jean-François Picheral (P.S.), remplaçant le conseiller sortant, M. Paul Honnorat (P.S.), qui ne se représentait pas, et M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca (modéré majorité), adjoint au maire M. Alain Joissains (radical), soutenu par la municipalité qui groupe des conseillers U.D.F. et R.P.R.

Un tract de dernière heure, signé par M. Alain Joissains et son équipe, affirmait que M. Picheral, premier adjoint de la municipalité précédente, avait laissé un trou de 10 millions de francs dans le service des eaux. « *Cette allégation relève de la plus pure fantaisie*, rétorquait M. Félix Ciccolini, sénateur socialiste et ancien maire, *à moins de croire que l'autorité préfectorale, qui a approuvé le budget de cette administration, soit complice.* » Et M. Ciccolini annonçait qu'il portait plainte en diffamation contre M. Joissains.

Mais les choses n'en restaient pas là. Le lendemain, dimanche, M. Ciccolini faisait publier une mise au point assurant : « *Il est faux que les budgets du service des eaux aient été présentés avec majoration artificielle des recettes et minoration artificielle des dépenses.* » Il justifiait le détail des mesures prises par la ville sur divers points (contentieux avec la société du Canal de Provence, facture des travaux, achat de matériaux, etc.).

Explications que, pour sa part, M. Joissains contesta, ce même dimanche, en s'appuyant sur les comptes administratifs de la municipalité que dirigeait autrefois M. Ciccolini. Et il ajouta : « *L'équipe municipale se réserve de donner toutes les suites judiciaires et disciplinaires utiles et nécessaires à cette affaire.* »

Le soir, c'est-à-dire le 25 mars, M. Picheral était élu avec 128 voix de majorité, contre M. de Peretti Della Rocca, qui décidait alors d'introduire devant le tribunal administratif de Marseille un recours en annulation. Ce qui faisait dire, lundi 26 mars, sur le cours Mirabeau : « *Les recours en annulation d'élections sont devenus une spécialité aixoise, tout comme les calissons.* » — P. C.

M. LECANUET : non à une fusion des deux Normandies, oui à la coopération

Répondant, jeudi 29 mars, à une question qui lui était posée sur une éventuelle réunification de la Normandie, au cours d'un déjeuner organisé par l'Association des journalistes du développement régional, M. Jean Lecanuet, sénateur, maire de Rouen, président de l'U.D.F. et président du conseil général de la Seine-Maritime, a déclaré : « *Je suis pour une coopération entre la Haute-Normandie et la Basse-Normandie et non pour une fusion.* » M. Lecanuet a estimé que la réunification nuirait à Rouen.

Cette question très controversée de la réunification administrative et politique de la Normandie avait été remise sur le devant de l'actualité par M. Roland Leroy, député (P.C.) de Seine-Maritime, qui, il y a quelques jours, s'était prononcé en faveur du regroupement des deux régions (*le Monde* daté 18-19 mars). Le directeur de *l'Humanité* estimait, en outre, que Le Havre pourrait être la capitale de la Normandie nouvelle formule.

A propos des déclarations du leader communiste, M. Didier Patte, président du Mouvement normand, nous écrit : « *Cette déclaration de M. Leroy marque une évolution très sensible du P.C. sur la question, qui en 1973 était contre la réunification.* »

● *Au syndicat d'aménagement de la ville d'Evry.* — M. Jacques Guyard (P.S.) a été réélu, le 28 mars, président du syndicat communautaire d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry (Essonne). Il a obtenu huit voix contre cinq à M. Vervant, maire de Lisse, soutenu par le parti communiste. — *(Corresp.)*

TOURISME

CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE pour promouvoir la France

Un groupement d'intérêt économique, formé par les grandes entreprises et organisations françaises intéressées par le développement du tourisme étranger vers la France, a été constitué, le 29 mars, à l'initiative du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Présidé par M. François Missoffe, ancien ministre, ce G.I.E. associe quatorze entreprises « productrices » du tourisme français, et notamment Air France, Air Inter, U.T.A., l'Aéroport de Paris, la S.N.C.F., le Crédit hôtelier, le Syndicat national des agents de voyages, le Syndicat national des chaînes d'hôtels et de restaurants, le Club Méditerranée te Voyage Conseil. Ces organismes s'engagent à établir en commun des opérations de promotion à l'étranger du tourisme français.

Une convention lie le groupement au ministère de tutuelle. Celui-ci s'engage, pendant une période de cinq ans, à financer les dépenses de fonctionnement du groupement et à participer pour 1,5 million de francs aux opérations qu'il aura approuvées.

Plusieurs opérations ont déjà été lancées ou sont en préparation : la première, Venezuela - Colombie, durera jusqu'au début du mois de mai pour la promotion des Antilles françaises. Elle sera suivie d'une opération pour la promotion de la Polynésie française de fin août à fin juin.

D'autres promotions sont également préparées au Mexique, dans le sud des Etats-Unis (en faveur des Antilles et de la métropoe), au Canada et au Québec, avec une grande semaine française fin octobre prochain, dans le golfe arabique et au Japon.

URB[A]ISME

Le Cons[eil] d'État [pré]cise jusqu'où va son contrôle sur le [con]tenu d[es] plans d'occupation des sols

Le reco[urs] formé par [la] commune de [...]chemaire [(Ma]ine-et-Loire), [...] fait partie [du] district urb[ain] d'Angers, contre l'arrêté m[inist]ériel du 5 [...] 1977 rendant [pub]lic son plan d'occupation d[es] sols a co[nduit] le Conseil d['Etat] à préciser [dans] une décision [...]tion du 23 [...] 1979 rendue [...] le rapp[ort] de M. Lhoste, conformém[ent] aux conclusion[s] de M. La[beto]ulle, après obs[erva]tions de M[...]dent, la portée [de] son contrô[le s]ur le contenu [des] plans d'o[ccup]ation des sols (P.O.S.).

La com[mune] contestai[t le] classement d['une] partie de [son] territoire en [zo]ne ND », c'e[st-à-]dire en zone [natu]relle proté[gée] où il est prat[ique]ment inte[rdit] de construire. [El]le estimait [que l']administrat[ion] avait com[mis] en effectuant [ce] classeme[nt] une erreur [ma]nifeste d'ap[préci]ation et, d'autr[e pa]rt, un déto[urne]ment de procéd[ure].

Le prem[ier] moyen ob[ligeai]t le Conseil [d']Et[at] à prend[re] parti, pour la [pre]mière fois[, su]r la portée d[e s]on contrô[le su]r le zonage e[ffe]ctué par [le] plan d'occupat[ion] des sols. M[ai]s si le code de [l'ur]banisme et [le r]èglements de[s] P.O.S. défin[issen]t la nature d[es] différentes [zone]s, ce contrôle [...] pouvait [...] pour M. Labet[ou]lle, un con[trôle] normal de [q]ualification [de] chaque parc[elle] au regar[d de] ces définition[s] juridiques, [...]leurs relativem[ent] vagues, da[ns la] mesure où l[e] [zo]nage d'un [P.O.]S. est moins le [...]et d'une rè[gle] existante qu[e l']expression [pro]spective d'un[e] volonté po[litiq]ue et constitue [un] tout qu[i] peut être appr[éci]é que dan[s so]n ensemble. [I]l ne lui para[ît] pas non plus [po]ssible de [...]er un bilan, comme le fait le Conseil d'Etat en matière d'expropriation, des avantages et des inconvénients du classement des différentes parcelles, compte tenu de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données en cause. Aussi proposait-il de n'exercer qu'un contrôle restreint et de ne censurer que les « erreurs manifestes » de l'administration.

Le Conseil d'Etat a adopté cette solution et jugé qu'en classant, en l'espèce, en zone N.D., c'est-à-dire en « espaces naturels qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage, du caractère et des éléments naturels qui les composent », un vallonnement, à proximité de la mairie, destiné à relier entre elles deux zones N.D. pour constituer une coupure verte entre deux zones d'habitation, l'administration n'avait pas commis d'« erreur manifeste d'appréciation ».

La commune soutenait cependant que le but poursuivi par l'administration n'était pas de protéger un espace naturel mais de « geler » les terrains en cause où doit passer la rocade sud d'Angers, prévue au schéma directeur d'aménagement urbain (S.D.A.U.).

Elle estimait que l'administration aurait dû, dès lors, utiliser la procédure prévue par l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, qui lui permet de réserver, en les déclarant inconstructibles les terrains nécessaires à la réalisation d'une voie publique, mais offre d'importantes garanties pour les propriétaires intéressés, qui peuvent exiger l'achat de leur terrain par la collectivité publique, à un prix correspondant à sa valeur, avant l'instauration du P.O.S. Si le P.O.S. tout en ménageant sa tibles avec les S.D.A.U., M. Labetoulle estimait qu'il en était bien ainsi, en l'espèce, dans la mesure où la réalisation de la rocade était prévue par le S.D.A.U. à partir de 1985, alors que le P.O.S., publié en 1977, devrait avoir une durée inférieure de 10 ans.

L'administration pouvait donc, légalement ne pas prévoir la construction de cette rocade dans le P.O.S. ; tout en ménageant sa réalisation ultérieure en classant les terrains comme zone naturelle.

Le Conseil d'Etat a jugé, comme lui, que la réalisation de la rocade n'étant pas prévue par le S.D.A.U. avant 1985, l'administration n'était pas tenue de réserver les terrains nécessaires en utilisant la procédure prévue par l'article L 123-9 du code de l'urbanisme et qu'elle n'avait donc pas commis, en les classant en zone N.D., un détournement de procédure.

CHASSE

LES PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATION VEULENT AMPLIFIER LE DIALOGUE AVEC LES AGRICULTEURS

L'Union nationale des présidents des fédérations départementales de chasseurs a tenu son congrès annuel à Paris les 27 et 28 mars. Les travaux ont porté pour l'essentiel sur les rapports entre la chasse et l'agriculture.

Pour les présidents de fédération, la disparition de la faune sauvage en France provient principalement des dangers que lui fait courir de plus en plus l'agriculture dans un Etat moderne. Aussi, l'Union a-t-elle demandé au ministère de l'agriculture et aux organismes agricoles de lancer une campagne d'information portant sur les effets des méthodes agricoles modernes.

Pour les délégués élus des chasseurs français, cette campagne d'information est nécessaire à plusieurs titres :

— Pour éviter le mauvais usage et le surdosage des produits phytosanitaires ;

— Pour préserver la faune des effets d'un machinisme moderne, rapide et destructeur lors des coupes, labours et moissons ;

— Pour éviter le brûlage intempestif des haies, des chaumes et talus ;

— Pour limiter l'arrachage des haies et boqueteaux, l'arasement des talus, la mise en culture forcée des lieux improductifs ;

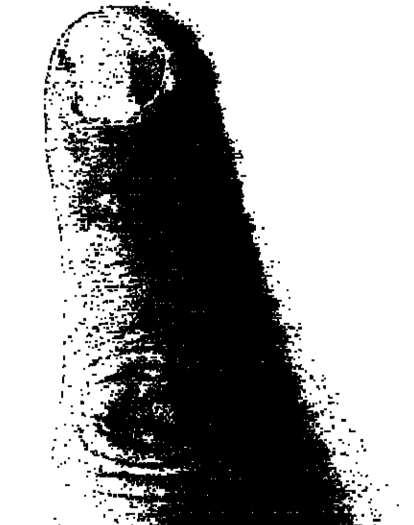
— Pour stopper l'assèchement des zones humides nécessaires à l'agriculture lors des années de sécheresse et indispensables à la survie de la faune sauvage migratrice et sédentaire. Lors d'une récente réunion, l'Association nationale des chasseurs de gibiers d'eau s'était longuement penchée sur cette question essentielle.

Les chasseurs veulent, a-t-on enfin souligné, poursuivre avec les agriculteurs — très souvent eux-mêmes chasseurs — une large politique qui irait jusqu'à intervenir financièrement pour la préservation et le réaménagement des habitats nécessaires à la faune sauvage par la location ou l'achat de bandes-abris, de bosquets, de friches, etc., comme ils le font avec les indemnisations des dégâts commis par les grands animaux, dégâts dont ils sont seuls à pourvoir actuellement au remboursement.

TRANSPORTS

● *De nouvelles escales pour Air France.* — La compagnie nationale desservira, en Airbus, une fois par semaine, à compter du 4 avril, Saana, capitale de la République arabe du Yémen. Pour ce faire, la ligne Paris-Le Caire-Djeddah sera prolongée jusqu'à Sanaa, le mercredi, dans le sens aller, et le jeudi, dans le sens retour. D'autre part, Air France a de nouveau ouvert, le 30 mars, son escale de Moroni, aux Comores, qu'elle avait cessé de desservir à la fin de 1976. Ce vol est exploité en Boeing-707 le vendredi, au départ de Paris, et le samedi, au départ de Moroni, sur la ligne Paris - Dar-Es-Salaam. L'île de Mayotte est, on le sait, desservie à partir de Saint-Denis-de-la-Réunion.

● *Paris-Cork par avion à partir du 5 mai.* — La compagnie régionale Touraine Air Transport (TAT) exploitera, à compter du samedi 5 mai, la ligne Paris-Cork (Irlande). Ce vol sera assuré, chaque fin de semaine, par un Fokker-28 de soixante-cinq places.



هكذا من الأصل

Le Monde

économie

ÉTRANGER

En Allemagne fédérale

Le gouvernement approuve le relèvement du taux d'escompte décidé par la Bundesbank

La Banque centrale ouest-allemande a pris, jeudi après-midi, comme nous l'annoncions dans nos dernières éditions d'hier, des mesures destinées à lutter contre *l'inflation. Pour* la première fois depuis décembre 1977, le taux d'escompte est augmenté de 1 point. Il passe à 4 % et le taux des avances sur les titres (« Lombard ») est porté de 4 % à 5 %, avec effet ce vendredi 30 mars.

Simultanément la Bundesbank relève de 5 milliards de deutschemarks le contingent de réescompte des banques pour le porter à 27 milliards à partir du 1er avril. Cette mesure est destinée à faciliter la gestion des banques dont la situation de *liquidité s'est resenti du reflux* des capitaux occasionné par la stabilisation du dollar. L'appel au crédit « Lombard », plus cher, devrait en être diminué d'autant. Le taux d'escompte allemand reste encore un des plus bas du monde. Il dépasse désormais celui du Japon (3,50 %) et de l'Autriche (3,75 %). Le plus bas reste celui de la Suisse (1 %).

Contrairement à ce qui s'était passé à la mi-janvier, lorsque la Bundesbank avait déjà relevé d'un demi-point le taux du « Lombard » et augmenté de 5 % le montant minimal des réserves bancaires obligatoires, le gouvernement fédéral a, cette fois-ci, approuvé l'action menée par l'I[...]tut d'émiss[...] de Francfort. L'o[...]osition chr[...]enne - démocra[...] a, de son [...]té, félicité la Bu[...]esbank « *d[...]'attaquer ainsi de [...]anière pré[...] à la hausse de[...]rix* ». L'as[...]iation professio[...]elle des ba[...]es a, pour sa pa[...] salué « *la [...]arté de cette pri[...]de position [...] faveur de la sta[...]ité monéta[...]* ».

[...]s une inte[...]iew accordée à [...]ebdomadair[...] *Die Zeit*, le pré[...]ent de la B[...]ndesbank, M. [...]man Emmi[...]er, a confirmé qu'[...] *cas d'extr[...]e nécessité* », la [...]ndesbank [...]ourrait cesser d'i[...]venir en [...] de maintenir la [...]rité du d[...]schemark au sei[...]u « serpent » européen. Les cir[...]stances au[...]elles M. Emmi[...]r *pense sa[...]celles* où, par sui[...]'un refus d[...] gouvernement féd[...] de réévalu[...] le deutschema[...] l'institut d'[...]mission serait for[...]de « *procéd[...] à des interve[...]ns massives [...]rovoquant une cré[...]n monéta[...] correspondan[...]* ». Ce refus pourrait, par exe[...]le, s'expliquer par la crainte de [...] diminuer [...]s revenus des agr[...]teurs. M. Emminger a rappel[...]ncore que [...] Bundesbank dis[...]it de moyens pour neutra[...] les effets inflationnistes de[...] achats de devises étrangè[...]sur le marc[...]. C'est seulem[...]au cas où [...]mploi de ces mo[...]s se révélait inopérant ou [...]lf qu'elle [...]gerait à suspen[...] ses intentions.

En Belgique

Le patronat reproche [...] gouvernement de capituler devant [...]s syndicats

De notre correspondant

Bruxelles. — Patrons et syndicats tirent à boulets rouges sur M. Paul Vanden Boeynants, premier ministre sortant chargé de former le nouveau gouvernement. Les uns lui reprochent d'envisager les trente-six heures par semaine pour 1981, les autres trouvent que cette réduction des heures de travail n'est acquise qu'en échange de concessions trop importantes. Le programme économique et social proposé par le « formateur » prévoit en effet le blocage des salaires jusqu'en 1981.

M. Vanden Boeynants étant président du CEPIC, une organisation indépendante de droite, est accusé de trahir les siens en acceptant, et surtout en proposant, la réduction de la durée du travail. Le patronat lui reproche de capituler devant les organisations syndicales : elles revendiquaient le système des trente-six heures par semaine depuis plusieurs mois, estimant que c'est à peu près la seule manière de réduire le chômage (il y a environ trois cent mille chômeurs complets dans le pays et, avec les chômeurs partiels, le taux approche des 9 % de la population active). Les chefs d'entreprise, au contraire, estiment que la réduction de la durée du travail n'aura guère d'influence sur le chômage, que c'est une vision abstraite et peu réaliste du problème de l'emploi *et que, pratiquement, la diminution* des heures équivaudra à une augmentation de salaire.

En revanche, le patronat enregistre avec satisfaction plusieurs autres points du programme du nouveau gouvernement, notamment le blocage des salaires pendant trois ans. Les salaires continueront toutefois à évoluer en fonction de l'indice officiel des prix (« *index* » auquel ils sont automatiquement rattachés. Ce blocage des salaires est vivement critiqué par les organisations syndicales. Le problème a été évoqué le 29 mars au cours d'un rassemblement du Front commun syndical, composé de chrétiens et de socialistes, à Namur, où plusieurs dizaines de milliers de personnes (cent mille, selon les organisateurs) ont manifesté pour l'emploi.

Le patronat accueille aussi avec enthousiasme la réduction de 15 % des charges de sécurité sociale et la décision de ne plus augmenter les impôts. Le nouveau cabinet se propose d'emprunter 80 milliards à l'étranger en cinq ans (11 milliards de fran[...] français) [...]ur assurer la reco[...]ersion ind[...]rielle. les [...]ze dernier[...]mois), modérati[...]salariale, [...] belge fort, qua[...]ation pr[...]ssionnelle de la [...]in-d'œuvre[...] ténacité des ent[...]ises sur le[...]marchés.

PIERRE DE VOS.

LE CONFLIT COMMERCIAL ENTRE L'EUROPE ET LE JAPON

VICE-PRÉSIDENT DE LA C.E.E.

M. Haferkamp gronde et menace à Tokyo

De notre correspondant

Tokyo. — L'Europe, en particulier la France, a été à l'honneur cette semaine à Tokyo, où coïncidaient les visites de M. Haferkamp, vice-président de la C.E., de M. Ceyrac, président du C.N.P.F., et d'une mission d'industriels français.

Les entretiens qu'a eus M. Haferkamp — dans le cadre des consultations régulières nippo-européennes — ont, d'entrée de jeu, pris un tour assez vif, le vice-président de la C.E.E. ayant volontairement adopté un ton très ferme, déclarant notamment au cours d'une conférence de presse : « *A moins que le Japon ne prenne des mesures concrètes et « visibles » pour ouvrir son marché et réduire son excédent commercial, il sera impossible de maintenir un système fondé sur la liberté des échanges.* »

Selon les statistiques, le déficit de la C.E.E. à l'égard du Japon s'est élevé en 1978 à 6,3 milliards de dollars (contre 5 milliards l'année précédente) (+ 26 %). M. Haferkamp estime que les Japonais n'ont fait aucune proposition concrète pour remédier à ce déséquilibre. Dans son entourage, on ajoute que le Japon « *n'avait pas été pleinement fidèle* » à ses promesses du mois de mars.

Les Japonais, de leur côté, font valoir que leurs exportations vers la C.E.E., évaluées en dollars, ont, certes, crû de 27 % par rapport à 1977, mais que les importations en provenance d'Europe se sont développées de leur côté à un rythme supérieur (+ 44,8 %). Tokyo compte, d'autre part, maintenir encore quelque temps les restrictions volontaires décidées il y a un an pour des secteurs considérés comme sensibles : l'automobile, la télévision, les chantiers navals, l'acier.

Il reste qu'apparemment aucune concession n'a été obtenue en ce qui concerne les procédures d'importation au Japon (pour les produits pharmaceutiques, agro-alimentaires et chimiques). M. Haferkamp a quitté Tokyo, souligne la presse japonaise, en déclarant « *n'être pas satisfait* » de ses entretiens.

C'est dans une atmosphère plus détendue que se sont déroulés les entretiens de M. Ceyrac, qui a notamment été reçu par M. Ohira, premier ministre. Ce dernier a paru très préoccupé par les inquiétudes et les reproches des Européens, mais, a-t-il souligné, si le Japon est prêt à faire des concessions en matière commerciale, ce sont les Etats-Unis qui en seront les premiers bénéficiaires.

M. Ceyrac s'est surtout attaché à « *essayer de comprendre les grandes orientations de l'économie japonaise à l'horizon 1985* ». En ce qui concerne les problèmes bilatéraux, les entretiens ont notamment porté sur les possibilités d'actions conjointes sur des marchés tiers : en Asie du Sud-Est et en Afrique notamment. Au Soudan, par exemple, une association nippo-française a été créée pour la construction d'une sucrerie. C'est dans le domaine des financements que les Japonais sont, semble-t-il, prêts à faire des concessions : l'Exim-Bank pourrait notamment accorder des prêts pour des opérations incorporant des sociétés étrangères dans de grands contrats obtenus par des sociétés nippones. Ainsi des firmes françaises participant, en sous-traitants, à de telles opérations pourraient-elles bénéficier de prêts publics japonais.

Les Japonais semblent plus réticents en ce qui concerne le marché chinois, que les Français considèrent comme un « marché tiers ». Une mission du comité France-Chine du C.N.P.F. devrait pourtant se rendre prochainement à Tokyo.

Dernier volet de l'« offensive » européenne au Japon : une mission d'une soixantaine d'industriels français représentant les moyennes entreprises avait pour but de s'informer sur place des réalités du marché nippon, mais aussi d'amorcer des affaires. Plus de cinq cents rendez-vous ont été pris en l'espace de trois jours. Les conclusions tirées par les participants au colloque organisé par la chambre de commerce française au Japon sont qu'il y a ici de grandes possibilités d'affaires.

Ph. P.

Menaces de représailles

(Suite de la première page.)

Face à la concurrence d'un tel pays, que peut faire « *une Europe où l'éthique protestante du travail a été érodée dans le fond par l'égalitarisme, la compassion sociale, l'« environnementalisme », es interventions de l'Etat...* » ?

C'est la conjugaison de trois phénomènes qui rend, selon l'auteur, la situation de plus en plus intenable pour les Neuf. Le Japon a mené une politique d'investissements orientée vers l'exportation. Ces exportations sont concentrées sur quelques secteurs sensibles, et il est clair que, dans ces mêmes secteurs, la réévaluation du yen n'a pas entamé la compétitivité des industriels nippons sur le marché communautaire. En sens inverse, les tentatives engagées pour ouvrir le *marché japonais aux produits* manufacturés ou agro-alimentaires européennes n'ont donné que des résultats limités.

Corriger le tir est d'autant plus difficile que Tokyo donne la priorité à ses relations avec les Etats-Unis, son attention ne se portant que « *très accessoirement* » sur la C.E.E.

Face à ces problèmes, « *la Communauté s'est engagée dans une série de représentations et de discussions avec les autorités japonaises* ». Sans succès. Les Japonais ne tiennent pas leurs promesses : le rapport le démontre, en comparant point par point les engagements figurant dans une déclaration ministérielle conjointe de mars 1978 avec ce qui s'est effectivement produit. M. Ushiba, le ministre chargé des relations économiques extérieures, affirmait qu'il escomptait pour 1978 une réduction de l'excédent de la balance des paiements courants japonais avec la C.E.E., mais le déficit commercial des Neuf avec le *Japon est passé* de 5,2 milliards de dollars en 1977 à 6,8 milliards en 1978.

Faut-il s'orienter vers une politique plus ferme ou bien accepter la thèse des Japonais, selon laquelle l'excédent nippon est en train de diminuer ? S'il en était ainsi, point ne serait besoin de prendre des mesures supplémentaires. Les préférences de l'auteur penchent à l'évidence pour la première hypothèse. Le document constate que si les pressions exercées par l'Occident ont eu pour conséquence de réduire l'excédent global japonais, en revanche avec la seule communauté l'évolution a été moins satisfaisante. En 1978, le déficit des échanges commerciaux bilatéraux C.E.E.-Japon s'est encore fortement aggravé passant de 5,1 à 6,4 milliards de dollars (1), même si, pour la première fois depuis de nombreuses années, le taux d'accroissement des ventes au Japon a été supérieur au taux d'accroissement des importations. Plus grave, les chiffres des derniers mois (décembre 1978 et janvier 1979) font « *apparaître un développement contraire aux intérêts de la Communauté* ».

Certes, les Neuf doivent continuer à faire pression pour vendre davantage aux Japonais (il faudrait faire en sorte notamment que le Japon devienne l'un des principaux marchés agricoles pour la Communauté), mais, ajoute l'auteur, compte tenu de la faible propension du Japon à importer, il faut admettre avec réalisme que les résultats *que* l'on peut obtenir en demandant au Japon d'ouvrir son marché ne peuvent être que limités.

Seul pourrait modifier les choses « *un changement structurel majeur qui amènerait l'industrie japonaise à dépendre davantage des importations de produits manufacturés* » ; mais cela supposerait un changement des mentalités que rien ne laisse présager (2). La conclusion devient presque évidente : après s'être fait « lanterner » pendant *trois ans*, la *seule possibilité* réaliste pour la Communauté de réduire son déficit commercial de façon substantielle et rapide est d'agir sur les exportations du Japon en Europe.

(1) Les chiffres fournis à Tokyo sont très légèrement différents : 5 et 6 milliards de dollars respectivement (voir ci-contre l'article de Ph. Pons).

(2) L'auteur suggère, semble-t-il, l'hypothèse d'une croissance beaucoup plus forte de la consommation des ménages japonais.

LA CHINE VA EMPRUNTER 500 MILLIONS DE DOLLARS A UN SYNDICAT DE BANQUES ARABES ET FRANÇAISES

La Chine est en train de contracter un emprunt de 500 millions de dollars auprès de l'Union des banques arabes et françaises (UBAF), qui groupe vingt-six banques arabes et trois banques françaises (Crédit lyonnais, B.F.C.E. et Banque générale du Phénix).

Au Danemark

Le [...]lement [...]roroge les conventions collectives

[...]penhague. - Le Parlement danois a approuvé, le 28 mars, en [...]sième lec[...]re, un projet de loi qui proroge pour deux ans [...] avec que[...]ues modifications — toutes les conventions colle[...]ves du [...]teur privé et public.

De notre correspondante

Pa[...] les modi[...]tions figurent une [...]ntie minim[...] pour les bas salair[...] et une ci[...]ème semaine de v[...]nces dont [...]s salariés ne béné[...]ront toutef[...] qu'à partir de 1981-[...].

Ont [...]é adoptées avec des majorités [...]riables, u[...] série de lois desti[...] à perm[...]e que cette interv[...]on officiel[...] sur le marché du tr[...]l (la trois[...]e en quatre ans) [...] un impa[...] efficace sur l'écon[...]e du pays.

Le [...]e qui a [...]ontré la plus vive o[...]sition conc[...]e la politique des p[...] il remplac[...] loi provisoire sur [...]blocage [...] en vigueur depuis [...] début de [...]ptembre 1978 et lui [...]stitue un [...]tème de freinage [...]s barème[...] A dater du 1er av[...] industriels, [...]mmerçants et presta[...]es de s[...]ces pourront augme[...] leurs tari[...] mais dans des limites [...]trêmement [...]ictes, en intégrant [...]ement la h[...]se de certains de le[...] frais (ma[...]es premières, électri[...], transp[...] etc.). Les milieu[...] affaires o[...]nergiquement protes[...] contre ce[...] mesure qui, disent[...], sera [...] difficile à admini[...]r. Une a[...] loi a limité tous le[...]énéfices ([...]ames, primes à déli[...]r, etc.).

Ainsi [...]n conflit [...] aurait paralysé, [...]artir du 3[...]ars, la plus grande [...]rtie du D[...]mark et une crise [...]inque, qu[...] probablement aurait [...]t éclater [...] cabinet de coalitio[...] et entraîn[...]les élections généra[...] anticipée[...] ont pu être évités [...]arraché. T[...]fois certains groupe[...] de syndica[...]s ont déjà *annoncé qu'ils entendaient poursuivre* leur lutte afin d'obtenir, par des moyens parallèles, ce qu'on leur avait refusé, notamment sur l'intention d'entreprendre des grèves ou des mouvements ponctuels dans certaines entreprises pour forcer les employeurs à plier devant leurs revendications. Nombre de fonctionnaires du secteur public ne sont pas disposés non plus à rendre les armes.

Lors du vote de la prorogation des conventions *collectives*, le *Folketing* a été le théâtre d'un incident sans précédent dans ses cent trente ans d'existence. Au moment où le président de l'Assemblée, l'ancien ministre des affaires étrangères, M. K. B. Andersen, demandait aux députés qui étaient opposés à ce texte de se lever, les cinq représentants du petit parti extrémiste V.S. (gauche socialiste) brandirent, avec un bel ensemble, des pancartes où ils réclamaient le départ du gouvernement, ce *qui devait soulever* un enthousiasme bruyant dans les tribunes du public. Après avoir agité frénétiquement la sonnette, le président, rouge de colère, interpella les parlementaires perturbateurs, en les accusant de chercher à miner la démocratie de l'intérieur et en invoquant l'exemple de la République de Weimar. Le présidium de l'Assemblée doit être réuni d'urgence pour arrêter les sanctions qui leur seront appliquées. D'après le règlement, *ils risquent une quarantaine de quatorze* jours ou l'exclusion.

CAMILLE OLSEN.

CHINOIS ET JAPONAIS ONT PROLONGÉ DE QUATRE ANS LEUR ACCORD COMMERCIAL A LONG TERME

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Chinois et Japonais ont signé, jeudi 29 mars, un document prolongeant l'accord commercial à long terme conclu en février 1978. Si l'on excepte la durée de l'accord, prévue initialement pour huit ans, et qui désormais s'étend jusqu'à 1990, rien de bien concret ne ressort du document paraphé par M. Inayama, président de l'association économique nippo-chinoise, et M. Liu Hsiwen, vice-ministre pour le commerce extérieur.

Les deux parties s'engagent à essayer de doubler ou tripler, en douze ans, le montant de leurs échanges. Aucune disposition concrète n'ayant pourtant été prise pour les questions-clés du commerce entre les deux pays : les moyens de financement et les exportations chinoises de pétrole. — Ph. P.

SUEDE

● *Le produit national brut suédois* a augmenté de 2,75 % en 1978, ce qui est légèrement supérieur aux prévisions du gouvernement. La consommation publinement. La consommation privée a diminué de 1 % environ, tandis que la consommation publique de l'Etat et des collectivités locales progressait de 1 %. Les investissements bruts ont accusé une nouvelle baisse de 4 % l'année dernière. — *(A.F.P.)*

ÉTRANGER

LES GRANDES FORTUNES D'INDONÉSIE ET DES PHILIPPINES

Le règne des compradores

A Djakarta un grand personnage du monde des affaires et de la politique célèbre le mariage de sa fille dans le cadre fastueux du « Flores Room » de l'hôtel Borobudur. Il y a une surprise de taille pour les quelques milliers d'invités. Dans quatorze gâteaux, des diamants — d'environ 2 000 dollars chacun — ont été dissimulés. Version de luxe de la galette des rois ? A Manille, la variante gastronomique est plus banale mais non moins significative : des restaurants pour l'élite on peut aller vers des salons où se pratiquent les cures d'amaigrissement. Et vice versa. L'embonpoint devient-il vraiment menaçant pour la santé ? La capitale possède une clinique de cardiologie des plus modernes qui a coûté l'équivalent de quelque 220 millions de francs. En attendant, les Philippins meurent toujours de tuberculose (le taux le plus élevé du monde), conséquence d'une malnutrition sans cesse aggravée par l'inflation.

Ostentation, futilité et gaspillage ont des conséquences désastreuses : les perspectives de développer une société sur la dynamique capitaliste ou les contraintes rigoureuses du socialisme — voire sur une solution intermédiaire — s'éloignent tandis que se précisent les risques de désintégration de l'économie et des mentalités.

Si les capitaines de l'industrie et du commerce à Djakarta et à Manille ne peuvent se mesurer avec ceux de Tokyo, de Hongkong, de Singapour, de Taipeh, ou de Séoul, c'est tout simplement qu'ils ne sont pas des entrepreneurs mais les hommes du pouvoir en place et de la bureaucratie toute-puissante, incapables d'être des hommes d'affaires, des industriels, des fi[...]ciers, ou des commerçants [...] plein sens du terme. C'est [...] leur incapacité d'assumer [...] fonction sociale capitale [...] création des richesses.

On peut observer deux é[...] dans la mise en place [...] grandes fortunes aux Ph[...]pines. Premier stade : une fa[...] telle que les Lopez construit [...] empire à la faveur de l'acce[...] de l'un des siens à la vice-[...]sidence des Philippines, situ[...] avantageuse pour faire des a[...] de fonds et prendre le con[...] de la Manila Electric Com[...]. Autre exemple, celui de [...] famille Osmena qui bâtit sa [...]tune lorsque l'un des siens [...] désigné gouverneur, puis [...]dent des Philippines sous [...]tectorat américain.

Dans un deuxième stade [...] famille Marcos entre en s[...]. On assiste alors au passage [...] partie de la fortune des « gra[...] familles » dans la sphère [...]fluence du président Marcos [...] Compagnie d'électricité de [...]nille passe sous le contrôle [...] fondation Marcos. Peu avan[...] déclaration de la loi martia[...] 1972, Eugenio Lopez Jr [...] prince héritier de l'empire L[...] fut arrêté et accusé d'avoir [...] part à un complot visant à [...]siner le président Marcos. [...]gument aura, semble-t-il, [...]lité le transfert. De même [...] famille Osmena perdit [...] compagnie maritime lors [...] l'expansion de l'empire M[...].

En Indonésie, la lutte ent[...] oligarchies n'a pas comm[...] ouvertement mais c'est la [...]priété publique qui est batt[...] brèche. On ne connaîtra peu[...] jamais les ramifications du [...] de Pertamina en 1975. Mis [...] touche pour avoir acculé la [...]pagnie pétrolière nationale [...] une impasse financière de 1[...]liards de dollars, Ibnu S[...], P.-D.G. de la Pertamina, [...]buait la manne pétrolière d'[...] plus généreusement que s[...]ciété n'avait les de compt[...]. Après deux ans de résidenc[...]veillée, M. Sutowo a été [...] de tout soupçon » par la [...] indonésienne. Il se trouve [...]jours à la tête d'une vingta[...] sociétés, dont les activités [...]dent de la banque à la con[...]tion navale, à l'automob[...] passant par le foncier et [...]risme.

La crise politique indoné[...] de janvier/mars 1978 a été [...]sion de manifestations [...] saient les fortunes accumul[...] les dirigeants du pays. El[...] été aussitôt suivies par [...] au pas de la presse, qui s'e[...]gagée à faire de la criti[...] « constructive », à ne pas [...] en cause la stabilité politi[...] sociale, et « à ne pas [...] atteinte à la dignité du c[...] l'Etat et de sa famille ».

Un piètre résultat

Certains près révèlent [...] même l'existence de grand[...]tunes. Celui qui a été in[...] à l'homme d'affaires d'origi[...]noise. Endar Wijaya, d[...] qu'une banque (la B.B.D.) [...] municipalité de Djakar[...] (mal) manipulé des milli[...] de roupies dans les activités [...]motion construction. L'en[...] de M. Ali Sadikin, ancien [...]neur de Djakarta, en es[...]boussé. Pamphlets, livres [...] ou bleus (ceux de l'Inst[...] de technologie de Bandung), [...] : un grand nombre de doc[...] circulent clandestinement [...]donésie sur les grandes [...] de l'archipel, qu'elles [...] vraies ou vérifiées ou se[...] supposées.

Le schéma de l'appro[...] des richesses en Indonésie [...] Philippines est un peu le [...] : la puissance politique p[...] plus que celle de l'argent, al[...] que, dans les pays occidenta[...] les puissances d'argent influ[...] sur la politique. M. Roberto [...]nedicto, un proche ami du [...]sident Marcos, dirige l'i[...] sucrière (l'un des piliers [...] l'économie philippine) et [...] rôle des secteurs importants de [...]tellerie, des transports m[...], des jeux, et des transactio[...] bancaires. M. Herminio Disi[...] cousin par alliance de Mme [...]rcos, contrôle d'importants [...] dans la banque, les text[...] les filtres pour cigarettes, le[...] charters, la vente d'équ[...] lourd pour l'industrie, [...] la construction. Il aurait [...] un rôle clé dans la conclu[...] du contrat de construction d'une usine nucléaire près de [...]nille par Westinghouse. Sa com[...]sion aurait été de « quelques [...] de dollars ».

La tentation de s'assu[...] une emprise quasi totale sur [...] les secteurs de la vie éco[...] est une des caractéristiq[...] des grandes fortunes en I[...]ésie. Selon un « annuaire con[...] des entreprises indonésie[...] qui comptent » seulement [...] quatre groupes financiers contr[...] la quasi-totalité des act[...] du pays, des matières pre[...] à l'électronique, de l'alim[...]tation aux assurances. Les qua[...] groupes seraient étroitemen[...] imbriqués aux échelons él[...] du pouvoir et de l'administr[...].

Le résultat de cette as[...]tion entre la politique et l'[...], à la manière indonésienne [...] philippine, n'est pas fame[...] : la trop grande facilité d'ac[...]ition des richesses pousse « [...] » des deux pays à la démission devant ses responsabilités (que Karl Marx qualifiait jadis d'« historique » lorsqu'il évoquait le rôle créateur de la bourgeoisie). Il n'y a pas vraiment de création de richesses à partir de la spéculation foncière à Manille ou à Djakarta, à partir du commerce de produits de luxe importés, ou de la création de zones touristiques pour une clientèle très aisée.

On assiste en fait beaucoup plus à une abdication devant les multinationales qu'à une association dynamique, comme c'est le cas à Singapour. Aux Philippines, les familles Yulo et Silvestro, alliées du groupe Marcos, occupent une position privilégiée dans l'industrie automobile (Toyota, Chrysler ou Mitsubishi). Mais elles se bornent en fait à « surveiller » une activité d'assemblage et d'écoulement des produits, et à en tirer bénéfice. Situation similaire en Indonésie avec les frères Suryajaya, qui s'organisent de manière analogue. Mais la volonté de bâtir une industrie nationale, de construire une voiture proprement indonésienne, comme en Inde, par exemple, n'existe pas.

Même attitude dans le secteur financier. Alors que de nombreuses banques indonésiennes se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile pour avoir accordé des centaines de milliards de crédits douteux, ce sont la Chase Manhattan, la First National ou Algemene Bank Nederland qui financent le jeune médecin désireux d'ouvrir un cabinet, ou qui rachètent des usines indonésiennes en difficulté.

Les Chinois maîtres de la situation

Autre type d'abdication : le transfert du pouvoir économique aux hommes d'affaires d'origine chinoise, très à l'aise, eux, dans les problèmes financiers et commerciaux. En Indonésie, on trouve comme véritables gestionnaires du pays les « grands » de la finance : la famille Suryajaya ou Lim Swie-liong. A force de concentrer leurs activités dans le secteur économique et commercial, les hommes d'affaires d'origine chinoise ont fini par occuper presque toutes les positions stratégiques. A la limite, ils sont devenus les interlocuteurs officieux mais puissants des gouvernements occidentaux et des compagnies multinationales. M. Lim Swie-liong aurait, par exemple, joué un rôle important dans l'octroi rapide du prêt de l'IGGI à l'Indonésie en 1978.

Tout cela n'est pas sans poser de problèmes. Le mécontentement de la bourgeoisie locale, le racisme toujours latent, peuvent se retourner contre l'ensemble de la communauté chinoise.

Aux Philippines comme en Indonésie, les pouvoirs publics ont toujours proclamé leur volonté d'aider les capitalistes locaux. Mais les moyens mis en œuvre sont encore très faibles : les petits entrepreneurs ne bénéficient — ou très peu — des facilités gouvernementales (accélération des dossiers traités, autorisations de crédit). Des études récentes ont pourtant montré que, dans le cas indonésien, la créativité, le dynamisme, et la capacité d'adaptation se trouvaient surtout chez les petits et les moyens entrepreneurs.

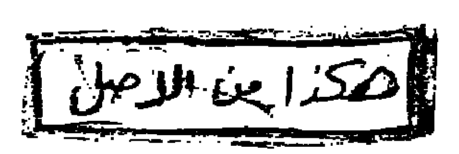
Certains spécialistes de l'Asie comparent volontiers les peuples sinisés aux peuples non sinisés d'Extrême-Orient pour expliquer les rapides progrès économiques des premiers et les retards des seconds. Cela va de l'admiration pour le capitalisme japonais au respect pour le communisme chinois, sans oublier bien sûr le Vietnam, les deux Corées, Taïwan, Singapour et Hongkong.

On explique que les premiers ont été habitués à l'épargne et au travail, tandis que les Philippins et Indonésiens (et du même coup aussi les Malais, Thaïlandais, Cambodgiens, Laotiens, Birmans, et d'autres encore) se seraient laissés amollir par une nature clémente et l'abondance des ressources naturelles. Vraie ou fausse cette hypothèse ne tient pas compte d'autres éléments : l'impossibilité actuelle de mettre en place en Indonésie et aux Philippines une économie nationale et le poids excessif de la politique sur la vie économique. Ce que les révolutionnaires du tiers-monde ont traduit en dénonçant la « bourgeoisie compradore ».

Des concours de reine de beauté de Manille aux mariages fastueux de Djakarta, où le champagne coule à flot, la dualité s'accentue entre économie rurale de subsistance et économie moderne fonctionnant pour et par quelques-uns. N'étaient la croissance démographique et la poussée anarchique des villes, sous la pression de l'exode rural, cette situation pourrait se prolonger. Mais les bidonvilles de Tondo gênent la tranquillité du quartier résidentiel de Manille. Et à Djakarta, on regarde les derniers films occidentaux en vidéocassette dans des maisons entourées de hauts murs couronnés de fils barbelés.

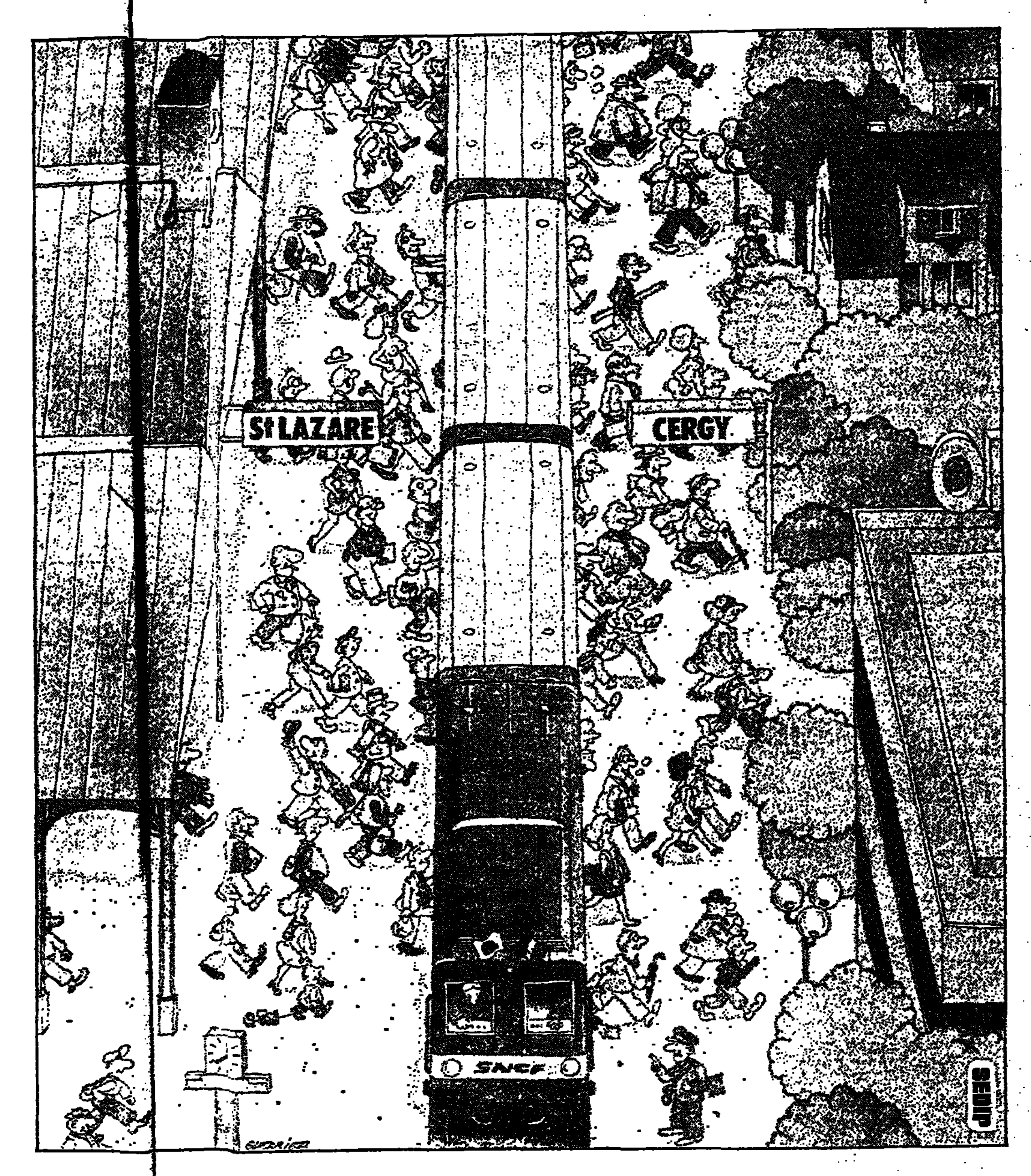
ERWIN RAMEDHAN.

(1) Supplément Philippines de l'*International Herald Tribune*, février 1978.



APRES L'AUTOROUTE A15
APRES LA LIGNE St LAZARE-PONTOISE
APRES LA LIGNE GARE DU NORD-PONTOISE

IL Y A MAINTENANT...



...LA LIGNE St LAZARE-CERGY.

30 minutes via Nanterre-université (RER)

CERGY-PONTOISE, une ville proche de vous.

Renseignements sur les possibilités d'implantation (Bureaux, locaux, artisanaux, usines, ateliers, entrepôts, terrains industriels), Etablissement Public d'Aménagement : 031.23.93 et sur les possibilités de logement, Bureau, d'Information Logement (BIL) 030.24. 24. Et pour mieux vous informer, Cergy magazine N° 3 paraîtra bientôt.

هكذا في الأصل

SOCIAL

LA POLÉMIQUE ENTRE CÉDÉTISTES ET COMMUNISTES

Quand M. Maire met les points sur les i...

La commission exécutive de la C.F.D.T. a publié, le 29 mars, une déclaration répondant au document sur *« le P.C.F. et le mouvement syndical »*, paru le même jour dans *l'Humanité (le Monde* du 30 mars). Ce texte rejetait les accusations portées par M. Edmond Maire à l'encontre des communistes et critiquait l'attitude de la Confédération cédétiste.

Dans sa réplique, la C.F.D.T. ne s'embarrasse pas des subtilités dont le P.C.F. avait parsemé son long document. Avant de donner les étrivières aux cédétistes, les dirigeants communistes avaient célébré plusieurs thèmes chers à M. Maire et ses amis : favoriser les revendications qualitatives et non pas seulement quantitatives, déterminer avec les travailleurs des objectifs concrets à tous les niveaux, apprécier les résultats partiels comme points d'appui pour d'autres progrès, rester à l'écoute de la base et autres idées qualifiées intéressantes...

Le texte communiste se terminait par une *référence* à l'autogestion, déjà citée dans le paragraphe où le P.C. situe le point de départ de la *dégradation* de ses rapports avec M. Edmond Maire, c'est-à-dire en novembre 1977. Cette période était aussi celle où M. Jacques Moreau, la *« tête politique »* du brain-trust cédétiste, avait élaboré le rapport qui allait servir de base au « recentrage » de la C.F.D.T.

La réaction de la C.F.D.T. tranche dans le vif. Fondamentalement, dit-elle, le P.C.F. se veut l'avant-garde de la classe ouvrière. Il ne peut tolérer que les travailleurs soient, sans sa tutelle, les acteurs du changement social, comme le veut la C.F.D.T. Celle-ci accuse aussi les communistes de vouloir peser son prochain congrès, dont l'enjeu, a dit M. Maire, serait le « recentrage » de sa centrale, subordonné à la maturité des militants. En s'en prenant à l'orientation de la C.F.D.T. tournée vers l'Europe, le P.C.F. attaque aussi les principales centrales syndicales européennes, qui, lors d'une récente « table ronde » à Paris, ont exprimé une large identité de vues avec les cédétistes.

Pour apprécier les conceptions que professe le P.C.F. en matière d'indépendance syndicale par rapport aux partis, la C.F.D.T. renvoie sèchement la situation dans les pays de l'Est. S'agissant des « leçons de lutte des classes et d'anticapitalisme », elle estime que les communistes sont mal venus après les responsabilités qu'ils ont prises dans l'échec électoral de mars 1978. Quant à l'éviction de militants communistes des postes de responsabilités cédétistes, M. Maire et ses amis répondent que ceux qui veulent profiter de leurs mandats syndicaux pour faire de l'« entrisme » perdent la confiance des adhérents qui les avaient élus (1).

Les cédétistes expliquent : le P.C.F. est agressif à l'égard de la C.F.D.T. parce que celle-ci a dénoncé son nationalisme, l'hégémonie qu'il cherche à jouer dans les luttes ouvrières et qu'il a mis en lumière sa « *stratégie de l'échec* ». Cette volonté hégémonique, dit le communiqué syndical, est indiquée par le P.C.F. lui-même, quand il déclare qu'aucune organisation ne peut se substituer à lui, tout en s'abstenant de citer les cuisantes expériences faites récemment à Denain (et ailleurs) quand les élus communistes locaux ont monopolisé à leur profit les manifestations des sidérurgistes.

En guise de conclusion, la C.F.D.T. réaffirme sa détermination de travailler à la *« nécessaire alternative politique de la gauche unie »*.

On revient ainsi au point de départ de cette petite guerre de communiqués. Les hostilités étaient inévitables, dès lors que la C.F.D.T. faisait connaître son jugement sur le P.C.F., à propos de la campagne des législatives ou de celle des élections au Parlement européen. M. Maire n'accepte pas d'être traité de fauteur de guerre parce qu'il veut conduire l'action syndicale en dehors des sentiers traditionnels, en prétendant à une autre conception de la « conscience de classe » et en appelant à d'autres rapports entre les syndicats et les partis de gauche, qu'il s'agisse du P.C.F. ou, pour d'autres raisons, du P.S. — J. R.

(1) Prié de donner des précisions sur le cas des militants de la C.F.D.T. écartés des responsabilités en raison de leur appartenance communiste, le service de presse du P.C.F. a répondu que le texte publié *« était très riche et se suffisait à lui-même »*.

LES CONFLITS EN COURS

● *La journée d'action organisée dans les services publics* par la C.G.T. a été suivie dans des proportions ne dépassant pas 19 % du personnel (P.T.T.) et descendant en dessous de 1 % dans les ministères, estime le secrétariat d'État à la fonction publique. Selon la C.G.T., en revanche, les arrêts de travail ont été bien suivis, et nombreux sont ceux qui ont participé aux manifestations organisées, tant à Paris qu'en province.

Cette action avait pour thème le pouvoir d'achat, la réduction du temps de travail et la création d'emplois.

● *L'usine de roulement à billes S.K.F.* de Saint-Cyr-sur-Loire, dans la banlieue de Tours, est occupée depuis le 21 mars. Les 1 600 employés veulent obtenir des négociations sur leur pouvoir d'achat. — *(Corresp.)*

● *Le travail a repris* à l'Association des ouvriers d'instruments de précision (A.O.I.P.) de Guingamp (Côtes-du-Nord). Les ouvriers ne s'en sont pas moins prononcés pour la poursuite des actions tendant à empêcher la direction de procéder à des licenciements.

● *Fin de la grève des marins du service maritime du Finistère.* — Les quelque cinquante marins du service maritime départemental du Finistère, qui assurent la liaison entre le continent et les îles d'Ouessant, de Molène et de Sein, ont décidé, le 29 mars, de suspendre leur grève commencée il y a quinze jours.

La C.F.D.T. accuse le P.C.F. d'attaquer à travers elle la grande majorité du mouvement syndical européen

Voici la déclaration faite, le 29 mars, par la C.F.D.T. :

« *La C.F.D.T. admet que l'on porte un jugement sur son action,* déclare la centrale. *Elle constate que, manifestement, le P.C.F. cherche à exercer une pression sur les militants et les organisations C.F.D.T. à la veille du congrès confédéral.*

» *L'attitude agressive du P.C.F. s'explique par le fait que la C.F.D.T. a mis le doigt sur la politique nationaliste du P.C.F., a dénoncé le rôle hégémonique que le P.C.F. cherche à jouer dans les luttes sociales, a mis en lumière la stratégie d'échec conduite par le P.C.F.*

» *Le P.C.F. est mal venu de donner des leçons sur la lutte de classe et la stratégie anticapitaliste après les responsabilités qu'il a prises dans l'échec électoral de mars 1978.*

» *Plus fondamentalement, le P.C.F. ne peut pas tolérer la stratégie C.F.D.T. pour une raison simple, c'est qu'elle fait des travailleurs les acteurs des luttes et du changement social. La C.F.D.T. se refuse à faire confiance à un quelconque parti d'avant-garde, rôle que le P.C.F. revendique avec constance.*

» *Ce fait explique que les critiques violentes et non fondées sur la stratégie C.F.D.T. ne reposent pas sur une quelconque analyse de son efficacité.* »

Faisant état de sa présence dans l'action et des résultats obtenus, et en particulier avec le récent accord sur l'indemnisation du chômage, la C.F.D.T. poursuit :

« *En indiquant lui-même que son rôle propre dans lequel aucune autre organisation ne peut se substituer à lui, est d'animer, de conduire la lutte pour imposer un changement de politique, un changement de société, le P.C.F. revendique bien une volonté hégémonique dans la conduite des luttes souvent constatée sur le terrain et dénoncée encore récemment par la C.F.D.T. Une telle attitude contredit les généralités de la première partie du document du P.C.F. sur l'indépendance syndicale.*

» *Le P.C.F. prétend définir ce qui relève, dans les stratégies syndicales, d'une position de lutte de classe et ce qui est de la collaboration de classe.*

» *Dans ce document, le P.C.F. réaffirme la qualité particulière des liens particuliers qui l'unissent à la C.G.T. Ceci n'étonnera personne. La démonstration que le P.C.F. tente de faire sur sa conception de l'indépendance entre partis et syndicats serait plus convaincante s'il dénonçait la subordination des syndicats au parti et à l'État dans les pays de l'Est.*

» *Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirme le P.C.F., le choix des dirigeants de la C.F.D.T. ne se fait pas selon des critères d'adhésion à un parti politique. La C.F.D.T. ne procède pas à ce genre de discrimination. C'est par le vote des adhérents que sont désignés les responsables à tous les niveaux. Les adhérents entendent que leurs responsables respectent leur point de vue, élaboré démocratiquement. Mais quand certains tentent de profiter de leurs mandats syndicaux pour faire passer la ligne de leur parti politique, quel qu'il soit, ils perdent la confiance de ceux qui les ont élus.*

» *Enfin, le P.C.F. publie son document au moment où la « table ronde » organisée par la C.F.D.T. sur la réduction de la durée du travail en Europe a fait apparaître l'identité de vues entre la C.F.D.T. et les principales organisations syndicales européennes sur l'action à mener et sur l'Europe des travailleurs. En attaquant la C.F.D.T. sur ses positions européennes, le P.C.F. se livre en fait à une attaque contre la grande majorité du mouvement ouvrier européen, qui cherche à développer une conscience de classe à l'échelle de l'Europe.*

» *... Avec ténacité dans [sa] ligne d'action, la C.F.D.T. contribuera le mieux, à la place qui est la sienne, à préparer la nécessaire alternative politique de la gauche unie dans le cadre de l'union des forces populaires.* »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TRAILOR

Containers, remorques, semi-remorques location, équipement poids lourd. Chiffre d'affaires 1978 consolidé H.T. 653 millions de francs. Deux mille cinq cents personnes ; deux usines ; douze succursales ; quatre filiales en Europe.

Le 14 mars 1979, le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. René More, a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé s'est élevé à 653 630 000 F (+ 8,3 %). Le bénéfice net avant provision pour amortissement s'établit à 7 534 000 F (contre 10 514 000 F) après un montant d'amortissement de 22 483 000 F (contre 11 240 000 F).

Le « cash flow » a ainsi progressé de 29 600 000 F en 1977 à 34 104 000 F en 1978. Cette progression a permis la réalisation d'un important programme d'investissements de 51 millions 603 000 F, dont 29 440 000 F consacrés à l'activité location.

Le conseil d'administration, optimiste pour l'avenir de la société, proposera à la prochaine assemblée générale du 22 mai, de mettre en distribution un dividende de 30 F, avoir fiscal compris.

Le conseil d'administration, après avoir approuvé la réévaluation du bilan, dégageant une plus-value nette après amortissements de 11 288 000 F, a décidé de convoquer, le 22 mai prochain, une assemblée extraordinaire pour augmenter le capital de 20 009 600 F à 25 012 000 F, par élévation du nominal des titres de 100 F à 125 F.

Au cours d'une réunion d'information, M. René More a notamment indiqué que Trailor poursuivrait sa politique de redéploiement, avec des investissements soutenus en 1979, et qu'il prévoit, par rapport à 1978, une amélioration substantielle de son chiffre d'affaires, de ses résultats et de son « cash flow ».

AMAX

Augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires

En raison des résultats records pour 1978, le conseil d'administration d'Amax Inc. a décidé une augmentation de 26 % du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, le faisant passer de 43 3/4 cents à 55 cents par action.

M. Pierre Gousseland, « chairman et chief executive officer », a rappelé dans le rapport annuel de 1978 les résultats exceptionnels d'Amax Inc. : un bénéfice net de 160 millions de dollars, un bénéfice d'exploitation de 264 millions de dollars et des ventes s'élevant à 1,75 milliard de dollars.



Le conseil de surveillance de Rorento N.V., réuni le 28 mars 1979, a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de fixer, la répartition pour l'exercice 1978-1979 à un dividende en espèces de 4.40 florins par action de 50 florins nominal, et à une attribution de 5 % en actions prélevés sur la réserve des primes d'émission.

A partir du 30 mai 1979, les actions Rorento seront cotées « ex-dividende ».

bail investissement

Le conseil d'administration, réuni le 23 mars 1979, a arrêté les comptes de l'exercice 1978 qui se traduisent par un bénéfice de 68 726 000 F.

Il proposera à l'assemblée générale qui se réunira le 21 mai, à 16 h. 30, au siège social, de décider la mise en paiement d'un dividende de 26 F par action, contre 23 F l'année précédente. Cette distribution bénéficiera tant aux 1 800 233 actions anciennes qu'aux 452 331 actions nouvelles créées lors de la conversion en 1978 d'obligations 7,80 % en 1973.

Les données significatives de l'exercice peuvent se résumer ainsi, exprimées en millions de francs :

	1977	1978
Nouveaux engagements	64	173
Investissements	116	127
Recettes locatives	173	189
Bénéfice net	48,6	63,7

La comparaison des bénéfices nets doit tenir compte de la réduction de la charge financière de 7 800 000 F résultant de la conversion d'obligations en 1978.

Le conseil a enregistré avec satisfaction l'évolution favorable du cours en Bourse de l'action en 1978 : 200 F au début de l'année et 323 F à la fin de l'année.



ÉNERGI[E]

En 1979, Euro[dif] permettra d'économiser 2 milliards de francs en devises

Eurodif, l'usine civil[e] d'enrichissement de l'uranium implantée au Tricastin (Drôme) et qui vient d'être mise en service, permettra dès cette année d'économiser près de 2 milliards de francs de devises, a précisé le 29 mars M. Jean-François Petit, président du directoire de l'entreprise.

Au cours d'une conférence de presse, M. Petit a indiqué qu'en 1983, lorsque l'usine fonctionnera à pleine capacité, l'économie en pétrole représentera 74 milliards de francs. Pour le moment, un seul des quatre ateliers qui composeront l'usine est en cours de fonctionnement. Il a d'ailleurs produit ses premières tonnes d'uranium enrichi qui seront livrées à Électricité de France pour ses centrales nucléaires et à la Compagnie générale pour les matières nucléaires, l'un des principaux actionnaires d'Eurodif.

La mise en service du second atelier, bien que très légèrement retardée, devrait intervenir dans le courant du mois de mai.

M. Jean-François Petit a souligné que le calendrier de ce programme de plus de 20 milliards de francs avait été tenu. Comme prévu, Eurodif devrait produire dès cette année entre 1,5 et 2 millions d'U.T.S. (unité de travail séparation), 6,1 millions d'U.T.S. en 1980, 8 millions d'UTS en 1981, pour atteindre sa pleine capacité, soit 10,8 millions d'U.T.S. en 1982.

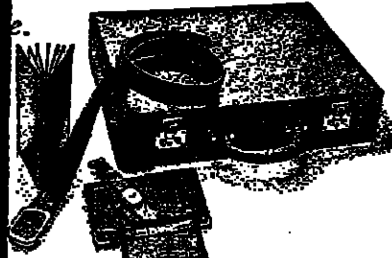
A cette époque, Eurodif sera en mesure d'alimenter une centaine de réacteurs de type Fessenheim.

Plus de 95 % de la production d'Eurodif est déjà vendu jusqu'en 1990. Dix-huit contrats de vente — dont huit avec le Japon — ont été signés. Les ventes devraient rapporter 5 milliards de francs de recettes. Mais, en attendant, pour faire face à un programme d'investissements de 22 millards de francs au total, Eurodif va lancer une série d'emprunts.

LE NIGÉRIA IMP[OSE] UNE SURCHARGE DE 4 [DO]LLARS AU P[R]IX DE SON [PÉT]ROLE

Le pétrole du Nigéria coûtera 4 dollars de plus que le baril de référence, fixé par l'OPEP à 14 dollars 54, a déclaré, le 29 mars à New-York, un porte-parole de Phillips Petroleum. Cette majoration, qui prend en compte la prime de marché et le différentiel de qualité, porte le prix du brut nigérian à 18 dollars 50. Elle est identique à celle appliquée par l'Algérie et la Libye. Les trois pays africains, dont les bruts de même qualité sont destinés aux mêmes marchés, ont toujours coordonné leurs politiques. Leurs exportations représentent près de 18 % des ventes de l'OPEP. Au premier trimestre, leurs prix dépassaient celui du baril de référence de l'ordre de 1 dollar 50. Leur augmentation approche donc 25 %.

● *Les résultats du concours chauffe-eau solaires.* — Six industriels viennent d'être couronnés par le secrétaire d'État au logement, M. Cavaillé, lauréats du « concours chauffe-eau solaires ». Il s'agit des entreprises CEPEM (SUDINOX), Chaffoteaux et Maury, Giordano, Saunier-Duval-CEMTA-Wesper, Miromit et Van Leer France-SEAGEM, chacune d'entre elles étant associée à un installateur exploitant. Organisé par la direction de la construction, conjointement avec l'Union nationale des fédérations d'organisme d'H.L.M. et en liaison avec l'Agence pour les économies d'énergie et le Commissariat à l'énergie solaire, ce concours national était destiné à sélectionner des chauffe-eau solaires pour 3 000 maisons individuelles H.L.M.



AGRICULTURE

LA FIXATION DES PRIX EUROPÉENS EST DE NOUVEAU REPOUSSÉE

Les Neuf acceptent une dévaluation de 5 % du « franc vert »

Face à l'intransigeance anglaise, les ministres de l'agriculture des Neuf ont provisoirement renoncé à arrêter la nouvelle grille des prix européens. Les campagnes « lait » et « viande bovine », qui théoriquement s'achèvent le 31 mars, ont été prorogées de trois mois. Le conseil a procédé à la *dévaluation* de quatre « monnaies vertes » : le franc, la lire, la livre anglaise et la livre irlandaise. Le « franc vert » étant dévalué de 5 %, à compter du 9 avril, les prix garantis payés aux producteurs français seront relevés d'autant et les montants compensatoires monétaires (M.C.M.) appliqués par la France seront ramenés de 10,6 à 5,3 points. *A cette même date*, les M.C.M. appliqués au porc disparaîtront complètement.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — « *L'attitude absolue d'une délégation a empêché le conseil d'aboutir à un accord sur les nouveaux prix de campagne* », a expliqué M. Méhaignerie, ministre français de l'agriculture. Constatant qu'en raison de l'attitude britannique l'atmosphère n'était vraiment pas propice à un débat constructif, le ministre français, qui présidait les travaux des Neuf, a même renoncé à soumettre à ses collègues une proposition de compromis global. M. Silkin, le ministre britannique, qui avait distribué aux journalistes, avant même de l'avoir prononcée, son intervention en séance ultra-restreinte — « *Je considère toute hausse des prix communs comme une manifestation d'indifférence cynique à l'égard des intérêts, non seulement du Royaume-Uni, mais de la très grande majorité des citoyens européens* », proclamait-il, — s'est attiré, selon M. Méhaignerie, une « *réponse foudroyante* » de la part de ses collègues. M. Van der Stee, le ministre des Pays-Bas, s'exprimant en tant que doyen (M. Ertl, *le ministre allemand, ne participait pas à la réunion*), s'est montré particulièrement sévère.

Cela dit, compte tenu des circonstances politiques au Royaume-Uni, personne ne s'attendait que M. Silkin assouplisse sa position de manière à rendre possible un compromis, et, depuis le début de la semaine, la majorité des observateurs étaient convaincus que le conseil devrait se contenter d'un mini-accord. Outre la prorogation des campagnes « lait » et « viande » (prorogation qui présente l'avantage pour les producteurs de lait de maintenir trois mois de plus à 0,5 % la taxe de coresponsabilité à laquelle ils sont assujettis, alors que les Neuf sont favorables à son relèvement), cet accord porte surtout sur la dévaluation des « monnaies vertes » : 5 % pour le franc français, pour la lire et la livre anglaise, 0,3 % pour la *livre irlandaise*. En ce qui concerne la lire, une dévaluation supplémentaire du taux vert de 4 % deviendra effective lors de la fixation des nouveaux prix de campagne européens.

M. Méhaignerie, constatant que s'éloigne l'entrée en vigueur des nouveaux prix communautaires, a préféré demander une dévaluation du « franc vert » de 5 % au lieu des 3,6 % décidés en principe en mars. Il en résulte deux conséquences : une hausse de 5 % des prix d'intervention (prix garantis en France) et une réduction de 5,3 points des montants *compensatoires monétaires*. L'an passé, une application anticipée de la dévaluation du « franc vert » au porc avait permis de ramener les M.C.M. appliqués dans ce secteur à 5,6 %, au lieu de 10,6 % pour les autres produits. On poursuivra dans cette voie (application anticipée), si bien qu'au 9 avril les M.C.M. appliqués par la France au porc disparaîtront complètement (1).

Ce devrait être là un motif de satisfaction pour les éleveurs de porcs qui, plus que quiconque, se plaignent des distorsions de concurrence résultant, à leur détriment, des M.C.M. Toutefois, ils continueront à subir les effets des *M.C.M.* « *positifs* » (*ceux qui* sont appliqués par les pays à monnaie forte : l'Allemagne et le Bénélux), qui jouent comme des subventions à l'exportation et qui n'ont pas été touchés par les décisions de jeudi.

Revoir la base de calcul des montants compensatoires

M. Méhaignerie a obtenu de la commission européenne (c'est elle *qui est compétente*) l'engagement de revoir d'ici à la fin d'avril la *base de calcul* des M.C.M. applicables à certains produits laitiers (fromage, produits frais, etc.), et autres produits amylacés. Cette réforme ne peut entraîner qu'une baisse des M.C.M. existants. Il reste à savoir de quelle ampleur.

M. Méhaignerie a souligné que le conseil avait confirmé les grands engagements pris au début de mars, notamment l'accord à Huit (sans le *Royaume-Uni*) sur les modalités de démantèlement des futurs M.C.M., ceux qui sont susceptibles de naître des modifications ultérieures de parités au sein du Système monétaire européen. Toutes les délégations, sauf celle du Royaume-Uni, ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de se réunir en avril. « *Personne ne veut donner à M. Silkin un podium pour sa campagne électorale* », a *commenté* M. Van der Stee. La prochaine session ministérielle a donc été fixée aux 7 et 8 mai. M. Méhaignerie a cependant indiqué qu'il convoquerait le conseil en avril si les Britanniques le demandaient avec une raison valable à l'appui.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) En fait, la dévaluation du « franc vert » et la hausse des prix garantis en France qui en résulte sont légèrement supérieures à 5 % (5,2 %). Elle ont été établies au niveau exactement nécessaire pour faire disparaître le M.C.M. du porc. Ceci n'a pas été annoncé à l'issue du conseil des ministres pour une simple raison de présentation : il aurait pu paraître curieux que la France, après avoir demandé un ajustement de 3,6 %, dévalue finalement sa « monnaie verte » d'un pourcentage plus élevé que l'Italie et le Royaume-Uni.

LA F.N.S.E.A. DEMANDE UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 6 A 7 % DES PRIX AGRICOLES FRANÇAIS

« *Les gouvernements de la Communauté européenne ne doivent pas prendre prétexte de la position britannique pour ne pas appliquer les augmentations de prix agricoles aux dates prévues. Nous demandons une majoration de prix minimale de 6 à 7 % dès le 1er avril, à valoir sur l'augmentation finale* », a déclaré M. Michel Debatisse, président de la F.N.S.E.A. (Fédération des exploitants agricoles), le 29 mars, en présentant les grands thèmes du congrès de l'organisation paysanne qui se tiendra les 3 et 4 avril à Deauville.

Elevant une « *protestation solennelle* » contre la position adoptée à Bruxelles par le ministre britannique, M. Debatisse a remis en cause la règle de l'unanimité « *invoquée pour refuser à certains pays membres une augmentation normale de leurs prix intérieurs* », précisant « *j'aimerais qu'on se rende compte de ce qui se passerait si, chaque année, on devait décider à Bruxelles, les l'unanimité des Etats membres les augmentations communes des salaires* ». La fixation des prix agricoles européens et le contenu de la future loi d'orientation agricole constitueront les deux thèmes principaux du congrès.

MANIFESTATIONS PAYSANNES DANS LE CENTRE

A l'appel du Comité de Guéret, qui groupe les organisations agricoles syndicales et professionnelles de dix-huit départements du Centre et du Centre-Ouest, de nombreux agriculteurs ont manifesté leur mécontentement mercredi 28 mars, en établissant de nombreux barrages routiers dans la Vienne, la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne et l'Allier. C'est le Limousin qui a été le plus touché avec neuf routes nationales coupées. Le Comité de Guéret demande notamment la suppression totale et immédiate des montants compensatoires, des prix garantis permettant le rattrapage des hausses des coûts de production depuis 1973, la suppression de la taxe sur le lait et la création d'une organisation interprofessionnelle du marché de la viande.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Reprise des négociations entre syndicats et agents de change

Les négociations, qui ont repris le 29 mars à 15 heures entre les syndicats du personnel boursier en grève depuis le 27 février, se sont poursuivies tard dans la nuit du 29 au 30 mars. La délégation patronale a fait de nouvelles propositions qu'elle souhaiterait voir soumises au personnel, par le biais d'une nouvelle consultation à bulletins secrets. Les syndicats devaient faire connaître leur position sur l'opportunité de ce vote, au cours d'une assemblée générale le 30 mars à 12 heures.

Les négociations entre les syndicats et les agents de change se sont poursuivies fort tard dans la nuit du 29 au 30 mars. La délégation patronale a fait de nouvelles propositions, qui constituent « *une petite amélioration* », selon un leader syndicaliste.

Sur la revendication principale, à savoir l'intégration dans le revenu annuel d'un mois de salaire supplémentaire garanti, la compagnie des agents de change propose un quart de mois à verser cette année au titre d'avance exceptionnelle sur les gratifications éventuelles de l'exercice 1979. A ce quart de mois, qui resterait acquis pour 1979 quels que soient les résultats des charges, la délégation patronale propose un autre quart de mois, qui pourrait être réglé chaque année fin mai à ceux des employés qui renonceraient à certains congés exceptionnels dans l'année.

Comme lors des négociations précédentes, la discussion a été particulièrement vive à propos du paiement des heures de grève. M. Flornoy, syndic des agents de change, a fait un pas dans la direction des syndicats en proposant la retenue des heures non travaillées, calculées sur la base d'un salaire annuel de douze mois, et non quatorze mois et demi, salaire annuel garanti pour tous les membres de la compagnie.

Cette proposition a été jugée « *nettement insuffisante* » par les syndicats, mais certains d'entre eux semblaient prêts néanmoins à la soumettre, avec les autres, à *un nouveau vote du* personnel. C'est le souhait de la Chambre syndicale des agents de change, qui aurait par ailleurs menacé de retirer ses propositions si une conlustation n'était pas rapidement organisée.

Les syndicats devaient dire, ce vendredi à 12 heures au palais Brongniart, s'ils acceptaient ou non de mettre sur pied une telle consultation.

Si oui, une certaine lassitude du personnel, en grève depuis plus d'un mois, pourrait aboutir à une prochaine reprise du travail.

En tout état de cause, les cotations officielles n'ont pas repris à la veille du week-end, et le « *service minimum* » a été appliqué (voir cours ci-dessous).

MONNAIES

En ouvrant un nouveau poste à son bilan

LA BANQUE DE FRANCE COMPTABILISE LES « ECU »

La situation hebdomadaire de la Banque de France, arrêtée au 22 mars, fait apparaître l'incidence de la participation de la France au système monétaire européen (S.M.E.) entré en vigueur le 13 mars. Conformément aux engagements souscrits, la France a déposé auprès du Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) 20 % de ses réserves officielles en or et en dollars ; en contrepartie, la *France* a reçu des ECU. Précisons que ce dépôt est un simple jeu d'écritures et n'implique pas transfert de propriété.

Ce sont 634 tonnes d'or et 1 654 millions de dollars américains qui ont été prélevés sur les postes « or » et « disponibilités à vue de l'étranger » du bilan de l'Institut d'émission. Ceux-ci diminuent respectivement de 18 739 millions de francs et de 6 937 millions de francs. La France a reçu 4 586 millions d'ECU, inscrits à l'actif pour 26 604 millions de francs dans un nouveau poste intitulé ECU. La contre-valeur des ECU s'est effectuée au cours de 1 ECU = 5,79831 F.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

MERLIN - GERIN. — Bénéfice net pour 1978 : 35 millions de francs contre 31,4 millions de francs. Dividende global inchangé de 18 francs.

SAGEM. — La clôture de l'émission en numéraire lancée le 5 mars, prévue initialement pour le 5 avril, est reportée à une date ultérieure en raison de la grève de la Bourse.

BANQUE WORMS. — Bénéfice net comptable hors plus-values pour 1978, 33,03 millions de francs contre 31,1 millions de francs. Les plus-values s'élèvent à 3 millions de francs contre 40 millions de francs. Dividende global : 18,75 F contre 18,30 F.

COFIMEG. — Le bénéfice net de l'exercice 1978 s'est établi à 69,89 millions de francs contre 65,79 millions en 1977. Dividende : 10,60 F contre 10 F.

S.K.F. - APPLICATIONS MECANIQUES. — Les comptes de l'exercice 1978 se sont soldés par une perte nette de 67,8 millions de francs contre une perte de 31,9 millions en 1977.

SIAS-ORSAN. — Le bénéfice consolidé (*part du groupe*) s'est établi à 22,75 millions de francs en 1978 contre 14,47 millions en 1977 (+ 57,2 %). Le dividende global a été fixé à 24 F contre 21 F pour les actions SIAS, et 49,50 F contre 45 F pour les actions Orsan.

NEW-YORK

Plus résistant

Comme on le laissait entendre mercredi autour du Big Board, la tendance fondamentale du New-York Stock Exchange est restée assez bonne le lendemain. L'indice Dow Jones a repris 0,62 points avant de s'établir à 866,77. L'activité, en revanche, a fortement diminué puisque le nombre de titres échangés est revenu de 39,92 millions à 28,52 millions.

D'autre part, sur 1 876 valeurs cotées, 757 ont monté, 637 ont reculé et 482 sont restées à peu près inchangées.

Séance d'attente pour les opérateurs américains qui, avant de s'engager plus avant, aimeraient connaître les décisions que va prendre M. Carter sur la politique énergétique du pays, ainsi que l'issue des négociations salariales entre le syndicat des chauffeurs routiers et les employeurs.

VALEURS	COURS 28 3	COURS 29 3
Alcoa	54 5 8	54 1 2
A.T.T.	61 1/4	61 1 4
Boeing	66 3 4	66 7/8
Chase Manhattan Bank	31 3 4	31 3 8
Du Pont de Nemours	142 1 4	142 1 8
Eastman Kodak	65 1 2	65 1/2
Exxon	52 7 8	52 5/8
Ford	44 ..	43 3 4
General Electric	48 7 8	48 1 4
General Foods	32 1 2	32 5 8
General Motors	56 5 8	56 7/8
Goodyear	16 7 8	16 1/2
I.B.M.	318 ...	317 3 4
I.T.T.	28 5 8	28 3 8
Kennecott	24 5 8	24 3 8
Mobil Oil	74 7/8	74 1 2
Pfizer	32 1 8	31 1 4
Schlumberger	105 1 8	105 1 8
Texaco	28 [illegible]	25 7/8
U.A.L. Inc.	28 5 8	27 1 2
Union Carbide	40 1 4	40 1 8
U.S. Steel	24 3/8	24 1/2
Westinghouse	20 3 8	20 1/4
Xerox	58 3/8	58 1/4

LONDRES

Rendu nerveux par les derniers sondages d'opinion, le marché se replie sous la pression de ventes bénéficiaires. Les industrielles se redressent toutefois un peu après une forte baisse initiale. Mais les pétroles restent déprimés, de même que les fonds d'Etat. Recul également des mines d'or.

Or ouverture (dollars) 239 85 contre 241 60

VALEURS	CLOTURE 29 3	COURS 30 3
Beecham	733	725
British Petroleum (1)	11 3/4	11 25 32
Courtaulds	112	109
De Beers	377	388
Imperial Chemical	403 ...	403
Rio Tinto Zinc Cor.	315	308
Shell	773	766
Vickers	196	191 ..
War Loan 3 1/2 %	35 3/8	35
*West Driefontein	35 ...	34 1 2
*Western Holding	28 3/4	28 9 16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 5 8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29 3	30 3
1 dollar (en yens)	208 30	209 20

MARCHÉ A TERME

…s renseignements sont donnés par la Chambre syndicale des agents de à titre officieux et sous réserves de modifications.

VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
… 1973.	771 10		765 ..	
3 %.	2843 ..		2858 ..	
… Occ.	335 ..		339 50	
…mde..	395 ..		398 50	
…rt. (ns	86 10		88 ..	
…perm.	336 ..		336 ..	
…n-Atl.	62 40		62 80	
…gaz..	122 60		126 ..	
…	534 ..		534 ..	
…rtif.	99 50		104 ..	
…vieo.	147 ..		154 80	
…repr	383 ..		395 ..	
…ives.	128 ..		133 ..	
…mp...	247 ..		249 ..	
…bl.).	243 ..		244 ..	
…at..	378 ..		374 ..	
…	117 ..		117 ..	
…	162 20		185 ..	
…	130 ..		180 ..	
…	541 ..		548 ..	
…	350 ..		320 ..	
…	456 ..		471 ..	
…tig.)	880 ..		882 ..	
…	1765 ..		1770 ..	
…tig.)	305 ..		308 ..	
…	1303 ..		1325 ..	
…	56 50		58 ..	
…	277 ..		277 ..	
…	244 ..		243 ..	
…	15 10		15 95	
…	130 ..		130 50	
…	147 50		146 20	
…	144 50		137 50	
…	139 10		137 40	
…	970 ..		972 ..	
…	460 ..		469 ..	
…	293 50		278 50	
…	338 ..		338 ..	
…	153 ..		153 20	
…	138 ..		137 80	
…	504 ..		..	
…	433 80		433 50	
…	371 ..		379 80	
…	403 50		404 ..	
…	116 20		120 30	
…	119 ..		116 50	
…	148 ..		137 80	
…	195 50		200 ..	
…	422 10		429 ..	
…	148 ..		140 ..	
…	124 ..		125 ..	
…	73 50		378 ..	
…	[illegible]		65 25	
…	[illegible]		58 50	
…	[illegible]		381 80	
…	[illegible]		418 50	
…	[illegible]		620 ..	
…	[illegible]		25 20	
…	[illegible] 20		63 10	
…	[illegible]		618 ..	
…	[illegible]		458 ..	

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
340 ..	E. J. Lefebvre	318 50		341 ..	
85 ..	Esso S.A.F.	95 ..		95 50	
316 ..	Eurafrance	317 50		379 ..	
750 ..	Europe n° 1	802 ..		790 ..	
380 ..	Ferodo	375 ..		376 ..	
465 ..	— obl. conv.	480 ..		475 ..	
63 ..	Fin. Gév. Eat	62 90		63 20	
210 ..	Fin. Paris PB	215 10		219 ..	
225 ..	— obl. conv.	235 ..		239 ..	
205 ..	Finextel	202 ..		201 20	
60 ..	Fraissinet	60 ..		..	
139 ..	Fr. Pétroles	152 ..		162 ..	
34 ..	— (certific.)	35 75		35 80	
101 ..	Galeries Laf.	103 ..		102 ..	
181 ..	Gle d'Eaux	192 90		191 50	
186 ..	Gle Fonderie	186 ..		187 ..	
113 ..	Gle Ind. Par.	120 80		121 30	
250 ..	Générale Occ.	266 ..		265 90	
370 ..	Gr. Tr. Mars.	395 ..		398 ..	
320 ..	Guyenne-Gas.	335 10		347 90	
240 ..	Hachette	234 ..		234 ..	
58 ..	Imétal	54 75		57 ..	
400 ..	Inst. Mérieux	406 ..		405 ..	
114 ..	J. Borel Int.	106 30		107 90	
129 ..	Jaumont Ind.	125 ..		128 20	
83 ..	Kali Ste Th.	84 10		84 45	
63 ..	Kléber-Col.	62 ..		62 30	
305 ..	Lab. Bellon	312 ..		310 ..	
225 ..	Lafarge	235 ..		317 40	
295 ..	— (obl.)	299 90		319 ..	
280 ..	La Hénin	278 50		271 ..	
1620 ..	Legrand	1818 ..		1631 ..	
2120 ..	— (obl.)	2165 ..		2190 ..	
205 ..	Locabail	218 ..		213 ..	
220 ..	Locafrance	217 50		218 60	
44. ..	Locindus	465 ..		481 ..	
705 ..	L'Oréal	705 ..		709 ..	
3580 ..	— obl. conv.	3580 ..		3683 ..	
450 ..	Lyonn. Eaux	423 ..		425 ..	
58 ..	Mach. Bull	57 30		57 20	
525 ..	Mais. Phénix	541 ..		549 ..	
33 ..	Mar. Wendel	30 90		33 50	
54 ..	Mar. Ch. Réu.	55 ..		58 ..	
450 ..	Martell	458 ..		458 ..	
460	— (obl.)	479 ..		479 ..	
1800 ..	Mat. Téléph.	1185 ..		1225 ..	
5100 ..	Matra	5800 ..		5590 ..	
46 ..	Mét. Nav. N.	51 40		51 40	
981 ..	Michelin B.	1020 ..		1010 ..	
585 ..	— (obl.)	583 50		581 ..	
585 ..	Midi Cie	605 ..		602 ..	
495 ..	Moët-Hen.	438 ..		486 ..	
610 ..	— (obl.)	635 ..		644 ..	
685 ..	Mot. Leroy-S.	686 ..		691 ..	
129 ..	Moulinex	122 ..		119 ..	
395 ..	Mumm	389 ..		380 ..	
465 ..	Nat. Invest.	495 ..		495 ..	
191 ..	Navig. Mixte	203 ..		203 50	
40 ..	Nobel-Bozel	37 80		37 10	
26 ..	Nord	26 10		28 10	

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
116 ..	Nouvel. Gal.	114 ..		114 10	
170 ..	Olida-Caby	172 ..		172 50	
100 ..	Opfi-Paribas	102 50		102 90	
104 ..	Paris-France	102 ..		103 ..	
102 ..	Pechelbronn	108 ..		103 50	
74 ..	P.U.K.	77 40		77 90	
125 ..	— (obl.)	128 50		127 60	
42 ..	Penarroya	43 30		44 ..	
260 ..	Pernod	273 70		273 80	
293 ..	Pernod-Ric.	297 ..		308 ..	
265 ..	Perrier	290 20		294 ..	
57 ..	Pétroles B.P.	56 ..		56 50	
350 ..	Peugeot-Cit.	338 ..		395 ..	
465 ..	(obl.) —	469 ..		469 50	
94 ..	Pierre-Auby	98 ..		98 ..	
74 ..	P.L.M.	69 50		70 ..	
158 ..	Poclain	162 ..		164 80	
185 ..	Poliet	160 ..		160 ..	
67 ..	Pompey	70 60		70 10	
144 ..	P.M. Labinal	144 50		144 50	
32 ..	Prénatal	32 90		35 50	
295 ..	Presses-Cité	294 ..		298 ..	
485 ..	Prétabail Si.	496 ..		499 ..	
139	Pricel	138 50		137 80	
147 ..	Primagaz	137 70		135 50	
131 ..	Printemps	124 90		125 10	
478 ..	Radar S.A.	475 ..		478 ..	
520 ..	— (obl.)	532 ..		532 ..	
410 ..	Radiotech.	419 50		419 ..	
94 ..	Raffin. (Fse)	101 ..		100 20	
108 ..	Raffin. St-L.	108 50		108 90	
445 ..	Redoute	457 ..		459 ..	
104 ..	Rhône-Poul.	107 90		108 10	
348 ..	Roussel-Uclaf	395 ..		397 ..	
395 ..	Ruche-Pic.	421 ..		421 ..	
510 ..	Rue Imp.	518 ..		509 ..	
16 50	Sacilor	14 90		14 95	
151 ..	Sade	160 ..		150 ..	
750	Sagem	777 ..		791 ..	
136 ..	Saint-Gobain	135 50		135 ..	
610 ..	S.A.T.	589 ..		580 ..	
36 ..	Saulnes	38 60		35 80	
164 ..	Saunier-Duv.	173 30		175 ..	
185 ..	Saupiquet	184 ..		184 50	
158 ..	Schneider	143 50		142 90	
58 ..	S.C.O.A.	58 85		58 40	
98 ..	— (obl.)	98 60		98 30	
135 ..	Sefimeg	138 ..		137 50	
236 ..	S.I.A.S.	279 ..		289 10	
270 ..	Sign. E. El.	298 ..		300 ..	
250 ..	S.I.L.I.C.	253 ..		250 ..	
175 ..	Simco	194 50		191 30	
92 ..	S.P.M.H.O.R.	93 ..		92 50	
1800 ..	Sk. Rossignol	1790 ..		1830 ..	
109 ..	Sogerap	123 50		125 ..	
330 ..	Sommer-All.	311 ..		311 50	
270 ..	Suez	285 10		285 10	
235 ..	Talc-Luz.	238 ..		238 50	
725 ..	T.R.T.	713 ..		738 ..	
750 ..	Tél. Electr.	750 ..		757 ..	
133 ..	— (obl.)	134 ..		134 ..	

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
340 ..	Tél. Ericsson	338 ..		328 ..	
220 ..	Thomson-Br.	209 ..		209 ..	
260 ..	— (obl.)	260 ..		262 ..	
360 ..	U.I.S.	363 50		365 50	
220 ..	U.C.B.	230 ..		228 50	
138 ..	Un. F. Banques	318 ..		308 ..	
198 ..	U.T.A.	205 ..		204 ..	

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
11 50	Usinor	11 80		11 80	
123 ..	— (obl.)	122 80		124	
94 ..	Vallourec	90 10		94 ..	
695 ..	V. Clicquot-P.	705 ..		695 ..	
385 ..	Viniprix	483 ..		491 ..	
580 ..	Elf-Gabon	621 ..		588 ..	

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	4,2975	4,3005	− 140	− 110	− 285	− 240	− 705	− 650
$ can.	3,7040	3,7080	− 150	− 115	− 300	− 245	− 655	− 615
Yen (100)	2,0490	2,0530	0	+ 30	+ 5	+ 45	+ 125	+ 190
DM	2,3010	2,3045	+ 20	+ 55	+ 60	+ 120	+ 200	+ 285
Florin	2,1335	2,1380	− 15	+ 15	− 15	+ 25	+ 5	+ 65
F.B. (100)	14,5345	14,5475	− 55	+ 45	− 120	0	− 420	+ 5
F.S.	2,5430	2,5470	+ 120	+ 155	+ 260	+ 315	+ 800	+ 870
L. (1 000)	5,1170	5,1230	− 220	− 170	− 440	− 355	−1155	−1040
£	8,8575	8,8650	− 430	− 380	− 860	− 740	−1880	−1720

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	4 7/16	4 13/16	4 9/16	4 15/16	4 11/16	5 1/16	5 1/8	5 1/2
$ E.-U.	10 1/8	10 1/2	10 1/4	10 5/8	10 5/16	10 11/16	10 9/16	10 15/16
Florin	6 1/2	7 1/2	6 5/16	7 1/16	6 3/8	7 1/16	6 1/2	7 1/2
F.B. (100)	5 3/4	7 1/4	6 1/2	7 1/4	7	7 3/4	7 7/16	8 3/16
F.S.	1/8	1/2	1/16	7/16	3/16	9/16	9/16	15/16
L. (1 000)	10 3/4	11 3/4	10 3/4	12 1/4	11	12 1/2	12 1/8	13
£	11 3/4	13	12	12 7/8	11 7/8	12 5/8	11 7/16	12 1/8
Fr. franç.	6 5/8	7 1/8	7 5/8	7 7/8	7 3/4	8 1/4	8 1/2	9

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— SOCIALISME.

3 à 5. PROCHE-ORIENT
— Les suites du traité israélo-égyptien.
— « De la mer trop Rouge au golfe qui n'est plus Persique » (III), par André Fontaine.

4. AMÉRIQUES

6. ASIE
AFRIQUE

6 à 8. EUROPE

9 à 13. POLITIQUE
— La préparation du vingt-troisième congrès du P.C.F.
— Avant les assises du R.P.R.

14 à 16. SOCIÉTÉ
— JUSTICE.
— SCIENCES.
— MEDECINE.
— DEFENSE.

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME
PAGES 17 A 24
— Du vrai ski hors piste : le Queyras avec un cœur gros comme ça...
— Honkong Story.
— Faites vos comptes : tendre Islande.
— Canaux, rivières, torrents : la Meuse à saute-cours d'eau.
— La ligne Toulon - Saint-Raphaël avec d'autres voyageurs.
— Golf ; Hippisme ; Plaisirs de la table ; Philatélie ; Jeux.

25 à 26. ÉDUCATION
— « Pour une nouvelle politique de coopération universitaire », par Michel Gaillou.

27 à 30. CULTURE
— CINEMA : entretien avec Charles Vanel.

31. SPORTS

34. ÉQUIPEMENT

35 à 39. ÉCONOMIE

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (30 et 31)
Annonces classées (32 et 33) ; Aujourd'hui (26) ; Carnet (31) ; « Journal officiel » (26) ; Météorologie (26) ; Mots croisés (26) ; Loto (26) ; Bourse (39).

A B C D E F G

A Saint-Brieuc

Le directeur général du Joint français est retenu pendant douze heures

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — Comme les grévistes de l'A.O.I.P. de Guingamp l'ont fait le 23 mars, les ouvriers de l'usine du Joint français de Saint-Brieuc ont « retenu » pendant douze heures, dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 mars, un cadre parisien de l'entreprise. M. Tallot, directeur du Joint français, remplaçait depuis trois semaines M. Lépine, le directeur démissionnaire de l'usine de Saint-Brieuc (huit cent cinquante personnes), où le licenciement de cent quatorze personnes est actuellement soumis à l'inspection du travail. Au cours d'une réunion des délégués du personnel, jeudi après-midi, ces derniers ont exigé du directeur général des éclaircissements sur l'avenir de l'usine et réclamé qu'une date soit fixée pour des négociations le plus rapidement possible. M. Tallot s'y refusant avant de connaître la position de l'inspection du travail sur les licenciements, les délégués, rejoints par une partie du personnel en poste cette nuit-là, ont empêché le directeur général de quitter la salle. L'attente a duré jusqu'à 4 heures du matin, malgré une intervention du maire socialiste de Saint-Brieuc, M. Le Foll. Un escadron de C.R.S. a alors investi l'usine et libéré sans incident M. Tallot.

J. V.

Nombreuses perturbations dans la Loire

De notre correspondant

Saint-Etienne. — A l'usine Creusot-Loire (division Marrel-de Rive-de-Gier) employant mille deux cent soixante-dix salariés, l'atelier du train de laminage est paralysé depuis le 14 mars par une grève de vingt ouvriers revendiquant de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. La direction a annoncé une mise en chômage technique progressive des différents secteurs de production.

A la Caisse d'assurance-maladie de Saint-Etienne et dans les sept centres de paiement de la circonscription, quelque huit cents employés ont décidé le 29 mars de reconduire la grève qu'ils avaient entamée sept jours auparavant de façon spectaculaire en retenant pendant dix heures le conseil d'administration (*le Monde* du 24 mars).

Par ailleurs, les grèves tournantes par service, lancées par la C.G.T. et la C.F.D.T. dans les postes, affectent, depuis le début de la semaine, la distribution du courrier dans tout le département de la Loire, ce qui soulève des protestations des P.M.E.

● *A La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret)*, dans le cadre de la restructuration du groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, près de quatre cents salariés, sur mille deux cents personnes, sont menacés de licenciement à la verrerie Saint-Gobain. — *(Corr.)*

Dans la sidérurgie

Une grève du personnel du parc à trames paralyse, depuis mercredi 28 mars, une partie du train à bandes d'Usinor - Dunkerque, entravant considérablement sa production. Grève « bouchon », selon le patronat, qui estime à cinq cents le nombre de personnes privées de travail. D'autre part, les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont décidé d'appeler l'ensemble du personnel à faire grève le 6 avril.

De leur côté, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de Moselle et de Meurthe-et-Moselle du groupe sidérurgique Sacilor - Sollac ont mis au point de multiples manifestations pour le 4 avril, jour de la réunion de synthèse avec la direction.

LA COTISATION POUR L'ASSURANCE-CHOMAGE PASSE A 3,6 %

Le taux des cotisations sur les salaires pour l'assurance - chômage sera porté à 3,6 % à compter du 1er avril. En prenant cette décision, le conseil d'administration de l'UNEDIC, le 29 mars, a fixé à 2,76 % (contre 2,48 %) la part des employeurs et à 0,84 % (contre 0,60 %) celle des salariés.

Le taux de l'allocation minimale journalière passe de 31,91 F à 33,50 F (taux majoré) et de 27,75 F à 29,13 F (taux normal). Le salaire de référence est revalorisé de 5 %.

● *L'allocation simple à domicile*, versée aux personnes âgées, et portée de 5 800 francs à 6 400 francs (soit 533 francs par mois), avec effet au 1er janvier 1979, comme prévu (décret publié au *Journal officiel* du 30 mars).

● *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du P.S., sera le rédacteur en chef du Journal iattendu de R.T.L., samedi 31 mars, de 13 heures à 14 heures.

LE BULLETIN VERT DE L'AYATOLLAH KHOMEINY

Qom (A.F.P.). — Un enthousiasme populaire indescriptible, qui s'est transformé en pagaille monstre, a empêché ce vendredi matin l'ayatollah Khomeiny de déposer lui-même son bulletin vert (pour le « oui » à la République islamique) dans l'urne.

Entouré d'une foule de mollahs enturbannés, le guide de la révolution islamique, pressé par la foule qui scandait des slogans, a finalement pris place dans une vieille Peugeot vert pâle pour tenter de se frayer un chemin vers la mosquée Chaar-Mandan (la mosquée des « quatre hommes »), où trônait l'urne, un cageot recouvert d'un tissu.

Il a été finalement obligé de passer son bulletin par la glace de la portière, tandis que plusieurs milliers de croyants l'ovationnaient.

● *De violents accrochages* auraient opposé des ouvriers égyptiens travaillant à Koweït à des manifestants palestiniens, qui tentaient d'attaquer l'ambassade d'Egypte, rapporte, ce vendredi, le quotidien du Caire *Al Akhbar*. Un certain nombre d'ouvriers auraient été blessés. — *(A.F.P.)*

APRÈS LES DÉCLARATIONS DU PROFESSEUR MAURER

Les organisations syndicales de Cochin-Port-Royal dénoncent la responsabilité des autorités universitaires

L'émotion qu'ont soulevé, dans les milieux médicaux et universitaires, les propos du professeur Pierre Maurer à la faculté de médecine Cochin-Port-Royal, qui se proclamait « *fasciste* » (*le Monde* du 28 mars), est toujours très vive ; ce dernier a quitté Paris pour une période de repos.

La prise de position en sa faveur (*le Monde* du 30 mars) du professeur Robert Merle d'Aubigné, membre de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur, rosette de la Résistance, croix de guerre et Bronze Star Medal, en raison du rôle important qu'il a joué durant la dernière guerre, semble être « *désapprouvée par les syndicats des personnels enseignants et de recherche* ».

Les docteurs Axel Kahn, maître de recherche à l'institut de pathologie moléculaire, et R. Benarous, chef de travaux, assistant des hôpitaux, nous indiquent à ce propos que « *la totalité des syndicats représentatifs* (1) *de la faculté Cochin - Port-Royal s'est réunie le 29 mars pour rédiger une motion* » que nous publions ci-dessous.

Les membres de ces syndicats précisent que « *leur condamnation porte uniquement sur les fonction de doyen de la faculté, aucune des organisations cosignataires n'ayant soulevé le problème des fonctions hospitalière et enseignante du professeur Maurer* ».

Dans un communiqué, le SNE-Sup déclare néanmoins qu'il « *espère que le conseil de l'université et le ministre tireront les conséquences qui s'imposent à l'égard de ce personnage* ». Le SNE-Sup déplore « *l'irresponsabilité de ceux qui n'ont pas hésité à faire de cet ancien SS le doyen, pendant plusieurs années, d'un CHU parisien* ».

Voici le texte de la motion des sections syndicales de Cochin-Port-Royal :

« *Le 26 mars 1979, le professeur Maurer, doyen de l'U.E.R. Cochin-Port-Royal, a réaffirmé publiquement son attachement aux idéaux fascistes qui l'avaient déjà poussé, en avril 1944, à combattre sous l'uniforme allemand comme Waffen SS. Ces propos constituaient une véritable apologie du fascisme et ont provoqué la stupeur et l'émotion des centaines d'étudiants devant lesquels ils étaient tenus.*

» *Le soir même, devant les membres du conseil de l'U.E.R., le professeur Maurer a confirmé sa profession de foi, en ajoutant : « Comme vous le savez tous, je » ne suis pas un démocrate, je » suis fasciste, totalement fas- » ciste, etc. » A la suite de ces propos, le conseil a, évidemment, désigné un nouveau doyen.*

» *Le professeur Maurer avait raison : aucun de ses pairs, aucun des membres du précédent conseil de gestion, n'ignorait rien de tout cela : l'anomalie consistant à nommer doyen de l'U.E.R. un ancien soldat fasciste de l'armée allemande avait été dénoncée par les syndicats par voie de tracts et au sein du conseil.*

» *Néanmoins, après avoir été l'assesseur du précédent doyen, le professeur Delbarre, M. Maurer a été élu, difficilement et après trois tours de scrutin. Ce vote a été acquis malgré le rappel par les élus syndicaux au conseil des antécédents du candidat, sans qu'il les ait reniés. Son élection a été évidemment facilitée par le fait qu'il était seul candidat. Des pressions des autorités universitaires auraient abouti au retrait de la candidature de concurrents éventuels.*

» *Les organisations soussignées :*

» 1) *Réaffirment que le fascisme et le racisme ne peuvent en aucun cas être assimilés à une opinion politique banale et que, par conséquent, il aurait dû être hors de question de confier à un homme n'ayant jamais renié son engagement fasciste de telles responsabilités ;*

» 2) *Dénoncent la responsabilité des autorités universitaires de l'université Paris-V, qui ont, en connaissance de cause, toujours soutenu le professeur Maurer et regrettent le manque de vigilance des autorités gouvernementales de tutelle ;*

» 3) *Constatent que l'invraisemblable élection à la présidence de l'U.E.R. du professeur Maurer illustre bien certaines mœurs et pratiques du fonctionnement des universités, et particulièrement des universités médicales.* »

(1) UNEF, Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.-FEN), SNESup-FEN, Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.), S.G.E.N.-C.F.D.T.-INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Une grève des journalistes empêche la parution de « Nord-Matin »

Le quotidien *Nord-Matin* n'a pas paru ce vendredi 30 mars. Les sections syndicales S.N.J. et C.F.D.T. des journalistes ont, en effet, lancé, jeudi, un mot d'ordre de grève, à la suite d'une rencontre entre les délégués de la rédaction et la direction. Ce mot d'ordre a été motivé, d'une part, par l'annonce par M. Roger Gruss, P.-D.G., de sa décision d'arrêter, le 8 avril, la parution des éditions de Boulogne, Armentières, Saint-Omer, Arras, Cambrai, Avesnes et Maubeuge (dont la suppression est prévue dans le cadre d'un plan de restructuration), décision prise avant même que le comité d'entreprise, prévu pour le 6 avril, ait donné son avis, et que l'inspection du travail ait pu répondre à la demande d'autorisation de licenciement ; d'autre part, par le refus de la direction d'accorder un moratoire de trois mois pour l'application de ce plan de restructuration, afin de permettre l'ouverture de négociations sur la base de contre-propositions faites par les journalistes.

Le plan de la rédaction s'ordonne autour de deux axes : maintien du caractère régional du quotidien et de son identité propre.

Les syndicats admettent la suppression des éditions locales déficitaires, et approuvent le renforcement des éditions du bassin minier, mais demandent le maintien des journalistes en poste dans les locales supprimées, pour assurer la « couverture » régionale du journal et pour que celui-ci retrouve son identité (1). Ils veulent que son contenu soit entièrement fourni par des journalistes de *Nord-Matin* et non par ceux de *Nord-Eclair*, comme c'est le cas actuellement, en partie tout au moins, et demain, comme M. Gruss l'aurait laissé entendre, mardi dernier, par ceux du *Figaro* ou de *France-soir*.

Devant le refus de la direction de prendre en compte ces propositions, les syndicats ont donc appelé à une grève et ont organisé une assemblée générale jeudi matin à Lille. Une quarantaine de journalistes y participaient. A l'unanimité, ils se sont prononcés pour une grève de durée indéterminée. Celle-ci sera toutefois suspendue en fin de matinée, vendredi, pour la réunion d'un comité d'entreprise convoqué sur la demande de la majorité de ses membres, pour la désignation d'un expert - comptable. Une nouvelle assemblée générale suivra et se déterminera à la suite des délibérations du comité d'entreprise.

Informé de cet arrêt de travail, M. Gruss a déclaré qu'« *il comprenait le mécontentement des journalistes* », ajoutant cependant que « *si la grève se poursuivait, le journal risquerait de ne plus paraître du tout et d'être purement et simplement condamné à mort* ».

Au conseil général du Pas-de-Calais à Arras, lors de la séance d'installation, une banderole a été déployée, dans la tribune de presse, sur laquelle on lisait : « *On assassine* Nord-Matin ! » (2). Au cours de la séance, le groupe socialiste devait déposer une motion manifestant son « *soutien à tous les travailleurs en lutte pour la défense de leur emploi* » et, soulignant son attachement à la pluralité des organes d'information, « *sa solidarité avec la lutte des travailleurs de* Nord-Matin *menacés de licenciement* ».

(1) Le plan de restructuration prévoit le licenciement de soixante-dix-sept salariés — dont trente et un journalistes sur une rédaction qui en compte quatre-vingt-onze — et la disparition de sept éditions locales.

(2) *Nord Matin*, ancien quotidien de la S.F.I.O. dans le Nord-Pas-de-Calais, portant toujours, sous le titre, la mention « Journal de la démocratie socialiste », est la propriété du groupe Hersant depuis 1967.

M. GUY BRAIBANT directeur de l'Institut international des sciences administratives

M. Guy Braibant, conseiller d'Etat, a été placé en position de délégation lors du dernier conseil des ministres, pour être mis à la disposition du ministre des affaires étrangères. Cette décision intervient à la suite de l'élection de M. Braibant à la direction de l'Institut international des sciences administratives, un organisme dont le siège est à Bruxelles, qui a été créé en 1930 et qui est aujourd'hui affilié à l'UNESCO.

[Né le 5 septembre 1927 à Paris, M. Guy Braibant, conseiller d'Etat, est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Entré au Conseil d'Etat en 1953, il est commissaire du gouvernement auprès de la section du contentieux de 1958 à 1974. Secrétaire général, depuis 1966, de l'Institut français des sciences administratives, professeur à Paris-I, à l'Institut d'études politiques, à l'ENA, M. Guy Braibant a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels le fameux *Grands Arrêts de la jurisprudence administrative*, en collaboration avec MM. Marceau Long et Prosper Weil, et dont une septième édition vient d'être publiée.]

Le numéro du « Monde » daté 30 mars 1979 a été tiré à 591 467 exemplaires.

LA RÉDACTION DE « L'AURORE » RENFORCÉE AU SOMMET

La rédaction en chef de *l'Aurore* va être renforcée. M. Pierre Janrot, P.-D.G. de l'entreprise, vient de faire appel à M. Marc Rouzier pour exercer prochainement les fonctions d'adjoint au directeur de la rédaction, M. Michel Dunois. M. Marc Rouzier, qui a fait toute sa carrière dans le groupe Hersant, est actuellement rédacteur en chef à l'Agence générale presse information (A.G.P.I.), plus spécialement chargée de la rédaction parisienne de *Paris-Normandie*.

M. Jacques Guillemé-Brulon, éditorialiste et chroniqueur de politique étrangère au *Figaro*, devient pour sa part rédacteur en chef à *l'Aurore*, spécialement chargé de réorganiser les services de politique internationale.

Ajoutons que M. Dominique Jamet, qui avait récemment démissionné de *l'Aurore*, y revient comme « columnist ». Chaque jour, il exprimera son point de vue sur un sujet de son choix.